

Actes

de la XII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Québec (Canada), 17-19 octobre 2008



XII^e SOMMET
DE LA FRANCOPHONIE
Ville de Québec - 2008



NOTE D'INFORMATION

Les débats et les décisions relatifs au suivi du Sommet de Bucarest et à la préparation du Sommet de Québec sont consignés dans les documents suivants :

- ◆ *Actes de la 23^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie* Vientiane (Laos), les 20 et 21 novembre 2007
- ◆ *Actes de la 24^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie* Québec (Canada), le 16 octobre 2008

Historique des Sommets de la Francophonie

- ◆ I^{er} Sommet à Versailles (France) du 17 au 19 février 1986
- ◆ II^e Sommet à Québec (Canada) du 2 au 4 septembre 1987
- ◆ III^e Sommet à Dakar (Sénégal) du 26 au 28 mai 1989
- ◆ IV^e Sommet à Paris, Chailot (France) du 19 au 21 novembre 1991
- ◆ V^e Sommet à Grand-Baie (Maurice) du 16 au 18 octobre 1993
- ◆ VI^e Sommet à Cotonou (Bénin) du 2 au 4 décembre 1995
- ◆ VII^e Sommet à Hanoi (Vietnam) du 14 au 18 novembre 1997
- ◆ VIII^e Sommet à Moncton (Canada-Nouveau-Brunswick) du 3 au 5 septembre 1999
- ◆ IX^e Sommet à Beyrouth (Liban) du 18 au 20 octobre 2002
- ◆ X^e Sommet à Ouagadougou (Burkina Faso) du 26 au 27 novembre 2004
- ◆ XI^e Sommet à Bucarest (Roumanie) du 28 au 29 septembre 2006
- ◆ XII^e Sommet à Québec (Canada) du 17 au 19 octobre 2008

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	7
LISTE DES CHEFS DE DÉLÉGATION DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES	9
ORDRE DU JOUR ET ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE.....	15
PREMIÈRE PARTIE	
RAPPORT GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE.....	21
CÉRÉMONIE D'OUVERTURE	23
SÉANCE PLÉNIÈRE	35
– 1. OUVERTURE DES TRAVAUX	35
– 2. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE LA CMF	38
– 3. RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FRANCOPHONIE	39
– 4. HUIS CLOS SUR LA SITUATION POLITIQUE INTERNATIONALE	45
– 5. SÉANCE THÉMATIQUE SUR LES ENJEUX.....	45
– 6. SÉANCE THÉMATIQUE SUR L'ENJEU ENVIRONNEMENT	52
– 7. AVIS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE	57
– 8. INTERVENTIONS DES ÉTATS ASSOCIÉS ET OBSERVATEURS.....	59
– 9. SÉANCE THÉMATIQUE SUR L'ENJEU LANGUE FRANÇAISE ET EXAMEN DE LA RÉOLUTION...61	
– 10. EXAMEN ET ADOPTION DE LA DÉCLARATION DE QUÉBEC ET DES RÉOLUTIONS	69
– 11. DATE ET LIEU DU XIII ^e SOMMET DE LA FRANCOPHONIE	70
– 12. QUESTIONS DIVERSES	70
– 13. ADOPTION DE LA SYNTHÈSE DU RAPPORT GÉNÉRAL.....	70
– SÉANCE PUBLIQUE DE CLÔTURE	71
– COMPTES RENDUS DES TABLES RONDES.....	73
– SYNTHÈSE DU RAPPORTEUR GÉNÉRAL	89
DEUXIÈME PARTIE	
DOCUMENTS ADOPTÉS PAR LA CONFÉRENCE	101
LISTE ACTUALISÉE DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES	103
DÉCLARATION DE QUÉBEC	107
RÉSOLUTIONS	117
– RÉOLUTION SUR LA LANGUE FRANÇAISE.....	119
– RÉOLUTION SUR LES DROITS DE L'ENFANT	121
– RÉOLUTION SUR LES PERSONNES DÉPLACÉES À L'INTÉRIEUR DE LEUR PROPRE PAYS	123
– RÉOLUTION SUR LA PROMOTION DU TOURISME DANS LES PAYS FRANCOPHONES DU SUD..	125
DIRECTIVES SUR LES RELATIONS ENTRE LES INSTITUTIONS DE LA FRANCOPHONIE ET LES OING, ONG ET OSC AMENDÉES PAR LA CMF	127
VADE-MECUM SUR LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES SOMMETS AMENDÉ PAR LA CMF	137
RAPPORTS ET AVIS PRÉSENTÉS À LA CONFÉRENCE	149
RECOMMANDATIONS DE LA CMF SUR LES DEMANDES D'ADHÉSION ET DE MODIFICATION DE STATUT	151
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE AU SOMMET	155
RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FRANCOPHONIE	161
AVIS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE SUR LE THÈME DU SOMMET ...	169
CARNET DES RÉOLUTIONS DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES	175

TROISIÈME PARTIE

DISCOURS À LA CÉRÉMONIE SOLENNELLE D'OUVERTURE	189
ALLOCUTION DU PREMIER MINISTRE DU CANADA.....	191
ALLOCUTION DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC	195
MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA ROUMANIE	199
ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	203
ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE LIBANAISE	207
ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN	209
ALLOCUTION DU ROI DU CAMBODGE.....	213
ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO	217
ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.....	219
ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES.....	221
ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FRANCOPHONIE	223
COMMUNICATIONS DES NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES ASSOCIÉS OU OBSERVATEURS.....	225
COMMUNICATION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE L'ARMÉNIE	227
COMMUNICATION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE LA LETTONIE	229
COMMUNICATION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE LA THAÏLANDE	231
INTERVENTIONS SUR LE RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FRANCOPHONIE	233
INTERVENTION DE LA GOUVERNEURE GÉNÉRALE DE SAINTE-LUCIE.....	235
MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA TUNISIE	237
INTERVENTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU VIETNAM	241
INTERVENTION DE LA CHEFFE DE DÉLÉGATION DE LA MOLDAVIE	243
EXPOSÉS LIMINAIRES ET INTERVENTIONS SUR LES ENJEUX DU SOMMET	245
EXPOSÉ LIMINAIRE DU PRÉSIDENT DU BURKINA FASO SUR L'ENJEU « PAIX, GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET ÉTAT DE DROIT »	247
EXPOSÉ LIMINAIRE DU PRÉSIDENT DU SÉNÉGAL SUR L'ENJEU « GOUVERNANCE ET SOLIDARITÉ ÉCONOMIQUES »	251
INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE MADAGASCAR	255
INTERVENTION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE LA SUISSE.....	257
INTERVENTION DU CHEF DE DÉLÉGATION DU LAOS	259
INTERVENTION DU CHEF DE DÉLÉGATION DU LUXEMBOURG	261
INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA CENTRAFRIQUE	263
INTERVENTION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE LA CÔTE D'IVOIRE	265
INTERVENTION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE L'ALBANIE	269
• ENJEU « ENVIRONNEMENT »	271
EXPOSÉ LIMINAIRE DU PRINCE DE MONACO SUR L'ENJEU « ENVIRONNEMENT ».....	273
EXPOSÉ LIMINAIRE DU PRÉSIDENT D'HAÏTI SUR L'ENJEU « ENVIRONNEMENT »	277
INTERVENTION DE LA REPRÉSENTANTE PERSONNELLE DU PRÉSIDENT DE LA BULGARIE	281
INTERVENTION DU ROI DU CAMBODGE	285
INTERVENTION DU PRÉSIDENT DU CAMEROUN	287
• ENJEU « LANGUE FRANÇAISE »	289
EXPOSÉ LIMINAIRE DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC SUR L'ENJEU « LANGUE FRANÇAISE »	291
EXPOSÉ LIMINAIRE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FRANCOPHONIE.....	295
INTERVENTION DU REPRÉSENTANT PERSONNEL DU PRÉSIDENT DU LIBAN	299

INTERVENTION DU MINISTRE CHARGÉ DE LA FRANCOPHONIE DU LAOS	301
INTERVENTION DU REPRÉSENTANT PERSONNEL DU PRÉSIDENT DE LA ROUMANIE	303
INTERVENTION DE LA GOUVERNEURE GÉNÉRALE DE SAINTE-LUCIE	305
INTERVENTION DU MINISTRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA CULTURE DU BURUNDI	307
INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK	311
INTERVENTION DU CHEF DU GOUVERNEMENT D'ANDORRE	313
INTERVENTION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	315
INTERVENTION DU CHEF DE DÉLÉGATION DU LUXEMBOURG	317
INTERVENTION DU REPRÉSENTANT DU RWANDA	319
INTERVENTION DU REPRÉSENTANT DE LA SUISSE	321
COMMUNICATIONS DES ÉTATS ASSOCIÉS ET OBSERVATEURS	323
COMMUNICATION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	325
COMMUNICATION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE L'AUTRICHE	327
COMMUNICATION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE CHYPRE	329
COMMUNICATION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE LA GÉORGIE	331
COMMUNICATION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE LA SLOVÉNIE	333
COMMUNICATION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE LA CROATIE	335
COMMUNICATIONS DES IINVITÉS DE MARQUE	337
COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE L'ALGÉRIE	339
QUATRIÈME PARTIE	
LISTE GÉNÉRALE DES PARTICIPANTS	349

PRÉFACE

Le bilan du XII^e Sommet de la Francophonie, qui s'est tenu à Québec du 17 au 19 octobre 2008, est impressionnant. Le recueil que vous avez entre les mains, *les Actes de la XII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement*, témoigne du fait que ces derniers n'ont pas hésité à se saisir de l'actualité, plaçant résolument ce Sommet sous le signe de la modernité.

Ce Sommet de la Francophonie s'est tenu au moment où la communauté internationale était frappée de plein fouet par une crise financière majeure et continuait d'être confrontée à une crise alimentaire qui perdurait. L'ordre du jour du Sommet, inspiré par la recherche de solutions aux problèmes qui interpellent les pays membres et en particulier les pays du Sud, a aussi laissé place à ces enjeux cruciaux.

Les textes choisis dans ce recueil illustrent qu'en plus de l'actualité immédiate, les chefs d'État et de gouvernement présents se sont penchés sur des défis à plus long terme, comme l'environnement, la promotion de la démocratie et le respect des droits de la personne ; ils ont aussi réaffirmé leur attachement à la langue française et se sont engagés à en promouvoir l'utilisation dans les organisations internationales. Ils ont témoigné d'une Francophonie moderne et engagée.

Le Sommet de Québec a innové également dans la pratique des rencontres de notre organisation : la formule retenue de débats autour de tables rondes a permis des échanges fructueux et concrets.

Cet ouvrage regroupe de nombreux documents de référence issus du Sommet de Québec. La pièce de résistance est sans contredit le texte de la Déclaration finale du Sommet qui, au terme de la Conférence, recueillait le consensus et les engagements des chefs de délégations venus se pencher sur les enjeux de l'heure au sein de la Francophonie. On y trouvera également le rapport des travaux du Sommet ainsi que les exposés des chefs de délégation venus s'exprimer sur les principaux volets, tant politique et économique que le volet coopération. Le recueil inclut, enfin, les discours de chacun des chefs d'État et de gouvernement ou chefs de délégation.

En 2008, la ville de Québec, berceau de la Francophonie canadienne, perchée sur la rive nord du majestueux fleuve Saint-Laurent, célébrait le 400^e anniversaire de sa fondation. Pour moi, tout comme pour le Premier ministre du Québec, Jean Charest, la ville de Québec était le lieu tout indiqué pour tenir ce Sommet.

Le Canada, tout comme les gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick, a été honoré d'avoir eu pour une troisième fois l'occasion d'accueillir le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie.

Je souhaite très sincèrement que tous les participantes et participants à ce Sommet en gardent le meilleur des souvenirs, autant pour la qualité des échanges que pour la chaleur de l'accueil qui leur a été réservé.

Par son aspect résolument moderne, engagé et pratique, le Sommet de Québec fut un moment important dans l'histoire de la Francophonie. Nous devons poursuivre nos efforts pour conforter le rôle et la place de notre organisation dans un monde moderne en mutation rapide et aux défis sans cesse renouvelés.

Je tiens, en terminant, à saluer le travail du Secrétaire général de la Francophonie, Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, un homme à qui la Francophonie doit beaucoup puisque c'est grâce à son dévouement constant que nos délibérations sont justement traduites en actions concrètes.

Stephen Harper
Premier ministre du Canada

**LISTE DES CHEFS DE DÉLÉGATION
DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES**

**LISTE DES CHEFS DE DÉLÉGATION
DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES PARTICIPANTS**

**Président de la XII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement
des pays ayant le français en partage**

Le Très Honorable Stephen Harper, Premier Ministre du Canada

ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES DE PLEIN DROIT

Albanie

S.E. M. Genc Pollo
Vice-premier ministre

Andorre

S.E. M. Albert Pintat Santolaria
Chef du gouvernement de la Principauté

Belgique

S.E. M. Yves Leterme
Premier ministre

Bénin

S.E. M. Boni Yayi
Président de la République

Bulgarie

S.E. M^{me} Irina Bokova
Ambassadeur, Représentante personnelle
du Président de la République au CPF

Burkina Faso

S.E. M. Blaise Compaoré
Président de la République

Burundi

S.E. M. Yves Sahunuvu
Premier vice-président de la République

Cambodge

Sa Majesté Sihamoni Norodom
Roi

Cameroun

S.E. M. Paul Biya
Président de la République

Canada

Le Très Honorable Stephen Harper
Premier ministre du Canada

Canada-Nouveau-Brunswick

L'Honorable Shawn Graham
Premier ministre du Nouveau-Brunswick

Canada-Québec

S.E. M. Jean Charest
Premier ministre du Québec

Cap-Vert

S.E. M. Jose Armando Ferreira Duarte
Ambassadeur du Cap-Vert en France

Centrafrique

S.E. M. François Bozizé
Président de la République

Communauté française de Belgique

S.E. M. Rudy Demotte
Ministre-Président

Comores

S.E. M. Ahmed Abdallah Sambi
Président de l'Union

Congo

S.E. M. Denis Sassou-Nguesso
Président de la République

République démocratique du Congo

S.E. M. Raymond Tshibanda
Ministre d'État, Directeur de cabinet du
Président de la République

Côte d'Ivoire

S.E. M. Youssouf Bakayoko
Ministre des Affaires étrangères

Djibouti

S.E. M. Ismaïl Omar Guelleh
Président de la République

Égypte

S.E. M. Moufid Chehab
Vice-premier ministre, Ministre des
Affaires légales et parlementaires

**Ex-République yougoslave de
Macédoine**

M. Sasko Stefkov
Conseiller du Premier ministre,
Coordonnateur pour la Francophonie

France

S.E. M. Nicolas Sarkozy
Président de la République

Gabon

S.E. M. El Hadj Omar Bongo Ondimba
Président de la République

Grèce

S.E. M. Yannis Valinakis
Secrétaire d'État aux Affaires étrangères

Guinée

S.E. M. Ahmed Souaré
Premier ministre

Guinée-Bissau

S.E. M^{me} Maria da Conceição Nobre Cabral
Ministre des Affaires étrangères

Guinée équatoriale

M. José Esono Micha Akeng
Vice-ministre des Affaires étrangères
chargé de la Francophonie

Haïti

S.E. M. René Préal
Président de la République

Laos

S.E. M. Soubanh Srithirath
Ministre près de la présidence, chargé
de la Francophonie

Liban

S.E. M. Michel Sleiman
Président de la République

Luxembourg

S.E. M^{me} Octavie Modert
Ministre chargée de la Francophonie

Madagascar

S.E. M. Marc Ravalomanana
Président de la République

Mali

S.E. M. Amadou Toumani Touré
Président de la République

Maroc

S.E. M. Abbas El Fassi Fihri
Premier ministre

Maurice

Le Très Hon. Navinchandra Ramgoolam
Premier ministre

Moldavie

M^{me} Eugenia Kistruga
Vice-ministre des Affaires étrangères et
de l'Intégration européenne

Monaco

S.A.S. Albert II
Prince souverain

Niger

S.E. M. Seini Oumarou
Premier ministre

Roumanie

S.E. M. Lazar Comanescu
Ministre des Affaires étrangères

Rwanda

S.E. M. Bernard Makuza
Premier ministre

Sainte-Lucie

La Très Honorable Pearlette Louisy
Gouverneure générale

Sénégal

S.E. M. Abdoulaye Wade
Président de la République

Seychelles

S.E. M. Joseph Belmont
Vice-président de la République

Suisse

S.E. M. Anton Thalmann
Secrétaire d'État aux Affaires étrangères

Tchad

S.E. M. Idriss Deby Itno
Président de la République

Togo

S.E. M. Gilbert Fossoun Hounbo
Premier ministre

Tunisie

S.E. M. Mohamed Ghannouchi
Premier ministre

Vietnam

S.E. M^{me} Thi Doan Nguyen
Vice-présidente de la République

ÉTATS ASSOCIÉS

Arménie

S.E. M. Edward Nalbandian
Ministre des Affaires étrangères

Ghana

S.E. M. Alhaji Aliu Mahama
Vice-président de la République

Chypre

S.E. M. Krypos Chrysostomides
Ministre de la Justice et de l'Ordre public

ÉTATS OBSERVATEURS

Autriche

S.E. M. Peter Jankowitsch
Ambassadeur

Croatie

M. Bozidar Gagro
Président de la Commission pour la Francophonie

Géorgie

S.E. M. George Baramidze
Vice-premier ministre

Hongrie

M. Miklós Szabó
Membre de l'Académie des sciences

Lettonie

S.E. M. Rolands Lappuke
Ambassadeur itinérant

Lituanie

S.E. M. Aurimas Taurantas
Ambassadeur

Mozambique

S.E. M. Aires Bonifacio Ali
Ministre de l'Éducation

Pologne

S.E. M. Piotr Ogrodzinski
Ambassadeur de Pologne au Canada

Serbie

S.E. M. Radojko Bogojevic
Secrétaire d'État

Slovaquie

S.E. M^{me} Maria Krasnohorská
Ambassadeur

Slovénie

S.E. M^{me} Veronika Stabej
Ambassadeur, Coordonnatrice nationale pour la Francophonie

République tchèque

S.E. M. Jan Kohout
Vice-ministre des Affaires étrangères

Thaïlande

M. Saroj Chavanaviraj
Envoyé spécial du Premier ministre

Ukraine

S.E. M. Ihor Ostash
Ambassadeur d'Ukraine au Canada

INVITÉ DE MARQUE

Algérie

S.E. M. Abdelaziz Bouteflika
Président de la République

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

S.E. M. Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie

**ORDRE DU JOUR ET ORDONNANCEMENT
DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE**

ORDRE DU JOUR ET ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX

Vendredi 17 octobre 2008

- 16h00** Accueil des délégations
- 17h30** **Cérémonie solennelle d'ouverture:** Allocutions
- 20h00** Dîner offert par le Premier ministre du Canada et Madame aux chefs de délégation et à leurs conjoints
- 20h30** Réception d'îtoire conjointe offerte par les ministres responsables de la Francophonie du Canada, du Québec et du Nouveau-Brunswick aux délégués officiels

Samedi 19 octobre 2008

- 8h30-9h00** **1. Ouverture des travaux**
- Passation des pouvoirs de la présidence du Sommet
 - Constitution du bureau de la Conférence
- Président: Canada*
Vice-présidents: Canada-Québec, Grèce, Laos, Cap-Vert, Tunisie
Rapporteur général: Suisse
- Approbation de l'ordre du jour et de l'ordonnancement des travaux
 - Examen des demandes d'adhésion ou de modification des statuts: intervention de la présidente de la CMF
- 9h00-9h15** **2. Rapport de la présidente de la CMF (1+4)**
- 9h15-9h50** **3. Rapport du Secrétaire général de la Francophonie et débat (1+4)**
- 9h50-10h50** **4. Huis clos sur la situation politique internationale (1+1)**
- Introduction par le Canada
 - Intervention du Secrétaire général de la Francophonie
- 10h50-12h50** **5. Séance thématique sur les enjeux (1+2)**
- Exposé liminaire sur l'enjeu Paix, gouvernance démocratique et État de droit par le Burkina Faso
 - Exposé liminaire sur l'enjeu Gouvernance et solidarité économique par le Sénégal
 - Débat
- 12h55** Photo de famille
- 13h10** Déjeuner offert conjointement par les gouvernements du Canada, du Québec et du Nouveau-Brunswick
- 13h15** Déjeuner officiel offert par le Secrétaire général aux chefs de délégation
- 14h45** Signature de la convention sur la Maison de la Francophonie

- 15h00-15h30** **6. Séance thématique sur l'enjeu Environnement (1+4)**
- Présentation du fonctionnement des tables rondes par le Canada-Québec
 - Exposé liminaire par Monaco
 - Exposé liminaire par Haïti
- 15h00** Déplacement vers les quatre salles des tables rondes
- 15h45-16h45** • Tables rondes sur l'enjeu Environnement (1+2)
- 17h10** Reprise des travaux en plénière
- 17h15-17h30** **7. Avis de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (1+4)**
- 17h30-17h45** **8. Interventions des États associés et observateurs (1+4)**
- 17h45** Suspension de séance
- 20h00** Dîner officiel offert par le Premier ministre du Québec et Madame aux chefs de délégation et à leurs conjoints

Dimanche 19 octobre 2008

- 8h00-9h00** Petit-déjeuner offert par le Premier ministre du Nouveau-Brunswick aux chefs de délégation
- 9h30-9h45** • Compte rendu des tables rondes par le Gabon (1+4)
- 9h45-10h45** **9. Séance thématique sur l'enjeu Langue française, examen de la résolution et débat (1+4)**
- Introduction par le Canada-Québec
 - Intervention du Secrétaire général de la Francophonie
 - Débat
- 10h45-11h45** **10. Examen et adoption de la Déclaration de Québec et des résolutions (1+4)**
- Intervention de la présidente de la CMF
 - Débat
 - Adoption de la Déclaration et des résolutions
- 11h45-12h00** **11. Date et lieu du XIII^e Sommet de la Francophonie (1+0) et discours du chef de délégation du pays hôte**
- 12h00-12h15** **12. Questions diverses (1+4)**
- 12h15-12h30** **13. Adoption de la synthèse du rapport général du Sommet (1+4)**
- 12h30-12h45** **Séance publique de clôture (1+4)**
- 14h00** **Conférence de presse:** Canada, Canada-Québec, Secrétaire général de la Francophonie, pays hôte du XIII^e Sommet

PREMIÈRE PARTIE

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE

RAPPORT GÉNÉRAL

La XII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage s'est tenue du 17 au 19 octobre 2008 à Québec, sous la présidence du Premier ministre du Canada, le Très Honorable Stephen Harper, et du co-hôte du Sommet, le Premier ministre du Québec, Son Excellence Jean Charest.

CÉRÉMONIE SOLENNELLE D'OUVERTURE

- **Allocution du Premier ministre du Canada**

En prenant la parole, le Premier ministre du Canada, le très Honorable Stephen Harper, exprime sa joie d'accueillir le Sommet de la Francophonie à Québec, ville où l'aventure de la francophonie en Amérique a commencé il y a 400 ans. Il souligne que Samuel de Champlain est non seulement le fondateur de la ville mais aussi le premier de la lignée des gouverneurs du Canada. Il se réjouit de voir que la langue française reste vivante partout au Canada, qui continuera de contribuer à son renforcement en investissant plus d'un milliard de dollars pour promouvoir les minorités linguistiques.

Pour le Canada, l'appartenance à la Francophonie internationale est primordiale et l'appui de son gouvernement aux objectifs de l'OIF indéfectible. Le Premier ministre relève le moyen privilégié de communication que constitue TV5 Monde dont le Canada assume cette année la présidence de la conférence ministérielle, comptant apporter une contribution supplémentaire de 25 millions de dollars à la chaîne francophone au cours des cinq prochaines années. Il souligne l'attachement de son pays au renforcement de la démocratie, de la paix et de la sécurité internationale, en mentionnant que cette année marque aussi le 250^e anniversaire de la naissance de la démocratie parlementaire canadienne, en Nouvelle-Écosse. Il évoque le rôle que la Francophonie doit jouer dans la crise financière mondiale et annonce l'intention du Canada de prendre des mesures pour stabiliser les marchés. En attirant l'attention sur l'impact de cette crise sur les pays en développement, il appelle à garder l'économie mondiale ouverte. Il considère que les actions de la Francophonie doivent être ciblées et efficaces, et être réalisées en synergie avec les autres organisations internationales et régionales, en recherchant, dans le cas de certains pays, des solutions correctives et réalistes. À cet égard, il remarque que la Francophonie a pris les décisions qui s'imposaient dans plusieurs dossiers, comme récemment s'agissant de la Mauritanie. En appelant au maintien essentiel de la solidarité de la Francophonie avec Haïti, il signale que ce pays est le plus important bénéficiaire de l'aide canadienne à long terme en Amérique ; le Canada est également présent en Afghanistan et participe financièrement et humainement aux activités de maintien de la paix au Darfour.

Il annonce que les mesures nécessaires sont prises pour que le Sommet de Québec, qui va se pencher sur des enjeux cruciaux, soit neutre en émissions de carbone. Le Canada s'est doté d'un cadre réglementaire rigoureux sur les émissions à effet de serre et s'est engagé dans le processus de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. En indiquant que son pays fera sa part pour appuyer les pays francophones sur ce dossier, il invite les États membres à être attentifs ensemble non seulement à la question de l'émission de gaz à effet de serre mais aussi à une

gestion responsable des réserves naturelles. Les organisations multilatérales doivent également être efficaces, responsables et imputables.

Enfin, tout en espérant des résultats concrets de ce sommet, qui coïncide avec la célébration de l'anniversaire de la fondation de la ville qui a donné naissance au Canada, le Premier ministre Harper répète l'adage qu'il avait déjà cité à Bucarest à l'effet que chaque personne qui est venu à Québec garde deux villes dans son cœur : la sienne et Québec. Il exprime le vœu que le séjour des délégations du Sommet à Québec ne fasse pas mentir cet adage.

- **Allocution du Premier ministre du Québec**

Au nom de la population québécoise, le Premier ministre du Québec, S.E. M. Jean Charest, se réjouit de la présence des chefs d'État et de gouvernement francophones, qui témoigne de leur engagement envers l'organisation et de leur amitié envers son pays. Il note que ce XII^e Sommet sera l'occasion de se prononcer sur plusieurs enjeux pour la Francophonie dont la voix, lorsque forte et solidaire, porte au-delà du monde francophone. Il évoque les épreuves qui touchent directement les membres de l'organisation et qui l'interpellent : qu'il s'agisse de la crise au Moyen-Orient, des drames humanitaires qui secouent Haïti et le Darfour, ou encore des conflits dans la région des Grands lacs, la paix, la démocratie et la sécurité sont parfois mis à rude épreuve dans l'espace francophone ou dans ses contours géopolitiques.

Appelant la Francophonie à participer activement au combat pour la démocratie et l'État de droit, il souligne que, dans un monde libre qui commande l'universalité des droits, ce combat est aussi un combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Par ailleurs, et bien que la lucidité commande de constater l'affaiblissement de la voix du français sur la scène mondiale, la situation de la langue française demeure pour la nation québécoise l'insistante question de la Francophonie. Il souligne que cet enjeu est, depuis 400 ans, un enjeu quotidien pour le Québec francophone, qui ne représente que 2% de la population nord-américaine mais dont la langue et la culture rayonnent partout dans le monde : chaque génération de Québécois est en effet l'héritière d'un combat pour maintenir sa langue et sa culture vivantes. L'histoire du Québec est une invitation quant à la manière de défendre et de promouvoir la langue française, qui est au cœur même de l'identité québécoise et qui, plus qu'un moyen de communication, est la langue du Siècle des Lumières dont les mots ont forgé l'idée des droits de l'Homme et ouvert les voies du monde moderne. Il s'agit, par définition, d'un combat politique en faveur de sa promotion et de son rayonnement que le Premier ministre du Québec invite la Francophonie à mener au nom de ses deux cent millions de citoyens.

Pour lui, le caractère unique de la Francophonie, qui est l'un des rares forums Nord-Sud de la planète, permet d'envisager des coopérations nouvelles pour traiter de l'une des plus grandes menaces qui pèsent sur l'humanité : c'est pourquoi il exhorte la Francophonie à donner son appui sans réserve aux négociations internationales menées sous l'égide de l'ONU et à participer à la signature d'un accord mondial, d'ici 2009, dans le cadre des discussions engagées par la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Il souligne la nécessité d'être attentifs aux besoins pressants des pays du Sud dont l'économie et les capacités de développement sont fragilisés par l'impact des changements climatiques, ce qui constitue une réelle occasion de mettre en relief la dimension Nord-Sud de

la Francophonie. Les tables rondes proposées sur ce thème pour dynamiser les échanges et favoriser l'émergence d'idées nouvelles permettront pour la première fois un contact direct et informel pour dégager des solutions concrètes.

Le Premier ministre se dit également convaincu que le Sommet de la Francophonie peut apporter une contribution unique à la solution de crises globales, à commencer par la crise alimentaire ; le hasard ayant par ailleurs voulu que la Francophonie soit le premier forum Nord-Sud à se réunir dans la foulée de la crise financière internationale, l'ordre du jour du sommet a été adapté pour pouvoir aborder cette question et montrer, là encore, la voie d'une coopération porteuse d'avenir. Il tient à remercier, au nom de tous, le Secrétaire général Abdou Diouf pour son « leadership ». En signalant que le texte de la déclaration témoignera des progrès de l'organisation, de la force des actions et de la visibilité du message francophone, il souligne le travail accompli par la CMF et spécialement par son amie et collègue, la Ministre Gagnon-Tremblay. Il invite, enfin, les chefs d'État et de gouvernement à faire des choix qui devront être en prise sur le réel et à faire en sorte d'ajouter le geste à la parole.

- **Message du Président de la Roumanie**

Le ministre des Affaires étrangères de la Roumanie, S.E. M. Lazar Comanescu, remercie les hôtes canadiens pour leur accueil dans la ville de Québec, foyer de la francophonie dans les Amériques. Il transmet les vœux du Président Basescu, empêché, et lit son message par lequel le président roumain salue l'initiative novatrice des co-hôtes de faire porter les débats sur non pas un mais quatre enjeux ayant une portée mondiale.

Pour le Président Basescu, la langue française constitue la raison d'être de l'organisation et la source de la solidarité francophone tandis que la démocratie, le respect des droits de l'Homme et la consolidation de l'État de droit sont des valeurs fondamentales de la Francophonie. Il note aussi que l'efficacité de la gouvernance économique fait la richesse des pays et que l'intérêt porté à l'environnement est celui que chacun porte à sa maison : le but final est le développement durable, qui implique à la fois le respect de la diversité et des principes démocratiques, l'efficacité économique et la protection de l'environnement. À ses yeux, le Sommet a la tâche d'apporter des réponses concrètes à la hauteur des besoins ainsi que des solutions à la crise financière que le monde est en train de traverser. S'inspirant des mots du poète québécois Gilles Vigneault, il estime que la francophonie est un vaste pays, sans frontières, celui de la langue française, un pays intérieur, invisible, spirituel et moral que les États et gouvernements membres ont le devoir de protéger pour éviter l'uniformisation culturelle et linguistique.

La Roumanie est prête à continuer d'agir et à démontrer son engagement francophone. Lors du Sommet de Bucarest, il y a deux ans, elle s'était engagée à œuvrer en faveur de l'éducation au sein de la Francophonie et a tenu parole en créant le système de bourses « Eugen Ionescu », qui est entré dans sa deuxième année de vie. Ce programme, qui privilégie les étudiants et chercheurs des pays francophones du Sud, a pour but de contribuer à la formation des élites, éléments de base de tout développement durable. Le Président Basescu remercie l'AUF pour son implication dans la gestion de ce projet. Il salue par ailleurs les efforts de la Francophonie en matière de diplomatie préventive, de médiation et d'accompagnement des processus de transition et de sortie de

crise. Il relève également que l'avenir politique se construit sur la capacité de gérer efficacement le domaine économique face aux défis posés par la mondialisation. Enfin, l'avenir tout entier se construit sur la protection de l'environnement, qui s'inscrit sur un double plan : celui des mesures concrètes politiques concernant les changements climatiques et celui de l'éducation dans l'esprit de l'écologie. En effet, le respect de l'environnement est un problème culturel qui passe par des changements comportementaux qu'il importe de se demander à soi-même avant de les demander aux autres.

En conclusion, le Président Basescu, qui considère que les enjeux qui feront l'objet des débats du Sommet de Québec réclament non seulement des solutions à court terme mais aussi à moyen et long terme, assure que la Roumanie est prête à apporter sa contribution à cette réflexion et à œuvrer pour l'avenir au sein de la famille francophone.

- **Allocution du Président de la République française**

En prenant la parole, le président de la République française, S.E. M. Nicolas Sarkozy, salue la présence historique au Sommet de la Francophonie du secrétaire général de l'ONU. Il témoigne non seulement de l'appréciation mais encore de la détermination de la communauté francophone à soutenir son action. Il remercie ensuite le Premier ministre du Canada et celui du Québec pour la qualité de leur accueil dans la magnifique ville de Québec. S'interrogeant sur ce que signifie la Francophonie, il conclut qu'il ne s'agit pas seulement de l'attachement à une langue, ce qui serait déjà beaucoup, mais que la Francophonie doit être vécue comme un engagement politique en réaction contre un monde uniforme et en faveur de la diversité.

Il joint sa voix à celle du Premier ministre Charest, affirmant qu'il faut se battre pour porter les combats qui sont ceux de la Francophonie, à commencer par la préservation de la planète. Il prend le président de la Commission européenne à témoin pour souligner qu'il s'agit aussi d'un combat de l'Europe, qui doit être encore plus exigeante pour défendre l'environnement, malgré et peut-être même à cause de la crise financière. En effet, la crise ne doit pas entraîner le renoncement aux grands équilibres de la planète. Elle offre, au contraire, une opportunité de réfléchir à une croissance durable impliquant le développement d'une agriculture vivrière partout dans le monde.

Pour le Président Sarkozy, la gravité de la crise économique et financière, la plus importante au niveau mondial depuis celle des années 30, est une invitation à réfléchir aux enjeux, à poser le bon diagnostic et à tirer les conséquences qui s'imposent. Il faut refuser de traiter cette crise comme une simple parenthèse et de laisser ceux qui ont conduit le monde au bord du gouffre reproduire le même comportement néfaste. La Francophonie doit porter le changement du monde et ce changement doit porter avant tout sur la gouvernance mondiale quitte à bousculer les habitudes. Le Président Sarkozy souligne l'incongruité d'une situation où le règlement des problèmes du monde est confié à un conseil de sécurité où ne siège aucun membre permanent africain ou sud-américain. À ses yeux, une crise qui est mondiale doit avoir une solution également mondiale et c'est ensemble que la communauté internationale doit trouver la réponse aux grands défis du XXI^e siècle. C'est pourquoi il a proposé au G8 qu'une réunion ne saurait se tenir

sans que la Chine et l'Inde ne soient présents à la table dès le début des discussions car le monde est désormais multipolaire. Il estime en outre que la Francophonie doit avoir son mot à dire dans ce nouveau monde. Il souhaite, pour sa part, un capitalisme qui fasse sa place aux entrepreneurs et non aux spéculateurs, et une liberté qui ne soit pas dissociée du principe de responsabilité. Il exprime la volonté d'en finir avec les « hedge funds » qui, sans être soumis à aucune régulation, sont, à l'arrivée, complices de la catastrophe. Il est temps, selon lui, de repenser le système monétaire, le rôle des organisations mondiales et, singulièrement, les objectifs et le mode de fonctionnement du FMI.

En témoignant sa reconnaissance pour le travail remarquable du Secrétaire général Abdou Diouf, il exprime le vœu que la Francophonie devienne un lieu de confrontation, au bon sens du terme, et qu'elle affiche ses ambitions politiques. Il remercie le Premier ministre Charest d'avoir prévu des tables rondes informelles sur le thème de l'environnement, qui permettront d'avancer plutôt que de décliner des discours, en affirmant cette volonté politique. En terminant, il donne l'assurance que la France fera de la Francophonie, comme toujours, une priorité, et se réjouit d'avoir donné au secrétaire général une Maison de la Francophonie, qui sera inaugurée à Paris en 2010. Il signale de plus qu'il a fait inscrire la Francophonie comme élément essentiel dans la constitution. Enfin, il affirme que pour la France, il n'y a que des partenaires égaux, des pays fiers de leur indépendance, de leurs cultures et de leurs traditions, qui ont tous le droit à la parole mais qui ont tous aussi le devoir d'adresser au monde un message fort, celui d'une Francophonie qui, sans être arrogante, n'a pas l'intention de s'excuser de porter le français comme langue de l'avenir.

- **Allocution du Président de la République libanaise**

Le président de la République libanaise, S.E. M. Michel Sleiman, se réjouit de la tenue de ce XII^e Sommet au Canada, qui accueille une importante communauté libanaise, et qu'il ait lieu précisément dans la ville de Québec, à un moment symbolique qui témoigne de la vitalité de la famille francophone. Il remercie les co-hôtes pour leur hospitalité et la qualité de l'organisation du sommet. Le Liban, fier de sa dimension plurielle, entend jouer pleinement son rôle dans les institutions régionales et internationales dont la Francophonie, à laquelle l'unit le partage d'une langue et l'adhésion à des valeurs communes. À l'heure où le monde est secoué par une très grave crise financière, il estime que la Francophonie a le devoir de maintenir la flamme de l'espoir en réaffirmant les principes de solidarité, de responsabilité et de bonne gouvernance. Des guerres aux exclusions, des destructions apparentes au rejet de l'autre, la communauté francophone est appelée à réaffirmer les droits fondamentaux de tout être humain, sans distinction. Tel est le moteur fondamental de la démocratie dont le renforcement passe notamment par l'adoption et l'application à tous les niveaux des règles de la bonne gouvernance. Le Liban, qui se prépare à organiser de nouvelles élections législatives au printemps 2009, garde un bon souvenir de la mission francophone d'observation des élections de 2005. Par ailleurs, Beyrouth, qui a été désignée par l'Unesco capitale mondiale du livre en 2009, souhaite que la Francophonie soit présente et visible durant les manifestations relatives à cet événement.

Le Président Sleiman souligne ensuite le caractère d'urgence de la crise alimentaire, qui confine à la misère tant d'êtres humains, et de la lutte contre le

réchauffement climatique pour sauver l'espace écologique de l'humanité. En effet, les questions relatives à la protection de l'environnement ne sont plus une question de mieux être mais bien une exigence de survie. Il signale à ce sujet que le Liban a besoin de l'expertise des partenaires internationaux pour faire face aux périls qui le menacent, en particulier la déforestation chronique due à des incendies successifs et à l'insuffisance des moyens pour les maîtriser.

Considérant qu'en décidant de consacrer les travaux à l'environnement, à la démocratie et à la bonne gouvernance, les organisateurs du Sommet de Québec ont voulu parler d'avenir, le président libanais fait valoir que les peuples du monde attendent qu'il soit répondu à leurs aspirations et que leurs dirigeants œuvrent pour la paix et le dialogue. Le Liban aspire à s'ériger comme un centre internationalement reconnu pour le dialogue des cultures et des religions mais, comme tous les pays, le Liban, pour s'épanouir et se développer, a besoin de paix. à cet égard, le Président Sleiman se dit convaincu que la Francophonie ne manquera pas de soutenir la cause d'un Liban indépendant, stable et prospère.

En saluant la présence du Secrétaire général Ban Ki-Moon, il relève qu'une participation plus active des pays francophones dans les actions de maintien de la paix, comme c'est le cas au sein de la Finul au Sud-Liban, de même que dans le processus de paix au Moyen-Orient, ne peut qu'être encouragée par les Nations unies. Notant par ailleurs que l'Organisation internationale de la Francophonie a prouvé son efficacité dans les moments difficiles qui ont affecté un grand nombre de ses pays membres, il rend hommage au Secrétaire général Abdou Diouf qui n'a cessé d'user de sagesse pour désamorcer les crises et œuvrer pour la paix et la démocratie. Il le remercie également pour ses efforts visant la promotion de la langue française et pour l'organisation des VI^{es} Jeux de la Francophonie, qui auront lieu en 2009 au Liban. Il encourage tous les participants à soutenir cette manifestation majeure et à venir nombreux célébrer cette grande fête de la jeunesse francophone.

- **Allocution du Président de la République du Bénin**

En se disant très honoré d'être à Québec à l'occasion du 400^e anniversaire de la ville, le président de la République du Bénin, S.E. M. Boni Yayi, exprime sa gratitude aux premiers ministres du Canada, du Québec et du Nouveau-Brunswick pour leur accueil et la qualité de l'organisation de ce sommet. Il saisit cette occasion pour féliciter le Premier ministre Harper pour le succès législatif que son parti vient de remporter. En saluant l'ensemble de ses homologues présents, il adresse des salutations particulières au président de la République française, à la fois pour sa première participation à un sommet francophone et pour son « leadership » mondial. Il rend, par ailleurs, hommage au secrétaire général de la Francophonie pour sa disponibilité, sa sagesse et son écoute.

Soulignant combien ce XII^e Sommet se tient dans un contexte de crise financière contre laquelle des moyens considérables ont été mobilisés aux États-Unis et en Europe, il plaide pour que cette situation ne fasse pas oublier les graves crises humanitaires qui touchent les deux tiers de la planète, sur le plan alimentaire, environnemental, énergétique ou encore humanitaire. Il souhaite que la solidarité exprimée à l'occasion de cette crise s'étende à tous et à tous les domaines, et que la langue française, qui est l'essence même de la communauté francophone, soit la

langue de la solidarité, dans un espace francophone particulièrement touché par la pauvreté et la misère.

Il constate que les enjeux de ce sommet s'inscrivent bien dans les préoccupations quotidiennes de la Francophonie et de l'Afrique. Il tient à rappeler que la démocratie est un socle qui peut cependant devenir un poison si elle n'est pas accompagnée par un développement économique, soulignant qu'aucun pays n'est à l'abri d'une crise dans ces conditions. Il est donc indispensable que la Francophonie contribue à la prospérité économique au bénéfice des États et des populations. Il juge la question de l'environnement tout aussi déterminante, au point que la protection de l'environnement est inscrite dans la constitution béninoise. Il appelle à un pacte francophone dans ce domaine et à la création d'un fonds mondial, notamment contre la désertification. Il estime que la langue française doit fédérer autour d'elle, dans une solidarité plus agissante ; l'établissement d'un visa francophone pourrait à cet égard être un signe tangible. Il affirme que de nombreux chantiers restent encore à ouvrir pour que la Francophonie soit toujours davantage le creuset des valeurs de partage ; il invite, pour ce faire, à placer la Francophonie à l'ère du changement, en mettant toujours la langue française, dans toute sa diversité, au cœur de son action, pour que vive la Francophonie au service du développement.

- **Allocution du Roi du Cambodge**

En adressant ses chaleureuses félicitations à l'occasion du 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec, le roi du Cambodge, S.M. Sihamoni Norodom, affirme que ce XII^e Sommet constitue en lui-même un hommage au rôle joué par le Canada et le Québec au sein de la Francophonie et dans le concert des nations. Il fait part du profond attachement de son pays pour la Francophonie créée par les pères fondateurs dont son père faisait partie ; il saisit cette occasion pour transmettre les salutations et l'expression de l'indéfectible attachement de ce dernier à la famille francophone. Il adresse ses vives félicitations au Secrétaire général de la Francophonie pour ses efforts inlassables en faveur de la langue française, de la diversité culturelle et du développement durable. Mesurant le chemin parcouru depuis la création de l'ACCT dans un monde où l'uniformisation et la standardisation des normes représentent des risques majeurs pour les cultures, il salue une Francophonie riche de ses diversités, qui donne les moyens de préserver les identités et de s'enrichir des différences des autres, montrant bien que du choc des cultures jaillit la lumière.

Il souligne qu'après trois décennies de troubles, le Cambodge illustre parfaitement la coopération et la solidarité ainsi que le succès de la promotion de la langue française ; l'Académie royale du Cambodge, où le français constitue un vecteur de consolidation des échanges et des valeurs de la Francophonie, en est un exemple, de même que, au plan culturel, l'École française d'Extrême-Orient et la récente création, avec l'aide de la France, d'une école du patrimoine. Dans une Asie du Sud-Est où l'anglais prédomine, il affirme que des secteurs existent où le français peut avoir toute sa place ; il invite donc à valoriser la langue française dans une perspective d'emploi, d'économie et d'avenir, pour attirer les jeunes, qui sont la clé de voûte du développement durable. Il confirme l'engagement du Cambodge pour que le français reste la langue de la démocratie, des droits de l'Homme et de la paix. L'expérience cambodgienne ayant montré que la démocratie et le développement peuvent être unis dans un cercle vertueux, il considère que les transferts de technologie sont un

instrument indispensable dans la lutte contre la pauvreté et en vue de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement ; il en va de même de la question de la santé, souvent négligée alors qu'elle est un point essentiel du développement.

Le Cambodge apportera sa meilleure contribution à la réflexion sur les enjeux retenus pour ce XII^e Sommet, qui sont au cœur de l'avenir de la Francophonie et marquent combien cette communauté est inscrite dans tous les grands axes du monde et de l'avenir. En espérant que les valeurs de la Francophonie contribueront à l'avènement d'un monde de paix, il souhaite des travaux fructueux et forme le vœu qu'un prochain sommet se tienne en Asie du Sud-Est.

- **Allocution du Président de la République du Congo**

Prenant la parole à son tour, le président de la République du Congo, S.E. M. Denis Sassou-N'Guesso, remercie le Canada et le Québec d'associer la Francophonie à ce 400^e anniversaire de la fondation de Québec, qui constitue tout à la fois un souvenir pour les Québécois et un sujet de réflexion pour tous les francophones. Au nom des pays francophones d'Afrique centrale, il félicite le secrétaire général de la Francophonie pour le travail réalisé depuis le Sommet de Bucarest, en saluant son dynamisme et sa volonté de consolider la Francophonie et de la rendre plus visible et plus cohérente sur le terrain par le renforcement de la coopération avec les partenaires et les opérateurs. Il lui rend hommage pour avoir su défendre la plus haute considération de la Francophonie, notamment dans le domaine des droits de l'Homme, de la démocratie et de la paix, à travers les initiatives menées principalement au Tchad, en République démocratique du Congo ou encore en République centrafricaine et très appréciées par les populations de la région.

Il approuve les enjeux retenus pour ce sommet, notamment celui de la langue française, face à un monde en continuelle évolution, en rappelant que la langue française, parlée sur les cinq continents, constitue le socle de l'OIF, tout en marquant à la fois les particularités et l'unicité de la famille francophone dans un espace interplanétaire commun. En soulignant la nécessité d'entretenir cette flamme vivace, il affirme que le Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales adopté à Bucarest montre la ligne de conduite et, à cet égard, il soutient que les États et gouvernements ont deux types de devoir : le premier est d'utiliser le français dans les organisations internationales chaque fois que la langue nationale n'est pas une langue de travail ; le second est de conforter la langue française dans la vie culturelle des pays. Il s'interroge à ce propos sur la place de la langue française dans les programmes scolaires et universitaires : en l'occurrence, le français est-il langue d'enseignement ou une matière d'enseignement ?

Affirmant que la Francophonie est une famille dans laquelle chaque membre a des droits et des devoirs, il note que la sensibilité de la communauté francophone a évolué avec le monde : néanmoins, si la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance constituent désormais des valeurs piliers de la Francophonie, le président congolais estime que leur application doit tenir compte des cultures et des évolutions. Évoquant en particulier l'environnement et le développement durable, qui sont devenus des défis planétaires et des lieux d'interdépendance, il rappelle que l'Afrique possède, avec la forêt du bassin du Congo, le deuxième poumon de la planète. À ce titre et dans le suivi du forum de Yaoundé, en 1997,

sur une meilleure gestion des ressources, de celui de Johannesburg, en 2002, qui a adopté un programme de préservation de ce bassin, et, enfin, du sommet régional organisé à Brazzaville en février 2005 qui avait abouti à un plan d'action et mis en place une commission de suivi, le Congo abritera du 27 au 30 octobre 2008, à Brazzaville, le 6^e Forum du développement durable. Il s'agit là d'une occasion précieuse de se concerter encore pour avancer dans ce dossier majeur où la prise de conscience est universelle mais où la mobilisation des moyens reste encore lente. Il exhorte la communauté internationale à ne pas se laisser surprendre par la nature, comme elle l'est avec la survenue de la crise financière mondiale, soulignant que les pays en développement paient aujourd'hui l'utilisation anarchique des ressources par les pays développés.

En formant des vœux pour un Sommet de Québec aussi fructueux que les précédents, il souhaite que la Francophonie, espace où les travaux et les échanges peuvent se dérouler sans interprètes, permette à ses membres de se rapprocher, de se comprendre, et de consolider et d'approfondir ce bien commun dans lequel « un trésor est caché ».

- **Allocution du Président de la Commission européenne**

Le président de la Commission européenne, M. José Manuel Barroso, exprime son immense plaisir de participer à ce XII^e Sommet à Québec, à l'invitation du secrétaire général de la Francophonie et des premiers ministres du Canada et du Québec, et souhaite, au nom de l'Union européenne, un heureux anniversaire à cette ville berceau de la langue française en Amérique. Rappelant que plusieurs membres de l'Union sont également membres de l'OIF, il estime que les institutions européennes sont des lieux privilégiés de l'usage de la langue française. Il salue le rayonnement universel de cette langue et affirme que l'Union européenne partage la même vision du rôle de la langue, dans une perspective de développement, de compétitivité et de savoir. Il souligne en particulier l'enrichissement culturel que permet le multilinguisme, tout en luttant contre le repli identitaire ; il partage à cet égard, les propos de Jean-Marie Gustave Le Clézio, qui vient de recevoir le Prix Nobel de littérature 2008, pour qui la défense de l'identité doit rester ouverte aux valeurs universelles.

Soulignant que l'Union européenne a récemment créé un portefeuille de commissaire au multilinguisme, M. Barroso fait sienne l'analyse du Président Sarkozy lorsqu'il affirme que la francophonie n'est pas seulement une langue et une culture mais qu'elle implique des responsabilités dans les domaines de la paix, de la culture, du développement ou encore de la société de l'information. Il salue la volonté commune de l'Union européenne et de l'OIF d'appuyer le développement de l'Afrique et appelle à une relation politique forte entre les deux organisations pour s'attaquer ensemble aux grands défis de la mondialisation. Dans le contexte actuel de la crise financière contre laquelle la communauté internationale lutte, sous l'impulsion notable du Président Sarkozy, il plaide pour que l'attention portée à ce dossier majeur ne soit pas un prétexte pour oublier le « sauvetage humain », notamment dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement. Il exhorte plus que jamais les pays développés à respecter leurs engagements, comme celui de consacrer 0,7% de leur produit intérieur brut à l'aide aux pays en développement. S'il reconnaît la nécessité de s'attaquer à la crise financière, il demande à la communauté internationale de se mobiliser tout autant contre cette autre crise

humanitaire et alimentaire, plus cachée et moins médiatique. Il invite l'OIF et l'Union européenne à rester unis pour refuser la culture de la fatalité.

- **Allocution du Secrétaire général des Nations unies**

En remerciant les co-hôtes du sommet pour leur invitation et en saluant les nombreuses contributions du Canada au sein de l'Organisation des Nations unies, le Secrétaire général Ban Ki-Moon exprime sa joie d'être présent à Québec en ce 400^e anniversaire de sa fondation. Dans ces temps de crise, il approuve le choix de la Francophonie d'avoir mis la gouvernance économique au cœur de ses enjeux afin de contribuer à édifier un monde meilleur, dans la perspective des objectifs du millénaire pour le développement, que beaucoup de pays n'atteindront malheureusement pas. Il saisit cette occasion pour saluer les initiatives prises au niveau mondial pour juguler la crise financière, telles que celles menées sous l'impulsion de la France.

Soulignant la spécificité de l'ONU en tant qu'instance unique en son genre où les pays développés et ceux en développement peuvent se faire entendre de la même manière, il indique que sa responsabilité en tant que secrétaire général est de faire en sorte que la crise n'affecte pas encore davantage les pays les plus pauvres parmi les pauvres ; il compte sur les pays membres de la Francophonie dans cette responsabilité de protéger les plus démunis. De la même manière, la prise en compte de la crise environnementale ne doit pas être freinée par la crise financière : les nouveaux défis que sont le terrorisme, les maladies, ou encore le changement climatique ne connaissent pas les frontières. Il importe donc de préserver les biens et le patrimoine communs par un partenariat renforcé qui permette de trouver ensemble les solutions aux différentes crises. À cet égard, il espère que dans l'actuel contexte de crise financière, la Conférence de Doha, qui se tiendra en novembre 2008, soit l'occasion d'une meilleure prise en charge de la lutte pour le développement et contre les changements climatiques.

Il affirme que l'ONU doit plus que jamais œuvrer à un monde plus sain et qu'à cette fin, l'organisation mondiale a besoin de la coopération de tous et en particulier de la Francophonie pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement et pour le règlement pacifique des conflits, notamment dans l'espace francophone. Il fait part de son plein engagement, face à ce défi majeur, à renforcer la coopération entre l'ONU et l'OIF, en rappelant qu'il ne peut y avoir de développement durable sans la paix.

- **Allocution du Secrétaire général de la Francophonie**

Après avoir rendu hommage aux migrants arrivés il y a 400 ans sur les rives du Saint-Laurent avec pour seuls bagages leur courage, leur espérance, leur volonté, leur créativité, leur générosité et la langue française, le Secrétaire général Abdou Diouf salue cet esprit de résistance et de conquête qui n'a cessé de souffler depuis lors sur la ville de Québec, dans un équilibre subtil de tradition et de modernité, d'identité et de diversité. Il remercie les premiers ministres du Canada et du Québec pour l'organisation de ce sommet tout à la fois historique et rénové.

Faisant observer combien l'Organisation internationale de la Francophonie s'est toujours attachée à répondre à la vision, aux orientations et aux missions arrêtées par les sommets au bénéfice des populations des États et gouvernements membres et dans un souci permanent d'efficacité et de visibilité sur la scène internationale, le secrétaire général indique que l'OIF a beaucoup œuvré pour approfondir et consolider les avancées réalisées dans les domaines de la promotion de la langue française, de la diversité culturelle et linguistique, de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, de l'éducation et de la formation, ainsi que du développement durable et de la solidarité.

En appelant les États et gouvernements à fixer le mandat de l'OIF, il affirme que la Francophonie ne peut rester spectatrice ni indifférente face aux nouvelles crises qui surviennent et qui toucheront plus durement les plus défavorisés, face aux multiples risques de clivage qui menacent l'équilibre du monde, ou encore aux tentatives de repli identitaire qui, dans une logique d'affrontement et d'uniformisation, remettraient en cause les principes de démocratie, de liberté ainsi que les valeurs de partage, de solidarité et de diversité. Au-delà de l'unité dans la diversité, il exhorte la Francophonie à être solidaire dans l'adversité, à refuser le monde et la mondialisation tels qu'ils sont, par des choix politiques forts et clairs transcendant les logiques de puissance, d'intérêt particulier et de spéculation. Il l'invite aussi à adopter des normes communes en vue de la réalisation d'objectifs et de l'affirmation de valeurs universellement partagées.

Enfin, il dit sa conviction que la Francophonie a toute sa part à prendre dans l'émergence d'un multilatéralisme plus équilibré, plus équitable et plus solidaire, à l'image de ses pratiques internes. En soulignant cependant que le destin de la Francophonie dépend principalement de la confiance, des moyens et de la crédibilité que ses membres lui donneront, le secrétaire général demande aux chefs d'État et de gouvernement de donner à l'organisation l'esprit qui lui permettra d'écrire la lettre.

SÉANCE PLÉNIÈRE

1. Ouverture des travaux

- **Passation des pouvoirs de la présidence du Sommet**

Le ministre roumain des Affaires étrangères annonce que la Roumanie, en qualité de président en exercice du Sommet de la Francophonie, souhaite la bienvenue à tous les États et gouvernements membres à Québec pour ce XII^e Sommet. Il souligne qu'au cours de cette présidence, son pays a essayé de laisser une empreinte indélébile par ses initiatives et ses programmes. Il tient à remercier tous ceux qui les ont soutenus et spécialement le secrétaire général, S.E. M. Abdou Diouf. Il remercie également les co-hôtes du Sommet, le Canada et le Québec, pour le travail admirable accompli dans l'organisation de cette réunion. En invitant le Premier ministre du Canada à l'accession à la présidence, il souhaite à tous un bon sommet.

Le Premier ministre du Canada remercie le ministre roumain et le félicite, ainsi que le Président Basescu, pour les réalisations accomplies depuis le Sommet de Bucarest. Avant de débiter les travaux, il invite le Premier ministre du Québec, qui partage la responsabilité d'accueillir ce sommet, à le rejoindre à la tribune. Avec lui, de même qu'avec le Premier ministre du Nouveau-Brunswick ainsi que tous les Canadiens et les Canadiennes, il est heureux d'accueillir les États et gouvernements membres au XII^e Sommet de la Francophonie, qui marque le 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec, date historique pour le Québec, le Canada et l'Amérique du Nord. Honoré d'assurer la présidence pour les deux prochaines années, il rappelle que son pays a déjà eu l'honneur d'accueillir un Sommet de la Francophonie à deux reprises : ici même, à Québec, en 1987, et à Moncton, en 1999.

En ardent promoteur de l'évolution de la Francophonie, il souhaite une organisation crédible et performante, à l'écoute des populations et consciente des défis mondiaux. Pour le Canada, l'institution multilatérale francophone doit être capable d'anticiper les problèmes et de contribuer à les résoudre, souci qui est à la base du choix de quatre enjeux pour le Sommet de Québec : la langue française ; la paix, la gouvernance démocratique et l'État de droit ; la gouvernance et la solidarité économiques ; l'environnement, le développement durable et les changements climatiques. Ayant signalé que les chefs d'État et de gouvernement seront également appelés à discuter de la situation politique internationale et des situations de crise ou de sortie de crise au sein de la Francophonie, le Premier ministre Harper formule le vœu que le Sommet de Québec démontre que la Francophonie est une organisation efficace et capable de jouer pleinement son rôle sur la scène internationale. Il déclare officiellement ouverte la XII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

Le Premier ministre du Québec souhaite à nouveau la bienvenue aux délégations et se réjouit de la concrétisation de son vœu que le Sommet de la Francophonie coïncide avec cette célébration de la présence du français en Amérique du Nord. Il salue chaleureusement la présidence roumaine dont la mission délicate et exigeante s'achève aujourd'hui, et remercie les autorités de ce pays pour le travail accompli depuis 2006. Il exprime en outre toute sa satisfaction de constater une très forte participation au Sommet de Québec.

Il souligne que la crise financière en cours, qui ébranle l'économie mondiale, confère à ce sommet un caractère d'urgence : ce sujet s'ajoutera à l'agenda par ailleurs chargé du sommet où seront discutés les quatre importants thèmes cités par le Premier ministre Harper. Il se réjouit que, pour la première fois, le sujet de la langue française soit abordé à un Sommet de la Francophonie. Afin de permettre à tous ceux qui le souhaitent de prendre la parole, il invite les intervenants à être aussi concis que possible. Appelant à un effort collectif dans ce sens, il souligne que l'organisation des tables rondes reflète la volonté de discussions plus dynamiques.

- **Constitution du bureau de la Conférence**

La composition du bureau de Conférence est fixée comme suit :

- président : Canada ;
- vice-présidents : Canada-Québec, Cap-Vert, Grèce, Laos, Tunisie, Vietnam ;
- rapporteur général : Communauté française de Belgique.

- **Approbation de l'ordre du jour et de l'ordonnancement des travaux**

Le projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux du Sommet est approuvé.

- **Examen des demandes d'adhésion ou de modification de statut : intervention de la présidente de la CMF**

Le Premier ministre Harper invite la présidente de la Conférence ministérielle de la Francophonie à faire part des délibérations sur les demandes d'adhésion et de modification de statut.

La présidente de la Conférence ministérielle de la Francophonie, la Ministre Josée Verner, informe l'assemblée que la Conférence, réunie en sa 24^e session, a examiné et approuvé l'Avis du Conseil permanent de la Francophonie sur les demandes d'adhésion et de modification de statut à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Elle recommande au Sommet de bien vouloir entériner les demandes formulées par :

- la République d'Arménie, État observateur depuis 2004, pour l'obtention du statut de membre associé ;
- la Lettonie et la Thaïlande, en qualité d'États observateurs. S'agissant de la Thaïlande, la CMF a toutefois lancé un appel en vue du règlement pacifique du différend frontalier qui l'oppose au Cambodge.

Enfin, la CMF a pris note du tableau des indicateurs relatif aux Statuts et modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, destiné à en préciser les critères.

À la suite de cette intervention, le Sommet adopte les décisions recommandées par les ministres.

En sa qualité de président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, le Premier ministre du Canada félicite l'Arménie pour son changement de statut au sein de l'organisation

et salue l'arrivée de la Lettonie et de la Thaïlande, en espérant qu'ils contribueront au rayonnement de la langue française dans leurs régions respectives. Il invite l'Arménie à prendre brièvement la parole.

Le chef de délégation de l'Arménie remercie les hôtes d'un sommet parfaitement organisé dont il entrevoit qu'il sera d'une grande portée. Il adresse également ses remerciements à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement pour l'octroi du statut de membre associé, qui récompense la politique menée par l'Arménie en faveur de l'usage de la langue française et de l'adhésion aux valeurs de la Francophonie. Il souligne la volonté politique de son gouvernement d'inscrire l'Arménie dans l'espace francophone, qui repose sur des liens historiques forts avec la France. Cette décision intervient au moment où l'organisation cherche à renforcer les moyens de son combat pour le développement durable et pour une société pluraliste et respectueuse des droits de l'Homme, pour un monde où doit primer la solidarité. Forts des valeurs communes les unissant, les États membres et tous les acteurs de la Francophonie doivent se mobiliser pour atteindre ces objectifs. L'Arménie considère que les résolutions et la déclaration qui seront adoptés par le Sommet de Québec constituent une réponse à ces défis.

Face aux nouvelles responsabilités qui lui incombent, l'Arménie aura à cœur de remplir ses obligations. En concluant son intervention, le ministre arménien marque l'appréciation de son pays pour l'action du Secrétaire général Abdou Diouf depuis le Sommet de Bucarest et l'assure de son plein soutien dans l'accomplissement de sa mission. Il félicite la Roumanie pour la présidence écoulée et adresse ses meilleurs vœux de réussite à la présidence canadienne.

Prenant la parole au nom du président de la République, le chef de délégation de la Lettonie exprime sa gratitude pour l'honneur qui lui est fait de rejoindre l'organisation francophone et pour l'accueil fraternel. Ce moment est pour lui d'autant plus émouvant qu'il a lieu en terre québécoise qui, à ses yeux, n'est pas seulement un territoire où est parlée la langue française mais un espace plus vaste où s'appliquent les valeurs universelles chères au Président Senghor. Il fait part de la relation particulière à la langue française des intellectuels lettons à la suite de la dernière Guerre mondiale où la perte d'autonomie du pays a cédé la place à un pouvoir unilingue totalitaire qui mit tout en œuvre pour couper les relations du pays avec le monde. Un groupe d'intellectuels s'était alors regroupé pour lire de la littérature mondiale, y compris en langue française. Ils résistaient en se créant un espace culturel, moral et esthétique mais cette activité n'avait pas échappé au KGB, qui identifia ces intellectuels comme le « groupe français », lequel fut déporté en Sibérie. Convaincu que c'est avec passion qu'ils auraient signé la Déclaration de Bamako et auraient souscrit au respect des droits de l'Homme quelle promeut, l'ambassadeur letton indique que ces compatriotes courageux qui aimaient tant la langue française sont devenus des symboles pour son pays qui, en intégrant les valeurs démocratiques de la Francophonie, se porte à la rencontre de nouveaux amis, riches de passé et de culture, avec lesquels la Lettonie n'aura de cesse de partager son expérience.

À son tour, le chef de délégation de la Thaïlande transmet les regrets du Premier ministre, retenu à Bangkok, qui l'a chargé de dire à quel point la Thaïlande est heureuse d'être admise au sein de la grande famille francophone. Il adresse à la Francophonie et plus particulièrement au Canada, au Québec et à leur population

ses remerciements pour leur accueil chaleureux et leur hospitalité. Il tient également à leur adresser ses félicitations à l'occasion du 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec. En indiquant qu'il y a plus de trois siècles que l'usage du français demeure populaire en Thaïlande, il souligne qu'elle a permis aux Thaïlandais d'accéder à une meilleure vision du monde. Il admire le rôle vital de la Francophonie, forum international dédié à l'établissement de la paix, au développement et à la diversité culturelle pour une solidarité internationale dans le contexte de la mondialisation. Il assure la Conférence de la fervente participation de son pays aux activités de la Francophonie, qui confirme que les liens entre différents pays et différentes cultures sont possibles et constitue une promesse d'élargissement de cet état d'esprit à un plus grand nombre de pays : ce trait unique fait de la Francophonie un forum planétaire irremplaçable à vocation multilatérale.

2. Rapport de la présidente de la Conférence ministérielle de la Francophonie

Le Premier ministre invite la présidente de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) à présenter brièvement les conclusions de la réunion préparatoire qui s'est tenue à la veille du Sommet.

La Ministre Verner indique que la CMF, réunie les 15 et 16 octobre, a entendu le secrétaire général rendre compte des travaux de la session du 22 septembre du Conseil permanent de la Francophonie (CPF), qu'il préside. Elle a approuvé l'avis du CPF concernant les demandes d'adhésion et de modification de statut dont les recommandations ont déjà été présentées. Elle a procédé à l'examen du projet de déclaration de Québec, qui s'articule autour des quatre enjeux du Sommet. Le texte de la déclaration traite également des foyers de crise et des situations de sortie de crise dans l'espace francophone ainsi que des questions brûlantes de l'actualité mondiale telles les crises alimentaire et financière. Proposant à la fois des engagements des États et gouvernements et des pistes d'action pour l'OIF et les opérateurs, il correspond de plus aux objectifs fixés lors de la CMF de Vientiane, en novembre 2007 de proposer au Sommet un texte concis, mobilisateur et lisible pour l'opinion publique. Enfin, quatre projets de résolutions sont soumis aux délibérations des chefs d'État et de gouvernement portant sur : la langue française ; les droits des enfants ; les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ; la promotion du tourisme dans les pays francophones du Sud.

Poursuivant son intervention, la Ministre Verner indique que la CMF a adopté le budget rectificatif de l'OIF ainsi que la résolution portant ouverture de crédits et approuvant l'estimation des recettes au titre de l'année 2009. Elle a entériné les orientations retenues pour la programmation 2010-2013 de l'OIF et entendu les dispositions prises pour la mise à disposition par la France d'une Maison de la Francophonie à Paris, siège de l'OIF. Elle a par ailleurs approuvé les textes normatifs harmonisés avec la nouvelle Charte de la Francophonie adoptée à Antananarivo en 2005 : le Vade-mecum sur les modalités de fonctionnement des sommets ; le Règlement intérieur de la CMF ; les Directives portant sur les relations entre les institutions de la Francophonie et les OING, ONG et autres OSC. Elle a pris connaissance avec intérêt du rapport du commissaire aux comptes de l'OIF et pris acte de ses recommandations.

Prenant la parole à la suite de sa collègue du Canada, la vice-présidente, la Ministre québécoise Monique Gagnon-Tremblay, précise que l'excellent rapport du commissaire aux comptes de l'OIF a retenu l'attention des ministres à deux titres car il invite la Francophonie : d'une part, à remettre l'éducation au cœur de ses missions et à clarifier le rôle des intervenants ; et, d'autre part, à renforcer sa cohérence et sa visibilité en adoptant une stratégie commune, fondée sur un dialogue direct et constructif sur la coopération multilatérale francophone. Elle relève que le secrétaire général de la Francophonie a dressé un tableau mettant l'accent sur les trois projets pilotes innovants issus du Sommet de Bucarest : le dispositif du volontariat francophone ; l'initiative de formation à distance des maîtres du primaire ; les maisons multimédias des savoirs. La CMF a ensuite entendu tour à tour les responsables de l'OIF, de l'AUF, de TV5 Monde, de l'Université Senghor, de la Confémen et de la Conféjes, qui ont réitéré leur adhésion au cadre stratégique décennal adopté par le Sommet de Ouagadougou en 2004. Tout en saluant le dynamisme des opérateurs et partenaires de la Francophonie, les ministres ont insisté pour le renforcement des synergies entre eux ainsi que du partenariat avec les autres organisations internationales. Ils ont invité l'OIF à poursuivre la réforme et la modernisation de sa gestion administrative ainsi que le resserrement de sa programmation, l'appelant à une culture de gestion axée sur les résultats et à une culture d'évaluation afin de mieux ancrer la Francophonie au sein des sociétés qui la composent. Les ministres se sont par ailleurs engagés à promouvoir l'action de la Francophonie auprès de leurs opinions publiques. Ils ont demandé à l'OIF et aux opérateurs spécialisés, réunis en Conseil de coopération, de développer avant la prochaine session de leur Conférence une stratégie globale commune comportant quelques champs d'intervention prioritaires ainsi que les moyens financiers et humains afférents. Cette stratégie devra être mise en œuvre dans le cadre de la programmation 2010-2013.

À la suite de ces interventions, le président indique que le Sommet aura l'occasion de revenir plus tard sur les points qui exigent des décisions formelles et, tout en invitant le secrétaire général à faire son rapport, il lui rend d'ores et déjà hommage pour les efforts qu'il a déployés pour faire entendre la voix de la Francophonie sur la scène internationale. Il souligne en outre son engagement personnel en faveur de la paix et de la résolution des conflits ainsi que les actions qu'il a initiées en faveur des États les plus vulnérables de la communauté et son combat continu pour défendre la langue française et la diversité culturelle. Il relève que ces efforts s'inscrivent dans l'objectif de rendre l'organisation francophone plus efficace et plus moderne.

3. Rapport du Secrétaire général de la Francophonie et débat

Le secrétaire général exprime d'emblée sa fierté de conduire cette organisation et sa conviction quant au rôle toujours renforcé de la Francophonie dans un monde en changement. Au plan institutionnel, il affirme s'être efforcé de donner sa pleine application à la réforme adoptée à Antananarivo. En saluant le travail réalisé par l'Administrateur de l'OIF, M. Clément Duhaime, pour sa mise en œuvre, dans un esprit de justice et de transparence, il assure que la révolution tranquille de l'organisation est en marche, avec l'appui de tout le personnel.

S'agissant des programmes, il souligne que la future programmation 2010-2013 est en cours de finalisation. Recentrée sur la valeur ajoutée de la Francophonie, elle entend éviter les dispersions et améliorer l'efficacité des actions grâce à une

plus grande synergie avec les opérateurs, une meilleure utilisation des unités hors siège, davantage de rationalité des moyens et une recherche plus poussée de partenariats et de financements extérieurs.

Il se félicite de l'équilibre financier et du début de reconstitution des réserves réalisés au terme de ce biennium, marqué par l'adoption d'un nouveau barème des contributions statutaires qui a permis une nette amélioration dans le recouvrement des arriérés de contributions. En notant qu'il y a peu, trente-deux membres étaient en retard de leurs contributions statutaires, vingt-six d'entre eux totalisant quelque onze millions d'euros, il remercie les États et gouvernements qui ont consenti des efforts pour l'apurement de ces arriérés et invite les retardataires à suivre ces exemples encourageants.

Sur le plan institutionnel, le secrétaire général salue le renforcement des relations avec les présidents des commissions et des groupes de travail du CPF. Par ailleurs, il dit avoir apprécié et pris toute la mesure des outils mis à sa disposition. C'est ainsi que trois comités *ad hoc* consultatifs restreints, respectivement sur la Transnistrie, la Guinée et le Tchad, ainsi qu'une session extraordinaire du CPF sur la Mauritanie ont été convoqués, permettant des échanges et des orientations très utiles pour la prise de décision politique. S'agissant de la coopération, il observe que le Conseil de coopération devient de plus en plus un lieu de partage de l'information et de concertation stratégique, comme en témoignent les trois projets pilotes menés par l'OIF et les opérateurs. Les premiers résultats de ces initiatives montrent que cette dimension doit être renforcée et encouragée, de même que le statut des OING.

Il affirme que la rationalisation et la modernisation ne sont pas des fins en soi, mais qu'elles participent à la volonté de servir les populations des membres de l'organisation et de répondre au mieux à leurs besoins. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les actions menées dans les domaines de la paix, des droits de l'Homme, de la démocratie, du développement durable, de l'éducation et de la formation, dans lesquels le rôle de la langue commune est fondamental. Aussi exhorte-t-il à rester vigilant en ce qui concerne l'usage de la langue française dans l'éducation et dans les relations internationales, comme dans le mouvement olympique, arguant que le développement de formations ambitieuses pour les diplomates est inutile s'il n'y a pas d'engagement politique des pays dans ces domaines.

En invitant les délégations à se référer à son rapport, le secrétaire général souligne qu'à l'image de ce XII^e Sommet novateur, ce document a été rénové dans sa conception et dans sa nature pour mieux rendre compte des actions menées à la lumière des orientations du Sommet de Bucarest. Il souligne que les conditions de leur mise en œuvre montrent une certaine constance dans la démarche, qu'il décline en trois points :

- la recherche permanente de complémentarité entre l'OIF et les opérateurs, mais aussi entre les actions de coopération et les actions politiques et diplomatiques, puisque la paix et le développement sont indissociables, et enfin, entre les actions de l'OIF et les autres actions multilatérales. Le programme d'appui à la Justice à Haïti et de renforcement des capacités des pays ACP en négociation commerciale, menés respectivement avec l'Union européenne et le Commonwealth, en sont des exemples ;

- la nécessité d'agir dans l'urgence et la durée, autrement dit, savoir tout à la fois réagir à des événements qui menacent la paix et prendre en compte le fait que la préservation de la paix implique aussi la volonté d'accompagner les pays à toutes les étapes de la reconstruction et de la consolidation de cette paix. C'est le cas au Tchad, avec les actions conduites sous l'impulsion de la France ; en Côte d'Ivoire où, grâce à la facilitation du Président Compaoré, un dialogue direct a été noué entre les protagonistes ; en Centrafrique, à la faveur de la médiation du Président Bongo ; ou encore en République démocratique du Congo et aux Comores. À ces actions s'ajoutent les réflexions engagées sur les problématiques de l'alerte précoce et de la prévention des conflits, dans l'esprit de la Conférence de Saint-Boniface. Le secrétaire général souligne l'importance de ces dossiers, qui interpellent toute la communauté internationale et qui exigent un vaste travail sur les instruments et sur leur mise en œuvre. S'agissant, d'autre part, de la coopération juridique et judiciaire, il salue la tenue en février 2008, à Paris, de la IV^e Conférence des ministres francophones de la Justice ainsi que la révision du Traité de l'Ohada, signé le 17 octobre 2008 en marge du Sommet de Québec, pour tenir compte de l'évolution internationale ;
- le respect de la diversité des membres de l'organisation, qui fait de l'OIF un laboratoire de la diversité culturelle, même si cette diversité peut conduire à des disparités et à des désaccords. Le secrétaire général salue, à cet égard, les groupes des ambassadeurs francophones qui permettent de rapprocher les points de vue et d'organiser la concertation, en soulignant l'importance de renforcer la participation des pays en développement au sein des enceintes internationales comme élément majeur de crédibilité et de réussite.

Saluant « l'esprit de Québec » et raisonnablement optimiste pour l'avenir, le secrétaire général se réjouit, enfin, de l'installation prochaine de l'organisation dans la Maison de la Francophonie, au cœur de Paris, qui contribuera à son rayonnement. Il adresse ses vifs remerciements au Président Sarkozy pour la mise à disposition de ces locaux et exprime la gratitude de toute la communauté francophone pour ce geste fort et symbolique de l'engagement de la France, qui témoigne de sa confiance à l'égard de la Francophonie et constitue une invitation à donner le meilleur de l'OIF.

Le président de la Conférence remercie le secrétaire général pour ce rapport éclairant sur les actions et les orientations mises en œuvre. En ouvrant les débats, il demande aux délégations d'être concis dans leurs prises de parole et les invite à déposer le texte intégral de leurs interventions pour diffusion.

En sa qualité de co-hôte du Sommet, le Premier ministre du Québec s'associe aux félicitations du président de la Conférence et remercie en particulier le secrétaire général pour son allusion à « l'esprit de Québec ».

- **Débat**

En exprimant son immense joie de se joindre à la célébration du 400^e anniversaire de Québec, ville où elle a fait ses études, la gouverneure générale de Sainte-Lucie remercie tout d'abord les co-hôtes du sommet pour leur hospitalité. Elle félicite le secrétaire général pour son rapport ainsi que l'Administrateur pour la mise en œuvre de la modernisation de l'OIF, en les remerciant pour leurs propositions d'action et

leur engagement en faveur de la Caraïbe ; elle espère que les financements seront à la hauteur de ces ambitions. Évoquant la question du resserrement nécessaire, elle plaide pour que les programmes qui seront retenus au terme de cet exercice soient bien ceux qui intéressent la plus grande majorité des membres. Elle s'inquiète à cet égard du nombre de crédits liés, qui réduisent la dimension multilatérale de la coopération francophone. En ce qui concerne les actions politiques, elle tient à rappeler que l'OIF n'étant pas l'ONU, il convient de privilégier des actions véritablement utiles pour la Francophonie. En affirmant son soutien au secrétaire général, elle exprime cependant de fortes réserves au sujet des formations prévues dans le cadre des opérations de maintien de la paix.

Le président de la République du Sénégal affirme son attachement à la Francophonie dont le Sénégal est l'un des pays fondateurs. Il salue l'action du secrétaire général et, en particulier, la grande visibilité de l'OIF, qui permet une véritable adhésion à sa vision, la participation de la Francophonie dans différents théâtres d'opération pour le règlement des crises et les initiatives prises en vue de la présence francophone aux Jeux olympiques de Pékin.

Prenant la parole au nom du président de la République, le Premier ministre de la Tunisie remercie tout d'abord les co-hôtes du Sommet pour leur accueil et le bon déroulement de ses travaux ; il exprime sa joie d'être présent à Québec, à l'occasion du 400^e anniversaire de la ville. Il donne lecture du message du président, lequel rend hommage au secrétaire général pour ses efforts visant à renforcer le rôle et la place de l'OIF sur la scène internationale dans un contexte de crise mondiale où la Francophonie doit montrer sa capacité à relever ces multiples défis et à s'adapter à de nouvelles données. Les thèmes du Sommet de Québec répondent à ces préoccupations communes et visent à assurer la stabilité et la prospérité des membres de la Francophonie, et à garantir la pérennité de son patrimoine commun, fondé sur l'esprit de dialogue et les valeurs de tolérance et d'ouverture.

Dans ce cadre, le renforcement de la coopération dans le domaine de l'éducation constitue un enjeu considérable pour les pays francophones : l'accès de tous à un enseignement de qualité constitue un droit fondamental de la personne et, par là-même, une condition essentielle du développement durable et du progrès de leurs sociétés. C'est dans ce contexte que s'inscrit le Symposium international sur les TIC au service de l'éducation, tenu en Tunisie en juin dernier en vue de l'adaptation de ce secteur stratégique aux exigences de qualité, aux avancées pédagogiques et aux innovations technologiques qui sont une nécessité impérieuse pour assurer aux générations futures une formation de haut niveau. La Tunisie remercie le secrétaire général et tous ceux qui ont soutenu et participé à cette initiative, qui a permis de faire le bilan de l'action francophone en la matière et d'ouvrir de nouvelles perspectives de coopération. Ses conclusions sont appelées à être adoptées et intégrées dans les programmes futurs de l'OIF visant l'émergence d'une société du savoir dont l'éducation, la formation et le développement des ressources humaines constituent les fondements essentiels.

S'agissant des droits de l'Homme, la Tunisie prône une approche globale et inclusive, considérant que la dignité de l'Homme et ses droits politiques ne peuvent être effectifs sans une solide assise économique, sociale et culturelle, ni dans une société qui souffre du chômage, de la pauvreté et de l'analphabétisme. C'est pourquoi elle a initié un processus continu de réformes consacrant les droits politiques et civils mais

promouvant aussi les droits économiques, sociaux et culturels. Un intérêt particulier a été porté à la liberté d'expression des créateurs et des médias, à une plus grande égalité entre hommes et femmes et à une participation accrue de celles-ci dans la vie politique ainsi qu'à l'intégration et à la protection des catégories sociales aux besoins spécifiques : enfants, personnes âgées et personnes handicapés. En se félicitant de l'intérêt porté par le Sommet aux droits et au bien-être de l'enfant, le président tunisien relève qu'une telle approche permet l'instauration d'un processus de démocratisation, évolutif et irréversible, en évitant les phénomènes de rejet, d'injustice et d'exclusion, sources de crises, de conflits, voire de terrorisme. Aussi, appelle-t-il à la mise en œuvre du Fonds mondial de solidarité adopté à l'unanimité par les Nations unies, à l'initiative de la Tunisie.

Préoccupée, par ailleurs, par les défis majeurs de l'environnement et des changements climatiques et leurs conséquences néfastes en termes de pertes de croissance, de retards de développement, d'exodes massifs et d'instabilité politique, la Tunisie a organisé en novembre 2007 une conférence sur la solidarité internationale face aux changements climatiques en Afrique et en Méditerranée, qui a abouti à l'adoption d'un plan d'action témoignant de la prise de conscience quant à la nécessité de conjuguer les efforts pour faire face à ce grand défi : les recommandations et orientations adoptées à cette occasion pourraient utilement contribuer à l'élaboration des programmes de l'OIF dans ce domaine. Enfin, le président tunisien affirme que son pays fera tous les efforts pour que l'OIF demeure fidèle à sa vocation d'espace de solidarité et de concertation, et d'instrument de coopération au service de ses populations.

Considérant que les sommets offrent aux pays membres l'occasion de faire le bilan des acquis et de définir les orientations de la Francophonie, la vice-présidente du Vietnam salue les efforts réalisés depuis Bucarest en faveur d'une coopération constructive au service des intérêts et du développement de ses membres et de la communauté internationale. Si elle constate que l'accroissement rapide des liens économiques et des échanges commerciaux ont fait entrer l'humanité dans une nouvelle ère de développement sans précédent dans laquelle les droits de l'Homme sont des valeurs universellement reconnues, elle rappelle également que de nombreuses menaces telles que la guerre, le terrorisme, la pauvreté et la dégradation de l'environnement continuent de peser sur l'humanité. Outre l'hégémonie et la mondialisation qui menacent l'égalité et la démocratie dans les relations internationales, le spectre d'une récession économique et de nouvelles évolutions complexes en matière de sécurité énergétique et alimentaire risquent aussi de menacer les efforts de la communauté internationale au service d'un développement durable.

Membre de la famille francophone depuis plus de trente ans et fort, par ailleurs, de son statut de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies en 2008-2009, le Vietnam, qui considère le renforcement de la coopération au sein de la Francophonie comme une priorité de sa politique extérieure, entend apporter sa contribution à la stabilité et au développement des pays membres de la Francophonie, notamment africains. C'est pourquoi le Vietnam invite-t-il, en premier lieu, la Francophonie à se joindre aux efforts des Nations unies dans les domaines de la prévention et de la résolution des conflits, de la lutte contre la pauvreté par la promotion de la croissance économique et de la préservation de la diversité culturelle. La vice-présidente salue, à cet égard, le renforcement de la coopération entre l'OIF et les Nations unies, l'Union européenne, l'Union africaine et d'autres organisations

internationales ainsi que la participation active de nombreux membres de la Francophonie au sein des enceintes internationales contribuant à promouvoir la transparence dans leur fonctionnement et les mécanismes multilatéraux.

Notant, par ailleurs, les grands écarts de développement et la pauvreté persistant dans l'espace francophone, elle souhaite que ces problématiques soient les premières priorités de l'OIF et que les États fassent des objectifs du millénaire pour le développement leurs objectifs nationaux, avec l'appui des pays développés et des institutions financières internationales. À cet égard, elle plaide pour le renforcement de la coopération tripartite et quadripartite dont le Vietnam est l'un des pionniers et qui a prouvé son efficacité et sa compatibilité avec les conditions et les capacités respectives des pays. En souhaitant qu'un prochain sommet se tienne à nouveau en Asie, elle ne doute pas que la volonté politique de ses membres, le dynamisme de ses opérateurs et le rôle du secrétaire général assurent un brillant avenir à la Francophonie en tant que nouveau modèle de l'unité dans la diversité et du renforcement du rôle des institutions multilatérales au service de la paix, du développement et du progrès.

La cheffe de délégation de la Moldavie félicite les autorités canadiennes et québécoises pour la tenue de ce sommet et le 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec. En saluant le choix de la langue française, socle de l'OIF, parmi les enjeux du Sommet, elle indique que le français reste la langue étrangère la plus demandée en Moldavie, où le nombre d'élèves de classes francophones augmente chaque année. La première année scolaire des classes bilingues dans l'enseignement professionnel a ainsi été inaugurée en septembre 2008 tandis que la filière francophone universitaire, soutenue par l'AUF, est considérée comme la pépinière des spécialistes moldaves francophiles dans divers domaines. Les activités menées en faveur de la promotion du français sont par ailleurs mises en place avec succès au plan national. Comptant, en outre, parmi les premiers pays à avoir adhéré à la convention de l'Unesco sur la diversité culturelle, la Moldavie partage la préoccupation de l'OIF face au recul de l'usage de la langue française dans les organisations internationales. Ayant signé tout récemment le Mémoire sur le français dans l'Union européenne dont la Moldavie espère bénéficier dès 2009, elle remercie le secrétaire général et l'OIF ainsi que les pays à l'initiative de ce programme pour leur action.

Elle exprime, par ailleurs, l'attachement de son pays aux valeurs de la Francophonie ainsi que sa vocation européenne, en remerciant la présidence française de l'Union européenne pour son appui à l'approfondissement du dialogue et de la coopération entre la Moldavie et la communauté européenne, dans l'espoir de la suppression rapide des visas pour les citoyens moldaves et de l'intégration prochaine de la Moldavie dans l'Union. Elle compte en outre sur la poursuite de l'appui de l'Europe dans le dossier de la Transnistrie et salue la solidarité dont a fait preuve à cet égard la Francophonie à travers la tenue, en 2007, d'un comité *ad hoc* consultatif restreint sur ce conflit gelé. Elle appelle à une implication active de la communauté francophone en vue d'un règlement rapide et pacifique de ce conflit, qui passe par le retrait effectif des troupes étrangères dans cette région et le respect de l'intégrité territoriale de la Moldavie ; elle se réjouit que la Déclaration de Québec s'exprime en ce sens. Enfin, elle salue le choix de l'enjeu de l'environnement, sujet à la fois complexe, actuel et qui concerne l'avenir commun de l'humanité entière. Ce défi auquel la Moldavie est elle aussi confrontée,

notamment par la sécheresse, les inondations et les tempêtes, qui causent de graves dommages à l'environnement et à l'économie nationale, devrait être placé parmi les priorités de l'OIF, à travers l'éducation des générations futures à la protection de la planète. L'organisation d'une Conférence des ministres francophones chargés de l'environnement, que la Moldavie serait heureuse d'abriter, pourrait consolider les efforts communs en ce sens. Enfin, elle réitère le vœu de son pays d'accueillir à Chisinau en 2012, le XIV^e Sommet de la Francophonie.

4. Huis clos sur la situation politique internationale

Les chefs d'État et de gouvernement ont procédé à une discussion à huis clos sur la situation politique internationale introduite par le Premier ministre du Canada et par le secrétaire général de la Francophonie.

5. Séances thématiques sur les enjeux

- **Introduction de l'enjeu Paix, gouvernance démocratique et État de droit par le Burkina Faso**

Le président du Burkina Faso, S.E. M. Blaise Compaoré, salue les co-hôtes canadiens et québécois pour la qualité de l'organisation du Sommet et rend hommage au secrétaire général. Il les remercie de lui avoir demandé d'introduire les travaux consacrés à la gouvernance politique, aux enjeux de la paix, de la démocratie et de l'État de droit, qui constituent des préoccupations récurrentes dans l'espace francophone. Il évoque ensuite l'aspiration immémoriale des peuples à la liberté et à l'équité, et les conséquences parfois violentes du déni de ces valeurs universelles qui engendre les conséquences que l'on sait sur l'ordre politique, économique et social établi. Affirmant que l'approfondissement et le maintien de la démocratie et de l'État de droit sont les gages de la paix sociale et la condition première du développement durable, il souligne qu'au-delà de l'organisation d'élections libres et transparentes, la légitimité populaire acquise doit être appuyée par une gouvernance politique impartiale dans le fonctionnement des institutions et des services publics. Convaincu qu'il ne saurait y avoir de progrès social sans bonne gouvernance, le Burkina Faso s'est doté, en 1998, d'un plan national de bonne gouvernance et, depuis 2004, d'une politique nationale qui guide désormais l'action de l'État et permet de consolider les acquis de la démocratie et de l'État de droit. Privilégiant le dialogue et l'écoute en vue de la cohésion sociale, le Burkina a également mis en place en 2000, à une période difficile de son histoire, le Collège des sages, un regroupement de représentants de la société civile, et organisé en mars 2001 une journée du pardon, dans l'esprit d'une réconciliation nationale. Des rencontres périodiques sont en outre organisées avec divers segments de la société civile. Enfin, après s'être soumis aux exigences du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, structure adoptée par l'Union africaine pour évaluer la bonne gouvernance, le Burkina s'apprête à rendre son premier rapport au collège des chefs d'État évaluateurs qui se réunira dans quelques jours à Cotonou.

Le Président Compaoré considère que la Francophonie pourrait frayer la voie à la bonne gouvernance, incarnée par :

- une vision éclairée et prospective ;

- la transparence et l'obligation de rendre compte ;
- la culture de tolérance et le renforcement du rôle de la société civile ;
- l'intégration des femmes et des jeunes dans les systèmes de production de richesse et de gestion du pouvoir ;
- la réaffirmation du rôle de régulation de l'État et la promotion de l'équité.

De même, elle pourrait s'inscrire dans la perspective de la promotion du dialogue démocratique mondial sur des sujets tels que :

- la détermination et l'articulation des rôles respectifs de l'État et du marché ;
- l'organisation du commerce international avec le problème des subventions à l'exportation ;
- les mécanismes innovants de financement du développement.

Il faut toutefois reconnaître que, sans un minimum de bien-être des populations, les régimes démocratiques perdent le soutien nécessaire à leur survie. À cet égard, le président burkinabé relève que les pays francophones du Sud et d'Afrique en particulier disposent de plusieurs atouts dont la richesse de leur substrat culturel, le dynamisme des communautés à la base et la diversité et l'importance des ressources naturelles. Il est d'avis que pour consolider la démocratie et l'État de droit et préserver la paix au sein de son espace, la Francophonie doit relever plusieurs défis :

- le défi d'une action plus marquée et d'une meilleure institutionnalisation ;
- le défi d'une volonté plus affirmée en matière de promotion de la femme ;
- le défi de la coopération en matière d'enseignement supérieur et de formation professionnelle ;
- le défi de la mobilité de la main-d'œuvre, des étudiants et des artistes ;
- le défi de l'harmonisation des règles juridiques du droit des affaires et de la fiscalité ;
- le défi de la construction d'un espace économique dynamique et fiable.

Face aux dérives et aux insuffisances de la démocratie et de l'économie de marché, mises à rude épreuve par les crises alimentaire, énergétique et financière, la Francophonie doit aussi constituer une force de proposition dynamique dans la redéfinition des relations politiques, économiques et sociales dans le monde, afin de contribuer utilement à l'avènement d'un monde meilleur, conformément aux aspirations légitimes de l'organisation.

- **Introduction de l'enjeu Gouvernance et solidarité économiques par le Sénégal**

À son tour, le président de la République du Sénégal, S.E. M. Abdoulaye Wade, remercie les gouvernements canadien et québécois pour l'organisation de ce XII^e Sommet de la Francophonie et pour lui avoir demandé d'introduire le thème de la gouvernance économique. Après avoir signalé qu'il sera bref mais qu'un document écrit sera déposé au secrétariat, il se demande si le choix du Sénégal pour cette intervention était dû au classement de son pays par la Banque mondiale comme premier pays réformateur en Afrique pour l'année 2008, alors qu'il y a quelques années, il ne figurait même pas dans le classement.

Parmi les éléments qui ont valu au Sénégal cette place, il cite :

- un guichet unique pour les nouveaux investisseurs pour tout renseignement et toute formalité ;
- la réduction considérable du délai de création d'une entreprise, passé de 58 à deux jours ;
- l'adoption d'un nouveau code des marchés publics ;
- la compression du délai de transfert de propriété ;
- la simplification des formalités pour le commerce transfrontalier ;
- la baisse de la fiscalité sur les entreprises sans augmentation des impôts ;
- la transparence dans les mécanismes et procédures des marchés publics ;
- le guichet unique pour le dédouanement et l'allongement des horaires d'ouverture des douanes.

Convaincu que c'est dans le détail que réside le succès, le président sénégalais affirme que la bonne gouvernance, qu'il définit comme l'art de combiner durablement les atouts que l'on a en main pour un résultat optimum, se projette dans tous les espaces de l'activité humaine. Mais si la bonne gouvernance au plan national est nécessaire et toujours perfectible, elle trouve ses limites dans l'interdépendance des économies nationales et les aléas de la conjoncture internationale, ce qui est particulièrement sensible dans l'actuelle période de crise de la gouvernance mondiale, qui fait des ravages et qui a déjà échappé des mains des décideurs. Si bien que la saine gestion des affaires locales n'est pas forcément garantie d'immunité contre les facteurs exogènes sur lesquels les décideurs n'ont aucune prise, subissant l'effet de transmission internationale des cycles, l'inflation notamment.

Ainsi, beaucoup de pays africains ayant réussi à afficher des taux de croissance de plus de 6% ont été frappés par la flambée des prix du pétrole consécutive, non pas au jeu de l'offre et de la demande mais à la spéculation, et ont vu l'effondrement de leur économie. Les pays non producteurs de pétrole ont été confrontés à la crise alimentaire qui a suivi. En effet, la spéculation sur le pétrole, jamais régulée pour cause de libéralisme, a été transposée vers le transport des produits agricoles d'où la hausse des prix de ces produits. La question est de savoir qui doit supporter les surcharges subies du fait de la hausse du prix du pétrole. Le désordre mondial appelé crise, qui a démarré en Asie, déstabilise aujourd'hui les États-Unis et l'Europe est en train de dresser des barricades pour se défendre. Évoquant le financement d'habitats sur des prêts pouvant atteindre 200 à 500% de la valeur du bien, le président sénégalais souligne qu'inévitablement, la transmission de ces documents d'une banque à l'autre amène la spéculation et la cassure car toute croissance doit s'arrêter un jour. Il pose la question du remède qui est proposé : prendre l'argent des contribuables pour renflouer les banques, ce qui se justifie car les banques doivent fonctionner mais, de son point de vue, ce système ne donnera un répit que pendant quelque temps.

Tout en appréciant les propos tenus par le Président Sarkozy à l'inauguration du Sommet, le Président Wade signale que le Forum d'Évian auquel il a participé récemment s'était polarisé sur le sujet de la crise financière. Il avait alors attiré l'attention sur la crise latente plus fondamentale du système monétaire international. En effet, le FMI, qui était fait pour les pays développés et s'appuyait sur le financement des déficits compensatoires, a préconisé une adaptation pour résoudre les problèmes des PED. Selon lui, ce système doit être revu mais le jour de la réforme des institutions de Bretton Woods, il faudra demander l'avis de l'Afrique. Au-delà des

réformes certes nécessaires visant à réguler les marchés de capitaux, il préconise, pour que l'économie réelle rattrape l'économie virtuelle inflationniste qui a conduit à l'impasse actuelle, de recycler les fonds spéculatifs dans l'investissement en Afrique dont le marché potentiel est énorme, notamment dans les infrastructures, l'« agro-business » et les matières premières, dans un esprit de partenariat « gagnant-gagnant » ; cette approche permettrait d'éviter l'accumulation de capitaux volatils et de les orienter vers des économies capables de créer des biens réels. En affirmant que les crises naissent dans le Nord mais ont leur solution dans le Sud, le Président Wade réitère la conviction que l'Afrique a cette capacité. Elle pourrait jouer le rôle de partenaire historique devant relayer la croissance économique mondiale. Il souligne que jusqu'à présent, on a considéré l'Afrique comme un problème mais qu'il est temps d'en faire un élément de la solution de la crise financière internationale.

- **Débat**

Relevant que la Francophonie, constituée de pays industrialisés, de pays émergents et de pays en développement, est assez représentative du monde actuel, le président de la République de Madagascar s'interroge sur une position proprement francophone sur les grands défis que constituent la crise alimentaire, la crise financière et le changement climatique, lesquels ont été évoqués dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations unies à laquelle tous les États membres ont participé. Il pose la question de la prise de parole de la Francophonie dans les discussions sur le commerce international ou sur la restructuration des Nations unies, en exprimant la conviction que, forts de leurs liens, non seulement linguistiques mais aussi historiques et fondés sur des valeurs fondamentales, les pays francophones sont en mesure d'adopter une position commune au sein des instances internationales. Pour lui, la voix de la Francophonie doit se faire entendre, surtout en faveur des pays en développement, qui risquent d'être oubliés parmi les grands défis politiques, économiques et écologiques de l'heure. En effet, ces défis risquent de faire perdre de vue l'urgence des mesures à prendre pour résoudre les problèmes des populations les plus démunies. À cet effet, une nouvelle stratégie s'impose, fondée sur la fraternité et la solidarité et orientée vers un monde plus équilibré et plus juste. Maintenant, plus que jamais, l'Afrique a besoin de l'appui des pays industrialisés et la Francophonie pourrait jouer un rôle important à cet effet.

Le chef de la délégation suisse transmet au Sommet les meilleurs vœux du président de la confédération et félicite les co-hôtes. Il considère que la Francophonie s'est dotée de deux instruments politiques majeurs dans le domaine de la paix, de la démocratie et de l'État de droit avec les déclarations de Bamako et de Saint-Boniface. Cette dernière, en particulier, issue de la Conférence sur la prévention des conflits et la sécurité humaine qui s'est tenue au Canada en 2006, marque une étape significative. En soulignant que le présent sommet marque la volonté de la Francophonie de renforcer la participation de ses pays membres, le secrétaire d'État confirme que la Suisse participe résolument à ces démarches, estimant que la promotion de la démocratie est le point fort de l'organisation grâce au savoir-faire acquis dans des domaines tels que la diplomatie préventive, l'accompagnement de sortie de crise et celui des processus électoraux. Consciente que la Francophonie dispose de moyens limités, la Suisse encourage le secrétaire général à faire appel aux pays qui disposent de ressources suffisantes. En outre elle salue et encourage l'utilisation de la Francophonie pour exprimer les préoccupations des États membres

face à des défis nouvellement surgis tels que la grande crise financière qui guette l'ensemble des pays aujourd'hui. Avant de conclure, le secrétaire d'État se demande s'il n'y aurait pas un rôle à jouer pour la Francophonie dans la lutte contre la corruption, domaine où la communauté internationale n'a pas encore trouvé de solution.

Le chef de délégation du Laos salue les nombreuses actions entreprises par le secrétaire général et note que l'interaction entre la démocratie et les droits de l'Homme soulève quelques enjeux. Il fait observer que la Déclaration de Bamako affirme qu'il n'y a pas de modèle unique de démocratie et que le respect des principes universels démocratiques doit s'inscrire dans les réalités et les spécificités historiques et sociales de chaque pays. Pour le ministre laotien, la Francophonie doit pouvoir disposer de plusieurs modèles à cet égard. Il affirme que le Laos partage les valeurs communes de la démocratie et signale à ce sujet les sacrifices et les privations endurés pour l'indépendance du pays, tout en annonçant que la réalisation d'une économie industrialisée en 2020 fait partie des objectifs de la politique gouvernementale. Il considère toutefois que la paix sociale est ce qui importe le plus en matière de développement. Enfin, il souligne l'intérêt pour la Francophonie de porter son action sur des projets phares ayant une valeur ajoutée afin de s'enraciner dans les questions fondamentales qui touchent la majorité de ses pays membres, à savoir la pauvreté, l'analphabétisme et le développement durable.

Le Premier ministre de la Guinée remercie les co-hôtes pour l'hospitalité et les excellentes conditions d'accueil de ce sommet. Au nom du président de la république, il rend hommage au Secrétaire général Abdou Diouf pour sa compétence et son dévouement, en soulignant le rayonnement politique qu'il a su donner à l'OIF. La Guinée, qui est fière d'appartenir à l'espace francophone, attend du Sommet de Québec des décisions novatrices. Consciente que la construction de l'État de droit et le renforcement de la démocratie sont les préalables favorisant le développement durable et le fondement de relations internationales apaisées, la Guinée travaille depuis janvier 2007 à l'amélioration de la gouvernance du pays. Les résultats obtenus sont encourageants et la marche du processus démocratique s'accélère avec, notamment, la préparation d'élections législatives, prévues au premier semestre 2009. Le Premier ministre guinéen fait part de la gratitude de son pays pour le soutien de l'OIF, qui a envoyé une mission d'information en prélude à ces élections. Il souligne l'importance de la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme et de la sensibilisation des citoyens. Il croit, avec le Président Sarkozy, que les pays faibles doivent être protégés eu égard à la crise et, à l'instar du Président Wade, il est convaincu qu'un changement est possible car les capitaux peuvent atterrir en Afrique où d'immenses ressources naturelles gisent dans les sous-sols. En concluant son intervention, il attend de la communauté francophone l'affirmation et le respect des principes qui constituent la base de la solidarité et affirme que l'accroissement de l'aide publique conjuguée avec l'effacement de la dette et l'amélioration de la gouvernance permettrait des perspectives plus prometteuses pour l'avenir.

Face à la crise financière, qui ne doit pas obnubiler la coopération, la cheffe de délégation du Luxembourg appelle à resserrer davantage la solidarité économique et les partenariats entre pays membres, ce qui constitue depuis toujours l'une des priorités de son pays. Le Luxembourg maintient le cap sur l'atteinte du taux de 1% et dont 0,92% du PIB est actuellement affecté à l'aide publique au développement, principalement dans les domaines de l'éducation, de l'alimentation et de la santé,

avec un accent de plus en plus marqué sur les instruments de la microfinance au-delà du simple microcrédit. En effet, le Luxembourg estime que la coopération n'aura d'effet durable que si elle aboutit au décollage économique des pays en développement et que la dimension économique peut ainsi enrichir la dimension culturelle de l'OIF. La secrétaire d'État remarque que la crise financière a failli faire oublier la crise alimentaire, laquelle rappelle l'importance de l'agriculture et de la production vivrière, fonction qui doit être au centre des préoccupations pour que chaque pays ait les moyens d'assurer la subsistance de sa population. Par ailleurs, la paix, la démocratie et les droits de l'Homme sont à ses yeux les garants et la condition indispensable d'un développement à visage humain et doivent rester au premier plan des préoccupations. Malgré des revers sanglants, elle relève néanmoins des progrès dans l'espace francophone à cet égard, grâce aux déclarations de Bamako et de Saint-Boniface et à l'action que le secrétaire général conduit en lien étroit avec les Nations unies et l'Union européenne. Elle fait observer que sa connaissance profonde de l'Afrique et de ses cultures plurielles a contribué à désamorcer certaines situations inquiétantes, et confirmé l'engagement concret de la Francophonie dans la poursuite résolue d'une approche multilatérale. C'est dans cet esprit que le Luxembourg conçoit sa candidature pour un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies en 2013-2014 et qu'il entend continuer à assumer sa part des responsabilités. La secrétaire d'État estime que les thèmes de discussion à l'ordre du jour du Sommet devraient permettre à l'OIF de devenir plus visible et d'avoir une action plus appuyée sur ces sujets. En soulignant qu'ils concernent l'Homme, la nature et les générations futures, elle exhorte la Francophonie à mieux associer les jeunes, en renforçant par exemple les liens avec les parlements des jeunes pour une approche citoyenne. Les générations futures doivent en effet être vues sous le jour de la gouvernance.

Le président de la République centrafricaine remercie les co-hôtes et les félicite à l'occasion du 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec. Il considère que le choix de tenir le Sommet à Québec à cette occasion est la juste reconnaissance de la contribution aux idéaux et un hommage historique rendu au peuple québécois et à ses efforts pour préserver la langue française dans le cadre du bilinguisme national. Il exprime par ailleurs sa gratitude au secrétaire général pour avoir traduit en actes la contribution de la Francophonie pour le développement durable et l'enracinement de la démocratie en République centrafricaine. Il rappelle que son pays, en situation de post-conflit, s'est engagé dans la mise en œuvre d'un ensemble de dispositions conformes aux déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, ayant notamment engagé un dialogue national en 2004 pour élaborer la nouvelle constitution et organisé en 2005 des élections générales démocratiques, justes et transparentes. Cependant, malgré ces avancées, la stabilité ne couvre pas tout le territoire et des actions de rébellion aux frontières entraînent des déplacements massifs de populations et de réfugiés. Aussi le gouvernement centrafricain poursuit-il ses efforts de mobilisation de la communauté internationale pour la mise en place d'une force de la Cémac dans la région, devenue la Micopax, et des forces de l'Europe et des Nations unies : l'Eufor et la Minurcat. Il rend un vibrant hommage à ces organisations ainsi qu'à la France pour leur solidarité agissante.

Pour consolider le processus de paix, le gouvernement a initié la tenue d'un nouveau dialogue politique inclusif sous les auspices du Président gabonais Omar Bongo, retenu comme médiateur. Il s'est également engagé, dans l'intérêt de la réconciliation

nationale et de la paix, à accorder une amnistie pour permettre à tous ceux qui en auraient besoin de participer à ces assises. En soulignant que la situation de pays vulnérables comme la Centrafrique nécessite une plus grande mobilisation de la communauté internationale, le président forme le vœu que la prochaine conférence mondiale sur le financement du développement, qui se tiendra à Doha, au Qatar, à la fin de l'année aboutisse à des prises de décision courageuses pour apporter des solutions concrètes aux crises actuelles. Il salue les propos du Président Sarkozy et du directeur du FMI ainsi que les conclusions de la Conférence de la FAO de juin qui invitent la communauté internationale à maintenir son aide envers les pays les moins développés, cruellement frappés par la crise alimentaire et énergétique.

Ayant remercié à son tour les co-hôtes pour leur accueil, le chef de délégation de la Côte d'Ivoire indique que des progrès significatifs ont été faits dans son pays depuis la signature de l'Accord de Ouagadougou : les forces hostiles ont renoué le dialogue, l'administration s'est redéployée, les personnes peuvent circuler librement et le processus de l'identification a été lancé. Ces progrès ont été rendus possibles grâce à l'esprit de consensus qui règne autour de l'accord de paix entre les différents acteurs politiques, grâce aussi à l'appui du Président Blaise Compaoré dont le ministre ivoirien salue la disponibilité et le « leadership ». Le pays, qui se trouve aujourd'hui dans une phase critique qui va conduire aux élections, a entrepris de faire en sorte qu'elles se déroulent dans un climat serein. Le ministre souligne ensuite que le présent sommet se déroule au moment où le monde est frappé par une grave crise financière, qui aura à n'en pas douter des répercussions négatives sur l'évolution des pays francophones. Tout en exhortant ceux-ci à arrêter des positions pour surmonter ces difficultés, il plaide pour que ce qui a été fait à la Rome concernant la crise alimentaire demeure une priorité pour la Francophonie. Il exprime sa reconnaissance au président de la République française pour son engagement à défendre la cause de la Francophonie dont il fait remarquer qu'il est particulier car, au sein de l'organisation, la France, qui assure actuellement la présidence de l'Union européenne, est le seul membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies. Enfin, il relève que la langue française est devenue le patrimoine de chacun des pays membres, que leur appartenance à l'OIF rend responsables de sa promotion tout comme du renforcement des économies des pays en développement de la communauté.

Le chef de délégation de l'Albanie se réjouit de la coïncidence du Sommet de Québec et du 400^e anniversaire de la fondation de cette ville ainsi que des accomplissements de l'OIF. Des défis majeurs doivent néanmoins être relevés malgré des acquis indéniables. En effet, dans plusieurs pays francophones des conflits perdurent tandis que les droits de l'Homme sont bafoués, ce qui est en contradiction avec les principes mêmes de la démocratie et met le développement de ces pays en péril. Le chef de la délégation albanaise fait remarquer par ailleurs que les menaces de terrorisme sont toujours présentes, cette problématique internationale appelant une approche déterminée et rigoureuse renouvelée, centrée sur la sécurité. Il signale la contribution albanaise à l'Eufor au Tchad en vue de l'amélioration de la situation humanitaire et de la sécurité dans ce pays. L'une des dictatures les plus féroces du régime communiste, l'Albanie est désormais entrée dans un processus démocratique irréversible. Les Albanais sont fiers d'être porteurs d'une longue tradition de compréhension interreligieuse, l'un des effets positifs de l'approche multiculturelle, à l'heure de la discrimination et de l'exclusion. Convaincue qu'il ne peut y avoir de coexistence fondée sur le préjudice culturel et moins encore sur la prééminence

ethnique, l'Albanie, qui accueillera prochainement une conférence régionale sur le dialogue interconfessionnel, a adopté une stratégie nationale pour le dialogue interculturel et serait heureuse de partager son expérience en la matière. S'agissant de la bonne gouvernance, l'Albanie fait partie des dix pays les plus réformateurs figurant au dernier rapport de la Banque mondiale, ce classement étant déterminé par rapport au climat des investissements et des constats positifs concernant la lutte contre la corruption. Enfin, le chef de délégation albanais souligne que la tenue du Sommet de la Francophonie coïncide opportunément avec le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme dont le français était la langue originale. L'Albanie continuera à apporter son soutien aux efforts consentis par la Francophonie en faveur de la diversité culturelle.

Le président de la République du Bénin appuie les propos de la France et salue ses initiatives ainsi que le rôle de locomotive qu'elle joue dans la crise actuelle ; il suggère que la Francophonie encourage ce « leadership », le cas échéant sous forme d'une recommandation. Constatant à son tour que le système financier actuel n'est pas adapté, il s'interroge en particulier sur le silence observé par le Fonds monétaire international dont le rôle est justement de s'assurer de ce qui se passe dans le monde financier. Il rappelle, par ailleurs, le fonctionnement dissymétrique de cet organisme et invite les pays développés à tenir leurs engagements. Il fait observer que la Francophonie compte un tiers des membres de l'ONU et qu'à ce titre, elle est fondée à exprimer sa vision sur ce dossier. Il encourage le Président Sarkozy à œuvrer en vue d'une meilleure action de l'ONU dans cette crise, en plaidant également pour une plus grande implication de toute l'humanité dans ce dossier, afin de modifier le système actuel et de mettre en place un nouvel ordre monétaire, financier et bancaire qui rassure les économies et les populations.

6. Séance thématique sur l'enjeu Environnement

En soulignant que c'est la première fois que le thème de l'environnement est retenu pour un Sommet de la Francophonie, le président de la Conférence salue les actions menées par l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie, notamment en matière de formation et d'appui aux pays du Sud dans le domaine de l'environnement ; il signale que l'institut fête son 20^e anniversaire en cette année 2008. Face aux nombreuses problématiques concrètes, comme l'accès à l'eau potable ou encore la désertification, que comporte cet enjeu, qui sont également évoqués dans le projet de déclaration du Sommet, les co-hôtes ont prévu d'aborder ce thème dans le cadre de tables rondes, de manière à favoriser des échanges à la fois conviviaux et approfondis.

- **Présentation du fonctionnement des tables rondes par le Canada-Québec**

Le Premier ministre du Québec souligne l'innovation que constitue le format des tables rondes dont l'objectif est d'échanger sur cet enjeu dans un contexte à la fois interactif et plus restreint, qui permette un meilleur brassage des idées et des voix du Nord et du Sud, en vue de donner à l'OIF un projet porteur dans ce domaine. Il salue cette précieuse occasion d'échanges pour la Francophonie, en tant que l'un des seuls forums Nord-Sud, dans la perspective des conférences de Poznan et de Copenhague, et souhaite que la Francophonie fasse la preuve qu'elle est un laboratoire d'idées dans les différents domaines liés à cet enjeu. Il annonce que les délégations seront réparties entre les quatre tables rondes à la suite des interventions liminaires faites par Monaco et Haïti.

- **Intervention liminaire par Monaco**

Le Prince Albert II de Monaco exprime en premier lieu sa joie de participer à ce XII^e Sommet de la Francophonie, à Québec où, plus qu'ailleurs, la francophonie est vivante et portée par des femmes et des hommes qui représentent ses valeurs. Saluant la Francophonie comme espace de dialogue des peuples de tous les continents, unis au-delà de la langue par des valeurs et des espoirs partagés, il affirme que dans le contexte actuel d'instabilité et de soubresauts financiers, il est nécessaire que la communauté francophone, porteuse de rencontres et de fraternité, et riche de ses cultures et de ses connaissances, montre la voie vers une mondialisation plus solidaire, plus juste et plus humaine, qui respecte les droits élémentaires et les plus précieux des hommes, à savoir leur environnement et leur culture. Au-delà des peuples et des divergences, il est désormais impérieux de donner une vision humaniste à cette mondialisation et que la Francophonie joue pleinement son rôle en faveur de la sauvegarde de l'environnement, au nom du droit des générations futures à vivre sur une planète à peu près préservée et de leur droit à exister.

Il souligne que tous les États, quelles que soient leur taille, leur position géographique et leur situation économique, sont concernés par la disparition de nombre d'espèces et de paysages sous l'effet du réchauffement climatique, mais aussi par la multiplication des catastrophes naturelles, les risques de retour de luttes ancestrales pour l'accès aux biens les plus immédiats, en particulier l'eau, et par l'apparition de menaces nouvelles, sanitaires, migratoires ou encore de conflits. Aussi plaide-t-il pour le renforcement de l'unité, du dialogue et de la concertation multilatérale, en indiquant que, pour sa part, Monaco s'est engagée résolument dans la voie du développement durable, d'un point de vue intérieur autant qu'international et ce, dans le cadre d'une vision globale de développement.

Au niveau national, le développement durable passe par un soin scrupuleux de la préservation des ressources et par un recours le plus large possible aux énergies renouvelables ; la principauté est à cet égard le pays développé dont le niveau d'émissions de gaz à effet de serre par habitant est le plus faible.

Au niveau international, elle prône une politique d'aide publique au développement responsable et solidaire : ainsi les crédits éligibles à l'aide, très majoritairement destinés aux pays africains francophones, ont été augmentés de 25% par an depuis 2005, tandis que la coopération avec les organisations de la société civile, les

scientifiques et les entreprises a été renforcée. C'est dans cet esprit que le prince a créé une fondation qui conduit des partenariats sur tous les continents dans les domaines de la préservation de la biodiversité, de la lutte contre le changement climatique et de la gestion durable de l'eau. Forte de sa situation géographique, Monaco entend en effet jouer un rôle fédérateur, en particulier en accueillant des rencontres internationales, au niveau des États comme des sociétés civiles, convaincue que c'est en associant étroitement les énergies et les talents, et en faisant avancer de concert les pays développés en proie aux contradictions du consumérisme et les pays du Sud confrontés à celles du développement que la révolution des pratiques et des mentalités pourra être menée avec succès.

En saluant les avancées réalisées depuis que les problématiques environnementales ont surgi dans le débat public, il y a moins de vingt ans, le Prince Albert II déplore néanmoins que la question de la déforestation, notamment, soit encore peu prise en compte ; il saisit cette occasion pour exprimer sa solidarité avec le peuple haïtien et le Président René Préval face aux durs événements climatiques auxquels ils sont confrontés. Enfin, en rendant hommage à Aimé Césaire et à ses propos sur la civilisation, il réitère son appel pour que la Francophonie adresse au monde un message de responsabilité, de solidarité et d'espoir pour une mondialisation plus harmonieuse, équitable et respectueuse des biens et des valeurs communes, autrement dit pour la sauvegarde de la civilisation.

- **Intervention liminaire par Haïti**

L'intervention du Président René Préval est précédée par la projection d'un film sur les quatre ouragans qui ont ravagé Haïti en moins d'un mois, peu après que le pays ait été secoué par les émeutes de la faim dues à la crise alimentaire. Ce documentaire montre notamment la ville de Gonaïves, déjà dévastée en 2004 par l'ouragan Jeanne et les 3 000 morts qu'il a causées, et qui a été particulièrement touchée par ces derniers événements climatiques, même s'ils ont été moins meurtriers : quelque 200 000 personnes ont dû abandonner leurs maisons, la ville est envahie par des tonnes de boue et la plupart des infrastructures, notamment les hôpitaux, sont inopérantes. D'autres villes du Sud ont été coupées du pays, en raison des éboulements de terrain et des ponts effondrés. L'ensemble des pertes causées dans cette région touristique est estimée à 183 millions de dollars, tandis que les cultures ont été perdues et que les maladies menacent. Haïti essaie de se relever de cette nouvelle tragédie avec l'appui de la communauté internationale, qui lui apporte une aide alimentaire significative. De fait, tout le pays est à reconstruire : il faut notamment s'attaquer au reboisement car la déforestation est telle que la terre ne permet plus de retenir l'eau. Si la reconstruction, et en particulier le reboisement, demandent des équipements lourds et des projets à long terme, il s'agit là d'une précieuse occasion à saisir pour reconstruire les infrastructures haïtiennes, comme l'ont souligné notamment le secrétaire général de l'ONU et l'ancien Premier ministre britannique Tony Blair qui ont, par ailleurs, prôné une démarche visant à donner aux peuples eux-mêmes la possibilité de se prendre en charge « *pour permettre de voir se lever un nouveau soleil sur Haïti* ».

À l'issue de cette projection, le Président Préval indique avoir choisi ce documentaire, réalisé par un jeune cinéaste haïtien peu après les derniers ouragans, afin de montrer la situation dramatique qui touche Haïti. Il souligne combien les populations sont affectées par ces derniers événements qui ont emporté maisons, champs,

vies, quartiers et infrastructures, replongeant le pays dans d'immenses difficultés alors que le processus de reconstruction commençait à porter fruit. Alors que jusqu'en 2004, Haïti était divisée et sous l'influence de bandes armées, les élections présidentielles de 2006 ont permis la stabilisation grâce à la neutralisation de ces bandes, une réduction de l'inflation de 20 à 7,5% et une croissance économique de l'ordre de 3,5% par an, autant de signes d'une reprise, remise en cause avec la crise alimentaire et financière qui a conduit au renversement du gouvernement. Après le règlement de cette crise politique et la désignation, au terme de quatre mois, d'un nouveau Premier ministre, les quatre cyclones qui viennent de frapper le pays obligent le peuple haïtien à tout recommencer. Le Président Préval exprime sa gratitude pour toutes les aides apportées à son pays, en faisant observer que beaucoup reste à faire pour reloger les sinistrés, reconstruire les infrastructures et les champs et, surtout, redonner espoir aux populations ; il en appelle non seulement à l'aide internationale mais surtout à l'investissement privé haïtien et étranger pour éviter que la population utilise la forêt comme matière première.

À cet égard, en soulignant qu'Haïti possède seulement 2% de couverture végétale, le président, sans porter d'accusation mais en rétablissant les faits, rappelle l'histoire du déboisement massif de son pays et les diverses agressions qui ont fragilisé son environnement :

- en premier lieu, l'arrivée des Espagnols a détruit la civilisation autochtone, qui respectait l'environnement ;
- ensuite, l'occupation française et la déportation africaine ont instauré les cultures intensives ;
- à l'indépendance, un saccage endogène s'installe, avec l'accaparement des richesses des plaines par les autorités et le refoulement des paysans dans les montagnes qu'ils ont dû exploiter pour leur survie ;
- enfin, l'occupation américaine pendant 19 ans ainsi que la dictature des Duvalier, notamment, ont intensifié les grandes exploitations forestières.

Face à cette histoire d'intérêt économique, le Président Préval estime que la solution ne consiste pas à payer les paysans pour planter des arbres qu'ils auront intérêt à laisser mourir afin d'être payés à nouveau pour en planter d'autres : il faut en réalité leur trouver un intérêt à la vie de ces arbres. Faisant observer que les sommets de la Francophonie sont aussi le fruit de l'aventure et de l'histoire de nombreux peuples avec la France, il affirme que c'est cette aventure qui a conduit Haïti, au-delà de l'indépendance, à s'associer à cette communauté. Il souligne à cet égard la particularité de son pays dont l'identité s'enracine en Afrique et a été façonnée par la France, qui reste encore une source d'inspiration, tout en étant ouverte sur le continent américain.

Si cette histoire paraît sombre, il observe un réveil des consciences face aux dangers en vue d'assumer, avec ténacité et en transcendant les clivages, les solutions qui s'imposent. Il affirme qu'Haïti est aujourd'hui francophone sans complexe ni aigreur, et forte du sentiment de solidarité et d'humanité qui anime la communauté francophone. Convaincu que le monde ne peut être dirigé par la prédation, il estime que la plus grande crise actuelle est celle de la gouvernance : la politique peut être différente et la mobilisation doit aussi se faire contre les autres crises comme elle se fait actuellement contre la crise financière. En invitant la communauté internationale à mobiliser ses énergies en vue du bonheur de l'humanité, par le biais du

renforcement des investissements productifs dans les pays du Sud, il affirme qu'il suffirait de stopper tout acte de guerre pendant un mois pour que les ressources ainsi libérées permettent un vrai changement de la situation des pays en développement. Haïti est prête à y œuvrer pour que la Francophonie soit un modèle à cet égard vis-à-vis du reste de l'humanité.

Le Premier ministre du Québec remercie le Prince Albert II et le Président Préval pour ces exposés éloquentes. Il rappelle que le projet de déclaration de Québec comprend un chapitre sur l'environnement dont il suggère que les débats en tables rondes s'inspirent.

- **Tables rondes sur l'enjeu Environnement**

Les délégations se sont partagées entre quatre tables rondes présidées respectivement par le Canada-Nouveau-Brunswick, le Mali, Maurice et Sainte-Lucie. Les comptes rendus détaillés des discussions menées dans chacune d'entre elles sont annexés au présent rapport général. Le Gabon a été désigné comme rapporteur général pour l'ensemble des tables rondes.

- **Compte rendu des tables rondes par le Gabon**

Au lendemain des tables rondes, la vice-première ministre, ministre de l'Environnement et du Développement durable du Gabon, a présenté en séance plénière, au nom du président de la république, un compte rendu synthétique des travaux des quatre tables rondes restituant les conclusions auxquelles les participants sont parvenus, et annoncé que les comptes rendus détaillés des tables rondes seront élaborés par le secrétariat des instances et versés au rapport général de la Conférence. À l'issue de sa présentation et des amendements proposés séance tenante, la Conférence a adopté le rapport dont la teneur est la suivante :

En général, les délégations ont réaffirmé que l'enjeu Environnement constitue un enjeu important pour l'avenir du monde. La situation actuelle de l'environnement fait l'objet d'un constat alarmant de la part de la communauté internationale, l'harmonie avec la nature ayant été rompue. De ce fait, le paradigme du développement durable constitue désormais l'un des principaux fondements de la coopération internationale, notamment suite à la Conférence de Rio en 1992. Au terme de leurs échanges, les États ont souligné la nécessité d'une volonté politique affirmée de leur part, en vue de la mise en œuvre des différents instruments internationaux existants. Ils ont par ailleurs relevé la responsabilité particulière des pays développés, en tant que premiers pollueurs ainsi que leur devoir de solidarité envers les pays en développement.

Les États et gouvernements ont, au cours de leurs échanges, exprimé les préoccupations suivantes :

- la question de l'eau, notamment dans les deltas du Nil, du Mékong ou du Niger, touchés entre autre par l'ensablement qui menace l'agriculture et la pisciculture ;
- la question de l'accès prioritaire à l'eau potable ;
- la question de la gestion des eaux transfrontalières dont le problème du lac Tchad.

S'agissant des stratégies à mettre en œuvre, ils ont évoqué :

- les transferts de technologies et des expertises ainsi que leur adaptation aux situations particulières des pays ;
- l'éducation visant à faire prendre conscience des enjeux environnementaux et du développement durable ;
- la sensibilisation des jeunes aux problèmes environnementaux ;
- l'élaboration de dispositifs précis, destinés à être financés par différentes taxes, par exemple des redevances sur le carbone ou des taxes sur la consommation d'eau ;
- les mécanismes de compensation prévus dans l'accord cadre des Nations unies sur le changement climatique et les possibilités de coopération, dans ce contexte, des pays membres de l'OIF ;
- l'écotourisme comme lien entre développement et environnement ;
- la promotion des énergies alternatives ;
- la promotion d'une démarche globale qui prend en compte la dimension régionale ;
- la participation des États et gouvernements au programme de préservation des forêts du bassin du Congo, deuxième poumon écologique du monde, ainsi qu'au projet de « Grande muraille verte » qui s'étendra du Sénégal à Djibouti ;
- la valorisation écologique de la biodiversité ainsi que la planification et la prise en compte budgétaire de l'environnement.

S'agissant de l'action de la Francophonie, les États et gouvernements ont souligné le rôle de l'OIF et notamment son organe subsidiaire, l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) dans le renforcement de la concertation et des capacités des pays dans ce domaine ainsi que dans la mise en place d'une politique de collaboration Nord-Sud.

7. Avis de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Le président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), M. Guy Nzouba-Ndama, président de l'Assemblée nationale du Gabon, adresse ses remerciements aux co-hôtes pour leur hospitalité et l'excellente organisation du Sommet et remercie le Secrétaire général Abdou Diouf pour son attention bienveillante. Il fait d'abord état de la poursuite des efforts de l'APF, au cours des deux dernières années, pour affirmer ses relations avec d'autres organisations internationales. Ainsi l'assemblée s'est rapprochée de l'organisation parlementaire de l'OMC et espère intégrer le comité de pilotage de cette structure car il est important que les parlementaires saisissent bien les enjeux de cette négociation très technique. L'APF a également participé avec l'OMC et l'OIF à l'organisation de séminaires parlementaires régionaux dont le premier s'est tenu à Ouagadougou. Ses relations avec le Pnud se sont également développées, ce dont témoigne la signature d'un accord avec cet organisme pour renforcer la coopération avec les parlements du Sud. L'APF soutient également les efforts de ceux qui se battent pour le français dans le système onusien.

Malgré la diminution relative de ses moyens, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie entend favoriser au maximum la coopération entre partenaires ayant des champs d'activité comparables ou complémentaires. Le président relève par ailleurs au sein de l'assemblée une forte volonté politique de favoriser les actions de coopération dans les pays en sortie de crise. C'est dans cet esprit que l'APF a conduit à Kinshasa une mission de haut niveau qui a permis de confirmer son engagement à contribuer au renforcement de l'assemblée nationale et du sénat,

notamment en organisant un séminaire à l'intention des parlementaires congolais. Dans le même but, son réseau des femmes parlementaires a tenu une réunion en République démocratique du Congo. Le président évoque également la concentration d'actions sur d'autres parlements : en Mauritanie, où un séminaire d'échanges s'est tenu en 2007, et au Togo, où se tient en ce moment un séminaire sur le contrôle budgétaire. Il cite aussi le programme Noria, au profit de certains parlements du Sud, qui s'inscrit dans un programme global de renforcement des capacités dont le Burundi et la Mauritanie ont été les plus récents bénéficiaires. Rappelant la décision, prise à Moncton, de créer un parlement francophone des jeunes pour renforcer l'éducation civique et la coopération entre jeunes en les initiant à l'activité parlementaire, il annonce que la dernière session de ce parlement s'est tenue à Libreville et que la prochaine est prévue à Paris en juillet prochain. Le bureau de l'APF, réuni à Bujumbura, a exprimé son attachement à cet exercice de simulation parlementaire et souligné l'importance qu'il accorde à l'installation de parlements de jeunes nationaux. Enfin, le président signale l'implication de l'APF dans le processus de négociation de la convention de l'Unesco sur la diversité culturelle.

Il en vient ensuite au principal volet de sa communication que constitue la présentation de l'Avis de l'APF dont il signale que le document écrit a été distribué aux délégations. Il en aborde les points principaux, en commençant par celui de la langue française en contexte plurilingue. L'APF recommande à ce sujet l'adoption d'un plan stratégique de reconquête et de promotion de la langue française mettant en avant la modernité dont elle est porteuse. Elle recommande aussi de définir et de mettre en œuvre une politique permettant usage de la langue française dans les organisations internationales et l'Union européenne. L'APF condamne les attentats commis à l'encontre de parlementaires au Burundi et au Liban. Elle recommande à l'OIF de s'impliquer dans le processus de paix en République démocratique du Congo et de soutenir le processus en cours en Côte d'Ivoire. Concernant le coup d'État en Mauritanie, survenu après la réunion de Québec, le président indique que l'Assemblée parlementaire l'a fermement condamné et demandé le rétablissement de l'ordre constitutionnel issu des élections. Elle a suspendu toute activité avec la Mauritanie. S'agissant de la lutte contre la déforestation, l'APF souhaite plus d'actions sur le terrain et des moyens accrus consacrés au renforcement institutionnel des États pour l'amélioration du développement durable. Sur le thème de la gouvernance économique, les parlementaires francophones ont centré leur contribution sur la crise alimentaire et l'augmentation du coût de la vie. Ils recommandent de développer les cultures vivrières locales. Le président relève que ce thème s'est imposé de lui-même avec force depuis le début de l'année 2008 tant il interpelle les parlementaires dans leur rôle de relais des préoccupations des populations qu'ils représentent. Quant au thème de la crise financière, l'APF, qui compte s'en saisir prochainement, examinera attentivement les conclusions des débats du présent sommet.

L'Assemblée parlementaire, qui souhaite que le Sommet de Québec permette à la Francophonie de marquer sa solidarité internationale dans un contexte difficile, estime que les parlements ont plus que jamais un rôle majeur à jouer et entend prendre toute sa part dans cet effort collectif. En terminant sa communication, le président de l'APF, qui souligne que ce combat est mené avec et pour la jeunesse, informe l'assemblée de la présence de représentants du Parlement des jeunes qui souhaitent porter à la connaissance du Sommet la teneur des documents adoptés en juillet 2007. Il demande

qu'il leur soit permis de remettre officiellement au président de la Conférence et au secrétaire général le recueil de ces textes qui sont par ailleurs à la disposition de tous.

Ayant agréé cette requête, le Premier ministre du Québec reçoit le quatrième Livre blanc du Parlement francophone des jeunes des mains d'une jeune Montréalaise et d'un jeune Ouagalais.

8. Interventions des États associés et observateurs

En invitant les États associés et observateurs qui le souhaitent à présenter une communication, le président de la Conférence remercie la délégation de la République tchèque, qui a choisi de verser sa contribution écrite aux Actes du XII^e Sommet sans toutefois la prononcer.

L'ambassadeur d'Autriche rend un vibrant hommage de gratitude aux organisateurs canadiens, québécois et néobrunswickois de ce sommet, qui n'ont ménagé aucun effort pour sa réussite. Il se réjouit de se joindre à la grande famille francophone, qui célèbre les 400 ans de la ville de Québec. Il rappelle que, depuis le Sommet de Ouagadougou, l'Autriche est un compagnon de route fiable et fidèle de la Francophonie dans la construction d'un ensemble de valeurs et de principes partagés. De Ouagadougou à Bucarest, puis à Québec, il a constaté une affirmation de plus en plus forte de l'attachement aux valeurs de la démocratie et de la diversité culturelle. À l'instar des autres observateurs, l'Autriche est fermement attachée au maintien et à la promotion du multilinguisme dans le système des Nations unies, tout comme à l'Union européenne. Parmi les premiers pays à ratifier la convention de l'Unesco sur la diversité culturelle, l'Autriche s'est rangée auprès de ceux qui travaillaient dans le même sens et se réjouit que l'ONU ait proclamé l'année 2008 : Année internationale des langues. L'ambassadeur réitère l'offre de son pays d'abriter une représentation permanente de l'OIF auprès des organisations internationales à Vienne, qui pourrait être un puissant agent de liaison pour les États membres n'y disposant pas de représentation. Il remercie par ailleurs la Francophonie pour sa contribution aux élections qui ont permis à l'Autriche d'être nommée comme membre non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU, qui reste le forum mondial le plus important pour exprimer une position politique. Il annonce que la première intervention autrichienne, prononcée en français, symbolise son appartenance à un monde européen caractérisé par la diversité culturelle. Il souligne que la gestion des crises et leur résolution reste un des grands principes de son pays dont l'une des principales contributions dans ce sens est la participation aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et, tout récemment à l'Eufor, au Tchad et en Centrafrique. L'Autriche a en effet à cœur la nécessité de respecter et de promouvoir le droit international et les droits de l'Homme. En terminant, l'ambassadeur autrichien rend un hommage particulier au Secrétaire général Abdou Diouf pour ses actions, qui ne cessent de rehausser le prestige de l'organisation francophone. Il sera heureux de l'accueillir à Vienne l'année prochaine pour renforcer les liens excellents de son pays avec la Francophonie.

Le chef de délégation de Chypre remercie à son tour les gouvernements du Canada et du Québec pour l'organisation de ce sommet auquel son pays est fier de participer. Il salue la volonté démontrée par les pays membres de s'engager dans un dialogue approfondi sur des thèmes qui préoccupent toute la communauté et apporte son plein soutien à la déclaration qui sera adoptée par le Sommet de Québec. Chypre

entend travailler avec les pays francophones pour promouvoir la langue française et le pluralisme culturel ainsi qu'en faveur des pays les moins favorisés pour faire émerger une vision du monde basée sur la solidarité. Considérant que la Francophonie a le devoir de mettre de l'avant un nouvel humanisme mondial, le chef de la délégation chypriote relève que son pays est particulièrement sensible au respect de la démocratie et des droits de l'Homme, à l'application du droit international et au respect de la Charte de l'ONU, laquelle protège la souveraineté et l'intégrité territoriale des États. C'est sur ce principe que se fonde le nouveau processus des négociations visant la résolution de la question chypriote et la fin de l'occupation. En terminant, le chef de délégation exprime l'espoir que les valeurs qui unissent les États membres de la Francophonie contribuent à la paix mondiale. Enfin, il annonce la distribution d'un timbre commémoratif émis par Chypre en l'honneur du XII^e Sommet de la Francophonie.

Honoré de s'adresser au Sommet au moment où son pays fait face à des événements difficiles, le chef de délégation de la Géorgie souligne que les valeurs pour lesquelles son pays se bat sont celles de la Francophonie. Il évoque les terribles épreuves que l'année 2008 a réservées à la Géorgie, avec l'agression de la Russie qui s'est traduite par la destruction de villages au vu de leur appartenance ethnique, la dévastation de l'économie du pays et l'écocide que représente la dévastation des forêts du pays. Pour la Géorgie, soulagée que l'offensive russe ait été repoussée, l'intégration européenne et euro-atlantique est la réponse. Le chef de délégation remercie pour leur soutien moral et économique la communauté internationale et en particulier la Francophonie dont l'aide lui a permis d'éviter le pire, à savoir l'annexion totale. Il indique que certains territoires occupés ont été libérés, mais pas tous, et que les Géorgiens continuent de compter sur le soutien du monde libre pour que l'intégrité territoriale du pays soit rétablie.

Honoré lui aussi de participer à ce sommet, le chef de délégation de la Slovénie, qui rappelle que son pays a rejoint la famille francophone au Sommet de Moncton, remercie les co-hôtes pour une excellente organisation. Il souligne le caractère indispensable d'une approche globale et multilatérale pour maintenir la paix, la sécurité et assurer la prospérité des nations. La Slovénie, qui s'est toujours pleinement engagée à respecter et à promouvoir les droits de l'Homme et les libertés fondamentales, est disposée à jouer un rôle actif pour atteindre les objectifs de développement internationalement reconnus. Elle adhère pleinement à la coopération multilatérale et au dialogue interculturel et interreligieux. À ce titre, elle salue les efforts déployés par l'OIF et ses membres en faveur de l'usage de la langue française dans les organisations internationales. Elle se réjouit que la Francophonie ait affirmé sa dimension politique, ce qui devrait lui permettre de contribuer à fournir des réponses rapides et collectives aux nombreuses menaces auxquelles le monde est confronté dont les changements climatiques. La Slovénie, qui est candidate à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, souhaite mettre à contribution l'expérience acquise, notamment lors de la présidence du Conseil de l'Union européenne durant le premier semestre 2008, tout en encourageant la coopération et la recherche de consensus.

Le chef de délégation de la Croatie transmet les salutations du président de la république, empêché. Il félicite la présidence pour l'excellent travail accompli et remercie les co-hôtes pour leur accueil chaleureux. Il félicite également la population québécoise à l'occasion du 400^e anniversaire de la fondation de leur ville, en

signalant qu'en 1604, un Croate fit partie de l'expédition menée par Pierre Dugua de Mons, quatre ans avant l'entreprise de Champlain, et que deux autres Croates avaient pris part, dès 1541, au troisième voyage de Jacques Cartier, ouvrant ainsi la voie au développement des relations croato-canadiennes. Il relève que la Croatie, devenue membre observateur de l'OIF au Sommet de Ouagadougou, en 2004, prend depuis lors une part active aux travaux. Le gouvernement a mis en place une commission nationale pluridisciplinaire pour la coopération avec la Francophonie tandis que le parlement croate a rejoint l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Par ailleurs, l'entrée prochaine de la Croatie dans l'Union européenne portera à seize, sur un total de vingt-huit, le nombre des pays de l'Union membres de la famille francophone, ce qui ne pourra que contribuer à la défense du français et de la diversité linguistique. La Croatie est du reste le premier pays européen à avoir ratifié la convention sur la diversité culturelle de l'Unesco. Elle estime qu'au-delà de la défense et de la promotion du français en tant que langue de communication internationale, l'OIF a su mettre de l'avant des principes fondés sur la solidarité et des valeurs que de nombreux pays souhaitent partager, qu'il s'agisse de démocratie et de prévention des conflits, de diversité culturelle, ou encore d'éducation. Attachée au respect de l'équilibre entre la promotion des valeurs et l'action concrète, la Croatie considère que la Francophonie sera d'autant plus forte que ces valeurs se traduiront par des actions efficaces. Elle approuve le projet de déclaration de Québec, qui aborde la plupart des grandes questions d'actualité auxquelles la communauté internationale doit apporter des réponses. La Francophonie démontre ainsi qu'elle est en phase avec son époque et peut offrir l'engagement solidaire de ses membres. En concluant son intervention, le chef de délégation croate rend hommage au secrétaire général pour son investissement personnel en vue de promouvoir le dialogue avec d'autres organisations internationales, qui contribuera certainement à son rayonnement mondial.

9. Séance thématique sur l'enjeu Langue française, examen de la résolution et débat

- **Intervention liminaire par le Canada-Québec**

Après avoir rendu hommage aux premiers découvreurs français du continent nord-américain qui, depuis les sources du Mississippi et, plus tard, jusqu'à San Francisco, ont propagé le français d'un bout à l'autre de l'Amérique, établi des postes de traites et créé des journaux et des quartiers français, le Premier ministre du Québec, Jean Charest, revendique cet héritage à partir duquel le peuple québécois a fondé son identité et une autre manière d'être Nord-américain. Si l'histoire et la mondialisation ont modifié le rapport de force linguistique au détriment de la langue française, il estime toutefois que cette situation n'est pas irréversible et salue, loin du fatalisme et de l'attentisme, les efforts déployés par la Francophonie en faveur de la diversité culturelle et linguistique, en particulier l'adoption du *Vademecum* relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales lors du Sommet de Bucarest. Si l'Union européenne, où siègent seize pays membres de la Francophonie, a un devoir majeur à cet égard, il affirme que le français constitue l'espace culturel partagé de la communauté francophone et que chacun, en adhérant à l'OIF, s'engage solennellement à l'égard du français pour contribuer à sa diffusion au plan national et dans l'espace culturel mondial. Le Premier ministre québécois souligne le défi que constitue notamment le recul du français comme langue

seconde dans les pays où il n'est pas une langue officielle, face à l'offensive d'autres langues émergentes soutenues par une dynamique démographique favorable. Convaincu que l'avenir du français est indissociable du nombre d'apprenants et de locuteurs réels, et par conséquent du combat pour l'éducation, il invite à faire toute sa place au français dans les systèmes scolaires, tout comme dans l'espace numérique. En appelant à une mobilisation de la Francophonie et de tous ses opérateurs, notamment à travers les réseaux de TV5 Monde et de l'AUF, pour assurer le plein rayonnement de la langue française, il exhorte les États et gouvernements à répondre à l'appel du secrétaire général en faveur d'un pacte linguistique.

Pour sa part, le Québec appuiera financièrement la création d'un réseau d'études démographiques et statistiques en vue de dresser des bilans précis des dynamiques linguistiques au sein de la Francophonie et contribuer au développement d'actions de l'OIF en faveur du français. Il saisit cette occasion pour rendre hommage au secrétaire général pour son engagement sans faille et l'assurer de son appui dans ses efforts pour que la voix unique de la Francophonie soit entendue sur la scène internationale.

- **Intervention du Secrétaire général de la Francophonie**

En relevant d'emblée le paradoxe qu'il peut y avoir à ce que la Francophonie débâte de la langue française, réputée être le fondement même de son identité, le secrétaire général affirme que ce débat est devenu de la plus haute importance, malgré les quelque 200 000 locuteurs dénombrés en 2007 ; aussi remercie-t-il les co-hôtes du Sommet d'avoir inscrit cet enjeu au cœur des travaux.

La question de la place du français se pose en premier lieu dans les enceintes internationales. Le secrétaire général y déplore vivement le recul du français, malgré les initiatives déployées par la Francophonie dans ce cadre et principalement : les résolutions sur le multilinguisme adoptées à l'ONU et à l'OMS à l'initiative du groupe des ambassadeurs francophones, la convention signée et les actions menées lors des Jeux olympiques de Pékin, le Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales adopté à Bucarest, les plans pluriannuels de formation des diplomates et fonctionnaires européens en français, auxquels s'ajoute le fait que la moitié des États de l'Union européenne sont aussi membres de l'OIF. Le recul du français dans les instances européennes comme aux Nations unies, qu'il qualifie d'abdication linguistique, lui paraît particulièrement dommageable et de nature à entacher grandement la crédibilité des prises de position et des actions de la Francophonie. En déplorant que nombre de fonctionnaires internationaux, bien que parfaitement francophones, choisissent néanmoins de s'exprimer en anglais, il sollicite l'appui et l'engagement renouvelés des pays membres en faveur du Vade-mecum de Bucarest.

S'agissant, en second lieu, de l'état de la langue française en Francophonie, le secrétaire général appelle l'attention sur la difficulté de maintenir et de promouvoir le français, y compris dans les pays où il est une langue officielle, voire maternelle, dans des contextes où le français paraît avoir peu d'utilité en termes économiques ou scientifiques et où il ne favorise pas la mobilité des populations ni même des étudiants. La question se pose avec encore plus d'acuité dans les pays où le français a le statut de langue étrangère. S'il est vrai qu'il faut orienter les actions et opérer des choix stratégiques en tenant compte de ces facteurs et de la demande des États, le secrétaire général juge néanmoins nécessaire d'effectuer un « rattrapage »

dans certains pays membres, dans le cadre d'un pacte linguistique politique, engageant et rigoureux qu'il propose à ces pays de signer avec l'OIF.

- **Débat**

Le représentant personnel du président de la République libanaise salue les actions menées par l'OIF et en particulier l'appui qu'elle a apporté à la conclusion de la convention de l'Unesco sur la diversité culturelle, ainsi que le projet de pacte linguistique proposé par le secrétaire général pour s'assurer que les trois quarts des écoliers du primaire soient scolarisés en français. Il affirme que la Francophonie au Liban a une plus grande portée que la seule promotion de la langue française : elle est également porteuse des valeurs de liberté, de démocratie et de justice. Il rappelle les propos de l'ancien Président libanais Charles Hélou, selon lesquels « *les Libanais souffrent et espèrent en français* ». Il annonce que le Liban prévoit de lancer un observatoire du français et qu'il saisira l'occasion des prochains Jeux de la Francophonie pour renforcer davantage la place et la communication autour de la langue française.

Le ministre chargé de la Francophonie du Laos exprime la fierté de son pays de participer depuis plus de trente ans à la coopération francophone dont le point d'orgue a été l'organisation, en novembre 2007 à Vientiane, de la 65^e session du Conseil permanent et de la 23^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie. Soulignant que le Laos est un pays pluriethnique où cohabitent 48 minorités linguistiques, il affirme que cette diversité linguistique apporte une richesse à préserver, tant dans l'intérêt des individus que dans celui des générations présentes et futures, en prenant en compte à la fois le respect identitaire, l'articulation harmonieuse des langues et la mise en œuvre d'un plurilinguisme fonctionnel ouvert à l'altérité, l'universel et la modernité, dans une perspective de paix. Prenant acte, par ailleurs, du très faible niveau de l'apprentissage des langues étrangères, la réforme laotienne de l'éducation prévoit la généralisation progressive de leur enseignement, notamment l'anglais et le français, aux niveaux primaire et secondaire. C'est dans cet objectif que s'inscrit le projet multi-partenarial Valofrase, qui vise à renforcer le programme des classes bilingues. Cette formation, qui touche 3 000 élèves et 132 enseignants dans 13 établissements, donne d'excellents résultats, avec 100% de réussite à l'examen de fin d'études secondaires. La Francophonie se manifeste en outre à travers les programmes menés avec l'AUF et les actions du Cref-AP, qui portent principalement sur la formation des enseignants du et en français ; à cela s'ajoute l'Institut de la Francophonie pour la médecine tropicale du Laos, qui a permis depuis sa création à plus de 120 étudiants laotiens mais aussi vietnamiens, chinois, cambodgiens et malgaches d'obtenir un master. Outre l'émergence d'un important pôle francophone de recherche en médecine et en biologie autour de cet institut, le ministre laotien souligne la volonté d'encourager les jeunes à s'intéresser au français à travers l'initiative de la Chambre de commerce française au Laos pour créer un forum francophone de l'emploi mettant en lien employeurs et étudiants. Un autre signe du renouveau de l'apprentissage du français réside dans la signalisation en français des rues, des institutions gouvernementales et des monuments publics dans la capitale et dans d'autres villes, ainsi que dans l'existence d'une presse francophone télévisuelle et écrite.

En terminant son intervention, le ministre laotien appelle la Francophonie à accompagner son pays dans sa volonté de réussir son intégration régionale,

dans le respect de ses valeurs et la sauvegarde de son unité et de sa diversité, et de s'inscrire dans la mondialisation sans y perdre son âme.

Le Premier ministre français salue ses homologues canadien et québécois, ainsi que le secrétaire général, en se réjouissant de la tenue de ce sommet à Québec, qui fera date tant par les résultats attendus que par la visibilité de cet événement et la qualité de son organisation. Il se félicite que la Francophonie ait démontré qu'elle n'est pas synonyme de repli identitaire mais résolument multipolaire et qu'elle refuse l'uniformisation culturelle ; cette dimension multipolaire est un besoin fondamental de l'humanité et permet d'éviter les frustrations dues à une mauvaise interprétation de la mondialisation. Le Premier ministre estime que pour renforcer la modernité de la Francophonie, en tant que promoteur de la langue française et source d'équilibre, il faut en premier lieu accroître considérablement la formation par l'utilisation massive des TIC. Il salue à cet égard l'expérience remarquable du Canada et du Québec. Il faut également encourager des programmes comme celui des jeunes volontaires, particulièrement intéressant suite, notamment, à la suppression des services nationaux, susciter des élites francophones, par exemple à travers les chaires Senghor, ou encore promouvoir le français dans les organisations internationales tout en incitant à l'apprentissage systématique de deux langues dans l'ensemble des pays membres de la Francophonie. En invitant ces derniers à adresser un message et un soutien clairs au secrétaire général dans ce sens, il affirme qu'en ces temps de crise, l'identité est un patrimoine qu'il faut considérer à long terme.

Ayant rappelé que le rayonnement de la langue française au Canada s'appuie sur une vision rassembleuse ralliant tant les francophones du Québec et des communautés en situation minoritaire que les francophiles de toute origine culturelle, la ministre chargée de la Francophonie du Canada indique que son gouvernement a déjà mis en œuvre plusieurs mesures concrètes du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales. Elle juge que TV5 Monde est également un outil francophone multilatéral exceptionnel dont le Canada entend augmenter le financement pour lui permettre d'être plus compétitif dans le nouvel environnement technologique mondial. Par ailleurs, dans le cadre des Jeux olympiques et para-olympiques d'hiver de 2010, à Vancouver et à Whistler, le Canada, qui a formellement lié son financement à des exigences linguistiques spécifiques, est engagé à accorder à la langue française toute la place qui lui revient et à faire en sorte que les Jeux reflètent la dualité linguistique et le riche patrimoine francophone du Canada. Elle apporte son plein soutien au projet de résolution sur la langue française et réitère l'indéfectible attachement de son pays à la Francophonie ainsi qu'au rayonnement et à la promotion de la langue française.

Le représentant personnel du président de la Roumanie indique que c'est avec une grande fierté que son pays a assumé le rôle, assigné par le secrétaire général, de pays phare de la Francophonie pour la région d'Europe centrale et orientale, en espérant être véritablement une inspiration et un modèle pour ces pays. Il souligne que l'engagement francophone de son pays se fonde sur quatre éléments :

- la création des bourses « Eugen Ionescu », d'un montant total d'un million d'euros par an. Ce fonds, géré par le ministère des Affaires étrangères roumain et l'Agence universitaire de la Francophonie, s'adresse surtout aux pays francophones du Sud dont il a pour ambition de contribuer à développer les élites ;

- l'application du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, notamment à l'Union européenne et à l'ONU, qui est une condition nécessaire pour la préservation de la francophonie ;
- la mise en œuvre du plan pluriannuel pour le français dans l'Union européenne ;
- la diffusion de TV5 Monde, désormais obligatoire pour les opérateurs du câble.

Ayant déjà enregistré des progrès notables grâce à ces initiatives, la Roumanie entend poursuivre et consolider la place de la langue française par des actions concrètes, à l'exemple du pacte linguistique proposé par le secrétaire général. En invitant la Francophonie à se doter d'objectifs clairs et des moyens adéquats à mobiliser dans ce cadre, il estime qu'il faut, d'une part, développer la dimension économique de la langue française en la faisant évoluer vers une langue du monde des affaires à portée internationale et, d'autre part, renforcer la valorisation des réseaux des enseignants du français et l'enseignement du et en français pour le grand public afin que le français soit non seulement une langue de communication mais aussi d'accès à la culture et au savoir.

La gouverneure générale de Sainte Lucie, après avoir félicité le Premier ministre québécois et le secrétaire général pour leurs exposés, apprécie que la diversité culturelle et linguistique soit réaffirmée comme valeur fondamentale de la Francophonie et le souci permanent de l'OIF de cultiver la spécificité des peuples à travers la pluralité des langues et des cultures. En s'articulant autour de l'édition en langues africaines et créoles, du soutien à l'alphabétisation, d'un réseautage linguistique en matière de prospective et d'une politique de promotion des langues nationales, l'action de la Francophonie reconnaît que l'utilisation de ces langues est un facteur de développement et d'enrichissement. Il est par ailleurs démontré que l'on enregistre moins d'échecs scolaires quand l'enfant apprend à écrire, à lire et à compter dans sa langue maternelle avant de passer au français ; la langue française, même si elle demeure une clé sociale, doit donc cohabiter en bonne intelligence avec les langues locales.

La gouverneure générale estime que le recul du français dans les instances internationales est dû au recul du français dans les pays eux-mêmes ; ce problème doit par conséquent être traité à la base, c'est-à-dire dans le cadre d'un renforcement de l'enseignement du français dans les pays membres dont Sainte-Lucie est demandeuse. Elle apporte son plein appui à la résolution sur la langue française, en approuvant tout particulièrement le développement de campus numériques et de maisons des savoirs, qui faciliteront la formation en français des maîtres. Sainte-Lucie participera activement aux travaux de l'OIF en vue du développement d'une méthode d'enseignement du français et du créole convergente et salue cette initiative qui favorisera à la fois l'apprentissage du français et l'utilisation plus formelle du créole dans le système scolaire saint-lucien.

Le ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture du Burundi, en félicitant le Canada et le Québec pour la tenue du Sommet de la Francophonie en ce 400^e anniversaire du fait français en Amérique du Nord, salue la détermination des co-hôtes à maintenir et à promouvoir le français sur ce continent où l'anglais prédomine. Comparant cette situation à celle du Burundi, également situé dans une région majoritairement anglophone, il forme le vœu que son pays fête lui aussi un jour un tel anniversaire et que la francophonie s'étende et se renforce encore

davantage. Il confirme l'engagement du Burundi en faveur de la langue française, qui s'inscrit non pas dans l'opposition à l'anglais mais dans un esprit de diversité des langues ; c'est fort de cette conviction que le Burundi vient de ratifier la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Il s'est par ailleurs attelé au renforcement du niveau de français et de son utilisation comme outil de travail, d'enseignement et de communication à tous les niveaux de l'administration. Il entend, par ailleurs, de par sa situation de carrefour entre l'Afrique orientale et australe, être un pôle de rayonnement de la langue française pour ses voisins anglophones et lusophones, mais aussi au sein des organisations régionales dont il est membre. Dans cet objectif, il sollicite l'appui de la Francophonie en vue, d'une part, de réhabiliter, renforcer en matériels multimédias et ouvrir aux étudiants anglophones de la sous-région le centre d'enseignement des langues créé il y a une dizaine d'années et, d'autre part, de poursuivre son projet de création d'une bibliothèque francophone régionale.

Le Burundi se propose de plus d'organiser, dans le suivi du Sommet de Québec, un colloque sur le français et les langues partenaires au sein de la communauté est-africaine, pour examiner à la fois le rôle du français comme langue d'enseignement, de partage, d'ouverture et d'éducation à la citoyenneté, et le lien entre multilinguisme et développement. Évoquant la question prioritaire de l'éducation, le ministre burundais se réjouit que son pays ait été choisi dans le cadre du projet pilote de formation à distance des maîtres, en soulignant par ailleurs le rôle significatif de l'Agence universitaire de la Francophonie dans la région des Grands lacs, qu'il recommande de renforcer également.

Le Premier ministre du Nouveau-Brunswick affirme que la langue française est l'essence même de l'existence des populations du Canada et du Nouveau-Brunswick dont elle explique le passé, marque le présent et contribue à l'avenir. Elle fait partie de l'identité et de la fierté du Nouveau-Brunswick, seule province canadienne officiellement bilingue, où elle représente un avantage économique, social et culturel important ; il se félicite de la coexistence harmonieuse des deux langues grâce aux politiques et aux mécanismes mis en place, qui tiennent compte de la relation du français avec les autres langues. Convaincu que le français n'a d'avenir que si la jeunesse lui trouve un intérêt et une utilité, il exhorte la Francophonie à contribuer davantage au renforcement de l'identité francophone chez les jeunes en favorisant la mobilité, le développement de contenus sur la Toile, l'accès à des programmes de formation et la création de réseaux d'échanges. Dans le suivi du Sommet de Moncton, consacré à la jeunesse, il salue la tenue, en marge du Sommet de Québec, du Forum sur la participation citoyenne des jeunes francophones, qui contribue à renforcer leur sentiment d'appartenance et constitue une occasion pour la Francophonie de bénéficier de leur analyse très réfléchie sur les enjeux de ce sommet. Ayant lui-même rencontré ces jeunes, il affirme qu'ils sont non seulement l'avenir, mais aussi le présent de la Francophonie. Il souhaite vivement que le manifeste qu'ils présenteront à la gouverneure générale du Canada et au secrétaire général de la Francophonie permette de renforcer les liens de l'organisation avec sa jeunesse pour mieux œuvrer à la survie de la langue française.

La représentante personnelle du président de la République de Bulgarie indique que son pays, très actif dans la promotion de la langue française, compte plus de 55 lycées bilingues ainsi que des filières universitaires et des chaires de langue française dans les domaines scientifique, administratif, industriel ou encore

alimentaire, autant de filières qui font partie d'un processus facilitant aussi les échanges et la mobilité. La Bulgarie entend également devenir un nouveau donateur, avec la création, en 2009, de bourses d'études. Abrisant déjà, depuis 2002, l'Institut francophone d'administration et de gestion, la Bulgarie se réjouit de l'installation prochaine à Sofia d'un centre régional pour la Francophonie, dans laquelle elle voit un signe de confiance à son égard. La représentante personnelle se félicite de ces trois initiatives, qui contribuent à faire de son pays un lieu important de la Francophonie dans la région d'Europe centrale et orientale. Également préoccupée par la modernisation des méthodes d'enseignement et d'éducation, la Bulgarie a lancé un projet d'application directe des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement du français pour mieux l'adapter à la liberté culturelle et donner un plus libre accès au savoir. Enfin, elle réitère l'attachement de son pays à la langue française comme socle de la Francophonie et à son utilisation à tous les niveaux.

Le chef du gouvernement andorran affirme son plein soutien à la résolution sur la langue française dont il apprécie d'autant plus la mise en perspective avec la diversité linguistique qu'Andorre a inscrit le plurilinguisme comme objectif principal dans son système éducatif. Il souhaite que la Francophonie continue à s'ouvrir à d'autres langues et espaces, comme elle l'a fait dans le cadre du dossier de la convention de l'Unesco sur la diversité culturelle, et renforce sa coopération avec ceux-ci ; à cet égard, il se réjouit tout particulièrement du partenariat avec l'Organisation des États ibéro-américains dont Andorre est membre. Il exprime par ailleurs son appui à TV5 Monde dont l'action est primordiale pour offrir une approche dynamique, moderne et diverse de la langue française. Il indique, à ce propos, que la situation créée l'été dernier par l'interruption des chaînes de Radio-France à Andorre est en cours de rétablissement ; le tollé soulevé par cet incident, malheureusement lié à des intérêts financiers, a montré l'attachement des Andorrans à la langue française. Enfin, il remercie les co-hôtes du Sommet pour leur accueil chaleureux et la qualité de l'organisation du Sommet, et leur adresse tous ses vœux pour le 400^e anniversaire de Québec.

Le chef de délégation de l'Ex-République yougoslave de Macédoine exprime sa joie de participer au Sommet de Québec et félicite les co-hôtes pour son excellente organisation et le 400^e anniversaire de la fondation de la ville. En rendant par ailleurs hommage au secrétaire général pour le travail accompli depuis le Sommet de Bucarest, au cours duquel l'Ex-République yougoslave de Macédoine est devenue membre à part entière de l'OIF, il affirme que son pays s'est plus que jamais attaché depuis lors à renforcer sa tradition francophone et à encourager les jeunes à apprendre le français. Des cours de français sont par ailleurs dispensés en faveur des fonctionnaires dans l'attente de la signature, avec l'OIF, d'un mémorandum pour l'apprentissage du français dans le cadre européen ; l'Ex-République yougoslave de Macédoine étant candidate à l'adhésion à l'Union européenne depuis 2005, la connaissance de la langue française revêt pour elle une importance particulière. Elle a, dans le même esprit, joué pleinement son rôle de promotion du français durant la présidence de l'Assemblée générale des Nations unies qu'elle vient d'assurer. Par ailleurs très soucieuse de la préservation et de l'affirmation de son identité et de son histoire ainsi que des valeurs de paix, de démocratie, de tolérance et de solidarité, dans le contexte de mondialisation actuel, elle exhorte la Francophonie à poursuivre ses actions en faveur de la diversité linguistique et culturelle. En apportant son appui au projet de résolution sur la langue française, le chef de

délégation salue, enfin, l'initiative du secrétaire général de signer des pactes linguistiques avec les pays où le français n'est pas une langue officielle, ce qui renforcerait également la place du français dans l'éducation ; il faudra toutefois tenir compte des spécificités de terrain.

En saluant le fait que le projet de pacte linguistique soit symboliquement lancé à Québec, le président de la République de Djibouti souligne la spécificité de son pays, situé dans un univers anglophone, les Djiboutiens ne représentant que 1% de la population de la corne de l'Afrique. Cette situation géographique conduit à ce que tous ceux qui parlent français dans la région soient considérés comme des Djiboutiens. Il appelle à la solidarité de la Francophonie pour y promouvoir la langue française, notamment par la création d'un centre régional d'enseignement du français ouvert aux populations des pays voisins.

Le président du Burkina Faso estime que l'une des principaux enjeux de cette problématique réside dans la question des visas, arguant que pour privilégier les langues, l'espace francophone doit favoriser les échanges et les rencontres. La spécificité de la langue française doit aussi se traduire sur le terrain à travers des programmes concrets, comme les centres de lecture et d'animation culturelle, ainsi que la promotion du multilinguisme et des langues partenaires en tant que richesse et facteur de développement des cultures. Il rappelle que le système éducatif burkinabé prévoit un apprentissage bilingue français-langue maternelle qui a fait ses preuves en termes de réussite scolaire.

En saluant l'organisation de ce sommet novateur, la ministre en charge de la Francophonie du Luxembourg apprécie que la langue française en occupe la première place, plus que jamais méritée en tant que fondement et lien de l'édifice francophone. Elle rappelle que le français est, à côté du luxembourgeois, la deuxième langue officielle de son pays, qui partage par ailleurs pleinement l'esprit et les objectifs de l'OIF. Elle affirme que la langue française, actuellement en perte de vitesse tant au sein des organisations internationales que dans certains pays membres de l'OIF, a besoin de tous. Sans verser dans la nostalgie de son statut et de son éclat du Siècle des Lumières et des grandes cours européennes, elle estime que le français n'en est pas pour autant menacé ni dans son universalité ni dans sa vitalité : d'une part, il a largement reconquis dans d'autres parties du monde le terrain perdu en Europe, puisque le français est écrit et parlé dans 68 pays et sur les cinq continents, et qu'il demeure vivant à travers ses grands écrivains. Elle félicite l'OIF pour sa précieuse contribution à cette dynamique, grâce à ses nombreuses initiatives telles que la réflexion menée sur l'identité francophone dans la mondialisation, les actions déployées dans le cadre de la Journée internationale de la Francophonie ou encore le Prix des cinq continents. Elle salue également la part de TV5 Monde et des opérateurs dans la visibilité de la Francophonie et la promotion de la langue française, en invitant tous ces acteurs à renforcer leur collaboration. Convaincue des nombreux atouts de la langue française, à travers ses grands chefs-d'œuvre littéraires et philosophiques de même que par le mode de penser, de sentir et de vivre qu'elle véhicule, elle affirme que le français possède, en outre, les gènes révolutionnaires lui permettant de résister aux dérives de la mondialisation et de défendre la dignité humaine. En apportant son plein soutien au projet de résolution sur la langue française, elle affirme que l'OIF est une tribune Nord-Sud inédite dont les pays membres doivent

se servir, comme de leur langue commune, pour resserrer leurs liens et traiter de sujets qui leurs sont spécifiques.

Le représentant du Rwanda indique d'emblée que son pays est l'un des rares pays africains dont tous les citoyens partagent une même langue, à savoir le kinyarwanda. Par conséquent, l'identité et la culture rwandaises s'expriment premièrement à travers cette langue vernaculaire, bien que la colonisation belge y ait introduit la langue française et que les accidents politiques survenus autour de l'indépendance aient amené aussi l'usage de l'anglais. Avec le retour à la paix et de nombreux Rwandais anglophones dans leur pays, à la suite des changements politiques de 1994, le gouvernement rwandais a décidé de faire de l'anglais une langue officielle au même titre que le français et le kinyarwanda, décision justifiée également par l'environnement géographique majoritairement anglophone du Rwanda. En tout état de cause, le Rwanda est avant tout kinyarwandophone, compte tenu des faibles pourcentages de locuteurs réels en français ou en anglais, soit respectivement 8% et 4% en 2002. Il affirme que cette réforme linguistique et celle de l'enseignement de base universel portent d'ores et déjà des fruits, puisque le nombre de Rwandais s'exprimant dans les deux langues étrangères officielles du Rwanda augmente substantiellement. Par ailleurs, si l'application du Vademecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales est plus difficile au Rwanda en raison de son histoire récente, le nombre d'élèves du primaire a triplé depuis 1994, ceux des élèves du secondaire et des étudiants ont été respectivement multipliés par 6 et par 12, autant d'élèves qui apprennent tous le français. Aussi, beaucoup plus francophone aujourd'hui qu'il ne l'était en 1994, le Rwanda, tout en restant membre de l'OIF dont il partage la langue, entend bien être un modèle du respect de la diversité culturelle et linguistique prônée par la Francophonie, en faisant coexister de façon harmonieuse le français, l'anglais et le kinyarwanda.

Le représentant de la Suisse affirme que son pays, multilingue par excellence, se veut être un partenaire actif du pacte linguistique proposé le secrétaire général. Il indique que la politique des langues suisse prévoit qu'une seconde langue nationale soit enseignée durant l'école obligatoire dans les classes alémaniques suisses où l'anglais tend à dominer. Par ailleurs, l'harmonisation des systèmes scolaires cantonaux facilitera, à travers un plan d'études commun par région linguistique, l'apprentissage des branches principales, ce qui permettra aux cantons francophones de mettre en valeur la langue et la culture françaises. Enfin, la Suisse étudie la mise en vigueur, pour la formation de base et la formation continue, d'un apprentissage linguistique à distance qui, s'il s'avère concluant, conduirait à une collaboration et à un partenariat dynamiques avec tous ceux qui ont la langue française en partage.

10. Examen et adoption de la Déclaration de Québec et des résolutions

Le président de la Conférence rend hommage au travail rigoureux de la CMF pour élaborer un projet de déclaration plus court que dans le passé. Il félicite les ministres Josée Verner et Monique Gagnon-Tremblay d'avoir réussi à présenter un projet de déclaration sans crochets qui facilitera la discussion.

- **Intervention de la présidente de la CMF**

La présidente de la Conférence ministérielle de la Francophonie indique que la CMF a

procédé au travail d'élaboration du projet de déclaration du Sommet de Québec en se fixant comme objectif de produire une déclaration concise et percutante. Elle annonce qu'outre le projet de déclaration, quatre projets de résolutions soumis à l'examen des ministres ont reçu leur aval. Elle recommande au Sommet d'adopter les textes ainsi validés.

- **Débat**

La présentation des projets de déclaration et de résolutions n'a pas fait l'objet d'un débat.

- **Adoption de la Déclaration et des résolutions**

La Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunie en sa XII^e session, adopte par acclamation la Déclaration de Québec ainsi que :

- la Résolution sur la langue française ;
- la Résolution sur les droits de l'enfant ;
- la Résolution sur les pays francophones affectés par le phénomène des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ;
- la Résolution sur la promotion du tourisme dans les pays francophones du Sud.

11. Dates et lieu du XIII^e Sommet de la Francophonie et discours du chef de délégation du pays hôte à huis clos

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage ont délibéré à huis clos pour choisir le pays d'accueil du prochain Sommet de la Francophonie sur la base des candidatures déposées par Madagascar et la République démocratique du Congo. À l'issue de ces délibérations, il a été décidé de manière consensuelle que le XIII^e Sommet de la Francophonie aurait lieu en 2010 à Madagascar et qu'il reviendrait à la République démocratique du Congo d'accueillir le suivant, en 2012.

À l'issue du huis clos, le président de l'Union des Comores, en sa qualité de président en exercice de la Commission de l'océan Indien, a tenu à exprimer aux collègues ses remerciements pour l'honneur qui rejaillit ainsi sur toute la région. Il adresse ses félicitations au gouvernement et au peuple malgaches, en leur souhaitant plein succès, à l'image de celui du Sommet de Québec.

12. Questions diverses

Le président de la République du Sénégal rappelle la création à Genève du Fonds de solidarité numérique pour combler le fossé numérique et permettre ainsi aux PED d'accomplir des pas importants vers la modernité. En relevant que ce projet a été soutenu par l'ensemble des pays membres de l'ONU, il annonce la tenue d'un sommet sur la solidarité numérique, le 24 novembre à Lyon, avec l'accord du Président Sarkozy. Il exhorte les pays développés à soutenir les PED afin qu'ils puissent s'équiper dans le domaine numérique.

13. Adoption de la synthèse du rapport général du Sommet

À l'invitation du président de la Conférence, le ministre-président de la Communauté française de Belgique et de la Région wallonne, en sa qualité de rapporteur général du Sommet de Québec, donne lecture de la synthèse des travaux.

À la suite de cette lecture, le président invite la Conférence à adopter la synthèse des travaux ainsi formulée en attendant le rapport détaillé qui sera élaboré sous l'autorité du rapporteur général. Il en est ainsi décidé.

SÉANCE PUBLIQUE DE CLÔTURE

Le Premier ministre du Québec évoque le souvenir de sa rencontre avec le Secrétaire général Abdou Diouf, en février 2003, où il avait suggéré pour la première fois l'idée de tenir un Sommet de la Francophonie à Québec en 2008, à l'occasion du 400^e anniversaire de la fondation de la ville. Il souligne qu'il allait de soi que les Québécois suggéreraient d'inscrire la langue française à l'ordre du jour. Il exprime sa gratitude pour l'occasion donnée de parler d'une question fondamentale pour la population québécoise. Il se réjouit également que la Conférence ait accepté la proposition d'une nouvelle formule pour dynamiser le Sommet. L'organisation de tables rondes sur une question fondamentale pour l'avenir de l'humanité a également permis de mettre en relief la dimension Nord-Sud de l'organisation et de porter le message de la Francophonie aux conférences de Copenhague et de Poznan sur l'environnement. Le Sommet de Québec a également transmis un message politique en confirmant son appui aux activités du secrétaire général de la Francophonie. Enfin, le Sommet devait se prononcer sur la crise financière, le hasard ayant voulu qu'il soit le premier forum Nord-Sud à pouvoir s'exprimer sur cette question et à appeler à ne pas perdre de vue l'impact des décisions sur les pays du Sud ni l'importance qui doit être accordée à l'aide au développement et à la question du changement climatique. Il se réjouit que le secrétaire général de l'ONU, présent à l'inauguration du Sommet de Québec, ait appuyé la proposition du Président Sarkozy et offert de tenir un sommet sur la crise financière sur le site new-yorkais de l'ONU, donnant ainsi un signal important à l'ensemble des pays. Au nom de la nation québécoise, le Premier ministre Jean Charest exprime sa fierté d'avoir pu partager avec les membres de l'OIF l'anniversaire de la fondation de la ville ayant marqué la présence française en Amérique.

Prenant la parole à son tour, le Premier ministre du Canada se réjouit des engagements importants pris par les États et gouvernements et des échanges productifs auxquels a donné lieu ce XII^e Sommet de la Francophonie. Il réitère que le Canada s'engage à appuyer les pays francophones dans la lutte contre les changements climatiques. Toujours convaincu qu'il faut trouver une solution planétaire à ce défi, le Canada fera sa part mais il sait que tous doivent embrasser cette cause pour pouvoir y trouver une solution. Conscient que les pays plus avancés doivent faire davantage à cet égard, le Canada consacrera cent millions de dollars en faveur des pays particulièrement vulnérables aux changements climatiques, à savoir les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement en Afrique, dans la Caraïbe et dans le Pacifique-Sud. Le Premier ministre Stephen Harper souligne encore que les chefs d'État et de gouvernement francophones se sont engagés à travailler de concert pour minimiser les effets de la crise financière sur les économies des pays en développement et les pays émergents. Il déclare que les États membres et le secrétaire général de la Francophonie, l'OIF, en collaboration avec les acteurs de la coopération multilatérale

francophone, peuvent compter, comme toujours, sur le soutien du Canada. Heureux d'avoir pu accueillir toutes les délégations présentes à cette douzième édition du Sommet, qu'il espère revoir à Madagascar, le Premier ministre lève la séance et déclare officiellement clos le XII^e Sommet de la Francophonie.

COMPTES RENDUS DES TABLES RONDES

COMPTES RENDUS DES TABLES RONDES SUR L'ENJEU ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de la XII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, quatre tables rondes se sont réunies simultanément le 18 octobre sur l'enjeu Environnement, respectivement sous la présidence de Maurice, de Sainte-Lucie, du Mali et du Canada-Nouveau-Brunswick. Le Gabon a été chargé d'en restituer la synthèse en séance plénière le 19 octobre. La synthèse présentée par le Gabon et les comptes rendus de ces séances figurent ci-après.

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DES TABLES RONDES

présentée par la Vice-Première ministre et Ministre de l'Environnement du Gabon
Son Excellence Madame Georgette Koko

Excellence Monsieur le Premier ministre du Canada,
Excellence Monsieur le Premier ministre du Québec,
Mesdames et messieurs les chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames, messieurs,

Vous avez bien voulu me charger de faire la synthèse des quatre tables rondes, qui se sont réunies simultanément hier sur l'enjeu Environnement, sous la présidence du Canada-Nouveau-Brunswick, de Sainte-Lucie, de Maurice et du Mali. Chaque table ronde a fait l'objet d'un rapport.

Je vais donc vous restituer la synthèse des conclusions auxquelles les États participant à ces séances sont parvenus. Les comptes rendus détaillés des tables rondes seront versés au rapport général de notre Conférence.

En général, les délégations ont réaffirmé que l'enjeu environnement constitue un enjeu important pour l'avenir du monde. La situation actuelle de l'environnement fait l'objet d'un constat alarmant de la part de la communauté internationale, l'harmonie avec la nature ayant été rompue.

De ce fait, le paradigme du développement durable constitue désormais l'un des principaux fondements de la coopération internationale, notamment suite à la Conférence de Rio en 1992.

Au terme de leurs échanges, les États ont souligné la nécessité d'une volonté politique affirmée de leur part, en vue de la mise en œuvre des différents instruments internationaux existants. Ils ont par ailleurs relevé la responsabilité particulière des pays développés en tant que premiers pollueurs ainsi que leur devoir de solidarité envers les pays en développement.

Les États et gouvernements ont au cours de leurs échanges exprimé les préoccupations suivantes :

- la question de l'eau, notamment dans le delta du Nil, du Mékong ou du Niger, touchés notamment par l'ensablement qui menace l'agriculture et la pisciculture ;
- la question de l'accès prioritaire à l'eau potable ;
- la question de la gestion des eaux transfrontalières dont le problème du lac Tchad.

S'agissant des stratégies à mettre en œuvre, ils ont évoqué :

- les transferts de technologies et des expertises ainsi que leur adaptation aux situations particulières des pays;
- l'éducation visant à faire prendre conscience des enjeux environnementaux et du développement durable ;
- la sensibilisation des jeunes aux problèmes environnementaux ;
- l'élaboration de dispositifs précis, destinés à être financés par différentes taxes, par exemple des redevances sur le carbone ou des taxes sur la consommation d'eau ;
- les mécanismes de compensation prévus dans l'accord cadre des Nations unies sur le changement climatique et les possibilités de coopération, dans ce contexte, des pays membres de l'OIF ;
- l'écotourisme comme lien entre développement et environnement ;
- la promotion des énergies alternatives ;
- la promotion d'une démarche globale mais qui prend en compte la dimension régionale ;
- la participation des États et gouvernements au programme de préservation des forêts du bassin du Congo, deuxième poumon écologique du monde, ainsi qu'au projet de « Grande muraille verte » qui s'étendra du Sénégal à Djibouti;
- la valorisation écologique de la biodiversité, ainsi que la planification et la prise en compte budgétaire de l'environnement.

S'agissant de l'action de la Francophonie, les États et gouvernements ont souligné le rôle de l'OIF et notamment son organe subsidiaire, l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), dans le renforcement de la concertation et des capacités des pays dans ce domaine ainsi que dans la mise en place d'une politique de collaboration Nord-Sud.

Telles sont les principales conclusions auxquelles les tables rondes sont parvenues. Pour terminer mon propos, je tiens à féliciter les participants aux tables rondes de leurs échanges qui ont permis d'enrichir les travaux de notre XII^e Sommet.

Je vous remercie.

Table ronde présidée par Maurice

Introduction

Le président introduit le thème en mentionnant qu'il est d'une actualité brûlante et que l'on doit faire un constat évident et alarmant : tous les membres de la Francophonie remarquent les effets des changements climatiques : l'harmonie avec la nature a été rompue et il faut agir vite. Il fait part des efforts de son pays, un petit État insulaire aux moyens limités. Le programme « Maurice – île durable » vise à réduire la dépendance aux énergies fossiles et leur remplacement par des énergies renouvelables diverses ; il repose sur deux piliers : les économies d'énergie et les incitatifs aux petits producteurs d'énergie renouvelable. Le président propose d'organiser en 2011 un Forum écologique mondial, inspiré du Forum économique mondial de Davos, pour aborder ces questions.

Débats

La Tunisie souligne que la dégradation de l'environnement représente en moyenne 2% du PIB mais que les ressources consacrées à la lutte contre le problème sont bien inférieures. L'engagement de la communauté internationale doit avoir deux objectifs : réparer les dégâts existants, particulièrement la déforestation en Afrique, mais également prévenir les préjudices futurs.

Le Niger souligne que, dans un pays où une proportion importante de la population consacre littéralement ses journées à la recherche de l'eau pour ses besoins alimentaires, la question de l'environnement est d'abord celle de l'eau. Or, quand les pluies arrivent, les infrastructures inadéquates dans les villes et les systèmes d'égouts déficients causent des pertes immenses. Il faut se pencher sur le problème de la répartition des eaux de pluie afin de mieux gérer celles-ci et les utiliser tout au long de l'année.

La Côte d'Ivoire insiste sur le lien entre conflits politiques et problèmes environnementaux. Les conflits que le pays a connus ces dernières années ont entraîné la faillite des programmes de reboisement existants. Il existe aussi un lien entre pressions économiques et développement car le besoin d'étendre l'agriculture vivrière mène au déboisement et à l'utilisation du bois comme carburant.

Le Gabon aborde la question des forêts. Il est important de préserver le bassin forestier du Congo et la diversité animale et biologique qui s'y trouve. Cependant, la contribution de ces forêts par les importantes quantités de carbone absorbées est mal quantifiée, un domaine où une aide est souhaitée. Il faut plus d'études sur cette question, afin de permettre aux pays forestiers de participer aux marchés mondiaux du carbone et que les efforts de protection des pays en développement soient rémunérés à leur juste valeur.

Les Comores indiquent qu'en tant qu'État insulaire, elles sont particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles (tempêtes, éruptions volcaniques) et que chaque événement y prend l'ampleur d'une catastrophe nationale. Elles appellent à l'adoption d'un cadre juridique approprié pour encourager la protection de l'environnement, la biodiversité et la gestion saine des ressources naturelles.

Le Liban évoque à son tour le lien entre conflit politique et dégradation environnementale, en indiquant qu'autrefois considéré comme le jardin du Moyen-Orient, le Liban a souffert des conflits qui ont perturbé le pays et entraîné une dégradation significative de son environnement. Il travaille aujourd'hui avec

l'UICN et le PNUD afin de préserver les espèces fauniques et florales du pays dans un cadre de développement durable.

Le Canada souligne l'importance de l'adoption d'une convention sur la protection des forêts pour appuyer les efforts des pays concernés et invite ceux-ci à travailler ensemble pour atteindre cet objectif. Le problème de l'eau est un autre domaine qui devrait être un foyer de coopération et non de conflit, en particulier la gestion des eaux transfrontalières. Le Canada a adopté un plan national de lutte contre les gaz à effet de serre et appuie les efforts visant à atteindre une réduction de 50% de ceux-ci à travers la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, mais cet objectif ne pourra être atteint qu'avec la participation de tous les grands pays émetteurs.

Le Luxembourg indique que, pour les pays développés, il faut miser sur la recherche afin de développer et d'améliorer des solutions technologiques au problème de l'énergie et des émissions, et de transférer ces technologies. Le Luxembourg s'est engagé à un objectif de réduction de ses émissions qui demande des efforts très importants. L'Union européenne a également fait de grands pas dans la bonne direction. Cependant, il faut combiner ces efforts à une solidarité envers les pays en développement, par exemple en incluant des critères d'adaptation aux changements climatiques aux programmes de développement et aux efforts de réduction de la pauvreté, tout en favorisant le développement d'une capacité d'adaptation propre aux pays en développement. Enfin, l'OIF pourrait coopérer avec l'Unesco dans des efforts d'éducation au développement durable.

La Guinée-Bissau souligne que les différents membres de la Francophonie n'en sont pas tous au même point. Alors que les pays du Nord parlent de réduction des émissions, les pays du Sud font face à des problèmes de base, le plus criant étant l'accès à l'eau potable. Il faut une réelle solidarité qui tienne compte de ce déséquilibre.

Invitée à prendre la parole, la République tchèque explique qu'en succédant à la France à la présidence de l'Union européenne au début 2009, elle poursuivrait les actions engagées afin d'arriver à un résultat positif à la Conférence de Copenhague.

Conclusion

Le président conclut la discussion en soulignant que le format des tables rondes a été bien choisi car il a permis à un grand nombre de pays d'intervenir, avec des interventions de grande qualité. Il dégage quelques points découlant des différentes interventions. D'abord, aucun pays ne peut agir seul, ce qui justifie le rôle de forums comme la Francophonie. La question des forêts interpelle nombre de pays, et il retient qu'un cadre juridique sur cette question est essentiel, qu'il faut développer les mécanismes qui permettent de compenser les pays qui préservent leurs forêts et qu'il y a un lien clair entre les crises économique et alimentaire et la déforestation, ainsi qu'entre conflit politique et problèmes environnementaux. Le problème de l'eau est une autre question fondamentale. Il faut des politiques non seulement curatives mais aussi préventives, et des efforts en éducation, comme par exemple des mesures pour décourager l'utilisation abusive des matières plastiques. Il note que plusieurs intervenants ont souligné que la Francophonie avait la chance d'assumer un rôle de chef de file sur les questions environnementales et devrait saisir cette occasion. Enfin, il s'est dit encouragé par la réponse positive à sa proposition d'un Forum écologique mondial.

Table ronde présidée par Sainte-Lucie

Introduction

En ouvrant la séance, la présidente souligne l'importance d'échanger sur un sujet crucial pour l'avenir de la planète. Elle relève que le Plan d'action de Bali a donné une nouvelle impulsion au défi des changements climatiques et que la solidarité de la communauté francophone est jugée essentielle pour trouver des solutions aux problèmes liés à la gestion de l'eau et des forêts, la désertification, la protection du littoral. Enfin, elle rappelle l'importance de la concertation francophone et celle des enjeux environnementaux que constituent la gestion de l'eau et le problème de la déforestation.

Débats

La Bulgarie remercie les co-hôtes pour l'organisation de tables rondes, qui permettent de s'exprimer plus librement et plus en détail, et pour avoir mis l'environnement à l'ordre du jour, ce qui confirme la modernité de l'organisation. En marquant son soutien à la déclaration, elle souligne qu'il est impératif que les grandes organisations internationales (ONU, Unesco, G8...) s'intéressent davantage aux problèmes des changements climatiques. Elle souhaite que l'on accorde une plus grande importance à l'éducation à l'environnement et invite la communauté scientifique à se mobiliser davantage en faveur des pays en développement.

Le Tchad, qui insiste sur les défis liés à la désertification et à la sécheresse, informe les participants que le lac Tchad est menacé : il appelle la Francophonie à sensibiliser la population mondiale afin de le sauver.

Madagascar exprime sa préoccupation à l'égard de la biodiversité dans son pays. Il propose : que le MDP occupe une place plus importante dans les pays du Sud ; que la coopération des pays de la Francophonie se développe dans les domaines de l'environnement, des changements climatiques et du développement durable ; enfin, que l'OIF, à travers son Institut de l'énergie et de l'environnement (IEPF), contribue à renverser la dégradation des ressources naturelles. Relevé le manque de « leadership » pour coordonner les actions nationales en matière d'environnement, il demande aux pays du Nord de favoriser les transferts de technologie et leur adaptation. En concluant, il exprime sa satisfaction d'avoir cette discussion avec des pays qui ont des solutions.

Le Cameroun souligne que le défi de l'environnement est le défi pour la survie et qu'à cet égard, son pays n'est pas épargné. Il exprime la difficulté d'obtenir des fonds pour la résolution ou l'adaptation aux problèmes environnementaux des pays du Sud et fait le lien avec la logique du système mercantile. Enfin, il appuie à son tour la déclaration, en appréciant qu'elle fasse le lien entre l'économie et le développement durable.

Le Canada-Québec souligne que l'avenir des forêts est un enjeu important pour son gouvernement et pour tous ceux qui en dépendent pour leur survie. Il met l'accent sur l'importance, non seulement des plans internationaux mais aussi des plans nationaux en matière d'environnement. Il propose que l'OIF demande à son organe subsidiaire, l'IEPF, de soumettre une politique de collaboration Nord-Sud avec des dispositifs précis, lesquels pourraient être supportés financièrement par différentes taxes, par exemple, dans le cas du Québec : une partie des redevances imposées sur le carbone par son gouvernement.

La Communauté française de Belgique souligne le passage d'un monde à croissance sans limites à un monde à croissance limitée et invite les participants à avoir l'audace de développer un projet concret qui pourrait être présenté aux institutions internationales. Elle évoque la taxe sur les eaux comme avenue de financement.

Invité à prendre la parole, l'IEPF relève que les stratégies du développement durable visent surtout la forêt, les énergies renouvelables et l'eau. Toutefois, les solutions sont souvent difficiles à trouver faute de financement. L'IEPF est prêt à travailler avec les participants pour l'élaboration d'un projet pour le développement d'une politique de collaboration Nord-Sud.

Le Sénégal explique le projet de la « Grande muraille verte » et ses bassins de rétention qui s'étendra du Sénégal à Djibouti. Le projet a besoin d'appui pour identifier les espèces végétales, sensibiliser la population et créer une activité qui amènerait une meilleure suffisance alimentaire.

Le Rwanda explique que les problèmes de déforestation sont dus à l'agriculture et à l'utilisation du bois comme source d'énergie. Il appuie le Québec dans sa proposition de projet. Il demande si on peut poser un geste à l'égard d'Haïti pendant le sommet.

Conclusion

En conclusion, les participants ont approuvé le chapitre de la Déclaration de Québec portant sur l'environnement et les changements climatiques. Au cours des échanges, ils ont mis l'accent sur les points suivants :

- favoriser le renforcement des capacités des pays francophones ;
- introduire dans les *curricula* d'études la sensibilisation au développement durable ;
- favoriser une meilleure concertation entre les pays de la Francophonie afin d'intervenir auprès des institutions internationales et dans le cadre des négociations internationales dans le domaine des changements climatiques ;
- développer des instruments économiques pour la protection des ressources naturelles ;
- lancer et appuyer financièrement un projet commun Nord-Sud dans le domaine des forêts, des énergies renouvelables et de l'eau en vue des conférences de Poznan et de Copenhague, en s'appuyant sur les compétences de l'IEPF.

Table ronde présidée par le Mali

Introduction

Le président ouvre les travaux en souhaitant des échanges libres et participatifs, dans une perspective de recommandations quant à l'apport de la Francophonie dans cet enjeu majeur.

Débats

Haïti indique que l'intervention liminaire sur l'enjeu environnement n'entendait ni accuser ni porter de jugement sur le passé, mais expliquer les faits afin d'éclairer les décisions pour le présent et l'avenir. Le déboisement et la déforestation d'Haïti s'avèrent être les conséquences d'une exploitation économique des ressources et principalement de la canne à sucre durant la colonisation française puis, à l'indépendance, des montagnes par les populations pauvres. En soulignant qu'il ne s'agit donc pas pour Haïti de se dédouaner de ses responsabilités, il affirme que la problématique du reboisement ne se limite pas à une question financière.

L'Égypte affirme que le paradigme du développement durable constitue un des principaux fondements de la coopération internationale, notamment après la Conférence de Rio en 1992, laquelle a conclu que les pays développés ont une responsabilité principale et historique dans la dégradation de l'environnement. Si le principe d'une responsabilité partagée entre les pays développés et ceux en développement notamment en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre est toutefois accepté, il faut cependant tenir compte des différents niveaux de développement des pays et par conséquent de leurs capacités respectives, dans la différenciation des obligations de chacun. Il importe que les pays développés assument leur responsabilité non seulement en matière de réduction des émissions de gaz, mais aussi en assistant les PED, notamment les plus vulnérables, dans l'adaptation, via le transfert de technologies ou le renforcement de leurs capacités pour faire face aux effets du changement climatique. Enfin, elle signale que le delta du Nil et les zones côtières égyptiennes sont des régions extrêmement vulnérables et sujettes à disparition. Aussi réitère-t-elle la position de son pays relative à la promotion, au sein des instances multilatérales, de la mise en place d'une liste des pays les plus vulnérables, fondée sur les critères de la Convention cadre des changements climatiques.

Les Seychelles affirment que l'enjeu de l'environnement a toujours été et continuera à être leur cheval de bataille face aux risques d'aggravation des difficultés que les changements climatiques font peser sur les petits pays insulaires et aux dangers que constituent cyclones et ouragans. À la suite du tsunami de décembre 2004, les autorités seychelloises, sous l'égide de l'Unesco, avaient proposé l'établissement d'un centre national d'alerte capable de détecter les tsunamis régionaux, qui n'a toujours pas eu de suite à ce jour. Elles appellent la communauté francophone à donner une impulsion nouvelle pour une solidarité effective envers les pays concernés pour mettre en place des stratégies d'adaptation et d'atténuation efficaces face à la dégradation de l'environnement.

Le Burkina Faso constate que si l'Afrique est globalement peu émettrice de pollution et relativement à l'abri des grands risques climatiques, elle est en revanche davantage interpellée par la question de la désertification. C'est pourquoi une démarche solidaire et d'intégration a été engagée par plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest en vue de

trouver des réponses régionales à ce défi. Affirmant par ailleurs qu'on ne peut pas sauver la nature sans se préoccuper aussi des populations qui y vivent, il plaide pour la promotion d'un écotourisme qui prenne en compte la protection de la nature et le nécessaire développement des hommes. C'est tout le sens de la résolution sur le tourisme proposée au Sommet de Québec et qu'il invite notamment les petits États insulaires en développement, également concernés par ce dossier, à appuyer.

Le Laos indique que le principal problème de son pays est celui de l'eau du fleuve Mékong, qu'il partage avec ses grands États voisins et qui pourrait, à terme, ne plus suffire à faire vivre des populations dont le riz est l'aliment de base. Il souhaite que la question de l'eau soit davantage développée dans la Déclaration de Québec pour mieux exprimer la nécessité d'une solidarité réelle pour la préservation de ce bien commun. Il salue l'exposé liminaire d'Haïti, qui a démontré les méfaits possibles des « missions civilisatrices » dans une démarche à la fois pédagogique et de prévention. Il rapproche cette analyse de la crise financière actuelle, qui exige elle aussi de resituer les faits et de trouver des solutions qui ne pénalisent pas davantage les plus pauvres. Il plaide, enfin, pour que cette crise n'oblitére pas le problème de l'eau et que les gouvernements fassent en sorte que tous les enfants aient accès à l'eau potable.

Le président de la table ronde fait sienne cette intervention, en indiquant qu'elle soulève la question de l'assainissement.

Le Cambodge rappelle que plusieurs instruments internationaux relatifs à la protection de l'environnement et à la lutte contre les changements climatiques existent, comme la Convention cadre sur les changements climatiques, le Protocole de Kyoto ou encore le Plan d'action de Bali, qui ne sont toutefois pas appliqués. Il exhorte donc à les mettre en application et à renforcer la concertation ainsi que le travail en commun dans ces domaines qui touchent toute la planète. Il rappelle à cet égard que la Francophonie s'était engagée, lors du Sommet de Bucarest, à travailler avec l'ONU pour réduire les gaz à effet de serre dans la perspective de l'après 2012. Il souhaite que la Déclaration de Québec rappelle cet engagement et réitère sa volonté politique dans ce dossier. Il renouvelle sa confiance à l'endroit de la communauté francophone à cet égard.

La Roumanie souligne le lien étroit entre environnement et éducation pour permettre la prise de conscience des effets néfastes de la dégradation de l'environnement. Les expertises existant au sein de la Francophonie, et en particulier auprès de l'AUF, devraient être exploitées dans cet objectif et mises à la disposition des États et gouvernements pour mieux faire comprendre ces phénomènes et leurs interactions.

Chypre salue la teneur du chapitre sur l'environnement de la Déclaration de Québec ainsi que la récente signature d'un protocole entre l'OIF et l'Union internationale pour la conservation de la nature. Il signale que les pays de la Méditerranée, dont plusieurs sont membres de l'OIF et à ce double titre appelés à travailler encore plus étroitement ensemble, sont principalement confrontés à la question du changement climatique et des ressources en eau. Il prône une approche régionale de l'enjeu Environnement où la solidarité francophone est nécessaire. Il propose également que la Francophonie s'investisse dans l'aide au développement de l'énergie solaire et au transfert de technologie dans ce domaine.

Le président de la table ronde appuie particulièrement ce dernier point, en soulignant la richesse de nombreux pays, notamment africains, dans ce domaine. Il recommande

de s'intéresser, plus globalement, aux énergies alternatives, compte tenu du prix des hydrocarbures.

Tout en reconnaissant l'importance de l'éducation, les Seychelles estiment que le cœur du problème reste la volonté politique des plus grands pays pollueurs dont les industries, transports et modes de consommation sont particulièrement responsables de la situation, alors que la pollution due aux pays en développement est très limitée. Il s'agit donc en priorité de les convaincre de réduire les gaz à effets de serre.

La France estime que l'apport de l'OIF en matière de renforcement de la concertation peut être de deux types, visant :

- d'une part, à avancer et à exprimer la solidarité francophone sur un certain nombre de dossiers, comme le transfert de technologies et d'expertise ;
- et d'autre part, à peser sur le cours des négociations sur les changements climatiques. À cet égard, les mois à venir sont d'une importance particulière ; il faut donc rechercher des positions communes pour accroître l'influence de la Francophonie.

En convenant que les plus grands pollueurs doivent s'engager plus particulièrement, comme en témoignent les avancées déjà réalisées par l'Europe, elle fait observer que la déforestation est responsable de quelque 20% des gaz à effet de serre. Enfin, elle se dit convaincue que la Francophonie peut être une force si elle s'exprime de façon collective ; il est donc nécessaire de mieux organiser cette expression commune pour mieux se faire entendre.

Le Togo approuve les transferts de technologies, en appelant toutefois l'attention sur leurs coûts qui ne permettent pas toujours aux pays en développement de les acquérir : il faut donc trouver des produits à coûts abordables. Il est par ailleurs nécessaire de systématiser l'inscription du dossier Environnement dans les budgets nationaux et ne pas prendre prétexte de la crise actuelle pour les négliger. Enfin, il invite la Francophonie à trouver des mécanismes de coopération et des ressources propres en faveur de l'environnement, craignant que la crise se traduise par une diminution des crédits dans ce domaine ou alors par une réduction des budgets de d'aide au développement par un effet de vases communicants.

La Centrafrique se joint aux propos sur la responsabilité première des pays développés qui sont les premiers pollueurs.

Conclusion

Au terme des ces échanges, le président de la table ronde retient les principaux points de préoccupations soulevés :

- la question de l'eau, notamment dans les deltas du Nil, du Mékong ou encore du Niger, touchés notamment par l'ensablement et menaçant de fait l'agriculture et la pisciculture ;
- la volonté politique et la mise en œuvre des instruments internationaux existants ;
- la responsabilité particulière des pays développés, en tant que premiers pollueurs ;
- les transferts de technologies et le devoir de solidarité des pays développés envers les pays en développement ;
- le rôle de l'éducation dans la prise de conscience des enjeux de l'environnement ;

- le rôle de l'OIF dans le renforcement de la concertation et des capacités des pays dans ce domaine ;
- l'écotourisme comme lien entre développement et environnement ;
- la planification et la prise en compte budgétaire de la question de l'environnement ;
- l'énergie solaire et les énergies alternatives.

Enfin, un échange a porté sur la responsabilité historique de certains pays du Nord concernant la situation de pays du Sud, eu égard à la colonisation. Les participants ont cependant souligné la responsabilité partagée des Hommes et retenu que les réponses à privilégier dans ce débat sont le transfert de technologies et la solidarité agissante au bénéfice des populations les plus démunies. En remerciant les participants à cette table ronde pour leur contribution active, le président saisit cette occasion pour faire part de la forte émotion suscitée par le film sur les ravages du récent ouragan à Haïti et exprimer la solidarité de tous à l'endroit de ce pays.

Table ronde présidée par le Canada-Nouveau-Brunswick

Introduction

En ouvrant la discussion, le président de la table ronde souligne la complexité du dossier Environnement. Il relève que tous, pessimistes et optimistes, sont d'avis qu'il faut agir. Pour sa part, il considère que la contribution de la Francophonie à la question des changements climatiques devrait porter principalement sur l'éducation et la sensibilisation, et sur les pays les plus vulnérables. Il préconise une approche globale et intégrée, qui ne doit pas être séparée des aspects sociaux et économiques tout en prenant en compte les différences entre les régions du monde. Il signale qu'au Nouveau-Brunswick, qui dispose d'abondantes ressources, la gestion de l'eau et des forêts fait partie intégrante de la politique de gestion de l'environnement. Une gestion intégrée à laquelle experts et communautés sont étroitement associés a été mise en place pour contribuer à améliorer l'environnement. Pour lui, la Francophonie doit aider ses pays membres en développement à se doter de politiques en la matière. Il fait part de la participation de son gouvernement au Réseau de forêts modèles, une structure axée sur les partenariats qui constitue à ses yeux un outil de préservation exemplaire auquel il encourage les pays francophones à se joindre.

Débats

Les intervenants ont salué l'initiative d'inscrire le thème de l'environnement à l'ordre du jour des tables rondes.

Andorre apporte le témoignage d'un petit pays de montagne et de forêt, qui dépend du climat pour maintenir son activité essentielle, liée à la neige et à son exploitation. Il souligne le rôle des institutions internationales pour défendre les principes de Kyoto auprès des macroéconomies des États-Unis, de la Chine et de l'Inde. S'agissant de la gestion de l'eau, il indique que son pays s'occupe de l'épuration de l'eau à 100% et mène des projets de coopération, notamment avec le Burkina Faso, pour lutter contre la désertification. Il relève les conséquences dramatiques pour la biodiversité de la destruction galopante des forêts. Il signale qu'Andorre a mis en place un plan réducteur de la consommation et un plan d'énergies renouvelables, et œuvre à sensibiliser sa jeunesse. Il a signé les conventions internationales sur la protection de l'environnement et les protocoles annexes, notamment sur la couche d'ozone. Enfin, rappelant que « la terre nous a été prêtée par nos enfants », il apporte son soutien à l'activité de la Francophonie dans ce secteur.

Le Bénin souligne, s'agissant de son pays, l'importance des questions de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse, ainsi que des changements climatiques et des diverses pollutions à la ville comme à la campagne. Il suggère que l'OIF encourage et soutienne les États membres africains à la mise en application de la Convention de l'ONU sur la sécheresse adoptée en 1994 à la suite de la Conférence de Rio de 1992. Il relève également le problème des zones côtières en Afrique de l'Ouest, en se demandant dans quelle mesure la Francophonie pourrait apporter son appui pour sauvegarder les villes côtières. Se référant par ailleurs à la Convention de l'ONU sur la biodiversité et aux réflexions en cours, il suggère que dans ce domaine aussi l'OIF puisse contribuer à la mise en place des outils essentiels que sont les stratégies et les plans d'action, tant au niveau régional que national, incluant la lutte pour la réduction de la pauvreté. Il souligne la question de la promotion de biocarburants par certains États africains et la

prudence conseillée face aux incertitudes liées aux OGM, interdits dans certains pays, en invitant l'OIF à apporter son soutien en matière de transfert de l'expertise et d'adaptation des technologies. L'organisation pourrait également jouer un rôle important sur la question des changements climatiques en faisant en sorte que l'Afrique puisse bénéficier des projets du Fonds mondial pour l'environnement pour un développement propre et pour ce qui touche à la pollution de l'air, à la pollution marine et à la manipulation de déchets toxiques.

Le Vietnam regrette que la réalisation de l'agenda 21 n'ait pas abouti aux résultats souhaités. Il considère que les changements climatiques constituent un défi mondial ayant un impact important sur la vie humaine et rappelle la conclusion du 4^e rapport du groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat à l'effet que ces changements sont liés à l'activité humaine. Considérant que l'engagement francophone en matière d'environnement est le moteur de la solidarité, il suggère de faire le bilan des programmes de coopération pour trouver des solutions communes. Bien que la lutte contre la pauvreté, l'industrialisation et la modernisation soient au cœur des priorités du gouvernement, elles n'obèrent pas le souci de l'environnement : le Vietnam a approuvé en décembre 2003 une stratégie nationale pluriannuelle de protection de l'environnement, participe aux conférences internationales, a signé et ratifié plusieurs protocoles internationaux dont la Convention de l'ONU sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto, achevé la rédaction du premier rapport national et décidé d'élaborer un programme national de lutte contre les changements climatiques. Il est disposé à coopérer avec les autres États membres pour faire accélérer les négociations internationales, et notamment le Plan d'action de Bali. Considérant que la Francophonie devrait renforcer ses programmes de coopération bilatérale et multilatérale, surtout la formation et l'échange d'expertise et d'expériences pour aider les PED à améliorer leurs capacités opérationnelles, le Vietnam encourage les pays du Nord à développer des programmes d'assistance technique et financière pour les PED et tout particulièrement les PMA.

La Grèce indique que son gouvernement soutient tous les efforts pour le développement durable respectueux de l'environnement et des ressources naturelles. La Francophonie doit aider ses États membres à développer une meilleure gestion nationale et soutenir la concertation entre eux dans les conférences internationales, de plus en plus complexes et exigeantes. En effet, la concertation est gage de renforcement des capacités de réaction. La Grèce, comme d'autres pays de la zone méditerranéenne, a été victime d'incendies dus au changement climatique qui ont ravagé les forêts au cours de l'été 2007. Pour la Grèce, une coopération structurelle fondée sur la solidarité est nécessaire pour faire face au défi mondial. Elle souligne à cet égard la vulnérabilité particulière des régions côtières, surtout dans les petits États insulaires. Elle signale qu'elle adhère au Processus de Barcelone pour l'Union de la Méditerranée et invite l'OIF à développer des projets concrets en faveur du développement durable.

La Guinée témoigne des signes palpables de la dégradation de l'environnement dans son pays, d'où proviennent les cours d'eau de 22 pays africains et qui jouissait dans le passé d'une abondante pluviométrie, d'un réseau hydrographique dense et d'une végétation luxuriante. Or, sous l'influence de la dégradation du climat, les couvertures végétales disparaissent et la biodiversité est menacée, notamment dans une réserve de la biosphère et une forêt nationale inscrites au patrimoine de l'humanité. En plus du changement climatique résultant des émissions de gaz à effet de serre, des facteurs endogènes (accroissement démographique, méthodes

agricoles archaïques et exploitations minières) ont un rôle à jouer dans cette dégradation. Les nouveaux projets miniers comportent toutefois un volet de sauvegarde de l'environnement. Pour la Guinée, le partenariat mondial est indispensable pour mettre les pays à l'abri des mauvaises politiques environnementales et la Francophonie doit œuvrer à faire respecter les engagements concernant les gaz à effet de serre et à favoriser le transfert des technologies.

Pour le Congo, le défi mondial que constituent les changements climatiques passe par la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il sait pouvoir compter sur des pays comme le Canada pour défendre cette cause. Il relève que les forêts du bassin du Congo constituent le deuxième poumon écologique mondial. Le Congo, qui préconise la concertation, souhaite bénéficier de l'expertise de tous les pays ainsi que de l'OIF et son institut spécialisé, l'IEPF, avec lequel les pays membres de l'Afrique centrale réfléchissent à la meilleure façon de renforcer la coopération, certains ayant suggéré la création d'une antenne régionale. En partenariat avec divers pays et institutions internationales, le Congo a adopté un plan de convergence sur dix ans incluant une politique portant sur des zones protégées, qui couvrent entre 10 et 12% du territoire national. Toutefois, une telle politique a un coût, surtout vis-à-vis la population dont les moyens de survie ne respectent pas toujours l'environnement. Depuis la Conférence de Bali, le Congo a lancé le débat en vue de trouver les ressources nécessaires pour inviter les populations à renoncer à utiliser abusivement les ressources naturelles. Il a initié le projet d'un forum mondial sur environnement pour sauver ce poumon mondial qui se tiendra fin octobre et portera sur l'évaluation des politiques menées, le renforcement des partenariats et l'obtention des ressources nécessaires.

La Suisse témoigne à son tour de la situation d'un petit pays montagnard, touristique mais industrialisé. Inquiet des répercussions des changements climatiques, son pays atteindra les objectifs de Kyoto en réduisant de 8% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2010 par rapport au niveau de 1990. Elle entend se conformer aux objectifs de l'Union européenne si un accord satisfaisant est négocié à Copenhague, ce qui est possible avec la participation des principaux pays émetteurs. Elle a proposé une redevance mondiale sur les émissions de CO₂ qui ne s'appliquerait pas aux PED à faible niveau de rejet par habitant. Soulignant l'importance que soient garantis les besoins exprimés par la Convention sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto, elle voit là un rôle à jouer pour la Francophonie. En matière de biodiversité, l'accent doit être mis sur le rôle économique dont la production de ressources alimentaires et pharmaceutiques, mais aussi sur la préservation des forêts, le commerce, le tourisme et l'aménagement territorial et politique lié aux changements climatiques.

Le Vanuatu témoigne de la situation de son pays, État insulaire du Pacifique Sud dont les ressources sont essentiellement liées au tourisme. Malgré un taux de pollution nul, le Vanuatu subit des perturbations climatiques, l'érosion côtière et la montée des eaux. Une île de l'archipel a dû être évacuée car recouverte d'eau à la marée montante. Au niveau économique, son pays s'attache à la préservation de l'environnement, notamment en ayant recours à l'énergie éolienne pour l'électricité. Des lois et des règles de contrôle ont été promulguées et le Vanuatu est signataire de toutes les conventions internationales sur l'environnement. Il soutient toute position nécessaire à sa défense.

Le Maroc relève que le problème de l'environnement a de tout temps coïncidé avec l'activité humaine mais s'est accentué avec l'industrialisation et avec l'explosion démographique des 19^e et 20^e siècles, pour atteindre aujourd'hui une situation dramatique. En marquant son soutien à toute décision prise pour sa défense, il signale le problème aigu de la désertification au Maroc, qui a construit 90 barrages et prévoit la construction de cinq supplémentaires en 2009. Il signale la vocation touristique de son pays dont l'effet est toutefois d'augmenter la consommation d'eau. Il affirme l'importance du respect des accords internationaux sur l'environnement et engage la Francophonie à envisager des solutions pour que ceux qui ratifient ces conventions ne soient pas les victimes de ceux qui ne les ratifient pas.

Monaco rejoint le Maroc concernant le respect des accords internationaux, en premier lieu le Protocole de Kyoto et l'après Kyoto, échéance importante qui devra être négociée avec vision, vigilance et courage. Au-delà de ces engagements primordiaux, elle témoigne, sur la base des expériences de coopération menées avec plusieurs pays d'Afrique que des projets produisant d'excellents résultats peuvent être réalisés avec relativement peu de fonds. Sur la problématique de la déforestation, elle insiste sur la nécessité de bien connaître les enjeux, en soulignant que la déforestation, qui se poursuit à un rythme alarmant, est la cause de 20% des gaz à effet de serre. Outre l'Amazonie, premier poumon du monde, il y a aussi urgence concernant la forêt du bassin du Congo que six pays se partagent. La fondation du Prince Albert II, qui vient par ailleurs de signer avec l'OIF un accord de partenariat sur l'eau au bénéfice de quatre pays africains, fait partie de différents programmes qui essaient de valoriser cette forêt. Elle mène des projets impliquant les populations dans les actions axées sur le développement durable et associant un programme de préservation de la biodiversité dans sa dimension économique au Congo, en Amazonie et en Indonésie. Le Prince Albert II est par ailleurs coparrain de l'opération « un milliard d'arbres » de Wangari Maathai dont le succès est tel qu'on envisage de passer à deux milliards d'arbres dans un avenir proche et à sept milliards dans un avenir plus lointain.

La Géorgie demande la parole pour attirer l'attention des participants sur l'écocide perpétré par les forces armées russes dont son pays a été la victime. En effet, loin des zones d'hostilité, des avions russes ont mis en flammes un parc naturel créé avec l'aide d'organisations internationales. La Géorgie appelle les membres de la Francophonie à faire preuve de solidarité en envoyant un message clair à Moscou, via l'Union internationale pour la conservation de la nature pour que cessent de telles actions dirigées contre l'environnement.

Conclusion

À l'issue des débats, le président se réjouit qu'une bonne discussion ait été amorcée sur ce thème. Il retient que les préoccupations exprimées ont porté principalement :

- sur l'éducation des populations et la formation, en particulier des jeunes, qui sont à la base du changement des attitudes en matière de respect de l'environnement ;
- le transfert de technologies, plus de coopération entre les pays et la prise en compte du développement dans les politiques de développement économique ;
- les zones côtières et forestières, une meilleure gestion des ressources et le respect des protocoles internationaux.

SYNTHÈSE DU RAPPORTEUR GÉNÉRAL

SYNTHÈSE DU RAPPORTEUR GÉNÉRAL
présentée par le Ministre-président la Communauté française de
Belgique

Son Excellence Monsieur Rudy Demotte

Monsieur le Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage,
Mesdames et messieurs les chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,
Mesdames, messieurs,

C'est un honneur et un plaisir pour moi de vous présenter, au nom de la Communauté française de Belgique, la synthèse de nos travaux. Mais, permettez-moi, avant toute chose, de remercier nos hôtes pour l'hospitalité qu'ils nous offrent dans cette ville de Québec, belle et historique cité où la Francophonie fait sens, quotidiennement, depuis quatre siècles.

À la présidence du Sommet et au secrétaire général de la Francophonie, j'exprime, au nom de la Conférence, notre plus sincère gratitude. Soyons avec eux les porte-parole de notre Conférence auprès de nos populations. Partageons notre totale satisfaction et aussi notre joie de vivre la réalité du dynamisme de notre idéal.

Excellences, mesdames et messieurs,

Nos travaux se sont tenus dans un contexte mondial marqué par une crise profonde qui ébranle les fondements mêmes de la finance internationale et qui, de ce fait, exige de nous une plus grande cohésion ainsi qu'un regain d'attention pour nos valeurs de solidarité fondée sur notre patrimoine commun, le français, dans le respect de nos diversités culturelles et linguistiques.

Conformément à nos usages, notre XII^e Sommet a débuté le vendredi 17 octobre par une cérémonie solennelle, marquée par la présence de nombreux hauts responsables de nos États et gouvernements, venus de tous les continents, souvent de très loin, pour réaffirmer notre attachement aux valeurs de solidarité, de tolérance, de dialogue et de paix. Les discours prononcés à cette occasion par le Premier ministre du Canada, le Premier ministre du Québec, le ministre des affaires étrangères de la Roumanie, le président du Liban, le président de la France, le président du Bénin, le roi du Cambodge, le président de la République du Congo, le président de la Commission européenne, le secrétaire général des Nations unies, et le secrétaire général de la Francophonie, ont tous montré l'urgence d'un monde plus uni, plus solidaire.

Ils ont tous appelé à une mobilisation plus déterminée de la Francophonie dans un monde actuel caractérisé par des crises multiples et profondes : crise financière, crise alimentaire, crise énergétique, crise environnementale, avec toutes leurs conséquences sur les populations déjà fragilisées par des fléaux divers, naturels et humanitaires. Dans cette situation mondiale de crise sans précédent depuis

les années 30, la Francophonie doit jouer de plus en plus son rôle de pôle majeur de convergence. Les intervenants ont engagé la Francophonie à développer des initiatives significatives en partenariat avec les Nations unies, l'Union européenne, l'Union africaine, les organisations régionales et les institutions financières, pour rechercher ensemble des pistes courageuses de solutions durables.

Dans leurs discours, ils ont aussi évoqué les enjeux qui nous ont réunis à Québec :

- la langue française ;
- la paix, la gouvernance démocratique et l'État de droit ;
- la gouvernance et la solidarité économiques ;
- l'environnement.

À cet égard, tous les orateurs ont salué les progrès substantiels enregistrés depuis six ans par l'Organisation internationale de la Francophonie et les opérateurs spécialisés, sous la conduite de notre secrétaire général, tant dans les domaines politique et diplomatique que de celui de la coopération.

Mesdames, messieurs,

Après la cérémonie solennelle d'ouverture, notre Conférence a siégé en séance plénière dès le 18 octobre et a, d'entrée, procédé à la passation des pouvoirs de la présidence. Le Canada a alors pris officiellement la présidence du Sommet de la Francophonie et il exercera cette responsabilité jusqu'au prochain Sommet de 2010. La Conférence a ensuite adopté son ordre du jour et composé son bureau, présidé par le Canada et assisté de six vice-présidents : le Canada-Québec, la Grèce, le Laos, le Cap-Vert, la Tunisie et le Vietnam. La Communauté française de Belgique assume, dans ce bureau, le rôle de rapporteur général.

Puis, dans un premier temps, nous avons entendu la présidente de la Conférence ministérielle de la Francophonie, qui nous a rendu compte des conclusions de la ministérielle sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut au Sommet. Nous avons alors décidé, à l'unanimité, d'accepter les demandes formulées par l'Arménie, la Lettonie et la Thaïlande. Ainsi :

- l'Arménie, État observateur, est admise au statut de membre associé ;
- la Lettonie, est admise au statut d'État observateur ;
- enfin, la Thaïlande, est admise au statut d'État observateur. À propos de la Thaïlande, suite à l'information donnée à la CMF par le délégué du Cambodge relative à un différend frontalier avec la Thaïlande, la ministérielle a lancé un appel en vue d'un règlement pacifique, par le dialogue et la concertation.

En recevant les nouveaux membres, notre Conférence s'est félicitée de l'élargissement de notre communauté, tout en soulignant la nécessité de poursuivre les efforts d'approfondissement et de consolidation des acquis francophones autour des valeurs que nous partageons et autour de notre langue commune. Les nouveaux membres ont affirmé leur engagement à honorer leurs obligations envers l'organisation, en développant la diffusion du français et des valeurs de la Francophonie, en renforçant leur collaboration avec la Francophonie, en s'acquittant de leurs contributions financières.

Enfin, la Conférence a pris note du tableau des indicateurs destinés à préciser les critères sur les adhésions et elle a entériné les décisions de la ministérielle concernant les textes normatifs actualisés avec notre nouvelle Charte. Il s'agit :

- du Vade-mecum sur les modalités de fonctionnement des Sommets ;
- du Règlement intérieur de la Conférence ministérielle de la Francophonie ;
- et des Directives portant sur les relations entre les institutions de la Francophonie et les OING, ONG et autres OSC.

Poursuivant notre séance, le Sommet a pris connaissance des autres conclusions des travaux de nos ministres, en relevant le consensus obtenu sur la Déclaration de Québec et les projets de résolution.

Au troisième point de notre agenda, nous avons entendu notre secrétaire général qui, conformément aux dispositions de la Charte, nous a fait rapport de son action à la tête de l'organisation, notamment depuis l'adoption du cadre stratégique décennal en 2004 et de la réforme d'Antananarivo en 2005. Il a particulièrement insisté sur l'action conduite en 2007 et au premier trimestre 2008, action qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan de modernisation et de gestion stratégique pluriannuel destiné à doter l'OIF d'une culture de gestion axée sur les résultats et d'évaluation permanente de son action. À cet effet, le secrétaire général a tenu à souligner les efforts réalisés par l'OIF qui ont permis de parvenir à un équilibre budgétaire et à la reconstitution du fonds de réserves. Il a noté les effets positifs résultant de l'application du nouveau barème des contributions adopté par la 23^e session de la CMF de Vientiane en 2007, ainsi que des efforts consentis par certains pays qui ont apuré leurs arriérés de contributions. Enfin, tirant les leçons du travail accompli au cours des dernières années, le secrétaire général a identifié trois constantes qui caractérisent la démarche francophone.

Il s'agit tout d'abord de la recherche de complémentarités opérationnelles : complémentarité avec les opérateurs et acteurs de la Francophonie ; complémentarité entre les actions de coopération et les actions politiques et diplomatiques ; complémentarité, enfin, avec les autres coopérations bilatérales et multilatérales.

La deuxième caractéristique concerne la volonté d'agir tout à la fois dans l'urgence et dans la durée.

Enfin, l'approche francophone est caractérisée par une démarche qui prend en compte la diversité des membres qui composent la communauté francophone.

Fort des acquis déjà engrangés et persuadé de l'efficacité de cette démarche francophone, le secrétaire général s'engage à poursuivre dans cette voie pour que l'OIF puisse obtenir des résultats encore plus tangibles.

Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, messieurs,

À la suite du rapport du secrétaire général de la Francophonie, toutes les délégations ont été unanimes pour saluer le travail réalisé par l'Organisation internationale de la Francophonie. Elles ont adressé leurs vives félicitations au secrétaire général de notre organisation.

Notre Conférence s'est ensuite réunie à huis clos sur la situation politique internationale.

Par la suite, elle a poursuivi ses travaux, en séances thématiques, sur les deux premiers enjeux du Sommet, à savoir :

- la paix, la démocratie et l'État de droit, d'une part ;
- et, d'autre part, la gouvernance économique.

Le premier enjeu a été introduit par Son Excellence Blaise Compaoré, président du Burkina Faso. Considérant que cet enjeu constitue une préoccupation récurrente et partagée au sein de la communauté francophone, le Président Compaoré a rappelé que la démocratie et l'État de droit ne se déclinent pas seulement en termes d'élections et de mise en place d'institutions démocratiques, mais surtout par les conséquences sociales positives qui en découlent. Sans un minimum de performances économiques et de bien-être réel, les régimes démocratiques perdent le soutien populaire dont ils ont besoin pour asseoir les principes démocratiques dans la durée.

Dans les débats, les délégations ont particulièrement souligné le caractère permanent et exigeant de la quête de liberté, de justice et d'égalité de la part les peuples, quête à laquelle les dirigeants sont invités à répondre par des actions concrètes et adaptées. Les échanges ont montré la nécessité, au-delà d'élections libres et transparentes, d'asseoir la bonne gouvernance politique et économique pour favoriser la concorde nationale, la stabilité politique, le développement économique et la paix sociale. À cet égard, le Sommet a relevé le lien évident qui existe entre l'enjeu paix, démocratie et État de droit et l'enjeu gouvernance économique. Les crises financière et alimentaire et autres catastrophes ne font qu'aggraver les conditions déjà précaires qui affectent les populations, notamment celles qui sont les plus vulnérables et qui vivent dans la plus grande pauvreté. Aussi, le Sommet recommande la plus grande attention à ces phénomènes qui peuvent ébranler durablement les fondements de nos sociétés.

Le deuxième enjeu sur la gouvernance économique a été introduit par Maître Abdoulaye Wade, président du Sénégal qui a particulièrement insisté sur les différentes crises auquel notre monde est confronté. À cet égard, après avoir félicité le secrétaire général de la Francophonie pour la visibilité qu'il a su donner à la Francophonie par son action et par ses initiatives dans divers dossiers internationaux, le Président Wade a formulé trois positions concrètes pour faire face au contexte mondial actuel de crise. Il appuie la proposition du Président Sarkozy relative à la réforme du système monétaire, ainsi que la régulation des marchés des capitaux. Toutefois, la gravité de la crise conduit à trouver des pistes nouvelles impliquant davantage l'Afrique dans la recherche de solutions. Dans cette perspective, il conviendrait d'inciter les marchés à s'orienter résolument vers les économies africaines capables de créer des biens réels et durables.

Les débats qui ont suivi ont porté essentiellement sur la crise financière. À cet égard, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé, à la suite de l'intervention de Son Excellence Nicolas Sarkozy, président de la République française et président en exercice de l'Union européenne, de soutenir sans réserve l'organisation d'un Sommet du G8 élargi. Ce Sommet devrait se tenir le plus rapidement possible, en vue de refonder l'organisation mondiale de la régulation économique et financière.

Le Sommet s'est félicité de la signature par le secrétaire général de la Francophonie et le Gouvernement français de la convention sur la Maison de la Francophonie. Le Sommet a adressé, unanimement, sa gratitude aux autorités françaises pour la mise à disposition de cet immeuble, qui réunira bientôt tous les services de l'OIF ainsi que des bureaux de liaison des représentants des opérateurs de la Francophonie dans un cadre prestigieux et fonctionnel.

Excellences, mesdames et messieurs,

Dans l'après-midi du 18 octobre, notre Conférence a procédé à l'examen du troisième enjeu du Sommet de Québec, en l'occurrence l'environnement. En l'introduisant, la présidence du Sommet a rappelé que cet enjeu destiné à être traité selon une formule innovante dans des tables rondes ferait d'abord l'objet de présentations liminaires par Monaco et Haïti.

Prenant donc la parole, le Prince Albert II de Monaco a souligné l'importance de la sauvegarde de l'environnement comme un droit des générations futures à vivre et à exister tout simplement, alors que s'éteignent chaque année des espèces, que disparaissent chaque année des paysages et que de façon récurrente des zones entières sont dévastées par des catastrophes naturelles. C'est dans ce contexte que le prince a créé une fondation qui conduit des partenariats dans trois domaines : la préservation de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et la gestion durable de l'eau. Ce faisant, Monaco, entend jouer un rôle fédérateur, notamment en organisant des concertations internationales.

Pour sa part, après avoir fait projeter un film sur les conséquences dévastatrices des quatre ouragans qui se sont abattus en deux mois sur Haïti, le Président René Préval a tenu à remercier la communauté internationale et à la solliciter pour un appui dans le travail de reconstruction engagé par les autorités haïtiennes. Il appelle la Francophonie à unir ses efforts et ses moyens pour faire face collectivement aux enjeux planétaires de l'environnement et du changement climatique.

Après ces exposés liminaires, les travaux se sont poursuivis au sein des quatre tables rondes présidées par : le Canada-Nouveau-Brunswick, Sainte-Lucie, Maurice, et le Mali. Les résultats des séances ont donné lieu à quatre rapports, qui ont fait l'objet d'une synthèse sur laquelle je reviendrai.

Notre Conférence a reçu l'avis circonstancié de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie sur les enjeux du Sommet de Québec. Le président du Sommet a adressé à l'APF les félicitations de la Conférence pour son engagement auprès des pays en vue de l'affermissement des valeurs de la démocratie et de l'État de droit dans nos différentes aires géographiques.

La Conférence a également entendu les communications des États associés et observateurs qui ont tous confirmé leur attachement à notre famille ainsi que leur engagement à promouvoir toujours davantage notre langue et nos valeurs.

Au cours de la plénière du dimanche 19 octobre, la représentante du Président Omar Bongo Ondimba, a rendu compte à la Conférence des résultats des tables rondes sur l'environnement que je propose d'annexer à cette synthèse, en y intégrant

les amendements acceptés, notamment sur l'élaboration de dispositifs novateurs de financement.

Nous sommes ensuite passés à la langue française, quatrième enjeu du Sommet de Québec. Dans son propos liminaire, le Premier ministre du Québec a montré comment, dans un environnement particulier et à travers les siècles, des femmes et des hommes sont parvenus à préserver, avec le français, une autre manière d'être nord-américaine. Mais, plus généralement, le Premier ministre fait le constat que sous l'effet de la mondialisation, le rapport de force linguistique a atténué le poids du statut du français, en dépit des nombreuses initiatives prises, depuis le Sommet de Beyrouth. Il lance donc un appel pour que les États et gouvernements remplissent les engagements auxquels ils ont souscrit en adhérant à la Francophonie. À cet égard, il exhorte les membres à répondre favorablement à l'appel lancé par le secrétaire général en vue d'un pacte linguistique engageant pour la promotion du français. Dans ce cadre, le Québec est disposé à appuyer les efforts de l'OIF et de l'AUF.

Le secrétaire général de la Francophonie a, pour sa part, rappelé quelques-unes des initiatives prises par l'OIF au cours de ces dernières années :

- l'appui déterminant fourni aux groupes des ambassadeurs francophones ;
- la présence effective de la Francophonie et la visibilité du français lors des Jeux olympiques de Pékin ;
- la mise en œuvre du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales ;
- la formation en français des diplomates et des fonctionnaires européens.

Toutefois, en dépit de ces initiatives et de bien d'autres conduites dans différentes zones de la Francophonie, le secrétaire général fait le constat du recul de la place du français. De même, faute de moyens, beaucoup de requêtes ne reçoivent pas de réponses favorables. Cependant, le secrétaire général souhaite, avec l'appui du Sommet, mettre en place un pacte linguistique pour soutenir les efforts entrepris par les États.

Le débat qui a suivi ces deux interventions a montré toute la pertinence de l'inscription de cet enjeu dans l'agenda du Sommet de Québec. Ils ont également montré la nécessité d'un engagement encore plus affirmé des États et gouvernements dans la promotion et la diffusion de la langue française dans leurs pays, ainsi qu'un appui plus significatif à l'OIF pour qu'elle puisse apporter des réponses appropriées, notamment à travers le pacte linguistique proposé par le secrétaire général.

Après ces échanges très fructueux, nous avons procédé à l'examen des projets de déclaration et de résolutions, tels qu'ils résultent des ultimes séances de concertation organisées le 16 octobre. À la suite de ces échanges, le Sommet a adopté la Déclaration ainsi que les résolutions sur :

- la langue française ;
- les droits de l'enfant ;
- la promotion du tourisme dans les pays francophones du Sud ;
- les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Ces différents documents de fond nous engagent tous. Aussi, la Conférence a invité les États et gouvernements ainsi que le secrétaire général de la Francophonie et les opérateurs spécialisés à mettre tout en œuvre en vue d'un suivi diligent des différents engagements pris à Québec afin de donner encore plus d'envergure et de lisibilité à notre action.

Pour terminer, la Conférence a décidé de répondre favorablement à la demande de Madagascar d'accueillir le XIII^e Sommet de la Francophonie en 2010, mais aussi à la demande de la République démocratique du Congo d'accueillir le Sommet de 2012.

Excellences, mesdames et messieurs,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, messieurs,

Telles sont les principales conclusions auxquelles le XII^e Sommet est parvenu. Enfin, je tiens encore une fois à adresser de vives félicitations aux co-hôtes pour leur accueil. Je veux aussi remercier le secrétaire général de la Francophonie et toute son équipe, ainsi que les équipes des opérateurs spécialisés et des conférences ministérielles permanentes. Ce Sommet de Québec nous aura certainement permis d'améliorer notre mode de fonctionnement en rendant nos échanges plus spontanés.

Permettez-moi, enfin, d'exprimer toute ma satisfaction et toute ma gratitude au secrétariat pour son appui constant et son dévouement.

Je vous remercie de votre attention.

DEUXIÈME PARTIE

**DOCUMENTS
ADOPTÉS PAR LA CONFÉRENCE**

**LISTE ACTUALISÉE
DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES**

**Liste des 70 membres de plein droit, associés et observateurs
de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement
des pays ayant le français en partage**

XII^e Sommet de la Francophonie, Québec, 17-19 octobre 2008

53 États et gouvernements membres de plein droit

- Albanie
- Andorre
- Belgique
- Bénin
- Bulgarie
- Burkina Faso
- Burundi
- Cambodge
- Cameroun
- Canada
- Canada-Nouveau-Brunswick
- Canada-Québec
- Cap-Vert
- Centrafrique
- Communauté française de Belgique
- Comores
- Congo
- Congo (République démocratique)
- Côte d'Ivoire
- Djibouti
- Dominique
- Égypte
- Ex-République yougoslave de Macédoine
- France
- Gabon
- Grèce
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Guinée équatoriale
- Haïti
- Laos
- Liban
- Luxembourg
- Madagascar
- Mali
- Maroc
- Maurice
- Mauritanie
- Moldavie
- Monaco
- Niger
- Roumanie
- Rwanda
- Sainte-Lucie
- São Tomé et Príncipe
- Sénégal
- Seychelles
- Suisse
- Tchad
- Togo
- Tunisie
- Vanuatu
- Vietnam

3 États associés

- Arménie
- Chypre
- Ghana

14 États observateurs

- Autriche
- Croatie
- Géorgie
- Hongrie
- Lettonie
- Lituanie
- Mozambique
- Pologne
- Serbie
- Slovaquie
- Slovénie
- République tchèque
- Thaïlande
- Ukraine

DÉCLARATION DE QUÉBEC

DÉCLARATION DE QUÉBEC

19 octobre 2008

Préambule

1. Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis du 17 au 19 octobre 2008 à Québec, au Canada, à l'occasion du XII^e Sommet de la Francophonie coïncidant avec la célébration du 400^e anniversaire de la Fondation de Québec, foyer de la présence francophone en Amérique, nous sommes penchés sur les défis qui se posent aujourd'hui aux membres de la Francophonie ;
2. Résolus à renforcer les moyens et les instruments nécessaires à la réalisation des engagements de la Francophonie ;
3. Déterminés à accorder à la langue française toutes les conditions requises pour lui garantir sa pleine reconnaissance sur la scène internationale comme au sein de chacun de nos pays ;
4. Résolus à promouvoir la diversité culturelle et les instruments internationaux afférents, et à défendre le multilinguisme ;
5. Convaincus de la nécessité d'œuvrer conjointement, au sein d'un espace francophone solidaire, pour apporter, par des actions ciblées, une valeur ajoutée en faveur de la paix, de l'État de droit, de la coopération et du développement durable ;

La langue française

6. Sensibles à la nécessité d'accroître la promotion du français dans le contexte mondial contemporain et tenant compte de la diversité des situations linguistiques de nos sociétés ;
7. Rappelant que la langue française constitue l'un des éléments fondateurs de la Charte de la Francophonie et que le Cadre stratégique décennal en fait l'une des missions prioritaires de l'action francophone ;
8. Rappelant également que notre XI^e Sommet, tenu à Bucarest, a adopté un Vademecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales ;
9. Saluant les conclusions de la Conférence des ministres de l'éducation de la Francophonie qui s'est tenue à Caraquet, au Nouveau-Brunswick, en juin 2008 et celles du Symposium international de haut niveau sur les technologies de l'information et de la communication au service de l'éducation (Tunis, juin 2008) ;

Nous nous engageons à :

10. Renforcer la place de la langue française dans nos systèmes éducatifs tout en développant un enseignement public et privé de qualité et en tenant compte de la répartition des compétences au sein des États dans ce domaine ;
11. Prendre les mesures nécessaires à l'application effective des dispositions nationales et internationales relatives à l'usage du français dans la vie internationale ;
12. Veiller à faciliter la diffusion et l'accessibilité de TV5 Monde, aux côtés de nos chaînes publiques et privées, en prenant les dispositions appropriées. Par là même, nous réaffirmons notre attachement à la chaîne multilatérale francophone, à son rôle essentiel pour le rayonnement international et l'apprentissage du français, et comme illustration de la diversité culturelle ;

13. Prendre des mesures adaptées à nos moyens respectifs, pour valoriser le statut et l'usage de la langue française, langue vivante et utile, dans les domaines économique, social, culturel, touristique et scientifique de nos sociétés ;

Nous demandons à l'OIF et aux opérateurs :

14. De se donner une véritable politique de promotion du français qui intègre et met en synergie les actions de l'OIF, des opérateurs et de tous les acteurs concernés de la société civile ;
15. D'accroître leurs ressources humaines et financières consacrées à la langue française et de mener des actions énergiques en vue de mettre en œuvre la résolution jointe à la présente déclaration.

La paix, la gouvernance démocratique et l'État de droit

16. Constatant, en cette année de célébration du soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, que la paix, la démocratie et les droits de l'Homme constituent des valeurs fondamentales de la Francophonie ;

Nous nous engageons à :

17. Mettre en œuvre de façon beaucoup plus vigoureuse le dispositif des déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, et l'assortir d'engagements concrets, notamment par les mesures suivantes :
 - conforter l'action de l'OIF en matière d'alerte précoce, de diplomatie préventive et de médiation, en liaison étroite avec l'ONU et les organisations régionales ;
 - renforcer les capacités des États francophones en matière de maintien de la paix, et les encourager à fournir à l'ONU et aux organisations régionales compétentes, dans la mesure de leurs moyens, des contingents francophones (militaires, policiers et civils) afin d'accompagner les transitions et de consolider la paix ;
 - consolider l'État de droit en soutenant les institutions démocratiques, y compris les parlements nationaux et la démocratie locale sous toutes ses formes dont les assemblées et administrations régionales et locales, et en encourageant la tenue à intervalles réguliers d'élections libres, fiables et transparentes. À cet effet, nous appuyons l'action de la Francophonie en matière d'assistance électorale, et d'observation et d'évaluation permanentes des pratiques démocratiques, des droits et des libertés dans l'espace francophone ;
 - ratifier les principaux instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'Homme et assurer leur pleine mise en œuvre ;
 - garantir la liberté de presse dans notre espace et au-delà, et assurer une meilleure protection des journalistes, dans le respect des lois et des textes internationaux, notamment les articles 19 et 20 du Pacte relatif aux droits civils et politiques ;
18. Nous impliquer de façon concertée dans les débats menés au sein des Nations unies et des organisations régionales sur la réforme des systèmes de sécurité dans nos pays, compte tenu du lien incontournable entre sécurité, paix, démocratie, développement et droits de l'Homme ;
19. Renforcer la coopération juridique et judiciaire entre nos États et gouvernements, en nous inspirant de la Déclaration adoptée par la IV^e Conférence des ministres francophones de la Justice, tenue à Paris, en février 2008 ;

S'agissant des situations de crise ou de sortie de crise dans l'espace francophone,

20. Déplorant que l'espace francophone demeure affecté par plusieurs situations de crise, mais convaincus de la valeur ajoutée de la Francophonie dans le concert des institutions internationales et de sa contribution spécifique à leur règlement dans le respect de la Charte de l'ONU et de la Charte de la Francophonie, du droit international et de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États ;
21. Saluant l'évolution positive constatée dans certains de nos pays membres en situation de sortie de crise ou de transition démocratique, tout en réaffirmant notre détermination à maintenir un accompagnement approprié dans la phase de consolidation de la paix ;

Nous nous engageons à :

22. Accroître nos efforts, en concertation étroite avec les partenaires internationaux concernés, en vue du rétablissement rapide de la démocratie et de l'ordre constitutionnel en Mauritanie, et de la libération du président démocratiquement élu, Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi, et de tous les responsables politiques privés de liberté. Nous réitérons notre disponibilité à faciliter l'émergence de démarches consensuelles entre tous les Mauritaniens, propres à satisfaire ces objectifs, dans le respect des principes évoqués ;
23. Maintenir notre solidarité avec la République de Djibouti dans le conflit frontalier qui l'oppose à l'Érythrée. Nous demandons à l'Érythrée de se retirer immédiatement et inconditionnellement des territoires djiboutiens qu'elle occupe. Nous souhaitons également la poursuite du processus de libération des prisonniers de guerre. Nous exhortons les deux parties, en particulier l'Érythrée, à engager un dialogue et à coopérer avec l'ONU et la communauté internationale en vue d'un règlement pacifique de la crise ;
24. Maintenir notre appui sans réserve à la stabilisation, la reconstruction et le développement d'Haïti, en soutenant notamment les efforts de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (Minustah), et favoriser l'action de l'OIF de concert avec d'autres partenaires, en vue du renforcement d'un cadre juridique et légal susceptible de garantir durablement la primauté du droit, la bonne gouvernance et de relancer l'économie pour le bénéfice de l'ensemble de la société haïtienne ;
25. Œuvrer de concert avec les acteurs nationaux, l'ONU et les partenaires régionaux en vue de la tenue en Côte d'Ivoire, conformément à l'accord politique de Ouagadougou, d'élections libres, fiables et transparentes, qui constituent un élément essentiel du processus de consolidation de la paix au niveau national ;
26. Œuvrer à la paix et la stabilité dans la région des Grands lacs, en particulier dans l'est de la République démocratique du Congo, en appuyant la Mission des Nations unies en RDC (Monuc) et en contribuant aux efforts de médiation régionaux et internationaux. Nous demandons à toutes les parties impliquées, et en particulier à l'ensemble des groupes armés illégaux, de s'inscrire dans les processus de paix de Goma et de Nairobi, et de participer activement au suivi de la Conférence internationale sur la région des Grands lacs ;
27. Œuvrer à l'amélioration de la situation humanitaire et au renforcement de la sécurité au Tchad, en République centrafricaine et dans l'ensemble de la région, notamment en veillant à la protection et à l'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées, et à la création de conditions favorables à leur retour en toute liberté ;
Appuyer le processus de dialogue politique inclusif en RCA et le travail de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que le renforcement du dialogue national dans le cadre de l'Accord politique du 13 août 2007 au Tchad. Nous nous

félicitons du renouvellement du mandat de la Mission des Nations unies en République centrafricaine et au Tchad (Minurcat) et de la décision de déployer, au 15 mars 2009, une force onusienne en relève de la force de l'Union européenne (Eufor Tchad/RCA) ;

Nous saluons l'action déterminée du Secrétaire général de la Francophonie et la participation de l'OIF à la commission d'enquête sur les événements de février 2008 au Tchad et invitons la Francophonie à redoubler d'efforts en vue de l'instauration d'une paix et d'une stabilité régionale durables ;

28. La paix au Darfour étant intimement liée à la stabilité dans la région, nous demandons instamment aux gouvernements tchadien et soudanais d'honorer leurs engagements pris en vertu de l'Accord de Dakar; nous nous réjouissons de leur décision, prise le 12 septembre 2008, de rétablir leurs relations diplomatiques. Nous les encourageons à maintenir les conditions propices à l'établissement d'un dialogue constructif entre les deux pays, notamment à travers la mobilisation de la société civile en vue de l'ancrage d'une culture de paix dans la région. Pour notre part, nous nous engageons à soutenir les efforts du médiateur conjoint ONU-UA et le déploiement complet et rapide de la Mission des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour (Minuad) ;
29. Nous réaffirmons notre soutien à la République de Moldavie dans ses efforts pour préserver sa souveraineté et son intégrité territoriale dans le cadre des frontières internationalement reconnues et saluons la détermination de ses autorités à résoudre par des moyens politiques le conflit transnistrien dans le format des négociations existant, conformément aux normes et principes du droit international ;
30. Nous affirmons notre attachement à la souveraineté de la Géorgie au sein de ses frontières internationalement reconnues et exprimons notre soutien à un règlement du conflit fondé sur le respect de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Géorgie, conformément aux règles du droit international et aux principes reconnus par la Charte des Nations unies et la Charte de la Francophonie ;
31. Nous appuyons le processus de paix relancé à Annapolis et appelons les parties à s'engager sincèrement et à exercer tous les efforts en vue de parvenir à un accord de paix global afin d'atteindre l'objectif de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Une telle solution devrait être fondée sur les résolutions pertinentes des Nations unies, notamment les résolutions 242, 338, 1397 et 1515 du Conseil de sécurité, la Feuille de route du Quatuor, l'initiative de paix arabe et le principe de la terre contre la paix.
Nous soutenons les appels visant à créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires ;
32. Nous saluons la relance du processus démocratique au Liban qui a permis l'élection du Général Michel Sleiman à la présidence de la République, la formation d'un gouvernement d'union nationale et la reprise du dialogue national entre les différentes parties libanaises sous l'égide du président. Nous soutenons la poursuite de la mise en œuvre de l'accord de Doha. Nous rappelons notre attachement à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et appelons à l'application intégrale des décisions pertinentes des Nations unies, notamment la résolution 1701 du Conseil de sécurité. Nous nous engageons à nous mobiliser pour le succès des Jeux de la Francophonie au Liban en 2009 ;
33. Œuvrer dans le cadre des Nations unies et avec les États côtiers du golfe d'Aden et de l'océan Indien pour lutter efficacement contre le phénomène de la piraterie, qui menace durablement la circulation des personnes, le flux du commerce maritime international et la pêche dans le sud-ouest de l'océan Indien.

La gouvernance et la solidarité économiques

34. Conscients des grandes incertitudes auxquelles l'économie mondiale est aujourd'hui confrontée et de l'importance d'une bonne gestion économique et de la transparence ;
35. Reconnaisant les défis économiques auxquels sont confrontés nos membres les plus vulnérables dans leur recherche d'un développement durable et harmonieux ;
36. Résolus à traduire la solidarité au cœur de la Francophonie par des actions concrètes telles que d'éventuelles contributions au Fonds mondial de solidarité en vue de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement ;

Nous nous engageons à :

37. Renforcer la solidarité et la coopération économique entre les membres, notamment dans le domaine des industries culturelles, et appuyer les initiatives qui permettraient d'atteindre cet objectif. À cet égard, il est nécessaire de mener une réflexion sur la redéfinition de nos besoins et orientations dans ce domaine au sein des instances de la Francophonie. Au terme de cette réflexion, nous prendrons, lors du XIII^e Sommet, une décision quant à l'opportunité de tenir une deuxième Conférence des ministres de l'économie et des finances ou d'autres décideurs économiques de l'espace francophone ;
38. Promouvoir une meilleure gestion des ressources, en soutenant les efforts déployés par les institutions financières internationales pour élaborer des normes et codes susceptibles d'être adoptés par les pays membres ;
39. Promouvoir la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance dans le secteur des industries d'extraction, notamment en vue de prendre en compte la dimension des « ressources naturelles » dans les conflits armés et les situations de sortie de crise ;
40. Encourager à cet égard une adhésion plus large à *l'Initiative pour la transparence dans les industries d'extraction* (ITIE) dont font déjà partie 14 pays appartenant à la Francophonie, notamment par l'appui aux candidatures des pays membres de la famille francophone ;
41. Promouvoir la responsabilité sociale/sociétale et environnementale de l'entreprise, notamment en encourageant les entreprises des pays membres de la Francophonie à adhérer aux instruments, normes et principes internationaux pertinents ainsi qu'en favorisant leur harmonisation ;
42. Faciliter la contribution des pouvoirs locaux à l'effort de solidarité francophone.

S'agissant de la crise financière internationale,

43. Convaincus que la transparence et une régulation efficace demeurent des bases fondamentales pour le bon fonctionnement des marchés financiers ;
44. Persuadés qu'aucun pays n'est à l'abri de la tourmente qui ébranle les marchés mondiaux du crédit et que les turbulences qui secouent nos marchés demandent une intervention urgente et coordonnée ;
45. Conscients des effets de la crise financière internationale sur l'économie de nos pays et des conséquences sociales qui en découlent sur les conditions d'existence de nos populations, notamment celles des pays en développement qui seront plus durement affectées ;

46. Convaincus également que notre prospérité collective dépend d'une action ferme de la part de la communauté internationale par la prise de décisions et l'adoption de politiques adaptés qui serviront à renforcer l'économie mondiale ;

Nous nous engageons à :

47. Manifester notre solidarité dans le cadre de la crise financière actuelle, assurer la solidité et la stabilité du système bancaire et financier international, et prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif ;
48. Participer activement au renforcement du système financier international afin de le rendre plus cohérent et soutenir, en particulier, une réforme visant la transparence, la solidité bancaire, l'intégrité et l'amélioration de la gouvernance économique mondiale ;
49. Soutenir la tenue d'un sommet international à ce sujet.

S'agissant de la crise alimentaire mondiale,

50. Vivement préoccupés par la crise alimentaire mondiale et les menaces graves qu'elle fait peser sur la sécurité et l'indépendance alimentaires de plusieurs pays, notamment au sein de l'espace francophone, et inquiets de la lenteur à réaliser certains des Objectifs du millénaire pour le développement ;
51. Reconnaissants du travail de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale et la sécurité alimentaire de l'ONU et en tenant compte des conclusions de la Conférence de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en juin 2008 ;

Nous nous engageons à :

52. Travailler de façon concertée au sein des enceintes internationales compétentes, y compris l'OMC, et apporter notre contribution à la résolution de cette crise, en particulier dans les pays de l'espace francophone où elle sévit, en apportant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables, notamment les enfants ;
53. Soutenir la mobilisation internationale en faveur d'un partenariat mondial pour l'alimentation et l'agriculture regroupant la communauté internationale autour de trois piliers : une gouvernance rassemblant tous les acteurs concernés, un réseau international et indépendant d'experts et de scientifiques et une mobilisation financière au bénéfice de l'agriculture des pays en développement ;
Mettre en place des mesures de soutien dans les domaines de l'aide alimentaire, de la nutrition, des actions de protection sociale et des mesures destinées à accroître la production agricole dans les pays touchés, à court, moyen et long terme ;
54. Encourager une augmentation significative du soutien aux initiatives des pays en développement, notamment en Afrique, par la mise en œuvre de politiques agricoles nationales renforcées, en particulier le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CMDP) ;
55. Appuyer la coopération tripartite entre les États et gouvernements membres dans le domaine de la sécurité alimentaire et appelons à cet égard l'OIF et les opérateurs concernés à la soutenir dans le champ de leur compétence.

L'environnement, le développement durable et les changements climatiques

56. Conscients de la gravité des défis environnementaux à l'échelle de la planète et particulièrement préoccupés par le danger que représentent les changements climatiques et l'appauvrissement de la diversité biologique ;
57. Constatant que les changements climatiques menacent tous les membres de la Francophonie et surtout, parmi les plus vulnérables à ce phénomène, les petits États insulaires en développement (PEID), les pays les moins développés, les pays ayant des zones côtières de faible élévation et ceux menacés par la sécheresse et la désertification, et que cette situation interpelle la solidarité de l'espace francophone ;
58. Réaffirmant notre appui à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto et du Plan d'action de Bali, et notre détermination d'aboutir, fin 2009, à un accord international sur le régime applicable en matière de lutte contre les changements climatiques après 2012 ;
59. Notant que l'impact des changements climatiques pose des défis supplémentaires aux membres de la Francophonie en matière de lutte contre l'érosion côtière, de gestion responsable et durable des forêts, et d'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement de base ;
60. Conscients de l'importance de la concertation francophone dans les négociations multilatérales et désireux de jouer un rôle mobilisateur auprès des grandes économies afin que des engagements définitifs soient pris pour ralentir et arrêter la croissance mondiale des émissions de gaz à effet de serre et enfin les réduire au niveau indiqué dans la CCNUCC ;
61. Convaincus du rôle de la coopération pour renforcer les capacités d'action et l'expertise des pays de l'espace francophone pour s'adapter aux changements climatiques et saluant, à cet égard, l'action exemplaire de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), organe subsidiaire de l'OIF qui célèbre son 20^e anniversaire ;
62. Affirmant que tous les pays doivent assumer leur juste part de responsabilité pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, conformément aux principes inscrits dans la CCNUCC d'équité, de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives ;

Nous nous engageons à :

63. Mobiliser tous nos atouts et toute notre volonté politique pour la ratification des instruments internationaux relatifs à l'environnement et pour mener à bien les négociations dans le cadre de la CCNUCC par une participation francophone concertée aux conférences de Pozna et de Copenhague, en nous appuyant sur les compétences de l'IEPF ;
64. Inclure les changements climatiques dans nos stratégies de développement et dans tous les processus pertinents de prise de décision et ce, à tous les niveaux ;
65. Renforcer les capacités d'adaptation et d'action ainsi que l'expertise des pays de l'espace francophone, particulièrement celles des PEID, en poursuivant l'appui à la concertation et à la mise en place de plans nationaux de lutte contre les changements climatiques en mettant à contribution l'expertise conjointe de l'OIF, de l'AUF, de l'AIMF et de l'Université Senghor ;

66. Développer notre coopération pour le transfert de technologies liées à l'adaptation aux changements climatiques et à la réduction des gaz à effet de serre, et renforcer la participation des pays francophones intéressés aux projets utilisant les mécanismes de développement propres (MDP) du Protocole de Kyoto ;
67. Coopérer pour que tous nos pays puissent mettre au point des politiques nationales en vue de réaliser, entre autres, l'objectif commun de réduire d'au moins 50% les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici 2050, tout en poursuivant, dans le cadre des négociations sur les changements climatiques menées sous l'égide de l'ONU, la recherche d'un consensus global sur des objectifs chiffrés plus rapprochés sur la base des scénarios élaborés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et l'atteinte d'objectifs nationaux et régionaux plus ambitieux ;
68. Promouvoir une meilleure gouvernance de l'eau, incluant la gestion transfrontalière des eaux, conformément aux Objectifs de développement durable (ODD) et encourager la mise en œuvre d'initiatives favorisant l'accès durable à l'eau potable et aux services d'assainissement de base ;
69. Soutenir les initiatives qui contribuent à une gestion responsable et durable des forêts et la lutte contre la déforestation et la désertification ainsi que favoriser l'élargissement, dans les pays francophones intéressés, du Réseau international des forêts modèles ;
70. Coopérer activement, dans le cadre des divers programmes agréés en vertu de la Convention sur la diversité biologique des Nations unies de 1992, afin de permettre, d'ici 2010, une réduction importante du rythme actuel d'appauvrissement de la diversité biologique.

Dispositions finales

71. Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, félicitons le Secrétaire général pour les actions menées depuis le Sommet de Bucarest et réaffirmons notre détermination à l'appuyer dans l'accomplissement de son mandat ;
72. Nous saluons le travail de l'OIF et des opérateurs, l'AUF, l'AIMF, l'Université Senghor et TV5 Monde ainsi que des autres acteurs de la Francophonie, notamment la Confémen et la Conféjes, et leur demandons de mettre en œuvre les orientations qui leur sont données dans la présente déclaration ;
73. Nous exprimons notre détermination à mobiliser toute notre volonté politique, pour assurer la pleine mise en œuvre de nos engagements nationaux et internationaux au titre de cette déclaration.

RÉSOLUTIONS

Résolution sur la langue française

Attachés aux principes qui fondent les textes de la Francophonie et fidèles à leur engagement en faveur de la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dont la diversité linguistique est un élément fondamental ;

Désireux de doter la Francophonie d'outils novateurs de rayonnement et de promotion de l'usage de la langue française ;

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Québec, du 17 au 19 octobre 2008,

Demandons au Secrétaire général de la Francophonie de mobiliser l'OIF et l'ensemble des opérateurs et partenaires associatifs spécialisés dans un effort concerté et intégré pour la promotion de la langue française ;

Invitons le Secrétaire général à poursuivre la coopération avec les autres aires linguistiques afin d'accroître les actions concertées en faveur du multilinguisme ;

Demandons au Secrétaire général d'entamer les démarches visant à conclure un pacte linguistique avec les États ou gouvernements qui le souhaitent. Ce pacte précisera les objectifs qu'ils se fixent et les moyens qu'ils entendent mobiliser pour favoriser l'utilisation sur leur territoire de la langue française, dans la diversité de ses expressions, avec, le cas échéant, l'appui de l'OIF et des opérateurs ;

Demandons à l'OIF d'accompagner les pays qui prendront des initiatives pour développer la formation des diplomates, des fonctionnaires, des interprètes et traducteurs permettant l'application du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales ;

Demandons à la Francophonie d'accompagner les États qui s'engagent en faveur du français pour contribuer à garantir un enseignement public et privé de qualité dans un environnement multilingue, à tous les niveaux de la formation, et à cette fin :

- Sollicitons un renforcement des programmes de formation initiale et continue des enseignants, notamment en appuyant l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres et nous saluons l'action de la Fédération internationale des professeurs de français ;
- Demandons à l'OIF d'accompagner les stratégies de réforme et de développement des systèmes de formation

professionnelle et technique afin de répondre à la demande croissante de qualification des jeunes ;

- Encourageons les efforts de l'Agence universitaire de la Francophonie pour assurer la mobilité étudiante, développer les campus numériques au sein de l'espace francophone et améliorer la connaissance de la Francophonie ;

Invitons	l'OIF et les opérateurs, comme les États et gouvernements qui le souhaitent, à encourager l'émergence d'une Francophonie de terrain, jeune, populaire et vivante, notamment par des programmes de volontariat ;
Réaffirmons	la nécessité de renforcer l'accessibilité aux technologies de l'information et la visibilité en ligne des ressources en français, disponibles notamment sur les portails numériques francophones ;
Appelons	à la consolidation du caractère multilatéral de TV5 Monde en favorisant l'élargissement de son financement pour des projets spécifiques proposés par TV5 ;
Exprimons	notre volonté de faciliter l'accès aux supports culturels en français et à la presse francophone ;
Encourageons	la Francophonie à poursuivre et à perfectionner l'observation de l'usage de la langue française ;
Réaffirmons	notre intérêt à développer la coopération décentralisée comme vecteur de promotion et de rayonnement de la langue française.

Résolution sur les droits de l'enfant

- Nous fondant** sur les dispositions prises dans la Charte de la Francophonie adoptée en novembre 2005 en son titre 1 ainsi que sur les orientations définies dans le Cadre stratégique décennal de la Francophonie en matière de consolidation de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'État de droit ;
- Rappelant** l'adoption de la Déclaration de Bamako en novembre 2000 et de la Déclaration de Saint-Boniface en mai 2006 ;
- Nous félicitant** des actions de concertation et de coopération menées par la Francophonie en faveur de la promotion et de la protection des droits des enfants au sein de l'espace francophone ;
- Soulignant** la célébration, en 2009, du 20^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par l'ensemble des pays francophones, et considérant l'importance de ses protocoles facultatifs concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés ainsi que la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants ;

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Québec du 17 au 19 octobre 2008,

- Encourageons** les États membres de la Francophonie qui ne l'ont pas fait à ratifier et à mettre en application les protocoles facultatifs à la Convention internationale des droits de l'enfant ;
- Invitons** la Francophonie à renforcer ses activités de sensibilisation et d'éducation visant à promouvoir davantage les droits universels, indivisibles, interdépendants et inaliénables des enfants, selon une approche holistique qui prend en considération les principes de non discrimination, d'intérêt supérieur de l'enfant, de droit de vivre, de survivre et de se développer, et de participation, et ce, en étroite concertation avec les institutions du système des Nations unies concernées ainsi qu'avec les organisations régionales appropriées ;
- Encourageons** la Francophonie à s'associer à la célébration du 20^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Résolution sur les pays francophones affectés par le phénomène des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

- Constatant** le nombre alarmant, au sein de certains pays de l'espace francophone, de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, au sens des principes directeurs adoptés en 1998 par l'Assemblée générale des Nations unies ;
- Constatant** également que le problème des personnes déplacées, notamment dans les situations de longue durée, pose un défi en matière de protection et de respect des droits de l'Homme ainsi que d'assistance humanitaire, en particulier pour les groupes vulnérables, tels les femmes, les enfants et les personnes âgées ;
- Réaffirmant** la responsabilité première des États de protéger et d'assister les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et de faciliter les efforts des organisations internationales, régionales et humanitaires afin de permettre l'accès aux personnes déplacées ;
- Rappelant** les principes fondamentaux du droit international ainsi que les règles applicables du droit international des droits de l'Homme, du droit international humanitaire et du droit international des réfugiés et les principes directeurs précités ;

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Québec du 17 au 19 octobre 2008,

- Sommes** déterminés à donner leur plein effet aux engagements auxquels nous avons souscrits en la matière, notamment en appuyant la mise en œuvre des recommandations émises par le Représentant du Secrétaire général des Nations unies pour les droits de l'Homme des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ;
- Invitons** le Secrétaire général de la Francophonie à prendre en considération cette question dans la concertation entre la Francophonie et les Nations unies en vue de la mise en œuvre de la Déclaration de Saint-Boniface.

Résolution sur la promotion du tourisme dans les pays francophones du Sud

Conscients de l'importance du tourisme dans nos États et du rôle essentiel qu'il peut jouer en tant que facteur de développement et de lutte contre la pauvreté ;

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Québec du 17 au 19 octobre 2008,

Encourageons la Francophonie à mener, à travers ses programmes existants, des activités de formation et de développement des capacités destinées aux pays francophones du Sud et visant à renforcer leur secteur touristique.

**DIRECTIVES PORTANT SUR LES RELATIONS
ENTRE LES INSTITUTIONS DE LA FRANCOPHONIE
ET LES OING, ONG ET AUTRES ORGANISATIONS
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

**Directives portant sur les relations
entre les institutions de la Francophonie
et les OING, ONG et autres organisations de la société civile**

amendées par la 24^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie

Préambule

Étant rappelé les Directives portant sur les relations des institutions de la Francophonie et les organisations internationales non gouvernementales, adoptées par le Conseil permanent de la Francophonie en sa IV^e session (octobre 1992) ;

Étant souligné l'engagement des chefs d'État et de gouvernement dans la Déclaration de Beyrouth à favoriser « l'émergence de nouveaux partenariats entre initiatives publiques et privées, mobilisant tous les acteurs œuvrant pour la reconnaissance, la protection et le respect des droits de l'Homme » ;

Étant rappelé la Déclaration et le Programme d'action de Bamako, qui soulignent la nécessité d'un « partenariat rénové pour renforcer le mécanisme de concertation et de dialogue permanent avec les organisations internationales non gouvernementales (OING) reconnues par la Francophonie, particulièrement avec celles qui poursuivent les mêmes objectifs dans les domaines de la démocratie et des droits de l'Homme » ;

Étant rappelé que le Plan d'action de Cotonou adopté lors de la III^e Conférence ministérielle sur la Culture, en 2001, a prévu l'instauration d'une concertation permanente élargie aux acteurs culturels de la société civile et du secteur privé ;

Étant souligné les liens multiples entretenus par la Francophonie avec des composantes importantes de la société civile, notamment :

- par l'intermédiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie, qui anime un mécanisme de suivi et de valorisation des OING et des autres organisations de la société civile et qui a établi un partenariat dynamique avec ces organisations pour la mise en œuvre de sa programmation ;
- par l'intermédiaire de ses opérateurs directs et reconnus par le Sommet, qui représentent le monde universitaire à travers l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et l'Université Senghor d'Alexandrie, les collectivités locales à travers l'Association internationale des maires et responsables des capitales et des métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF) et le secteur de l'audiovisuel et de la communication à travers TV5 ;

Étant rappelé que la Francophonie reconnaît un statut consultatif aux parlementaires à travers l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ;

Étant rappelé la nouvelle Charte de la Francophonie, adoptée par la Conférence ministérielle de la Francophonie, réunie en sa 21^e session à Antananarivo le 23 novembre 2005 ;

Étant rappelé l'article 12 de la Charte de la Francophonie ;

Étant rappelé les objectifs de la Francophonie (article 1 de la Charte) réaffirmés par le Sommet de Ouagadougou, qui a adopté un cadre stratégique décennal articulé autour des quatre missions suivantes :

- promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;
 - promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ;
 - appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
 - développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité ;
1. Les présentes directives qui remplacent les Directives de 2004, définissent les principes, conditions et modalités selon lesquelles les institutions de la Francophonie peuvent, par l'intermédiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie, établir des relations avec les organisations internationales non gouvernementales (ci-après OING) , les organisations non gouvernementales (ci-après ONG) et autres organisations de la société civile (ci-après OSC) exerçant des activités dans les domaines prioritaires dégagés par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage (ci-après le Sommet).
 2. Ces relations sont destinées, d'une part, à permettre aux institutions de la Francophonie de disposer de la documentation, des conseils et de la coopération technique des OING et des OSC internationales, notamment celles du Sud, en leur permettant de faire connaître les points de vue de leurs membres, et, d'autre part, à promouvoir les objectifs de la Francophonie en assurant le plus large concours possible de la part de ces organisations à l'élaboration et à la réalisation de la programmation découlant des orientations du Sommet.
 3. Ces relations ont également pour but de permettre aux ONG et autres OSC locales et nationales représentatives de l'espace francophone, d'échanger des informations avec l'Organisation internationale de la Francophonie dans les domaines d'intérêt mutuel.

Les conditions dans lesquelles les OING, les ONG et autres OSC peuvent établir une relation avec les institutions de la Francophonie sont définies par les dispositions ci-après :

Titre I Conditions auxquelles doivent satisfaire les OING, ONG et autres OSC avec lesquelles les institutions de la Francophonie entretiennent les relations définies par les présentes directives

- A. Au sens des présentes directives, est considérée comme organisation internationale non gouvernementale (OING) toute organisation régulièrement créée par un acte de droit privé interne qui exerce ses activités sur le territoire d'au moins deux États ou gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'un réseau, d'une fédération ou confédération. Les OING sont un regroupement volontaire de personnes physiques et/ou morales qui agissent sans but lucratif.

- B. Au sens des présentes directives, est considérée comme organisation non gouvernementale (ONG) toute organisation régulièrement créée par un acte de droit privé interne sur le territoire d'un État ou d'un gouvernement membre qui exerce ses activités dans un seul État ou gouvernement membre ou une partie du territoire d'un État ou gouvernement membre. Les ONG sont un regroupement volontaire de personnes physiques et/ou morales qui agissent sans but lucratif.
- C. Au sens des présentes directives, une organisation de la société civile (OSC) est une structure juridiquement formalisée, indépendante de l'État, qui agit pour défendre et promouvoir des intérêts sociaux, économiques et culturels, dans l'intérêt de ses membres et de la société. Une OSC agit sur le plan local, régional, national et international. Une OSC agissant au plan international doit faire partie d'un réseau international clairement identifié.
- D. Les OING, ONG et OSC doivent, en tant que de besoin, et pour répondre aux dispositions précédentes :
1. exercer des activités dans les domaines prioritaires dégagés par le Sommet, et avoir les moyens et la volonté de contribuer efficacement à la réalisation des objectifs de la Francophonie ;
 2. réunir, dans le cas d'une organisation de caractère local ou régional, au sens géographique ou culturel de ce mot, une proportion importante des groupements ou des personnes intéressés à une ou plusieurs des activités de la Francophonie et avoir des adhérents en assez grand nombre pour pouvoir représenter valablement l'ensemble de la région intéressée ;
 3. être dotée, dans le cas d'une OING ou d'une OSC internationale, d'un organe directeur permanent de structure internationale, avoir des représentants dûment autorisés et disposer de méthodes et de moyens lui permettant de communiquer régulièrement avec ses membres dans les différents pays ;
 4. être dotée, dans le cas d'une ONG, d'un organe directeur permanent ;
 5. être dotée, dans le cas d'une OSC locale, régionale ou nationale, d'un organe pertinent permettant l'identification de l'organisation, tenir des réunions périodiques ou bien avoir une assemblée générale ou une assemblée villageoise et, de façon générale, avoir des représentants dûment autorisés ;
 6. soutenir les actions de la Francophonie et s'engager à promouvoir les principes et les valeurs qui les sous-tendent ;
 7. présenter des garanties d'autonomie de gestion et de transparence financière assurant une indépendance effective, selon les critères propres à chaque État ou gouvernement membre.

Titre II Relations des institutions de la Francophonie avec les OING, ONG et autres OSC

A. Du statut consultatif

1. Les OING et OSC internationales remplissant les conditions énumérées au Titre I, ayant une compétence éprouvée dans l'un des domaines prioritaires dégagés par le Sommet et ayant, d'une manière régulière, apporté une contribution majeure à l'action des institutions de la Francophonie ou contribué à la mise en œuvre de ses objectifs stratégiques peuvent, sur leur demande et sur recommandation du Secrétaire général de la Francophonie, se voir octroyer le statut consultatif par le Conseil permanent de la Francophonie.
2. Le statut consultatif ne peut être accordé qu'après une période probatoire de deux ans pendant laquelle un partenariat informel avec l'Organisation internationale de la Francophonie permettra de juger de l'adéquation des activités du demandeur avec les objectifs de la Francophonie figurant au paragraphe précédent.
3. La demande d'octroi du statut consultatif est adressée au Secrétaire général de Francophonie.
4. Le Secrétaire général de la Francophonie confie l'instruction de la demande à l'Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie, en liaison avec les opérateurs directs concernés, dans les domaines spécialisés.
5. Le Secrétaire général saisit, pour décision, le Conseil permanent de la Francophonie concernant l'octroi de ce statut, en lui ayant communiqué au préalable ses observations éventuelles.
6. La demande d'octroi du statut consultatif est adressée sur le formulaire prévu à cet effet, accompagnée des pièces pertinentes.
7. Les demandes d'octroi du statut consultatif qui n'auront pas été acceptées par le Conseil permanent de la Francophonie ne pourront être présentées de nouveau qu'après un délai de deux ans.
8. Les OING et OSC internationales peuvent faire état de leur statut auprès des institutions de la Francophonie en apposant la mention suivante sur leurs documents officiels : « Membre de la Conférence des OING et des OSC de la Francophonie ». Elles ne peuvent en aucun cas utiliser les logos dont l'Organisation internationale de la Francophonie est seule détentrice.

B. De l'inscription sur le « Répertoire » de l'Organisation internationale de la Francophonie

1. L'Organisation internationale de la Francophonie tient, sous la responsabilité de l'Administrateur, un Répertoire régulièrement mis à jour, des OING, ONG et autres OSC qui souhaitent échanger des informations avec l'Organisation internationale de la Francophonie dans les domaines d'intérêt mutuel, et qui par ailleurs remplissent les conditions énumérées au Titre I, à condition que leurs actions soient conformes aux idéaux et objectifs de la Francophonie.

2. Les demandes d'inscription sont adressées à l'Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie qui informe l'organisation concernée de sa décision.

Titre III : Obligations des OING, et des OSC internationales bénéficiant du statut consultatif

Les OING et OSC internationales bénéficiant du statut consultatif s'engagent à :

1. informer le Secrétaire général de la Francophonie de leurs activités ayant trait aux actions de la Francophonie, à la programmation de l'Organisation internationale de la Francophonie et des opérateurs directs, ainsi que du concours apporté par elles à la réalisation de leurs objectifs ;
2. faire connaître à leurs membres les activités de la Francophonie ainsi que la programmation et les réalisations de l'Organisation internationale de la Francophonie et des opérateurs directs ;
3. contribuer par leurs activités à la mise en œuvre de la programmation de l'Organisation internationale de la Francophonie et des opérateurs directs ;
4. apporter, à la demande du Secrétaire général de la Francophonie, et dans leur domaine de compétence, leur concours aux enquêtes, études ou publications de l'Organisation internationale de la Francophonie et des opérateurs directs ;
5. inviter l'Organisation internationale de la Francophonie et les opérateurs directs à se faire représenter à leurs réunions dont l'ordre du jour présente un intérêt pour leurs programmes respectifs ;
6. présenter au Secrétaire général des rapports, une fois tous les quatre ans, sur leurs activités et sur le concours effectif qu'elles ont apporté à l'action des institutions de la Francophonie. À cette occasion, l'examen du rapport sera un motif déterminant de la reconduction ou du retrait du statut consultatif et de la qualité de membre de la Conférence des OING et des OSC. Le non dépôt du rapport sans motif valable peut entraîner le retrait du statut consultatif et la perte automatique de la qualité de membre de la Conférence des OING et des OSC ;
7. après examen des rapports quadriennaux, le Secrétaire général de la Francophonie présente au Conseil permanent de la Francophonie ses propositions portant sur la reconduction ou le retrait du statut consultatif et de la qualité de membre de la Conférence des OING. Il informe au préalable l'organisation intéressée des raisons qui auront motivé sa proposition et communique au Conseil permanent de la Francophonie les observations éventuelles de l'organisation concernée, avant qu'une décision définitive soit prise par le Conseil permanent de la Francophonie.

Titre IV : Avantages reconnus aux OING, ONG et autres OSC

1. Les OING et OSC internationales bénéficiant du statut consultatif :
 - a. sont membres de la Conférence des OING et des OSC de la Francophonie ;
 - b. peuvent être consultées à l'occasion des conférences ministérielles thématiques de la Francophonie ;

- c. peuvent être invitées aux réunions organisées par l'Organisation internationale de la Francophonie et les opérateurs directs (symposiums, séminaires, colloques et toute autre manifestation relevant de leurs programmations...);
2. Les OING, ONG et autres OSC inscrites sur le Répertoire de l'Organisation internationale de la Francophonie peuvent être invitées, le cas échéant, aux réunions organisées par l'Organisation internationale de la Francophonie et les opérateurs directs (symposiums, séminaires, colloques et toute autre manifestation relevant de leurs programmations).
3. À titre exceptionnel, le Secrétaire général de la Francophonie peut inviter une OING ou une OSC internationale ne bénéficiant pas du statut consultatif, à des manifestations spécifiques (colloque, séminaire, symposium, conférence ministérielle thématique et autre manifestation relative aux activités découlant des orientations du Sommet).

Titre V : Conférence des OING et des OSC

1. Sur convocation du Secrétaire général de la Francophonie, qui en confie la préparation à l'Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie, une Conférence réunit tous les deux ans les OING et OSC internationales bénéficiant du statut consultatif.

Cette Conférence est destinée à :

- a. informer les OING et OSC internationales sur les orientations du Sommet et de la programmation qui en découle ;
 - b. identifier les organisations susceptibles d'apporter une contribution concrète et efficace à la mise en œuvre des activités de la Francophonie ;
 - c. mener des consultations en vue d'obtenir des avis et suggestions concernant les grandes lignes de la programmation ;
 - d. favoriser la coopération entre les organisations ayant des intérêts communs.
2. La Conférence se réunit en sections thématiques. Les avis préparés par les sections thématiques sont approuvés en séance plénière.
 3. La Conférence élit un Comité de suivi, composé d'un maximum de cinq représentants, reflétant la diversité de l'espace francophone et les domaines prioritaires dégagés par le Sommet. Le Comité de suivi assure la mise en œuvre des recommandations de la Conférence dans l'intervalle de ses réunions.
 4. La Conférence établit son règlement intérieur ainsi que celui du Comité de suivi. Ces règlements doivent être approuvés par le Secrétaire général de la Francophonie après information du Conseil permanent de la Francophonie.
 5. Le président du Comité de suivi, ou son représentant membre du Comité de suivi, peut être invité par le Secrétaire général de la Francophonie à participer aux réunions du Conseil permanent de la Francophonie en qualité d'observateur, en fonction des points d'intérêts communs inscrits à l'ordre du

jour. Le président du Comité de suivi, ou son représentant membre du Comité de suivi, peut présenter une contribution écrite à la demande du Secrétaire général de la Francophonie et, le cas échéant, être invité à la commenter, conformément au règlement intérieur du Conseil permanent de la Francophonie.

Titre VI : Conditions et modalités de retrait du statut consultatif

1. Le Secrétaire général peut proposer au Conseil permanent de la Francophonie le retrait du statut consultatif d'une OING ou d'une OSC internationale qui ne respecterait pas les engagements prévus par les Titre I et Titre III des présentes Directives.
2. En cas de manquement grave d'une OING ou d'une OSC internationale, constaté par un État ou un gouvernement membre ou par un opérateur, aux principes de la Francophonie, tels qu'ils figurent notamment dans la Charte et dans les Déclarations du Sommet, ou aux obligations résultant des Directives, le Secrétaire général de la Francophonie peut retirer provisoirement à l'organisation concernée les avantages reconnus par les Titre IV et Titre V des Directives, après information du Comité de suivi. Dans ce cas, le Secrétaire général saisit le Conseil permanent de la Francophonie dans les meilleurs délais pour que celui-ci, à l'occasion de sa première réunion, statue définitivement sur le retrait ou le maintien du statut.

Avant toute décision, le Conseil permanent de la Francophonie invite, si nécessaire, l'organisation visée par la procédure de retrait à lui fournir toutes explications écrites ou orales propres à éclairer la décision.

**VADE-MECUM SUR LES MODALITÉS
DE FONCTIONNEMENT DES SOMMETS**

VADE-MECUM SUR LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES SOMMETS

amendé par la 24^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie

Introduction

Aucune annexe n'est consacrée dans la Charte de la Francophonie aux modalités de fonctionnement du Sommet, les seules dispositions pertinentes figurant à l'article 3. De fait, l'organisation d'un Sommet s'articule autour de différents temps forts, soit de nature comparable (séance solennelle inaugurale, séance officielle de clôture), soit de nature bien distincte (déroulement des travaux proprement dits), un *numerus clausus* (de l'ordre de 1+4 ou 1+5) étant applicable à chaque délégation admise dans la salle des débats et un huis clos strict (1+1) pouvant de surcroît, comme la formule en a été pour la première fois retenue au IX^e Sommet, à Beyrouth, être également inscrit à l'ordre du jour.

Le présent vade-mecum a valeur indicative. Il ne préjuge pas des modalités particulières requises pour l'organisation d'un Sommet dans un État couvert par l'article 10 de notre charte.

En conséquence, la tenue des assises biennales (charte art. 3) de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, « *ci-après appelée le Sommet* » (charte art. 2), fait l'objet des dispositions suivantes.

1. Invitation

1.1. S'agissant des chefs d'État et de gouvernement des pays membres, membres associés et observateurs composant le Sommet, une lettre de principe doit leur être adressée par le chef de l'État ou du gouvernement du pays hôte plusieurs mois à l'avance, en raison de leur calendrier très chargé, précisant les dates retenues.

Il revient également au pays hôte d'élaborer et de diffuser à l'intention de ces mêmes destinataires, par note verbale, toutes les informations relatives à la prise en charge et aux modalités pratiques de leur séjour et de celui de leurs accompagnants (conjoint, délégation, agents de sécurité et chargés de communication).

Les invités spéciaux font l'objet d'un traitement spécifique. Il leur revient, en effet, de solliciter l'obtention de ce statut particulier à l'occasion de chaque sommet et ils ne reçoivent d'invitation que sous réserve de l'avis qui doit être formulé par les instances sur cette demande.

Concernant les invités de marque non membres de la Francophonie, ils reçoivent leur invitation à assister au Sommet du président (ou du Premier ministre) du pays hôte, dès lors que la décision en est prise, après consultation du Secrétaire général.

S'agissant enfin des États ayant formulé une demande d'adhésion, celle-ci relevant de la seule compétence du Sommet, ils peuvent être invités à l'occasion du Sommet en fonction de l'avis formulé par les instances, chaque fois que leur demande est susceptible d'être accueillie favorablement par le Sommet.

Dans le cas contraire, ils doivent en être informés dans des délais convenables par une correspondance du Secrétaire général de la Francophonie, « responsable du secrétariat de toutes les instances de la Francophonie » (charte, art. 6).

1.2. Le Secrétaire général de la Francophonie (charte art. 2.2) reçoit une invitation dans les mêmes formes.

Les opérateurs directs et reconnus du Sommet dont la liste est arrêtée par la Charte (cf. charte art. 2.5), les conférences ministérielles permanentes (Confémen et Conféjes : charte art. 2.6) et l'APF (assemblée consultative de la Francophonie, charte art. 2.4) sont invités dans les mêmes conditions à prendre part aux travaux.

1.3. Les organisations internationales et régionales qui sont les partenaires de la Francophonie sont invitées, en la personne de leur secrétaire général, à assister en tout ou partie aux travaux, voire à intervenir lors des cérémonies officielles : inaugurale et de clôture.

2. Participation

2.1. Le Sommet se compose de l'ensemble des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la Francophonie.

2.2. Les États et gouvernements associés ainsi que les États et gouvernements observateurs :

- siègent dans la salle de façon distincte ;
- n'assistent pas au huis clos strict (cf. statuts et modalités d'adhésion).

2.3. Le Sommet est présidé par le chef de l'État ou du gouvernement du pays hôte du Sommet jusqu'au Sommet suivant (charte art. 3).

2.4. Le Secrétaire général de la Francophonie y participe de plein droit.

Les opérateurs directs et reconnus, les conférences ministérielles et permanentes (Confémen et Conféjes) ainsi que l'APF assistent aux séances plénières du Sommet.

3. Secrétariat

3.1. Le secrétariat est assuré par le Service des conférences internationales de l'OIF, sous l'autorité du Secrétaire général de la Francophonie.

3.2. Le secrétariat est chargé de l'envoi des projets d'ordre du jour et de la documentation. Il élabore le procès-verbal et apporte son appui au rapporteur général pour la rédaction de la synthèse des travaux adoptée par le Sommet.

3.3. Le secrétariat tient à jour les archives du Sommet. Il est chargé de la publication et de la diffusion des Actes du Sommet.

4. Ordre du jour et ordonnancement des travaux

Selon la Charte (art. 3), le Sommet :

- 4.1. « définit les orientations de la Francophonie de manière à assurer son rayonnement dans le monde » ; (charte art. 3.4)
- 4.2. « adopte toute résolution qu'il juge nécessaire au bon fonctionnement de la Francophonie et à la réalisation de ses objectifs » ; (charte art. 3.5)
- 4.3. « élit le Secrétaire général, conformément aux dispositions de l'article 6 de la présente Charte » (cf. infra) ;
- 4.4. « Le Secrétaire général lui rend compte de l'exécution de son mandat, tant dans le domaine politique que dans celui de la coopération multilatérale francophone ».
- 4.5. L'ordre du jour doit donc souscrire à ces préoccupations constantes de la Francophonie et décliner les questions d'actualité internationale ou d'économie mondiale susceptibles de retenir l'attention des membres du Sommet.

Il doit, de même, être conçu pour répondre aux orientations spécifiques du thème assigné à chaque Sommet, dans la mesure où l'on estimera opportun de conserver cette pratique.

4.5.1. Le projet d'ordre du jour est proposé par le Secrétaire général aux instances chargées de suivre la préparation du Sommet (CPF et CMF), avant d'être soumis pour adoption à la Conférence elle-même.

4.5.2. L'ordre du jour doit prévoir la constitution du bureau. Le président de la Conférence est assisté de vice-présidents, représentatifs de la diversité de l'espace francophone, ainsi que d'un représentant d'un pays désigné comme rapporteur général.

Mais, s'agissant du choix d'un État pour assumer la présidence, en cas de suppléance du président, cette suppléance sera toujours confiée à un représentant du même État, auquel le président aura accordé cette charge.

En tout état de cause, préalablement à l'ouverture même des travaux, il y a lieu d'assurer la passation des pouvoirs entre le président du pays hôte du dernier Sommet et celui qui s'apprête à l'accueillir, dans le cadre d'un bref échange d'allocutions.

4.5.3. Le président de la CMF présente un rapport sur les demandes d'adhésion de nouveaux membres ou les demandes de modification de statut pour les autres.

Le Sommet a à se prononcer sur ces demandes dès l'ouverture de ses travaux, de manière à pouvoir accueillir en son sein les nouveaux adhérents, qui sont alors introduits officiellement dans la salle des délibérations. Il est d'usage que chacun des nouveaux membres fasse une courte intervention à cette occasion.

4.5.4. Un point de l'ordre du jour est consacré au rapport d'activités du Secrétaire général sur le déroulement de son mandat et l'accomplissement de

ses missions, s'agissant de ses fonctions politiques, d'une part, et de la coopération multilatérale francophone, d'autre part (charte art. 7 et 8).

Ce rapport est distinct de la présentation que le Secrétaire général est également conduit à faire devant le Sommet sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone.

4.5.5. D'autres points de l'ordre du jour peuvent porter sur :

- le volet politique, concernant la situation internationale ;
- le volet relatif à la coopération multilatérale francophone, dans ses différentes composantes, et à son financement.

4.5.6. Un point spécifique sera réservé à l'examen et à l'adoption des documents du Sommet.

Depuis le Sommet de Hanoi, ces derniers ont pris la forme d'une déclaration et le cas échéant, d'un plan d'action. De surcroît, la Charte (art. 3.5) prévoit que le Sommet « adopte toute résolution qu'il juge nécessaire au bon fonctionnement de la Francophonie et à la réalisation de ses objectifs ». Cette disposition demeure valable, en tant que de besoin.

Un point est également prévu pour la communication de l'APF, appelée à présenter un « Avis ».

4.5.7. La mise en œuvre du Cadre stratégique décennal de la Francophonie fera l'objet d'un point particulier de l'ordre du jour, en tant que de besoin.

4.5.8. Un point portera sur la détermination du lieu du Sommet à venir : en effet, c'est le Sommet lui-même qui décide, à l'issue de chacune de ses sessions, du lieu et de la date de sa session suivante, en fonction des invitations formulées par les États ou gouvernements en ayant exprimé le souhait, dans un souci d'alternance géographique au sein de l'espace francophone mais aussi, le cas échéant, des études de faisabilité qui paraîtraient nécessaires.

4.5.9. Il convient de procéder à l'élection du Secrétaire général de la Francophonie, élection mentionnée à l'article 3.6 de la Charte, selon des modalités reprises à l'article 6.2 : «Le Secrétaire général de la Francophonie est élu pour quatre ans par les chefs d'État et de gouvernement. Son mandat peut être renouvelé ».

Les candidatures officielles sont présentées par les chefs d'État ou de gouvernement ; chaque État ou gouvernement membre ne peut présenter qu'une seule candidature. Le dépôt des candidatures doit se faire auprès du président en exercice du Sommet.

4.5.10. Avant de clore ses travaux, le Sommet est invité à adopter le rapport de la conférence, ou du moins la synthèse qui lui est présentée par le rapporteur général, étant entendu que la mise en forme définitive des Actes, incluant le procès-verbal, incombe au secrétariat, qui les transmet aux représentants personnels des chefs d'État et de gouvernement pour validation lors de la première session du CPF suivant immédiatement le Sommet.

5. Élaboration des documents du Sommet

À l'exception du rapport visé ci-dessus, au point 4.5.9, tous les documents destinés à être soumis pour adoption au Sommet sont conçus, élaborés et validés, à chacune des étapes de leur élaboration, par les instances de la Francophonie que sont la Conférence ministérielle ainsi que le Conseil permanent et ses commissions.

À cette fin, le Conseil permanent s'appuie en outre sur deux comités *ad hoc* pour ce qui est respectivement :

- de l'instruction des demandes d'adhésion ou de modification de statut ;
- de la rédaction des documents destinés au Sommet (suivant les cas : déclaration, plan d'action et résolutions), le travail pouvant être organisé en autant de sous-groupes de rédaction que nécessaire, à partir de contributions déposées par les États et gouvernements.

La Commission politique est saisie des résultats des travaux du Comité *ad hoc* sur la rédaction des documents destinés au Sommet (déclaration, plan d'action, résolutions).

Il en va de même pour les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux, sur la base de schémas élaborés par le secrétariat à l'attention de la Commission politique puis des instances.

Selon les points inscrits à l'ordre du jour, l'ordonnancement des travaux présentera un découpage horaire rigoureux et recensera les interventions liminaires destinées à introduire chaque thème. Il stipulera de façon précise les décisions à prendre.

Enfin, il est d'usage que le secrétariat mette à la disposition de la présidence un *Guide de conférence* destiné à faciliter le déroulement et la conduite des travaux.

6. Conduite des débats

Sur ce point, comme sur le suivant ayant trait au vote, les dispositions à retenir s'inspirent des dispositions correspondantes adoptées pour le règlement intérieur de la CMF, qui sont les suivantes :

6.1. Pour siéger, le Sommet doit réunir le quorum, constitué par la majorité de ses membres. Lors d'une vérification du quorum, les chefs de délégation dûment accrédités, ou leur représentant, peuvent seuls être décomptés.

6.2. Outre les pouvoirs qui lui sont conférés, le président prononce l'ouverture et la clôture de chaque session plénière. Il dirige les débats et assure l'application des présentes dispositions. Il donne la parole et recherche le consensus, soumet les questions au vote le cas échéant et proclame les décisions. Il se prononce sur les motions d'ordre.

6.3. Tout membre du Sommet peut prendre la parole après y avoir été autorisé par le président.

6.4. Les membres associés et les observateurs peuvent présenter une communication à la suite de leur adhésion ou de la modification de leur statut (cf. 4.5.3). Ils ne peuvent pas intervenir dans les débats. Toutefois, après accord de la présidence, les membres associés qui en ont exprimé le souhait sont admis à présenter leur communication dans le cadre du débat général prévu à l'issue de la présentation du rapport d'activités du Secrétaire général, dans l'ordre de la liste d'inscription des orateurs.

6.5. Le président du Sommet donne la parole aux membres de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement dans l'ordre de leur demande de prise de parole.

Avant tout débat, le président donne lecture de la liste des orateurs inscrits auprès du secrétariat, après s'être assuré qu'il n'y a plus d'autres demandes de première prise de parole.

Selon le point de l'ordre du jour et en fonction de la liste des orateurs, le président appelle l'attention des intervenants sur le temps disponible pour le débat.

6.6. Au cours d'un débat, tout État ou gouvernement membre peut présenter une motion d'ordre sur laquelle le président se prononce après avoir, le cas échéant, consulté la Conférence. Sa décision est sans appel.

Lors de ce débat, tout chef d'État ou de gouvernement membre peut proposer la suspension ou l'ajournement de la séance, l'ajournement ou la clôture du débat sur le point de l'ordre du jour à l'examen.

6.7. Les motions de suspension et d'ajournement de séance ne sont pas discutées et sont immédiatement mises au vote à main levée. Elles sont adoptées ou rejetées à la majorité simple des États et gouvernements membres présents et votant.

6.8. Avant de soumettre au vote à main levée une motion en vue de l'ajournement ou de la clôture d'un débat, le président donne lecture, le cas échéant, de la liste des orateurs, des propositions ou amendements éventuels qui restent sur cette question. Si cette motion recueille l'assentiment de la majorité simple des États et gouvernements membres présents et votant, le président prononce l'ajournement ou la clôture du débat.

Les motions suivantes ont priorité dans l'ordre ci-après sur toute autre motion :

- suspension de séance ;
- ajournement de séance ;
- ajournement du débat ;
- clôture du débat.

6.9. Le président du Sommet peut accorder le droit de réponse si un discours rend cette décision souhaitable. Les interventions autorisées à ce titre sont faites à la fin de la dernière séance de la journée ou au terme de l'examen du point en question. Le président limite la durée de ces interventions.

6.10. Le président du Sommet clôture les débats sur tous les points à l'ordre du jour en rappelant la ou les décisions arrêtées.

7. Vote

7.1. Le président du Sommet œuvre pour que les décisions soient prises et les résolutions adoptées par consensus. Si une décision ou une résolution soumise à l'approbation du Sommet ne recueille pas le consensus, le président peut décider soit l'ajournement, soit la mise aux voix.

7.2. En cas de vote, chaque membre de plein droit dispose d'une voix. Les décisions sont prises et les résolutions adoptées à la majorité des neuf dixièmes des membres présents et votant, l'abstention n'étant pas considérée comme un vote.

7.3. Le président du Sommet ne prend pas part au vote.

7.4. Sauf décision contraire de la Conférence, les votes ont lieu à main levée.

7.5. Vote au scrutin secret

Avant l'ouverture du vote, le président du Sommet désigne, parmi les chefs d'État et de gouvernement présents, deux scrutateurs ou plus. Il leur remet la liste des délégations ayant le droit de vote. Il incombe aux scrutateurs de superviser la procédure de scrutin, de dépouiller tous les bulletins de vote, de statuer sur la validité d'un bulletin et de certifier les résultats complets de chaque scrutin.

Le secrétariat fait distribuer des bulletins de vote et des enveloppes aux délégations. Les bulletins et les enveloppes ne portent aucun signe extérieur distinctif. Le bulletin de vote ne doit porter aucun autre signe ou annotation que ceux requis pour indiquer le vote.

Les scrutateurs s'assurent que l'urne transparente est vide. Les chefs d'État et de gouvernement ou de délégation sont alors appelés successivement par le président, dans l'ordre alphabétique français des noms des États et gouvernements membres, en commençant par l'État ou le gouvernement membre dont le nom est tiré au sort. L'appel par délégation terminé, il est procédé au rappel de toutes les délégations qui n'ont pas voté.

À l'appel ou au rappel de leur nom, les représentants déposent leur bulletin de vote, sous enveloppe fermée, dans l'urne.

Le vote de chaque État ou gouvernement membre est dûment constaté par la signature ou le paraphe du président et d'un scrutateur sur la liste des délégations, en marge du nom de l'État ou gouvernement membre.

Lorsque le rappel est terminé, le président déclare le scrutin clos et annonce qu'il va être procédé au dépouillement.

Après l'ouverture de l'urne par le président, les scrutateurs vérifient le nombre des enveloppes et des bulletins. Si ce nombre est supérieur au nombre des chefs d'État et de gouvernement ou de délégation votant, le président en est informé. Il proclame alors nulles les opérations intervenues et déclare qu'il y a lieu de recommencer le scrutin.

Sont considérés comme nuls les bulletins exprimant un vote sans relation avec l'objet du vote, les bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître par leur signature ou par tout autre signe, ou encore en mentionnant le nom de l'État

ou du gouvernement membre qu'ils représentent, et les bulletins sur lesquels figurent plusieurs fois le vote.

Les bulletins vierges ou manquants dans l'enveloppe sont également considérés comme nuls.

Le dépouillement du scrutin a lieu sous la surveillance du président. Lorsque le dépouillement est achevé, le président proclame le nombre de votants et les résultats, étant entendu qu'il indique les voix pour, les voix contre et les bulletins nuls. Ces derniers ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité des neuf dixièmes.

Après la proclamation des résultats du scrutin, les bulletins de vote sont détruits en présence des scrutateurs.

Les listes sur lesquelles les scrutateurs ont consigné les résultats du vote constituent, après avoir été revêtues de la signature du président et de celles des scrutateurs, le procès-verbal officiel du scrutin qui doit être déposé aux archives de l'OIF.

8. Séances inaugurales et de clôture

Ces deux séances font l'objet d'un traitement spécifique, en cela qu'elles sont ouvertes à des invités extérieurs et à la presse, et que pour la première du moins, elle se déroule dans un cadre offrant une très grande capacité d'accueil.

8.1. La séance inaugurale

La séance solennelle inaugurale se déroule en présence, non seulement de tous les membres et de tous les participants au Sommet, mais aussi :

- des représentants des missions diplomatiques accréditées dans l'État hôte ;
- des membres du gouvernement du pays et des représentants des institutions nationales ;
- des représentants des organisations internationales en résidence dans ce pays ;
- des autres invités de marque du pays hôte.

Cette liste n'a qu'une valeur indicative, puisque les invitations se font à l'initiative du pays hôte.

La séance est consacrée aux interventions des hauts représentants du pays hôte (président de la république ou Premier ministre), de certains pays membres choisis pour l'occasion, du Secrétaire général de la Francophonie et de celui des Nations unies ou de son haut représentant, le cas échéant.

8.2. La séance de clôture

À la séance de clôture, interviennent, sauf disposition particulière, le président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, le président ou le Premier ministre du pays désigné pour accueillir le Sommet suivant et le Secrétaire général de la Francophonie.

À l'issue de cette séance, les mêmes personnalités sont invitées à donner une conférence de presse solennelle, permettant de présenter à l'ensemble des médias les temps forts des travaux et les points saillants des décisions adoptées.

8.3. Interventions liminaires des chefs d'État et de gouvernement

Ces interventions sont de nature différente selon qu'elles s'inscrivent dans le cadre de la séance inaugurale solennelle ou qu'elles visent à introduire lors des travaux du Sommet un point particulier de l'ordre du jour afin de lancer les débats (interventions dites liminaires).

Néanmoins, le choix de la désignation des pays appelés à assurer cette charge, dans les deux cas, doit se faire dans une approche globale de l'ensemble de ces prises de parole et dans le souci d'assurer au plus grand nombre de pays membres, en fonction des sujets qu'ils souhaiteraient privilégier, une représentativité équilibrée des différentes composantes de l'espace francophone.

Ce choix est arrêté sur proposition du Secrétaire général, en concertation avec le pays hôte, par les instances chargées de valider successivement les étapes de la préparation des travaux (CPF et CMF).

Article 9 : Langue de travail

La langue de travail du Sommet est le français.

**RAPPORTS ET AVIS
PRÉSENTÉS À LA CONFÉRENCE**

**RECOMMANDATIONS
DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
DE LA FRANCOPHONIE
SUR LES DEMANDES
D'ADHÉSION OU DE MODIFICATION DE STATUT**

Recommandations de la Conférence ministérielle de la Francophonie sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut

Intervention de la Présidente de la Conférence ministérielle de la Francophonie

L'Honorable Josée Verner
Ministre du patrimoine canadien, de la condition féminine et des langues officielles
Ministre responsable de la Francophonie

La Conférence ministérielle de la Francophonie, réunie à Québec les 15 et 16 octobre 2008 pour sa 24^e session, a procédé à l'examen des demandes d'adhésion ou de modification de statut à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage en vue du XII^e Sommet de la Francophonie, qui se tiendra du 17 au 19 octobre 2008 à Québec.

Trois demandes ont été adressées par :

- la République d'Arménie (pays observateur depuis 2004), en vue de l'obtention du statut de membre associé ;
- la Lettonie, en vue de l'obtention du statut de membre observateur ;
- le Royaume de Thaïlande, en vue de l'obtention du statut de membre observateur.

Ces demandes ont été instruites par le comité *ad hoc* mandaté à cet effet par le Conseil permanent de la Francophonie, qui a transmis à la Conférence ministérielle de la Francophonie un avis. À l'issue de ses délibérations à huis clos, la Conférence est parvenue aux conclusions suivantes, qu'elle soumet à l'attention du Sommet :

- La demande de passage du statut de membre observateur à celui de membre associé de la République d'Arménie a fait l'objet d'un consensus favorable.
- La demande d'adhésion de la Lettonie en qualité de membre observateur a fait l'objet d'un consensus favorable.
- La demande d'adhésion de la Thaïlande en qualité de membre observateur a également fait l'objet d'un consensus favorable. Toutefois, suite à l'intervention du Cambodge informant la CMF de l'occupation d'une partie de son territoire, la Conférence lance un appel en vue d'un règlement pacifique de cette situation par le dialogue et la concertation.

Enfin, la Conférence a pris note du tableau des indicateurs relatif aux Statuts et modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'État des pays ayant le français en partage et destiné à préciser les critères sur les adhésions.

**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE
DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
DE LA FRANCOPHONIE**

**Rapport de la Présidente
de la Conférence ministérielle de la Francophonie au Sommet**

Intervention de L'Honorable Josée Verner

Ministre du patrimoine canadien, de la condition féminine et des langues officielles
Ministre responsable de la Francophonie du Canada

Monsieur le Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage,
Mesdames et messieurs les chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,
Mesdames, messieurs,

Comme le veut l'usage, en prélude à votre Conférence, les ministres se sont réunis avant-hier et hier, pour préparer à votre attention les importants dossiers inscrits à l'agenda du Sommet de la Francophonie, douzième du nom, deuxième en terre québécoise, en cette année du 400^e anniversaire de la fondation de cette ville.

Il me revient à présent l'honneur de vous présenter les principales conclusions auxquelles nous sommes parvenus à l'issue de notre 24^e session ministérielle, qui s'inscrivait sous le signe du renouveau que nous avons voulu donner aux instances de Québec.

Après avoir adopté l'ordre du jour de notre Conférence, nous avons entendu notre Secrétaire général, qui nous a rendu compte des travaux du Conseil permanent de la Francophonie dont il a présidé la 69^e session, le 22 septembre dernier, à Paris.

En nous présentant les conclusions des travaux de cette séance, le secrétaire général a appelé tout particulièrement notre attention sur les principales questions qui s'inscrivent au cœur des préoccupations de la Francophonie depuis sa création.

Ainsi, nous avons examiné et approuvé l'avis émis par le Conseil permanent sur les demandes d'adhésion ou de modification de statuts formulées par l'Arménie, la Lettonie et la Thaïlande et que la Conférence ministérielle vous a recommandé de bien vouloir entériner.

Nous avons ensuite procédé à l'examen du projet de déclaration de Québec. Ce projet s'articule sur quatre enjeux retenus pour ce sommet, à savoir :

- la langue française ;
- la paix, la gouvernance démocratique et l'État de droit ;
- la gouvernance et la solidarité économique ;
- et l'environnement.

Le projet de déclaration traite également des foyers de crises et des situations de sortie de crises dans l'espace francophone ainsi que des questions brûlantes de l'actualité internationale, comme la crise financière et la crise alimentaire. Il énonce les engagements des États et des gouvernements ainsi que les prescriptions à l'OIF et aux opérateurs. Ainsi donc, le projet de déclaration que nous vous soumettons

nous paraît, à ce stade, correspondre aux objectifs que nous nous étions fixés lors de notre précédente session à Vientiane, en novembre dernier, de parvenir à un texte tout à la fois concis et lisible par nos médias et nos opinions publiques.

Nous avons suivi la même démarche pédagogique pour l'étude des projets de résolutions qui sont portés à votre attention. Les résolutions concernent :

- la langue française ;
- les droits de l'enfant ;
- les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ;
- la promotion du tourisme dans les pays francophones du Sud.

Ces projets de résolutions sont ainsi soumis à vos délibérations souveraines.

Monsieur le Président de la Conférence,
Mesdames, messieurs,

La Conférence ministérielle a ensuite adopté le budget rectificatif de l'Organisation internationale de la Francophonie et la résolution portant ouverture de crédits et approuvant l'estimation des recettes au titre de l'année 2009. Elle a entériné la démarche engagée par l'OIF dans le cadre de l'élaboration de la programmation 2010-2013 ainsi que les orientations d'ores et déjà retenues pour cette programmation.

Nous avons entendu avec satisfaction le compte rendu du secrétaire général concernant l'évolution très positive du projet de la Maison de la Francophonie, mise à la disposition de l'OIF par le gouvernement français et nous vous recommandons d'adopter la convention qui vous sera soumise à cet effet.

Par ailleurs, les ministres ont adopté les textes normatifs actualisés avec notre nouvelle charte. Il s'agit :

- du Vade-mecum sur les modalités de fonctionnement des Sommets ;
- du Règlement intérieur de la CMF ;
- et des Directives portant sur les relations entre les institutions de la Francophonie et les OING, ONG et autres OSC.

Nous avons également pris connaissance avec intérêt du rapport du commissaire aux comptes et pris acte de ces recommandations.

Intervention de Son Excellence Madame Monique Gagnon-Tremblay

Ministre des Relations internationales
Ministre responsable de la Francophonie du Québec

Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs,

L'excellent rapport du commissaire au compte que vient d'évoquer la ministre canadienne, responsable de la Francophonie, a retenu notre attention à deux titres notamment. Il invite à remettre l'éducation au cœur de l'action francophone. La Francophonie a clarifié dans ce domaine le rôle des nombreux intervenants francophones. Il appelle également la Francophonie à renforcer sa cohérence et sa visibilité en se dotant dans plusieurs champs d'interventions communs d'une stratégie globale d'action de l'OIF et des opérateurs.

Dans un esprit d'innovation, notre Conférence ministérielle a donné lieu à un dialogue direct et constructif sur la coopération multilatérale francophone

Mesdames et messieurs les chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames, messieurs,

Fait marquant pour notre ministérielle, nous avons eu, pour la première fois, dans une formule novatrice, un dialogue direct et constructif sur la coopération multilatérale francophone. Nous avons d'abord entendu notre secrétaire général, président du Conseil de coopération. Il nous a tracé le panorama de l'action globale de la Francophonie, en mettant un accent tout particulier sur les projets phares conduits sous son impulsion, en collaboration étroite entre l'OIF et les opérateurs spécialisés de la Francophonie. Parmi les plus emblématiques et pour lesquels nous sollicitons votre appui, je citerai à titre d'exemples :

- le dispositif des jeunes volontaires francophones auquel l'OIF et tous les opérateurs spécialisés de la Francophonie se sont fortement associés ;
- le programme de formation à distance destiné aux maîtres des écoles primaires d'Afrique subsaharienne et des Caraïbes ;
- les maisons multimédias des savoirs.

Ensuite, nous avons entendu tour à tour l'administrateur de l'OIF, le recteur de l'Agence universitaire, la directrice générale de TV5, notre fenêtre mondiale, le secrétaire permanent de l'AIMF, le recteur de l'Université Senghor, la secrétaire générale de la Confémén, le secrétaire général de la Conféjes. Nos artisans au quotidien de l'action de la Francophonie sur le terrain nous ont montré comment, avec des moyens limités, ils parviennent à apporter à nos populations des réponses ciblées et correspondant aux besoins réels auxquels elles sont confrontées.

Les échanges que nous avons eus confortent les choix que nous avons opérés au Sommet de Ouagadougou en adoptant un cadre stratégique décennal pour notre coopération ainsi que des principes directeurs et des modes d'intervention appropriés. Tout en nous félicitant des progrès réels accomplis, nous avons beaucoup insisté

pour que soient développées encore davantage les synergies entre l'OIF et les opérateurs spécialisés ainsi que les partenariats mutuellement profitables avec les autres organisations internationales et les organisations de la société civile.

Les ministres ont unanimement appelé à une véritable culture de la gestion axée sur les résultats et à une culture de l'évaluation. Ils ont appuyé les initiatives de recherche de nouveaux financements pour mieux ancrer la Francophonie dans nos différentes sociétés. Nous avons, enfin, réitéré nos vœux pour un engagement collectif accru dans la promotion de l'action de la Francophonie auprès de nos opinions publiques.

Au terme des échanges, nous avons demandé à l'OIF et aux opérateurs spécialisés réunis en Conseil de coopération sous la présidence du secrétaire général de développer, avant la prochaine ministérielle, une stratégie globale définissant des objectifs communs, quelques champs d'intervention prioritaires ainsi que les moyens financiers et les ressources humaines. Cette stratégie sera mise en œuvre dans le cadre de la programmation 2010-2013.

Telles sont, mesdames et messieurs, les principales conclusions auxquelles la Conférence ministérielle est parvenue. Pour terminer mon propos, je dois vous signaler l'unanimité en notre sein pour saluer l'action de notre secrétaire général au cours des six dernières années. Nous avons également rendu hommage à toutes les équipes de l'OIF, des opérateurs de la Francophonie, de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ainsi que des conférences ministérielles permanentes, qui sont les acteurs de la Francophonie de terrain que nous appelons de tous nos vœux.

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames, messieurs,

Sur toutes ces questions que je viens d'évoquer et sur d'autres qui relèvent de votre haute appréciation, nous aurons besoin de vos décisions éclairées et de votre appui.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.

**RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA FRANCOPHONIE**

Rapport du Secrétaire général de la Francophonie au Sommet de Bucarest

Discours de Son Excellence Monsieur Abdou Diouf

Au moment de vous faire rapport sur l'exécution du mandat que vous m'avez confié, je voudrais vous redire combien je suis fier, après bientôt six ans, d'exercer les responsabilités de Secrétaire général de la Francophonie, sans doute parce que j'ai la conviction, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire hier, que le mouvement que nous incarnons a vocation à jouer un rôle toujours plus important dans un monde en proie à des mutations inédites et contraint à en tirer au plus vite toutes les conséquences. Le monde bouge, la Francophonie aussi. C'est de ces changements dont je voudrais essentiellement vous faire part, aujourd'hui, tout en soulignant les éléments d'une continuité au service des valeurs que nous défendons.

Changements institutionnels, tout d'abord. Nous nous sommes, en effet, attachés, durant ce biennium, à donner toute sa portée à la volonté d'unité exprimée par la Charte rénovée d'Antananarivo et à engager l'organisation dans la voie de la modernisation administrative et financière que vous souhaitiez.

Cette réforme, conduite par l'Administrateur Clément Duhaime, qui a toute ma confiance, est, comme vous l'avez voulu, animée d'un souci de rigueur, de transparence, d'économie, de justice et d'éthique. Elle a pris la forme, depuis le 1^{er} janvier 2008, d'un plan de gestion stratégique pluriannuel qui vise à développer, dans l'ensemble de nos activités, une culture de gestion axée sur les résultats.

Une « révolution tranquille » est en marche, avec l'appui de tout le personnel de l'OIF. Elle nous a d'ores et déjà permis, bien en amont de son adoption, de vous présenter les orientations d'une programmation 2010-2013 novatrice et audacieuse. Cette programmation se veut recentrée sur nos savoir-faire reconnus. Il a fallu opérer des choix, il faudra en opérer d'autres encore, tant il est vrai que nous n'avons plus droit à la dispersion. L'efficacité nous impose, également, de rechercher, plus encore que par le passé, les synergies entre opérateurs et acteurs de la Francophonie, de valoriser, mieux que nous ne l'avons fait, les ressources sur le terrain que représentent nos représentations permanentes et nos implantations régionales, d'utiliser, enfin, plus rationnellement les moyens dont nous disposons tout en élargissant notre recherche de partenariats et de cofinancements. C'est ce à quoi nous nous sommes employés.

À ce stade, permettez-moi de faire une remarque et de vous lancer un appel. Ma remarque se veut optimiste, puisque le biennium écoulé a été marqué par un retour à l'équilibre financier et la reconstitution des réserves nécessaires à un bon fonctionnement. Les ministres ont également adopté, à Vientiane, un nouveau barème des contributions statutaires, qui tient à la fois compte des principes de solidarité et de la capacité contributive de chacun de vos États et gouvernements. Mon appel se veut solennel. À ce jour, trente-deux États membres n'ont toujours pas versé leur contribution statutaire, vingt-six ont des arriérés représentant 11,5 millions d'euros. Certains ont consenti des efforts remarquables pour apurer leur dette ; et je tiens, ici, à les en remercier une nouvelle fois. Il n'en demeure pas moins que ces problèmes de trésorerie ne facilitent pas une gestion que nous voulons, dans le même temps, toujours plus rigoureuse.

Sur le plan fonctionnel, je retiendrai l'interaction étroite qui s'est poursuivie entre le secrétariat général et les instances de la Francophonie, qu'il s'agisse de la présidence de la CMF ou du Conseil permanent de la Francophonie et de ses commissions. J'ai à cet égard pu mesurer toute l'utilité et la pertinence des mécanismes mis à ma disposition en matière de prévention et de règlement des crises et des conflits, en réunissant à trois reprises un Comité *ad hoc* consultatif restreint, composé de vos représentants personnels ou d'ambassadeurs en poste à Paris, pour examiner la situation en Transnistrie, en Guinée et au Tchad. Les recommandations issues de ces échanges nous ont permis de baliser avec précision la méthodologie et la nature des actions à entreprendre, aux côtés des acteurs nationaux et internationaux, en accompagnement des processus de paix et de consolidation de l'État de droit requis par le contexte. Plus récemment, j'ai décidé de réunir le CPF en session extraordinaire, suite au coup d'État intervenu le 6 août 2008 en Mauritanie. La décision prise, à cette occasion, de suspendre ce pays membre de la Francophonie, se voulait la traduction de notre commune détermination à faire respecter les engagements souscrits par tous nos membres dans la Déclaration de Bamako. Il va sans dire que ce rappel ferme d'un principe partagé par l'ensemble de la communauté internationale, se décline toutefois avec le sens de la responsabilité et la disponibilité à soutenir les initiatives endogènes, propres à favoriser une sortie de crise concertée.

Concernant plus spécifiquement la coopération multilatérale, le Conseil de coopération que je préside régulièrement, en présence des responsables des opérateurs et de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, est véritablement devenu au fil du temps un lieu de partage de l'information, un lieu où se développe une réflexion stratégique et où se construisent des projets communs, à l'instar des trois projets pilotes qui ont été lancés durant la période : l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres, le Volontariat francophone, les Maisons des savoirs. Au vu des premiers résultats, je suis convaincu que cette démarche doit être amplifiée, et qu'elle n'entame en rien la spécificité et l'originalité des acteurs impliqués, bien au contraire. J'ai souhaité, enfin, que la place et le rôle des organisations internationales non gouvernementales accréditées et des organisations de la société civile, soient renforcés par l'octroi d'un statut consultatif auprès des instances de l'OIF.

Rationaliser et moderniser les modes de fonctionnement et d'intervention n'est pas une fin en soi. Notre dessein est de toujours mieux servir les populations de nos États et gouvernements membres, et par-là même de mieux servir nos idéaux et nos objectifs les plus précieux. À cet égard, les actions menées durant ce biennium en faveur de l'éducation, de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en faveur du développement durable, en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme nous démontrent, chaque jour, à quel point le partage d'une langue favorise la coopération, dans un esprit de dialogue et de compréhension renforcés, à quel point aussi il favorise la solidarité de l'esprit.

Nous devons donc rester vigilants et proactifs afin que l'enseignement du et en français soit toujours mieux assuré, afin que sa place soit renforcée dans la société de l'information, mais aussi afin que son statut et son emploi soient garantis dans les organisations internationales. En effet, nous ne pouvons d'un côté réaffirmer notre attachement au multilatéralisme et bafouer, dans les instances où ce multilatéralisme trouve à s'incarner, le principe de la parité entre les langues officielles et de travail.

En d'autres termes, développer des formations ambitieuses à l'attention des diplomates comme nous le faisons, se doter de mécanismes appropriés, à l'instar du vade-mecum adopté à Bucarest, ne suffira pas, si votre mobilisation et les pratiques linguistiques de vos représentants dans les organisations internationales ou régionales restent en-deçà des engagements souscrits sur le papier.

Le rapport que je vous ai transmis – un rapport rénové dans sa conception et sa facture, à l'image des changements que nous conduisons et du format novateur proposé par les co-hôtes de ce Sommet – dresse le bilan des actions menées en 2007 et pendant le premier semestre de 2008, à la lumière des orientations que vous aviez arrêtées lors du Sommet de Bucarest et dans le cadre des quatre grandes missions que nous assigne le Cadre stratégique décennal. Je n'entrerai donc pas, ici, dans le détail. Je souhaiterais plutôt vous livrer quelques remarques sur les conditions de leur mise en œuvre, qui font apparaître un certain nombre de constantes, caractéristiques de ce que l'on pourrait appeler la « démarche francophone », démarche qui mérite, certes, d'être affinée, mais qui nous laisse entendre, au vu des résultats déjà atteints, que nous sommes sur la bonne voie.

La première caractéristique de cette démarche est la recherche permanente de complémentarité pour plus d'efficacité :

- complémentarité des interventions déployées par l'OIF et l'ensemble des opérateurs et des acteurs de la Francophonie. Je l'ai déjà mentionné, je n'y reviendrai pas ;
- complémentarité, ensuite, entre nos actions en matière de coopération multilatérale et en matière politique et diplomatique, tant il est vrai que développement, démocratie et paix sont indissociables ;
- complémentarité, enfin, avec les autres coopérations bilatérales et multilatérales engagées sur des dossiers pour lesquels nous avons un intérêt partagé. Les accords de coopération que nous avons signés ou revitalisés ces dernières années avec l'ONU et de nombreuses organisations internationales ou régionales, ou encore avec les autres grandes aires linguistiques, se sont traduits toujours plus concrètement au bénéfice de nos pays membres. Je pense, par exemple, au programme d'appui à la justice mené en Haïti en partenariat avec l'Union européenne et l'Agence canadienne de développement international, ou encore au projet de renforcement des capacités des pays ACP en formulation, négociation et en mise en œuvre de politiques commerciales, conduit en partenariat avec le Commonwealth et l'Union européenne.

La deuxième caractéristique concerne la volonté que nous avons d'agir, tout à la fois dans l'urgence et dans la durée, et qui s'incarne, notamment, dans notre action politique.

Agir dans l'urgence, c'est réagir à des événements ou à une crise brutale qui met en péril la paix et la sécurité dans l'un de nos États membres.

Agir dans la durée, c'est prendre en compte que la préservation de la paix, des droits et des libertés fondamentales demande du courage, de la volonté, et une vigilance permanente. Le courage et la volonté de dénoncer ne suffisent pas s'ils ne s'accompagnent, dans le même temps, de la volonté d'accompagner à toutes les étapes.

C'est bien cette démarche qui nous a conduits, durant ce biennium, à réagir aux événements graves auxquels a été confronté le Tchad.

C'est bien cette démarche qui nous a conduits à continuer d'accompagner les processus de sortie de crise en cours d'achèvement ou de résolution, singulièrement en Côte d'Ivoire où nous nous sommes attachés à soutenir la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou, issu, sous la facilitation du président du Faso, du dialogue direct entre les acteurs. Nous avons en particulier participé aux travaux du comité d'évaluation et d'accompagnement, mobilisé en vue de la tenue des prochaines élections présidentielles.

C'est cette démarche qui nous a conduits à rester vigilants à l'égard de pays en sortie de crise et de consolidation de la paix, comme c'est le cas en République centrafricaine, en République démocratique du Congo ou aux Comores.

C'est bien cette démarche, enfin, qui nous a conduits à vouloir faire avancer de façon significative la réflexion sur l'alerte précoce et la prévention des conflits, et sur les modalités de sa mise en œuvre, dossier parmi d'autres où a trouvé à s'illustrer utilement la réflexion de haut niveau que nous entendons mener avec l'ONU et les autres organisations internationales ou régionales sur les enjeux qui interpellent la communauté internationale.

Agir dans la durée, c'est également être convaincus de l'importance de la coopération juridique et judiciaire pour asseoir les droits de l'Homme, mais aussi un environnement économique sécurisé, c'est prendre acte du fait que justice nationale et justice internationale vont de pair, et ce au moment où doit se mener une réflexion de fond sur la justice pénale internationale. C'est conscients de ces enjeux que nous avons voulu relancer, treize ans après la Conférence du Caire, notre coopération en la matière à travers la tenue, en février 2008 à Paris, de la IV^e Conférence des ministres francophones de la justice.

La troisième caractéristique de notre démarche touche à une spécificité, certes commune à d'autres organisations, mais que nous entendons, pour notre part, transformer en un atout et en une force. Je veux parler de la diversité des membres qui composent notre communauté.

Cette diversité, nous la revendiquons et nous l'entretiens, en faisant de notre espace un véritable laboratoire de la diversité culturelle. Mais nous savons, dans le même temps, que cette diversité peut être source de divergences d'opinion, voire de disparités. C'est la raison pour laquelle nous multiplions les concertations à tous les niveaux, et je veux à cet égard saluer le rôle éminent du Groupe des ambassadeurs francophones auprès des Nations unies à New York et à Genève, auprès de l'Unesco, à Paris, et de l'Union Africaine à Addis Abeba. Ces concertations nous permettent, tout à la fois, de mieux comprendre et de rapprocher les positions et d'accroître notre magistrature d'influence, comme c'est le cas à l'Unesco, sur le dossier de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, ou encore au sein du Conseil des droits de l'Homme, à Genève. C'est la raison pour laquelle aussi, nous nous attachons à favoriser la pleine participation des pays du Sud aux grandes conférences internationales, parce que nous sommes convaincus que, tant que la voix des plus faibles ne

comptera pas davantage dans le règlement des problèmes mondiaux, la confiance en les institutions internationales sera d'autant plus difficile à obtenir.

Le bilan de ce que la Francophonie a réalisé dans ses courtes années d'existence nous autorise un optimisme prudent mais ferme. À cet égard, grâce au volontarisme du président de la République française, S.E. M. Nicolas Sarkozy, la Francophonie disposera dès 2010 d'un lieu d'implantation à la mesure des aspirations que vous nourrissez pour elle. Cette Maison de la Francophonie, sise au cœur de Paris, viendra en quelque sorte parachever les changements institutionnels et fonctionnels réalisés. Elle permettra, également, d'accroître la visibilité de notre mouvement et contribuera, à n'en pas douter, à son rayonnement. Je voudrais donc, Monsieur le Président, vous dire, une nouvelle fois, la reconnaissance et la gratitude de tous les acteurs de la Francophonie, et vous remercier très chaleureusement de ce geste fort, un geste symbolique de l'engagement de votre pays dans notre organisation, un geste que nous recevons comme un témoignage de confiance, mais aussi et surtout comme une invitation à être toujours plus ambitieux, toujours plus déterminés.

Je vous remercie de votre attention.

**AVIS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE**

Avis de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Discours de Monsieur Guy Nzouba-Ndama
Président de l'Assemblée nationale du Gabon
Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Monsieur le Premier ministre du Canada,
Monsieur le Premier ministre du Québec,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et messieurs les ministres,
Excellences,
Mesdames et messieurs,

Je voudrais tout d'abord adresser mes plus sincères remerciements à nos co-hôtes, pour leur chaleureuse hospitalité et l'excellente organisation de ce sommet, ainsi qu'au secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf, qui manifeste une attention constante et bienveillante vis-à-vis des préoccupations du monde parlementaire.

Au cours des deux dernières années, votre assemblée consultative a poursuivi ses efforts pour affirmer son rôle de vigie de la démocratie, tout en cherchant à développer, comme vous l'aviez demandé, ses relations avec les organisations internationales. Ainsi, depuis décembre 2006, l'APF participe aux réunions annuelles de la conférence parlementaire de l'Organisation mondiale du commerce et nous espérons bien intégrer prochainement le comité de pilotage de cette structure. Il nous semble en effet essentiel que les parlementaires saisissent bien les enjeux de négociations, certes très techniques mais qui ont un impact direct sur la vie des peuples francophones, et soient en mesure d'exprimer les préoccupations des populations qu'ils représentent.

Mais nos relations avec l'OMC ne s'arrêtent pas là, puisque nous organisons désormais, en liaison avec elle et avec l'OIF, des séminaires parlementaires régionaux. Le premier séminaire de ce type aura lieu début décembre à Ouagadougou. Il doit permettre aux participants de débattre des questions liées à l'avenir du système commercial multilatéral au regard des derniers développements survenus lors de la Conférence ministérielle de Genève en juillet dernier.

Nous avons également développé nos relations avec le Pnud. Notre dernière session plénière a approuvé la signature d'un accord avec cet organisme, qui doit nous permettre de renforcer notre coopération au profit des parlements du Sud.

Enfin, je tiens à vous indiquer que nous réunirons notre prochain bureau d'hiver à New York, dans les locaux des Nations unies, ce qui, espérons-le, permettra de soutenir les efforts de tous ceux qui se battent pour préserver la place du français dans le système onusien et montrera l'importance que nous accordons à l'existence et à l'activité de cette organisation internationale multilatérale.

Comme vous le constatez, l'APF s'efforce de renforcer ses liens avec les organismes susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'information et au développement des aides apportées aux parlements. Malgré la diminution relative de nos moyens,

nous entendons favoriser au maximum le développement d'actions coordonnées entre des partenaires ayant des champs d'activités comparables ou complémentaires.

L'APF développe également ses propres programmes de coopération et je tiens à attirer votre attention sur notre volonté politique forte de favoriser, dans le choix de nos actions de coopération, les parlements des pays en sortie de crise.

J'ai ainsi eu l'honneur de conduire, après le rétablissement des institutions démocratiques en République démocratique du Congo constaté lors de notre session de Libreville en juillet 2007, une mission de haut niveau à Kinshasa en septembre de la même année.

Cette visite nous a permis de confirmer aux autorités de la République démocratique du Congo l'engagement de l'APF à contribuer au renforcement de l'Assemblée nationale et du Sénat. À cette fin, nous organiserons les 17 et 18 novembre prochains un séminaire à l'intention des parlementaires qui aura pour thème général « L'opposition dans une démocratie parlementaire ». Dans le même but, le Réseau des femmes parlementaires de l'APF tiendra, durant le premier semestre 2009, un séminaire qui réunira les femmes parlementaires de la RDC.

Mise à part la République démocratique du Congo, nous avons concentré nos actions de coopération sur d'autres parlements de pays en sortie de crise comme la Mauritanie, où nous avons organisé un séminaire d'échanges en décembre 2007, et le Togo, où se tient en ce moment même un séminaire sur le contrôle budgétaire. La même orientation a été donnée au programme Noria, qui vise à répondre aux besoins en renforcement des capacités en matière d'informatisation des systèmes d'information de certains parlements francophones du Sud.

Lors de notre dernière réunion de bureau à Bujumbura, nous avons ainsi décidé d'accorder un programme global de renforcement des capacités à deux parlements de pays en sortie de crise : le Burundi et la Mauritanie.

Je voudrais maintenant aborder un programme dont vous avez décidé la création lors du Sommet de Moncton en 1999 et dont vous avez confié la mise en œuvre à l'APF : le Parlement francophone des jeunes (PFJ), qui a pour objectif de développer la formation civique et de renforcer la solidarité entre jeunes venant de tous les horizons de la Francophonie en les initiant à l'activité parlementaire.

Le dernier PFJ a eu lieu à Libreville en juillet 2007 et la prochaine édition se déroulera à Paris en juillet prochain.

Lors du dernier bureau de Bujumbura, l'APF a exprimé son très grand attachement à cet exercice de simulation parlementaire. Pour l'heure, je souhaiterais insister sur la priorité que nous entendons accorder à la mise en place de parlements nationaux de jeunes, supports naturels du PFJ.

Je tiens enfin à insister sur l'importance qu'accorde l'APF à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Nous avons été présents lors des négociations, lors des processus de ratification et, je vous l'assure, nous serons encore là pour garantir la mise en œuvre de ce texte essentiel pour le progrès des valeurs qui nous unissent.

J'en viens maintenant au principal volet de mon intervention : la présentation de l'avis de l'APF relatif aux thèmes du XII^e Sommet. Le document écrit est en distribution et je me bornerai donc à évoquer les points principaux des quatre résolutions que nous avons adoptées lors de notre session de Québec en juillet dernier.

La première d'entre-elles porte sur des principes d'action pour la promotion de la langue française dans un contexte de plurilinguisme. Sur ce point, l'APF recommande que le Sommet adopte un plan stratégique de reconquête et de promotion de la langue française mettant en avant la modernité dont elle est porteuse.

Elle recommande, entre autres, aux gouvernements et aux parlements des pays ayant le français en partage de définir et de mettre en œuvre une politique permettant l'usage des langues officielles dans les organisations internationales et les institutions européennes.

Sur le thème « La paix, la gouvernance démocratique et l'État de droit », l'APF a adopté un texte sur les situations politiques qui suscitent des inquiétudes dans le monde francophone.

Ce texte :

- condamne les attentats commis à l'encontre de parlementaires au Burundi et au Liban ;
- recommande à la Francophonie de s'impliquer dans les prochaines étapes de la consolidation des institutions et du processus de paix en République démocratique du Congo et de poursuivre son soutien à la transition en cours en Côte d'Ivoire.

Concernant la Mauritanie, le renversement du président de la république démocratiquement élu étant intervenu après notre réunion de Québec, je tiens à vous rappeler que l'APF, conformément à son règlement, a fermement condamné le renversement du pouvoir légal intervenu en août dernier et demandé le rétablissement de l'ordre constitutionnel issu des élections de 2006 et 2007. Nous avons, en conséquence, suspendu toutes nos actions de coopération en cours avec ce pays.

S'agissant de l'environnement, l'APF réitère son soutien à une approche multidimensionnelle dans la lutte contre la déforestation. Elle souhaite que l'OIF renforce les moyens consacrés à l'accroissement des capacités institutionnelles des États pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable, et mène davantage d'actions de coopération de terrain.

Sur le thème relatif à la gouvernance et à la solidarité économique, nous avons volontairement choisi de centrer notre contribution sur la crise alimentaire et la cherté de la vie. En demandant en particulier l'augmentation de l'aide alimentaire et le développement des cultures vivrières locales, nous avons abordé un sujet qui s'est imposé à nous avec force depuis le début de l'année 2008.

En effet, lors de toutes les réunions de nos commissions et quel que soit l'ordre du jour, ce thème s'est imposé de lui-même, tant mes collègues parlementaires souhaitent témoigner d'un sujet d'inquiétude majeur pour leurs compatriotes. Cela fait bien

apparaître que l'un des rôles de l'APF dans l'espace de la Francophonie est de relayer les préoccupations des populations que nous, parlementaires, représentons.

Je voudrais ajouter que l'actuelle crise financière mondiale ne fait que nous renforcer dans cette position. Je me réjouis que ce sujet ait pu être abordé par les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, et je vous informe que l'APF se saisira très prochainement de ce thème et examinera notamment avec attention les conclusions des débats qui ont eu lieu lors de ce sommet.

Messieurs les Premiers ministres et co-hôtes,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et messieurs les ministres,
Excellences,
Mesdames et messieurs,

Au sein de la Francophonie, l'APF entend continuer à jouer pleinement son rôle d'assemblée consultative. Dans la mesure de nos moyens, nous mettrons en œuvre toutes nos capacités pour renforcer les parlements et contribuer ainsi à faire gagner les principes fondateurs de notre organisation.

Je souhaite que le Sommet de Québec permette au mouvement francophone international de marquer son unité et sa solidarité dans une société mondiale souffrant de graves désordres économiques et financiers.

Dans un contexte difficile, les parlements, relais naturels des préoccupations des populations, ont plus que jamais un rôle majeur à jouer. L'APF prendra toute sa part dans cet effort collectif, guidée par les idéaux de démocratie, de défense des droits de l'Homme et de paix qui ont toujours été les siens.

Je terminerai en disant que ce combat, nous le menons pour mais aussi avec la jeunesse. Quatre représentants du PFJ sont ici avec nous afin de vous faire connaître la teneur des documents qu'ils ont adoptés lors de leur réunion de Libreville, en juillet 2007.

Permettez-leur, Monsieur le Secrétaire général, de vous remettre officiellement le recueil de ces textes, qui est, bien entendu, à la disposition de chacun d'entre vous.

**CARNET DES RÉSOLUTIONS
DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES**

**CARNET DES RÉOLUTIONS
DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES**

4^e session – Libreville (Gabon) 3-6 juillet 2007

Les jeunes et la prévention des conflits

Déclaration de principe

Considérant que la persistance et la gravité des conflits minent le monde actuel ;

Constatant que le niveau d'armement actuel a atteint un degré préoccupant ;

Notant le sort tragique qui est réservé aux jeunes dans les conflits ;

Entendu que les conflits, qui peuvent être soit armés ou sociaux, résultent d'une opposition à l'intérieur ou entre États ;

Insistant sur le fait que la jeunesse est la première victime des affrontements intra-étatiques et interétatiques ;

Reconnaissant qu'il est intolérable que les jeunes continuent d'être enrôlés, à leurs dépens et contre leur gré, dans les conflits armés et qu'il est nécessaire de dénoncer et condamner vivement la situation actuelle ;

Convaincu que la jeunesse est le fruit du présent et la source de l'avenir, elle doit toujours constituer le cœur des préoccupations lors des opérations menées pour éviter les conflits, afin de les circonscire et consolider la paix ;

Constatant qu'aujourd'hui encore la voix de la jeunesse est étouffée et ne bénéficie pas d'opportunités suffisantes afin de s'exprimer et de participer à la prise de décisions ;

Rappelant que le but de chaque État est de préserver les générations futures ;

Notant qu'à la base des conflits se retrouvent toujours les mêmes fléaux et souhaitant les rappeler pour souligner l'urgente nécessité d'agir afin d'éviter qu'ils ne continuent d'alimenter les conflits ;

Reconnaissant que le chômage, le manque d'opportunité, l'instabilité économique et la mauvaise répartition des richesses sont autant de phénomènes contribuant au développement de la violence ;

Considérant que la mal gouvernance qui caractérise encore de nombreux États entraîne la non application des principes démocratiques parmi lesquels le muselage des forces de l'opposition, la corruption et la non alternance du pouvoir ;

Constatant que la perpétuation de lacunes dans l'éducation formelle et non formelle engendre l'intolérance, les préjugés, le manque de repères et la désillusion face à l'avenir ;

Relevant que les injustices sociales, aujourd'hui criantes, menacent le potentiel et la place des jeunes dans la société ;

Reconnaissant qu'il est nécessaire d'impliquer et d'intégrer les jeunes dans tous les processus engagés au nom de la paix et de la stabilité ;

Nous, jeunes parlementaires francophones engageons les propositions suivantes relatives au rôle des jeunes et à la prévention des conflits.

Recommandations

Tirons une sonnette d'alarme envers nos gouvernants sur la situation actuelle.

Demandons l'établissement d'un réseau international francophone de coopération et d'échanges interculturels entre les différents États au sein de la Francophonie afin de promouvoir la solidarité et ce à travers :

- un réseau de jumelage national et international francophone entre différents établissements scolaires et ce dès le secondaire ;
- un système d'échanges scolaires au niveau national et international ;
- la continuation de rencontres réservées exclusivement aux jeunes et ce afin de favoriser les échanges entre les jeunes de différents pays de la Francophonie.

Souhaitons la mise en place d'une déclaration, la « Déclaration des jeunes francophones sur la responsabilité de protéger », dans lequel tous les jeunes francophones s'engagent à :

- dénoncer toute forme d'injustice ;
- s'unir afin de prévenir les conflits ;
- garantir l'action lors de la constatation d'éventuels conflits.

Souhaitons l'établissement d'une campagne de sensibilisation chez les jeunes afin de leur rappeler leur rôle capital lors de la prévention des conflits et ce à travers une campagne médiatisée à l'intérieur de chacun des pays membres de la Francophonie et également au niveau international.

Exigeons de nos gouvernements qu'ils prêchent par l'exemple en adoptant des comportements démocratiques et justes, car les saupoudrages répétitifs alimentent le manque de confiance dans les institutions politiques et leurs représentants.

Demandons la mise en place d'une base de données informatiques présentes au sein de chaque pays membre de la Francophonie, réservée exclusivement aux jeunes, leur permettant de s'exprimer sur la situation dans leur pays et d'échanger avec d'autres jeunes francophones et ce à travers l'établissement d'un site web contenant, entre autres, un forum de discussion, le tout dans l'objectif de stimuler la participation de la jeunesse tout en encourageant les échanges entre les cultures.

Rappelons que les travaux précédents conçus au cours des Parlements francophones des jeunes, soit la Charte francophone du jeune citoyen francophone du 21^e siècle ainsi que la création du poste de délégué politique n'ont pas encore été appliqués. Urgeons chacun des États membres à être signataires et à respecter les engagements qu'ils contiennent.

Demandons la présence d'au moins un jeune délégué francophone impliqué à chaque palier de prise de décision que ce soit au niveau national et international, et un poste dédié à un représentant jeunesse au niveau de chaque ministère afin d'impliquer les jeunes francophones dans les processus politiques.

Exigeons que les jeunes francophones reçoivent une éducation de base et civique de qualité sans discrimination permettant aux jeunes de s'ouvrir sur le monde et en offrant différentes formes d'expression pour les jeunes, et ce à travers la mise en place de :

- différents programmes et activités scolaires dès le primaire afin de promouvoir la paix et le dialogue interculturel ;
- nombreuses activités pratiques permettant aux jeunes de prendre une part active dans les processus décisionnels ;
- diverses activités extrascolaires afin de permettre aux jeunes de prendre conscience de leur environnement extérieur, parmi lesquelles des rencontres avec des vétérans de guerre.

Encourageons les gouvernements à travailler au démantèlement des réseaux de trafics d'armes.

Exigeons que soit condamnée et bannie toute forme d'impunité dont bénéficient encore certains dirigeants et encourageons les gouvernements francophones à se mobiliser et agir contre ces mêmes dirigeants.

Recommandons que les gouvernements appuient les différentes actions des ONG et associations issues de la société civile œuvrant pour la promotion de la paix dans lesquelles participent de nombreux jeunes.

Exigeons que soient encouragés les différents programmes de réinsertion sociale des différents jeunes, victimes ou acteurs au cours des conflits.

Attendons avec impatience que les gouvernements mettent en pratique les présentes recommandations tout en respectant leurs engagements antérieurs.

Déclaration des jeunes sur la responsabilité de protéger

Considérant que la responsabilité de protéger est une mesure efficace du maintien de la paix ;

Considérant que la responsabilité de protéger n'est efficace que si elle est appliquée en tout temps, sans discrimination ;

Considérant que pour atteindre cet idéal, une nouvelle mentalité doit germer dans l'esprit de la jeunesse, de sorte à ce que le monde de demain soit autrement plus juste et pacifique ;

Les jeunes de la Francophonie s'engagent à ne jamais rester passifs devant l'injustice. Ils s'investissent donc pleinement de la responsabilité de protéger à l'échelle locale dans leurs communautés, dans leurs écoles, dans leur entourage et se font ambassadeurs de ce principe.

Jeunesse francophone, problèmes migratoires et VIH/Sida

Déclaration de principe

Attendu que la jeunesse de plusieurs pays en voie de développement, vulnérable, en prise à des problèmes tels que le faible taux d'alphabétisation, le manque de prise de conscience sociale face à la maladie, l'ignorance des moyens de contraception et l'immigration clandestine ;

Attendu que les campagnes de sensibilisation actuellement en place n'ont pas la portée et l'efficacité qu'elles devraient avoir et qu'il est primordial que ce soit corrigé, c'est-à-dire de façon objective ;

Attendu que les jeunes font preuve d'insouciance et n'ont pas l'habitude de faire des tests de dépistage ;

Attendu que le Sida est encore perçu comme une maladie honteuse par certains individus ;

Attendu que la discrimination des séropositifs constitue un obstacle majeur dans la lutte contre le Sida ;

Attendu que dans certains pays, la participation de la société civile et des organisations dans les campagnes de sensibilisation n'est pas favorisée par le gouvernement ;

Attendu que la population migrante est très à risque face à la contamination au virus et souvent soumise à des problèmes d'intégration aggravés par la stigmatisation liée à la maladie du Sida ;

Attendu que certains États membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ont un accès très difficile à l'information ;

Attendu que l'insuffisance des projets de développement, l'inégale distribution des ressources et l'instabilité sociopolitique de certains États constituent les principales causes des migrations ;

Attendu que dans la majorité des pays francophones en voie de développement, des populations émigrent à la recherche de meilleures conditions de vie pour échapper au chômage et au manque d'éducation ;

Attendu qu'en temps de guerre, le viol des femmes et des filles est utilisé comme arme de guerre, favorisant la propagation du Sida ;

Attendu que le coût de traitement des malades est encore trop élevé, que les femmes et les enfants constituent les populations les plus touchées par le fléau et que certains comportements sociaux, sexuels et culturels contribuent au développement de l'épidémie.

Recommandations

- la promotion des droits de l'Homme, particulièrement en ce qui a trait à l'égalité des sexes, soit assurée afin d'encourager l'éducation et les droits des femmes ;
- l'éducation et l'amélioration du statut économique des filles et des femmes soit une priorité, afin d'accroître leur capacité à se protéger ;
- la fréquentation des jeunes à des institutions d'éducation jusqu'à un âge minimal de seize ans soit obligatoire afin d'assurer une meilleure sensibilisation sur le VIH/Sida tout en incluant des cours de sexualité et d'instructions civiques dans le cursus scolaire ;
- les comportements sociaux, sexuels et culturels qui contribuent au développement de l'épidémie doivent être dénoncés et combattus ;
- des campagnes de sensibilisation cohérentes aux réalités de chaque ethnie présente dans tout pays francophone soient menées avec rigueur et que le personnel requis soit formé ;
- la paix et la démocratie soient promues ;
- la bonne gouvernance et la distribution équitable des ressources dans la société soient favorisées ;
- les initiatives économiques permettant la création d'emplois soient encouragées ;
- les systèmes d'émigration à l'intérieur de chaque État membre de l'OIE soient améliorés, afin d'éviter le transfert illégal d'individus entre les différentes zones administratives d'un même État ou entre les États ;
- le développement de nouvelles technologies soit encouragé afin que l'information en ce qui a trait aux politiques de migration et de sexualité saine soit accessible à tous ;
- les traitements antirétroviraux et les moyens de préventions deviennent gratuits pour les jeunes ;
- l'accès aux soins médicaux pour les migrants et la favorisation de leur intégration soient assurés dans le pays d'accueil ;
- des efforts nécessaires doivent être fait pour éliminer les politiques empêchant l'accès aux soins médicaux pour les immigrants ;
- des centres de traitement spécifiques aux personnes vivant avec le VIH/Sida doivent être renforcés et/ou créés ;
- des dépistages gratuits et anonymes dans des structures médicales ou institutions hospitalières soient proposés afin de limiter les réserves et craintes des migrants clandestins sur le statut sérologique ;
- le soutien aux associations qui s'occupent des personnes vivant avec le VIH/Sida soit assuré par des financements adéquats et un meilleur suivi de ces financements.

L'inscription des jeunes sur les listes électorales

Déclaration de principe

Considérant que les jeunes manquent d'informations ou possèdent des informations erronées en ce qui concerne les institutions et leur rôle, à l'exemple du parlement ;

Constatant que la situation économique et sociale précaire entraîne une perte d'espoir chez les jeunes ;

Déplorant que les problèmes des jeunes ne sont pas pris en compte par les acteurs politiques en dépit de leur importance démographique ;

Considérant qu'il y a une crise de confiance à l'égard des politiciens pour les raisons ci-après :

- l'absence de transparence,
- le non respect des promesses électorales,
- le conflit des générations.

Constatant que les critères d'inscription sur les listes électorales sont peu explicites ;

Considérant que l'accès à certains bureaux de vote est difficile pour la plupart des pays ;

Recommandations

- la mise en place dans les programmes scolaires, tant au niveau primaire que secondaire, voire universitaire, des cours d'instruction civique ;
- le renforcement de la qualité de l'information diffusée aux jeunes ;
- la réalisation concrète des projets proposés par les politiciens qui susciteraient l'espoir chez les jeunes ;
- la consultation plus grande de la jeunesse par les gouvernants afin que ceux-ci prennent en compte leurs préoccupations ;
- l'élaboration des politiques pragmatiques dans un discours compréhensible pour les jeunes qui entraînerait de réelles actions ;
- la facilitation du processus d'inscription sur les listes électorales et l'accès dans les différents bureaux de vote ;
- la sensibilisation des jeunes face à la recevabilité et l'imputabilité politique qui doit en retour être assurée et respectée par les politiciens.

Résolutions

- Uniformisation de l'âge et des conditions d'éligibilité dans tous les pays francophones pour tout type d'élection.
- L'assurance d'une plus grande inscription des jeunes sur les listes électorales, entre autre, en facilitant l'établissement de la carte nationale d'identité.
- Création d'une journée de sensibilisation des jeunes dans les pays respectifs à l'instar du civisme.
- Mise en œuvre de politiques réelles de la décentralisation administrative et par rapprocher les jeunes des milieux ruraux au processus politique.
- Facilitation de l'échange d'expertise entre les pays de la Francophonie et leurs associations des jeunes, notamment aider ces associations lors des périodes électorales.
- Facilitation de l'échange d'expertise entre les pays de la Francophonie et leurs associations des jeunes, notamment aider ces associations lors des périodes électorales.
- Tous les parlementaires juniors de la 4^e session du PFJ s'engagent à s'impliquer activement à l'instruction civique localement dans leurs pays respectifs.
- Assurer la participation des membres du PFJ, du Cijef et/ou de l'Aroma aux missions d'observation électorales de l'OIF.

Face aux nombreux flux migratoires (volontaires ou forcés), quelles politiques migratoires pour l'avenir ?

Le point de vue de la jeunesse francophone

Déclaration de principe

Considérant que les flux migratoires qui ont toujours existé sont une force pour les pays grâce à leur contribution à l'échange culturel, au dialogue et à la connaissance de l'autre, favorisant ainsi l'entente et la paix entre les peuples ;

Considérant que toute politique migratoire doit avoir pour but de satisfaire l'ensemble des trois axes que sont les droits des migrants, l'intérêt général des pays d'origine et l'intérêt général des pays d'accueil ;

Manifestant son opposition forte à la fermeture des frontières, solution injuste et inhumaine lorsqu'elle est employée seule et de façon univoque en réponse aux flux migratoires ;

Considérant que les migrations à l'intérieur de l'espace francophone sont un des meilleurs atouts du développement de l'identité francophone ;

Considérant qu'il est nécessaire d'encourager les flux migratoires entre les pays en voie de développement dans le cadre francophone ;

Considérant que le co-développement est un moyen d'améliorer le niveau de vie des populations tout en assurant de meilleures perspectives d'avenir, réduisant ainsi les flux migratoires et plus particulièrement les flux migratoires clandestins ;

Convaincue qu'il est indispensable d'éradiquer les réseaux et les filières organisés de traite d'êtres humains en privilégiant le dialogue et la coopération entre pays d'origine, de transit et d'accueil ;

Convaincue qu'une politique migratoire entretenant la fuite des cerveaux est une politique qui nuit aux intérêts des pays d'origine, et à long terme des pays d'accueil car elle accentue les différences de développement ;

Considérant qu'il est essentiel de mettre en avant les effets bénéfiques des flux migratoires sur les économies des pays d'accueil car ils pallient certaines lacunes du marché du travail ;

Rappelant la Déclaration de Bamako du 3 novembre 2000 qui prône la nécessité de « *veiller au respect de la dignité des personnes immigrés et à l'application des dispositions pertinentes contenues dans les instruments internationaux les concernant* » (art.4, al.25) ;

Réaffirmant sa disposition à apporter sa contribution à toutes les actions de suivi et de sensibilisation de cette présente déclaration ;

Recommandations

Respecter les droits fondamentaux des migrants y compris clandestins.

- Mettre sur pied des outils juridiques permettant aux migrants, clandestins compris, de faire respecter leurs droits notamment à travers la possibilité de porter plainte anonymement en assurant leur protection contre toutes pressions ultérieures.
- Adopter la Convention des Nations unies sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles (entrée en vigueur en juin 2003).
- Mettre en place les moyens nécessaires au respect de cette convention (inspection des lieux de travail, sanction à l'encontre des fraudeurs, démantèlement des réseaux de traite humaine, lutte contre la discrimination, équité salariale).
- Assurer l'accès à l'éducation des enfants des immigrés clandestins.
- Sensibiliser les médias, développer l'éducation civique et le dialogue interculturel en vue d'améliorer l'intégration des migrants.

Assurer la gestion des réfugiés et des déplacés.

- Renforcer le soutien au Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), notamment en assurant une plus grande sécurité dans les camps de réfugiés et un soutien aux pays francophones en voie de développement devant assumer une partie du fardeau financier que constitue cet accueil.
- Réaffirmer fermement, au sein des pays francophones, le droit d'asile tel que défini par la Convention de Genève (adoptée le 28 juillet 1951).
- Créer des protections alternatives pour les migrants ne rentrant pas dans les critères de la Convention de Genève mais fuyant les zones de conflit. Ces protections seraient réévaluées régulièrement en fonction de la stabilité de la région d'origine. Toutefois, au bout d'une certaine période, cette protection serait considérée comme définitive, pour éviter le départ forcé de personnes ayant créé des attaches solides dans leur pays d'accueil.
- Œuvrer pour la mise en place rapide d'un statut de réfugié climatique qui permette l'accueil des victimes des catastrophes naturelles dues au changement climatique.

Faire de la migration un facteur de développement.

- Canaliser les transferts de fonds des migrants vers des projets locaux de développement dans leurs pays d'origine :
 - soutenir l'organisation des migrants en réseaux et associations dans leurs pays d'accueil ;

- doubler chaque versement de migrants vers un projet de développement par une contribution des États sous forme matérielle, technique, financière d'un même montant ;
- stimuler ce type de transferts, notamment en diminuant leur taxation.
- Reconnaître comme revenus réguliers les transferts reçus par les familles dans le pays d'origine afin qu'ils soient pris en compte par les banques lors de demandes de crédits ou de facilités bancaires.
- Favoriser l'implication des migrants dans la formation des populations de leur pays d'origine en mettant à profit leurs compétences et leurs connaissances du terrain.
- Lutter contre la corruption, qui freine les efforts de co-développement, et œuvrer pour une gestion efficace et pertinente des aides et investissements.
- Favoriser la mobilité des jeunes francophones par des échanges destinés aux étudiants, stagiaires, jeunes professionnels et jeunes artistes :
 - instaurer des partenariats institutionnels (universités et organismes) ;
 - créer un visa « Jeune francophone », disponible pour une période de cinq ans. Il pourra être attribué aux jeunes pour leur permettre de réaliser un projet précis dans un pays francophone (poursuite d'études, stage, projet professionnel ou culturel). Ces bénéficiaires s'engageront, au retour dans leur pays, à assurer un partage de leurs nouveaux acquis (emploi pour une durée minimum, formations, expositions, actions d'intérêt général) ;
 - mettre à la disposition des étudiants les moyens financiers nécessaires à une mobilité efficace ;
 - lutter contre la discrimination dans l'attribution des bourses d'études et assurer une valeur des diplômes qui corresponde à l'excellence attendue par les étudiants ;
 - assurer la visibilité des formations dans les pays en voie de développement afin de répondre à la demande croissante d'échange d'étudiants du Nord vers le Sud, dans le but de respecter un certain équilibre entre les jeunes francophones en mobilité.

Favoriser la mobilité des jeunes francophones et améliorer les systèmes éducatifs.

- Améliorer l'attractivité des systèmes éducatifs dans les pays en voie de développement, afin de maintenir les jeunes francophones dans leur pays.
 - harmoniser les critères des diplômes et des compétences au sein de la Francophonie ;
 - renforcer les capacités des systèmes éducatifs par l'échange entre professeurs et une meilleure gestion des établissements scolaires ;
 - développer les filières de doubles diplômes entre pays de la Francophonie, qui assurent une valeur ajoutée précieuse tant pour les formations du Nord que pour les formations en voie de développement.

TROISIÈME PARTIE

**DISCOURS
À LA CÉRÉMONIE SOLENNELLE
D'OUVERTURE**

**Allocution du Très Honorable Stephen Harper
Premier ministre du Canada**

à la séance solennelle inaugurale du Sommet

Votre Excellence, Madame la Gouverneure générale,
Monsieur le Premier ministre du Québec, hôte conjoint de ce Sommet,
Monsieur le Premier ministre du Nouveau-Brunswick, partenaire du Sommet,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État, de gouvernement et de délégation,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Monsieur le Secrétaire général des Nations unies,
Monsieur le Président de la Commission européenne,
Distingués invités,
Mesdames et messieurs,

C'est un plaisir pour moi de vous accueillir à Québec pour ce Sommet de la Francophonie, le troisième à se tenir au Canada.

La grande aventure du français en Amérique a débuté ici, il y a 400 ans, lorsque Samuel de Champlain est débarqué à Québec. Champlain n'est pas uniquement le fondateur de cette ville. Son nom est gravé à Rideau Hall, la résidence des gouverneurs généraux, en tant que premier d'une longue lignée de gouverneurs du Canada. En étant un héritier de Champlain, c'est toujours une immense joie pour moi, lorsque je sillonne notre grand pays, de voir que la langue française est vivante partout au Canada. Elle occupe une grande place dans notre histoire, notre identité et notre quotidien. Et on continue de renforcer cette place, notamment en investissant plus d'un milliard de dollars pour défendre les intérêts de nos communautés linguistiques minoritaires.

Pour nous qui évoluons au sein d'une société bilingue, diversifiée et ouverte sur le monde, la Francophonie internationale est incontournable. Notre appui aux objectifs de l'organisation est indéfectible. Nous sommes fiers de contribuer de plusieurs façons à la grande famille francophone.

L'un de nos moyens d'action privilégiés demeure TV5. Cette année, le Canada assume la présidence de la Conférence des ministres responsables de TV5 Monde. Dans ce contexte, nous allons accorder, au cours des cinq prochaines années, vingt-cinq millions de dollars supplémentaires à TV5.

Notre apport à la Francophonie s'exprime également par notre volonté de renforcer la démocratie, la paix et la sécurité internationales. En plus de célébrer les quatre cents ans de Québec cette année, on célèbre aussi le 250^e anniversaire de la naissance, en Nouvelle-Écosse, de la démocratie parlementaire au Canada. Pour un pays comme le nôtre, ce dernier anniversaire en dit long sur notre confiance en l'État de droit.

Le Canada est très fier d'être l'hôte du Sommet international de la Francophonie pour la troisième fois.

Nos discussions seront certainement constructives et porteront fruit.

Je sais que les chefs d'État se pencheront sur la question cruciale de la crise financière mondiale, qui nous préoccupe tous au plus haut point. Notre organisation a un grand rôle à jouer dans cette crise financière internationale. Par exemple, plus tôt ce matin, lors du Sommet Canada-Union européenne, j'ai discuté avec le Président Nicolas Sarkozy des façons de renforcer notre partenariat économique. Le gouvernement du Canada s'engage à prendre des actions pour stabiliser les marchés financiers et soutenir la croissance économique mondiale. Nous devons tous être conscients de l'impact de cette crise sur les pays en voie de développement. En cette période d'instabilité, il faut non seulement garder une économie mondiale ouverte mais il faut aussi faire preuve d'une plus grande ouverture économique. Les actions de la Francophonie doivent être ciblées et efficaces. Elles doivent être faites en concertation avec les autres organisations internationales et régionales. Pour atténuer les crises qui affligent notre planète, en particulier certains pays francophones, nous devons apporter des solutions collectives et réalistes.

La Francophonie a pris les décisions qui s'imposaient dans plusieurs dossiers. Nos récents efforts en vue du rétablissement de la démocratie en Mauritanie le prouvent.

L'engagement de la Francophonie en Haïti demeure essentiel. Notre solidarité envers ce pays est plus que jamais nécessaire. Haïti est le plus important bénéficiaire d'aide au développement à long terme du Canada dans les Amériques.

À l'instar du Canada, plusieurs membres de notre organisation sont présents en Afghanistan. Et nous partageons le même but : laisser aux Afghans un pays mieux gouverné, pacifique et sécuritaire. Et avec d'autres pays représentés ici et dont je souligne l'apport, le Canada participe financièrement, matériellement et humainement aux activités de maintien de la paix au Darfour.

Chers collègues,

Le Sommet de Québec va se pencher sur des enjeux cruciaux pour nos pays. L'environnement n'en est pas le moindre. D'ailleurs, nous prenons les mesures nécessaires pour faire de ce sommet un rassemblement neutre en émissions de carbone. Pour la première fois, le Canada a un cadre réglementaire rigoureux sur les émissions de gaz à effet de serre. Nous sommes aussi engagés dans le processus de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, parce que nous croyons que tous les grands émetteurs doivent faire partie de la solution.

Une gestion responsable des ressources naturelles est essentielle aussi. Le Canada fera sa part et est prêt à appuyer les pays de la Francophonie dans ce dossier.

Au cours du Sommet, nous allons également aborder la question de la nécessaire modernisation de notre organisation. Les organisations multilatérales doivent être efficaces, responsables et redevables.

Le Canada est ouvert au monde. Le Canada reflète la diversité. C'est aussi pour cette raison que notre appartenance à la Francophonie internationale est primordiale pour le Canada. Ce sommet doit mener à des résultats concrets. Et grâce à votre collaboration, je suis convaincu qu'il sera couronné de succès.

Chers collègues,

Tout au long de cette année, des Canadiens et Canadiennes de partout au pays célèbrent avec fierté cette magnifique ville qui a donné naissance au Canada. Et je vous répète ce que je vous ai dit à Bucarest. On dit ici que chaque personne doit avoir deux villes dans son cœur : la sienne et Québec. Et je souhaite qu'après votre séjour ici, vous ne fassiez pas mentir cet adage !

Merci beaucoup.

**Allocution de Son Excellence Monsieur Jean Charest
Premier ministre du Québec**

à la séance solennelle inaugurale du Sommet

Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les Chefs de délégation,
Monsieur le Secrétaire général des Nations unies,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames, messieurs,

La population du Québec se réjouit aujourd'hui de votre présence, qui témoigne de votre engagement envers la Francophonie et de votre amitié à notre endroit.

Pendant ce XII^e Sommet de la Francophonie, nous aurons l'occasion de nous prononcer sur plusieurs enjeux. Notre voix, lorsqu'elle est forte et solidaire compte et elle porte au-delà du monde francophone. Que ce soit la crise au Moyen-Orient, les drames humanitaires qui secouent Haïti et le Darfour; les soubresauts de la crise géorgienne, les conflits en Afrique sub-saharienne ou dans la région des Grands lacs... nous sommes, nous, de la Francophonie, interpellés.

Certaines de ces épreuves touchent directement des membres de notre union. La paix, la démocratie ou la sécurité sont parfois mises à rude épreuve dans l'espace francophone ou dans ses contours géopolitiques. La Francophonie doit participer activement au combat pour la démocratie et l'État de droit. Ce combat, c'est aussi un combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans un monde libre, l'universalité de la personne commande l'universalité des droits.

Pour la nation québécoise, la situation du français demeure l'insistante question de la Francophonie. Nous devons être lucides et constater que la voix du français s'est affaiblie sur la scène mondiale. Ce qui sera un enjeu d'un sommet qui dure trois jours pour certains, est pour nous, Québécois, depuis 400 ans, un enjeu à chaque jour de notre vie. Le Québec francophone représente 2% de la population nord-américaine. Pourtant, notre langue française et notre culture rayonnent partout dans le monde. Chaque génération de Québécois est l'héritière d'un combat pour maintenir notre langue et notre culture vivantes. Je vous invite à voir dans l'histoire du Québec une invitation quant à la manière de défendre et de promouvoir cette langue que nous avons en partage. C'est une bataille qu'il faut mener. Et cette bataille est, par définition, un combat politique.

Cette langue bien sûr, est le cœur de l'identité québécoise. Cette langue représente bien davantage qu'un mode de communication. Cette langue est celle du Siècle des Lumières. Ce sont ses mots qui ont forgé l'idée des droits de l'Homme. C'est cette structure de pensée qui a ouvert les voies du monde moderne. Cette langue, notre langue, est source de civilisation. Le français constitue notre identité partagée, « *le socle de la Francophonie* » affirme notre charte. Sa promotion et son rayonnement doivent continuer d'être le choix de la Francophonie et de ses deux cent millions de citoyens. La langue française doit faire face et assurer sa permanence. Je vous invite humblement à mener ce combat.

Notre forum est unique. C'est l'un des seuls forums Nord-Sud de la planète. Cela nous permet d'envisager des coopérations nouvelles pour traiter de l'une des plus grandes menaces qui pèsent sur l'humanité : celle des changements climatiques. Nous devons participer à la signature d'un accord mondial, d'ici 2009, dans le cadre des discussions engagées par la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques. La Francophonie doit donner son appui sans réserve aux négociations internationales menées sous l'égide des Nations unies.

Nous avons l'obligation d'être attentifs aux besoins pressants des pays du Sud dont l'économie et les capacités de développement sont fragilisées par les impacts des changements climatiques. Voilà une réelle occasion pour nous de mettre en relief la dimension Nord-Sud de la Francophonie. Par sa composition, notre assemblée pourrait proposer une essentielle collaboration entre les pays du Nord et les pays du Sud.

Pour favoriser l'émergence de nouvelles idées et pour dynamiser la Francophonie, nous avons proposé pour ce Sommet de Québec, une nouvelle formule. Il y aura demain, pour la première fois, des tables rondes de discussion entre chefs d'État et de gouvernement. Ce contact direct et informel entre nous permettra de dégager des solutions concrètes. Notre forum, par sa nature et l'origine de ses membres, doit porter cet idéal d'une coopération nouvelle entre les peuples.

C'est la parole qui nous unit. Faisons en sorte que ce soit aussi le geste. Nous pouvons apporter une contribution unique à la solution de crises globales. C'est le cas pour la crise alimentaire causée par la flambée des prix des denrées de base, où la Francophonie doit se concerter pour agir. Le défi, évidemment, est à la hauteur du drame : il faudra doubler la production agricole d'ici 2050 pour répondre aux besoins de la population mondiale.

Le hasard a par ailleurs voulu que la Francophonie soit le premier forum Nord-Sud à se réunir dans la foulée de la crise financière internationale. Dans ces circonstances, nous avons adopté l'ordre du jour de ce sommet afin que nous puissions aborder cette crise et ses conséquences sur nos membres. Là encore, nous pouvons montrer la voie d'une coopération porteuse d'avenir.

Mes chers amis,

Nous avons voulu que ce sommet soit celui du renouveau, de l'engagement, de l'action. Le secrétaire général de la Francophonie n'a jamais cessé de nous soutenir dans cette ambition qu'il a fait sienne. En votre nom, je tiens à remercier notre secrétaire général, le Président Abdou Diouf, pour son « leadership ».

Le texte de notre déclaration dira si nous avons réussi notre pari, si nous avons su faire progresser notre organisation, donner plus de force à nos actions, plus de visibilité à notre message. Je souligne l'envergure du travail accompli lors de la conférence ministérielle et, spécialement, le travail remarquable de ma collègue Monique Gagnon-Tremblay.

Ce sommet est la réponse que nous devons aux populations de nos pays. Nos choix devront être en prise sur le réel.

À nous maintenant, chefs d'État et de gouvernement, de proposer des actions concrètes et de faire en sorte d'ajouter le geste à la parole qui nous unit.

Permettez-moi, en terminant, de réitérer l'honneur que vous faites au peuple québécois par votre présence. Vous êtes ici dans ce qui est, depuis 400 ans, la grande maison francophone d'Amérique.

Bienvenue à Québec.

**Message de Son Excellence Monsieur Traian Băsescu
Président de la Roumanie**
à la séance solennelle inaugurale du Sommet
lu par le Ministre des Affaires étrangères Lazare Comanescu

Excellence Madame la Gouverneure générale,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les Chefs de délégation,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Monsieur le Président de la Commission européenne,
Monsieur le Secrétaire général de l'ONU,
Mesdames et messieurs les Ministres,
Mesdames et messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames, messieurs,

C'est un honneur pour moi de vous transmettre le message de Son Excellence Monsieur Traian Băsescu, le président de la Roumanie. Un agenda particulièrement chargé l'a contraint à me désigner pour représenter la Roumanie à ce grand événement. Je suis honoré de me trouver à vos côtés pour ce XII^e Sommet de la Francophonie.

Et maintenant, permettez- moi de présenter le message du président de la Roumanie :

Je voudrais avant tout vous transmettre mes félicitations pour l'anniversaire de la ville de Québec, véritable foyer de la Francophonie dans les Amériques.

Pour la première fois dans l'histoire des sommets de la Francophonie, le débat porte non pas sur un mais sur plusieurs enjeux ayant une portée mondiale. Je souhaite saluer cette initiative novatrice des co-hôtes. C'était l'heure pour la Francophonie d'aller au-delà de ses frontières, parce que son avenir est étroitement lié aux évolutions et à la dynamique du monde contemporain. Les quatre enjeux dont il sera question touchent les problèmes les plus actuels du monde.

La langue française constitue depuis toujours la raison d'être de l'organisation et la source de la solidarité francophone. La démocratie, le respect des droits de l'Homme, la consolidation de l'État de droit sont des valeurs fondamentales de la Francophonie. L'efficacité dans la gouvernance économique fait la richesse de nos pays et constitue la base sur laquelle nous sommes appelés à construire le développement durable. Enfin, l'intérêt que nous portons à l'environnement doit être l'intérêt que chacun de nous porte à sa maison. Notre but est finalement le développement durable. Il n'y a pas de développement durable sans le respect de la diversité et des principes démocratiques, sans efficacité économique et sans une politique adéquate de protection de l'environnement. C'est notre espoir d'apporter ensemble une contribution concrète à la hauteur des attentes. Cette pensée est accompagnée aussi par l'idée qu'aujourd'hui nous devons apporter notre contribution aux efforts visant la solution de la crise financière que le monde est en train de traverser.

Mesdames et messieurs,

Avec les paroles de votre compatriote Gilles Vigneault, on pourrait dire que « *la francophonie, c'est un vaste pays, sans frontières. C'est celui de la langue française. C'est le pays de l'intérieur. C'est le pays invisible, spirituel, mental, moral qui est en chacun de nous* ». Le français définit l'identité francophone et doit rester au cœur de notre organisation. Les États membres ont le devoir de veiller à son épanouissement comme garantie de la préservation de la diversité, la condition nécessaire pour éviter l'uniformisation culturelle et linguistique.

La Roumanie est devenue un « État phare » de la Francophonie pour l'Europe centrale et orientale. Nous sommes prêts à continuer d'agir et à démontrer le sérieux de notre engagement francophone. Lors du XI^e Sommet de la Francophonie, qui s'est déroulé il y a deux ans à Bucarest, la Roumanie s'était engagée à œuvrer au bénéfice de l'éducation au sein de la Francophonie. Nous avons tenu parole en créant le système de bourses « Eugen Ionescu » qui est entré dans sa deuxième année de vie. Le programme, orienté d'une manière privilégiée vers les étudiants et chercheurs du Sud francophone, a pour but de contribuer à la création des élites, éléments de base de tout développement durable. Je tiens à remercier l'Agence universitaire de la Francophonie pour la manière dont elle a su s'impliquer dans la gestion de ce projet.

Notre avenir politique se construit sur le respect des principes démocratiques et des droits de l'Homme. La démocratie, on le sait tous, ne va pas de soi. Il faut se battre pour elle chaque jour, il faut peiner pour ne pas la perdre. C'est le sens des efforts déployés par la Francophonie en matière de diplomatie préventive, de médiation, d'appui aux processus électoraux et d'accompagnement des processus de transition et de sortie de crise.

Notre avenir politique se construit aussi sur notre capacité de gérer d'une manière efficace le domaine économique. L'enjeu économique mérite notre entière attention au contexte des défis posés par la mondialisation. Tenue en horreur par les uns, bénie par les autres, la mondialisation est avant tout une réalité. C'est à nous de la maîtriser par des mesures réfléchies. C'est à nous d'assurer une bonne gouvernance économique sans sacrifier les exigences de la protection sociale et celles de la protection de l'environnement. La richesse passe par la bonne gouvernance économique.

Notre avenir, et je ne dirai plus notre avenir politique, car il s'agit de notre avenir tout entier, se construit sur notre capacité de mener à bien le combat pour la protection de l'environnement.

Ce combat s'inscrit sur un double plan : celui des mesures concrètes, politiques, concernant les changements climatiques et celui de l'éducation, dans l'esprit de l'écologie. Le respect pour l'environnement est surtout un problème culturel et passe par un nombre significatif de changements comportementaux. Il faut avoir le courage de nous demander le changement à nous-mêmes avant de le demander aux autres.

Mesdames et messieurs,

Les enjeux que nous allons traiter au cours de nos débats réclament des solutions non seulement à court terme, mais aussi à moyen et à long termes. La Roumanie est prête à apporter sa contribution à cette réflexion. La Roumanie est prête à œuvrer au sein de la famille francophone pour notre avenir.

Bon Sommet !

**Allocution de Son Excellence Monsieur Nicolas Sarkozy
Président de la République française
à la séance solennelle inaugurale du Sommet**

Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général des Nations unies, cher Ban Ki-Moon,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie, cher Abdou Diouf,
Mesdames, messieurs,
Chers amis,

Monsieur le Secrétaire général des Nations unies, je veux d'abord saluer votre présence historique parmi nous. Vous nous honorez tous en étant ici. Vous honorez la Francophonie. Et je voudrais vous dire, Monsieur le Secrétaire général, combien nous tous ici, nous apprécions votre action et nous sommes décidés à la soutenir.

Monsieur le Président de la Commission européenne,
Madame la Gouverneure générale,

Chacun comprendra que mes premiers mots soient pour remercier le Premier ministre du Canada, Stephen Harper, le Premier ministre du Québec, Jean Charest, pour la qualité de leur accueil.

La Francophonie est donc vivante sur ce continent nord-américain, vous la portez avec beaucoup de talent et vous nous recevez dans cette ville magnifique.

Ce doit être pour nous l'occasion de réfléchir sur ce que signifie la Francophonie. Est-ce que c'est simplement l'attachement à une langue? Ce serait déjà beaucoup mais ce ne serait pas assez. La Francophonie ce n'est pas simplement l'attachement à une culture. Nous devons vivre la Francophonie comme un engagement politique, nous ne voulons pas d'un monde aplati. Nous ne voulons pas d'un monde uniforme. Nous voulons la diversité, cette tribune témoigne de cette diversité, la salle témoigne de cette diversité. Alors ne nous contentons pas d'être divers, réclamons au monde la diversité.

Nous devons nous battre, oui, cher Jean Charest, pour porter les combats qui sont ceux de la Francophonie. La préservation de notre planète, l'enjeu environnemental. Si nous autres, qui partageons cette langue, cette culture, nous ne partageons pas cette ambition de défendre les grands équilibres de cette planète, qui le fera à notre place ?

Et je le dis devant mon ami José Manuel Barroso, c'est un fameux combat en Europe, malgré la crise, peut-être même à cause de la crise, d'être encore plus exigeant dans le combat de la défense de l'environnement. La crise ne doit pas nous faire renoncer aux grands équilibres de la planète ou alors cela signifierait que nous n'avons pas de convictions. La crise est une opportunité de réfléchir différemment, autrement à la croissance. La croissance durable, la croissance verte, le développement d'une agriculture vivrière partout dans le monde, c'est une opportunité, cette crise, et nous n'avons pas à nous incliner au premier obstacle venu.

Ce débat doit être un débat de la Francophonie, comme il est un débat de l'Europe et, tous les deux, cher José Manuel, nous avons combattu au Conseil européen pour que l'Europe soit exemplaire. Si l'Europe veut être écoutée, elle doit être exemplaire. Quand on dit aux autres ce que l'on n'est pas capable de faire soi-même alors, on n'a aucune chance d'être écouté.

Mes chers amis, le monde est confronté à la plus grande crise économique et financière depuis la crise des années 1930. Nous devons réfléchir aux enjeux, comment en sommes-nous arrivés là ? Comment le monde en est-il arrivé là ? Qui est responsable ? Que s'est-t-il passé ? Nous devons poser le bon diagnostic et en tirer les conséquences. Nous n'avons pas le droit de traiter cette crise comme une simple parenthèse pour qu'une fois passée, dans quelques mois, quelques semaines, tout recommence comme avant et que les mêmes qui ont conduit le monde au bord du gouffre puissent reproduire par leur inconséquence les mêmes conséquences néfastes.

Le monde doit changer, la Francophonie doit porter la nécessité du changement du monde. Quel changement ? D'abord, Monsieur le Secrétaire général, je voudrais dire, au nom de la France, que le changement dans la gouvernance mondiale, la crise doit être une opportunité de bousculer les habitudes et de refuser la facilité. Comment imaginer régler les grands problèmes du monde quand il y a un Conseil de sécurité où il n'y a pas un membre de l'Afrique comme membre permanent ? Comment peut-on imaginer pouvoir régler les grands problèmes du monde quand le continent sud-américain n'a pas un membre permanent au Conseil de sécurité ? Comment penser que nous pouvons relever les défis du XXI^e siècle avec l'organisation du XX^e ? C'est tous ensemble que nous pourrions régler les problèmes du monde. Si la crise est mondiale, la solution est mondiale. Il n'y a pas un pays qui doit imposer sa solution aux autres, c'est tous ensemble que nous devons échanger pour trouver la voie des réponses aux grands défis.

J'ai eu l'occasion de le dire sur l'organisation du G8, je ne pense pas qu'il soit raisonnable de continuer à se réunir pour réfléchir aux grands problèmes du monde sans que la Chine, l'Inde ne soient présents à la table dès le début de la discussion, sur un pied d'égalité, parce que le monde est devenu multipolaire, parce que c'est l'époque des puissances relatives. Chacun d'entre nous, nous avons besoin des autres et, dans ce nouveau monde qui arrive, il faut que la Francophonie ait son mot à dire.

Quel capitalisme voulons-nous ? Nous, nous voulons un capitalisme qui fasse toute sa place à l'entrepreneur et non pas aux spéculateurs. Nous voulons la liberté mais il n'y a pas de liberté s'il n'y a pas de responsabilité. Nous voulons des superviseurs, nous voulons que les agences de notation qui n'ont pas fait leur travail, que les conséquences en soient tirées. Nous voulons qu'il en soit terminé avec ce système des fonds spéculatifs qui ont pu emprunter n'importe comment, acheter n'importe comment et, à l'arrivée, être complices de la catastrophe. Nous voulons un autre système monétaire, nous voulons un autre rôle pour les organisations mondiales. Est-ce que le FMI ne doit pas être repensé dans son mode de fonctionnement, dans ses objectifs ? Est-ce que ce n'est pas le moment d'en parler ?

Mesdames et messieurs,

La Francophonie va devenir une enceinte, cher Abdou Diouf, moi qui ai tellement de reconnaissance pour le travail remarquable que vous faites, montrant que l'Afrique n'a pas à rougir de ses hommes d'État et de ses hommes d'expérience. J'aimerais que la Francophonie devienne un lieu de confrontation, dans le bon sens du terme, affichant des ambitions politiques.

Je remercie Jean Charest d'avoir prévu ces discussions informelles qui vont nous permettre d'avancer plutôt que de décliner, les uns après les autres, comme je le fais moi-même, des discours, nous entendre et nous comprendre, affirmer une volonté politique.

Puis, je voudrais terminer en vous disant que la France fera de la Francophonie, comme toujours, une priorité, que la France est heureuse d'avoir donné au secrétaire général, enfin, mais je ne suis là que depuis un an et demi, une « Maison de la Francophonie ». C'est fait, à Paris. Bien sûr, ce n'est pas Québec mais enfin, ce n'est pas mal quand même et, après tout, on peut aimer le Canada, on peut aimer Québec et adorer Paris ! Elle sera donc inaugurée en 2010, cette « Maison de la Francophonie » et, dans la réforme de la Constitution, j'ai fait inscrire la Francophonie comme un élément essentiel.

Mesdames et messieurs,

J'ai parfaitement conscience de la responsabilité particulière de la France dans la Francophonie et de l'honneur qui m'est donné de m'exprimer devant vous.

J'aimerais que vous compreniez que pour la France, il n'y a que des partenaires égaux. Parce que c'est comme cela que doit être le monde du XXI^e siècle. Quelle que soit notre histoire, quelle que soit notre taille, il n'y a ici que des pays qui sont fiers de leur indépendance, de leur culture, de leur tradition et ces pays ont tous le droit à la parole. Mais ces pays ont tous le devoir de faire en sorte que cette parole s'additionne pour adresser au monde entier un message fort, celui d'une Francophonie qui n'est pas arrogante mais qui n'a pas l'intention de s'excuser de porter le français comme la langue de l'avenir.

Je vous remercie.

**Allocution de Son Excellence Monsieur Michel Sleiman
Président de la République libanaise
à la séance solennelle inaugurale du Sommet**

Madame la Gouverneure générale du Canada,
Monsieur le Premier ministre du Canada,
Monsieur le Premier ministre du Québec,
Monsieur le Premier ministre du Nouveau-Brunswick,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Monsieur le Président de la Commission européenne,
Monsieur le Secrétaire général des Nations unies,
Mesdames, messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames, messieurs les Chefs de délégation,
Mesdames, messieurs,

Le Liban se réjouit que ce XII^e Sommet se tienne au Canada, qui accueille une importante communauté libanaise, et dans la ville même de Québec, qui célèbre cette année ses quatre siècles d'existence. C'est un moment symbolique qui témoigne de la vitalité et de la diversité de la famille francophone.

Permettez-moi d'emblée de remercier nos co-hôtes – le Canada et le Québec – pour leur accueil, l'hospitalité réservée à notre délégation et la qualité de l'organisation de ce sommet.

Mon pays, fier de puiser ses ressources de sa dimension plurielle et fidèle à son engagement, entend jouer pleinement son rôle dans les institutions régionales et internationales, notamment en Francophonie, à laquelle nous unit, par-delà le partage d'une langue, l'adhésion à des valeurs communes.

Aujourd'hui, au moment où le monde se sent mal, secoué par une crise financière très grave, notre responsabilité commune et notre devoir en tant que francophones est de maintenir la flamme de l'espoir en réaffirmant les principes de solidarité, de responsabilité et de bonne gouvernance, en concertation avec l'ensemble des partenaires internationaux.

Des guerres aux exclusions, des destructions apparentes au rejet de l'autre, nous sommes appelés à réaffirmer les droits fondamentaux et la dignité intrinsèque de tout être humain, si démuné soit-il, et cela, sans distinction de race, de couleur ou de religion. Tel est le moteur fondamental de la démocratie qui, elle aussi, nous interpelle pour la renforcer à l'échelle nationale de chaque membre de notre organisation.

Renforcer la démocratie c'est notamment adopter et appliquer à tous les niveaux les règles de la bonne gouvernance. N'oublions pas que la bonne gouvernance se gère par la raison et se répand par une passion commune.

À cet effet, le Liban, qui se prépare à organiser de nouvelles élections législatives au printemps de l'année prochaine, garde un bon souvenir de la mission francophone d'observation des élections législatives de 2005.

Par ailleurs, Beyrouth a été désignée par l'Unesco capitale mondiale du livre en 2009. Le Liban souhaite une présence et une visibilité de la Francophonie durant les manifestations relatives à cet événement qui se dérouleront tout au long de l'année.

Chers amis,

Nous ne pouvons pas attendre pour conjurer les crises alimentaires qui condamnent tant d'êtres humains à la misère et nous ne pouvons pas attendre pour lutter contre le réchauffement climatique pour sauver notre espace écologique. Que ce soit en matière de préservation ou de protection de l'environnement, il ne s'agit plus d'une recherche de bien-être ou de mieux-être, mais d'une exigence de survie.

À ce sujet, le Liban aurait besoin de l'expertise de ses partenaires pour faire face à de graves défis et aux périls qui le menacent. La déforestation est devenue chronique en raison des incendies successifs de nos forêts ces dernières années et des moyens insuffisants pour les maîtriser.

En décidant de consacrer les thèmes de nos travaux à l'environnement, la démocratie et la bonne gouvernance, vous avez voulu parler d'avenir. Les peuples de nos pays et du monde entier attendent que nous répondions à ces aspirations. Ils attendent de nous, surtout, de continuer à œuvrer pour la paix et le dialogue, une mission si conforme à la vocation même du Liban, qui aspire à s'ériger comme un centre internationalement reconnu pour le dialogue des religions, des cultures et des civilisations.

Mais pour s'épanouir et se développer, nos pays ont besoin de paix. Je suis sûr que la Francophonie ne manquera pas, en ce qui nous concerne, de soutenir la cause du Liban indépendant, souverain, stable et prospère.

Une participation plus active des pays francophones dans les actions de maintien de la paix, comme c'est le cas au sein de la Finul au Sud-Liban, de même que dans le processus de promotion d'une paix juste et globale au Moyen-Orient, conformément aux résolutions pertinentes des Nations unies et à l'Initiative de paix arabe, ne peut qu'être encouragée par les Nations unies, dont il nous plaît de saluer la présence parmi nous ce soir de son secrétaire général, Monsieur Ban Ki-Moon.

Dans les moments difficiles qui ont affecté un grand nombre de nos pays, l'Organisation internationale de la Francophonie a prouvé son efficacité. Je voudrais, à cet égard, rendre hommage à son secrétaire général, le Président Abdou Diouf, qui n'a cessé d'user de tant de sagesse pour désamorcer les crises et œuvrer pour la paix, la démocratie, les droits de l'Homme et la promotion de la langue française.

Je tiens à le remercier pour l'organisation conjointe de ce sommet et celle des VI^{es} Jeux de la Francophonie, qui auront lieu l'année prochaine au Liban, et à encourager tous les participants à soutenir cette manifestation majeure et à venir nombreux pour célébrer ensemble ce que nous percevons déjà comme une grande fête de la jeunesse francophone.

Je vous remercie.

**Allocution de Son Excellence Monsieur Boni Yayi
Président de la République du Bénin
à la séance solennelle inaugurale du Sommet**

Monsieur le Premier ministre du Canada,
Monsieur le Premier ministre du Québec,
Monsieur le Président de la Roumanie,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage,
Monsieur Ban Ki-Moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies,
Monsieur le Président Adbou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie,
Distingués délégués,
Honorables invités,
Mesdames, messieurs,

C'est un grand honneur pour moi d'être parmi vous dans cette magnifique ville de Québec en cette année où nous célébrons avec elle les 400 ans de sa création.

Je voudrais exprimer à leurs excellences, Monsieur le Premier ministre du Canada, Monsieur le Premier ministre du Québec et Monsieur le Premier ministre du Nouveau-Brunswick, aux peuples canadien et québécois, hôtes du présent sommet, la sincère gratitude de la délégation béninoise pour l'accueil chaleureux dont elle a bénéficié depuis son arrivée à Québec, ainsi que pour la haute qualité de l'organisation des présentes assises. Je saisis cette occasion pour adresser mes félicitations au peuple canadien pour les récentes élections et au Premier ministre Harper pour la confiance qui vient de lui être renouvelée.

Je voudrais également saluer la présence parmi nous du président de la République française, Son Excellence Monsieur Nicolas Sarkozy, pour sa première participation à notre grand forum francophone et pour le « leadership » dont il fait preuve en Europe et dans le monde depuis son arrivée à la tête de la République française.

Mes remerciements vont également à l'endroit de mes pairs, qui ont bousculé leur agenda pour rehausser de leur présence les présentes assises en ce moment capital de la vie de notre organisation.

Enfin, je voudrais dire ici toute la reconnaissance du peuple et du gouvernement béninois à l'endroit de l'OIF, en particulier de son secrétaire général, Son Excellence le Président Adbou Diouf, mon frère aîné, qui nous a toujours accompagnés de son immense expérience, de sa grande sagesse et de son intarissable disponibilité.

Le XII^e Sommet de la Francophonie intervient dans un contexte marqué par une crise financière internationale sans précédent. Nous avons observé avec bonheur la promptitude des actions concertées des pays développés d'Amérique, d'Europe et d'Asie, qui leur a permis de mobiliser en quelques jours des moyens financiers considérables pour une meilleure gestion de cette crise, qui avait pour conséquence d'instaurer une véritable récession dommageable à toute l'humanité.

Cependant, cette crise financière qui a préoccupé le monde occidental et asiatique ne doit pas occulter la grande crise humanitaire dans laquelle restent encore plongés les deux tiers de l'humanité et dont font partie la majorité des pays de l'espace francophone. Nous pensons à la crise alimentaire, la crise de l'énergie, la crise de l'environnement – conséquence des changements climatiques –, la crise de l'endettement, la grande pauvreté et la grande misère, l'hypothétique réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

Enfin, la volonté politique qui a suscité un sursaut face à cette crise est la preuve que le monde dispose de moyens importants pour affronter de manière solidaire les problèmes de développement économique de notre planète. En d'autres termes, la solidarité manifestée au sein du monde occidental peut et doit s'étendre à toute l'humanité, nous le savons désormais.

La langue française qui est le fondement de notre communauté est par essence une langue de prospérité, de partage et de solidarité. Or, le constat aujourd'hui est que c'est dans ce même espace francophone que l'on observe encore la grande pauvreté et la grande misère. C'est pourquoi le moment semble venu pour notre organisation de marquer une pause et d'interroger notre vision car l'espace francophone pour sa survie est d'abord économique et ne sera de ce fait que ce que seront les économies des États membres.

Les quatre défis qui constituent la trame des réflexions de ce XII^e Sommet de la Francophonie, s'inscrivent parfaitement dans les préoccupations quotidiennes de nos États membres et traduisent notre souci commun de mise en œuvre des résolutions sur la paix, la gouvernance démocratique, économique et l'environnement.

Il y a deux ans, le Sommet de Bucarest nous a réunis autour du thème « Nouvelles technologies de l'information dans l'éducation » et nous avons décidé de remobiliser toutes les ressources de la Francophonie en vue de la refonder à travers la création d'un fonds de soutien à l'expression multimédia dans les pays francophones du Sud. Le constat aujourd'hui est que les objectifs que nous nous étions assignés ne sont pas atteints, l'écart entre le Nord et le Sud ne cesse de se creuser. Il importe d'accélérer les accès à l'Internet en Afrique afin de combler au plus vite le fossé numérique et de donner un nouvel élan à l'Internet francophone.

C'est également à Bucarest que nous avons lancé le vade-mecum destiné à redonner vie à la langue française dans nos différents États, nos rencontres régionales, continentales, et internationales. À ce sujet, mon pays, le Bénin, a entamé la mise en œuvre de ce vade-mecum avec, en point d'orgue, l'organisation d'un atelier national ayant réuni l'ensemble des cadres de l'administration publique.

Il me plaît de signaler deux initiatives majeures prises par le Bénin : la gratuité de l'enseignement maternel et primaire, prolongée par la gratuité de l'inscription dans le supérieur, l'élaboration en partenariat avec la partie française d'une nouvelle vision de l'apprentissage et de l'usage du français ; je voudrais également évoquer le projet conjoint OIF-AUF de formation à distance des enseignants du primaire expérimenté conjointement au Burundi, en Haïti, à Madagascar et dans mon pays, où il est déjà très avancé. Je me dois d'exprimer mes remerciements à l'OIF et à l'AUF pour leur précieux concours dans la mise en œuvre de ce dernier projet, l'Ifadem.

La promotion de la langue française est essentielle mais il faut qu'elle apparaisse non seulement comme un attachement affectif mais également comme un besoin pragmatique pour accélérer le développement des pays francophones, notamment ceux du Sud, et donner à la Francophonie une capacité plus visible en vue de peser sur les enjeux collectifs mondiaux.

La Francophonie peut jouer un rôle catalyseur si elle parvient à concilier les points de vue du Nord et du Sud en son sein préalablement à la tenue des grandes conférences mondiales et ce, comme elle l'a fait pour l'adoption massive de la convention de l'Unesco sur la diversité des expressions culturelles.

Comme à Bucarest en 2006, j'espère, mesdames et messieurs, que les présentes assises parviendront à prendre des résolutions hardies sur des enjeux aussi essentiels que la paix, la gouvernance démocratique et l'État de droit.

En ce soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, il est impératif que l'OIF poursuive ses actions de promotion de la démocratie par la consolidation de l'État de droit dans les pays membres : la Déclaration de Paris de nos ministres de la Justice de février 2006 nous y incite fortement.

Mesdames et messieurs,

Comme vous le savez, la démocratie est le fondement essentiel du développement. Mon pays, le Bénin, l'expérimente depuis près de deux décennies, l'aventure de la vie démocratique marquée par des élections apaisées ayant assuré l'alternance à travers quatre élections présidentielles, cinq consultations législatives, deux échéances communales.

À cet égard, le gouvernement et le peuple béninois apprécient l'assistance essentielle et multiforme de la communauté internationale, en particulier celle de la grande et belle famille francophone, avec une mention spéciale pour la présence rassurante à nos côtés, de l'Organisation internationale de la Francophonie et de son secrétaire général, le Président Abdou Diouf.

En vue de la consolidation de la démocratie dans nos pays, notre souhait est que l'OIF, grâce aux expériences accumulées, poursuive ses accompagnements électoraux dans nos pays et nous tienne en état de veille sur le respect des libertés et des droits, notamment la liberté d'expression et la diffusion d'une information diversifiée et crédible. De la sorte, nous préviendrons mieux les frustrations et les conflits dont la gestion efficace impose la consolidation de nos capacités d'observation et de veille.

Mais quel est l'avenir d'une démocratie non soutenue par un développement concomitant de l'économie ? À mon avis, une démocratie qui ne nourrit pas est un poison pour le peuple et finit par s'étioler pour mieux l'étouffer. Le constat est patent aujourd'hui. Aucun pays, aucun peuple n'est à l'abri de catastrophes sociales dans une économie non productive faite d'incertitudes, d'aléas et d'individualisme. C'est pourquoi la famille francophone doit, mieux que dans le passé, s'ouvrir à plus de création et de richesse, à des perspectives de solidarité et d'assistance mutuelle plus vastes, plus étendues, faites d'audace et de hardiesse dans les initiatives et dans les décisions, au bénéfice des États et de nos populations.

Mesdames et messieurs,

Les questions liées à l'environnement sont également déterminantes dans la vie des États membres. À ce titre, je voudrais souligner que la protection de l'environnement est inscrite dans la loi fondamentale du Bénin.

C'est l'occasion pour nous de réaffirmer ici notre volonté commune de lutter contre le réchauffement climatique à travers un pacte francophone dont nos pays appliqueront et défendront les principes partout, notamment dans les instances internationales. Le Bénin lance un appel à la communauté internationale afin qu'elle accorde plus d'attention à la reconstitution des fonds d'adaptation aux changements climatiques et surtout à la désertification.

Mesdames et messieurs,

La clé de l'avenir de la Francophonie, c'est le rayonnement du français dans le monde, c'est aussi sa capacité à fédérer encore des peuples de plusieurs continents tout en conservant à notre langue cette aptitude à nourrir la réflexion universelle dans des domaines aussi essentiels que variés.

Les nations francophones attendent de notre organisation une solidarité plus agissante et plus durable. La création d'un « visa francophone », à l'image des visas d'autres aires de solidarité, pourrait être une preuve plus tangible de cette solidarité qui nous anime déjà.

Mesdames et messieurs,

Nous aurons encore à l'avenir d'autres chantiers à ouvrir ensemble pour permettre à notre organisation commune de toujours servir de creuset au renforcement de l'esprit de solidarité, d'humanisme et de partage qui constituent des valeurs de sa fondation.

En d'autres termes, c'est le moment de placer la Francophonie à l'ère du changement. Cela doit changer et la Francophonie changera toujours avec la langue française dans toute sa diversité.

Que vive la Francophonie et que vive la coopération agissante au sein d'une Francophonie au service du développement !

Je vous remercie.

Allocution de Sa Majesté Norodom Sihamoni Roi du Cambodge

à la séance solennelle inaugurale du Sommet

Monsieur le Premier ministre du Canada,
Monsieur le Premier ministre du Québec,
Monsieur le Secrétaire général,
Votre Altesse Sérénissime,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État, de gouvernement et de délégation,
Mesdames et messieurs,

En cette année qui marque le 400^e anniversaire de la fondation de Québec, qu'il me soit permis de vous renouveler, Monsieur le Premier ministre du Québec, mes plus chaleureuses et admiratives félicitations. La tenue de cette XII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage constitue en elle-même un hommage au rôle éminent joué avec dévouement et générosité par le Canada, et plus particulièrement aujourd'hui le Québec, au sein de la Francophonie et dans le concert des nations.

Permettez-moi également de rappeler le profond attachement que mon pays, le Cambodge, n'a cessé de manifester envers la Francophonie, mouvement né de la volonté de ses pères fondateurs, le Président Léopold Senghor, le Président Habib Bourguiba, le Président Hamani Diori et Sa Majesté Norodom Sihanouk, mon père, qui m'a chargé de vous transmettre ses très chaleureuses salutations, sa profonde amitié et de vous assurer de son indéfectible attachement à notre grande famille francophone.

J'adresse mes sincères félicitations à Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, secrétaire général de la Francophonie, pour les inlassables efforts qu'il déploie à travers le monde pour la mise en valeur de la langue française, la promotion de la diversité culturelle et le renforcement du développement durable.

Depuis ce 20 mars 1970, date marquant la création de l'Agence de coopération culturelle et technique, à Niamey, nous pouvons mesurer avec fierté la distance parcourue par la famille francophone. D'une année à l'autre, l'adhésion de nouveaux membres est la preuve indubitable de son dynamisme.

De simple organisation centrée sur la préservation de la langue française, la Francophonie a su évoluer et faire siens tous les enjeux planétaires, relever tous les défis en proposant une vision globale et cohérente. Enfin, aux forums multilatéraux qui sont principalement des lieux de négociation des intérêts particuliers, elle a su opposer l'entraide et le partage. Dans un monde où la nécessaire uniformisation des standards et des technologies tend à consacrer un mode de pensée unique, au risque d'appauvrir cultures et traditions, la Francophonie est riche de la diversité des cultures et des civilisations de toutes les nations qui la composent. Nous avons su donner les moyens à chacun des membres de notre grande famille de préserver son identité en même temps que de s'enrichir de l'expérience des autres, illustrant ainsi le postulat du siècle français des Lumières selon lequel « du choc des cultures jaillit la lumière ».

Excellences mesdames et messieurs,

Depuis le rétablissement de la paix et de la stabilité après les dramatiques épreuves qu'il a traversées pendant trois décennies, le Cambodge, grâce aux programmes d'aide dont il a bénéficié tant de la part de notre organisation que de ses membres, illustre parfaitement la coopération et la solidarité qui nous unissent et les succès remportés dans la défense et le développement du français.

L'Académie royale des professions judiciaires, l'Université de droit et des sciences économiques, mais aussi l'École royale d'administration sont des exemples où le français, utilisé comme langue d'enseignement, est un vecteur de consolidation des échanges qui nous offre la possibilité d'améliorer la qualité de notre système éducatif.

De même, l'usage du français dans l'enseignement technique à l'Institut de technologie du Cambodge et scientifique à l'Université des sciences de la santé, a non seulement permis le maintien du français dans l'élite cambodgienne mais il lui a aussi rendu la place qui est la sienne dans la communauté scientifique et de la recherche.

Au plan culturel, le français a également su préserver sa place privilégiée, notamment grâce à la présence centenaire de l'École française d'Extrême-Orient sur le site d'Angkor. Et la création récente, avec l'aide de la France, d'une école du patrimoine dont la formation s'adresse à des architectes, urbanistes ou conservateurs amplifie davantage la prépondérance du français dans ce secteur.

Enfin, le monde de la création artistique, dans les domaines de l'industrie cinématographique, de l'audiovisuel, de la musique ou encore de la danse, offre à notre communauté francophone des territoires encore peu explorés qui pourraient permettre de renforcer les échanges entre ses membres en même temps qu'ils constituent d'importants bassins d'emplois et donc de développement.

Car, dans une Asie du Sud-Est où prédomine l'anglais, il reste encore de nombreux secteurs dans lesquels le français peut s'imposer comme le choix de l'excellence et où des efforts peuvent être consentis. À cet effet, des initiatives originales doivent être prises pour le valoriser, dans une perspective d'emploi, de carrière, d'avenir et de réussite sociale, aspiration légitime pour les jeunes diplômés qui sont la clé de voûte du développement durable.

Comme l'a si bien souligné Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, on peut compter sur la Francophonie pour que, je le cite, « *le français reste la langue de la démocratie et de l'État de droit, de la prévention et de la résolution des conflits, de la promotion et de la diffusion des droits de l'Homme* ».

Le Cambodge adhère résolument à toutes ces valeurs autour desquelles s'articule l'humanisme moderne promu par notre grande communauté. À titre d'exemple, le Cambodge peut s'enorgueillir d'avoir aboli la peine capitale. Et même si le chemin qu'il nous reste à faire est encore long, l'existence d'une presse libre, d'innombrables organisations non gouvernementales, d'une multitude de partis politiques, témoigne des efforts déployés et des progrès que nous avons accomplis depuis quinze ans pour promouvoir le développement durable, la démocratie et le respect des droits de l'Homme.

L'expérience a appris au Cambodge que démocratie et développement sont unis dans un cercle vertueux. Si la démocratie est indispensable au développement, il est indéniable que le progrès et le développement renforcent à leur tour la démocratie. Les transferts de technologie sont d'importants facteurs de progrès et de développement. Ils sont donc les instruments indispensables de la lutte contre la pauvreté, qui constitue un des objectifs prioritaires du millénaire. Ils sont enfin l'expression de la solidarité qui cimenter notre famille et très certainement l'un des plus sûrs moyens d'étendre, d'amplifier et de pérenniser l'apprentissage de la langue française.

Le droit fondamental de chaque individu de pouvoir bénéficier d'un système de soins primaires est aussi une composante, malheureusement souvent négligée, de la démocratie et des droits de l'Homme. Ainsi, la santé dans le monde constitue un défi que notre communauté francophone s'honorerait de relever. Car il s'agit là aussi d'un domaine dans lequel les transferts de technologie peuvent illustrer tout leur potentiel. La généralisation de la production de médicaments génériques dans les pays les moins avancés en serait un exemple concret. Mais les transferts en termes de techniques de soins, notamment les soins ambulatoires, la prévention, la nutrition, l'épidémiologie sont autant de champs qui restent à explorer et d'efforts à consentir pour illustrer notre volonté de relever les grands défis de notre monde.

La réflexion commune de ce XII^e Sommet sur la paix, la démocratie et l'État de droit, la gouvernance et la solidarité économiques, l'environnement et, enfin, la langue française, à laquelle le Cambodge apportera sa pleine contribution, lui sera une source d'inspiration pour la conception et la mise en œuvre de sa politique destinée à faire face aux défis de l'avenir, dans le cadre et l'esprit de la famille francophone, avec le souci permanent du renforcement du dialogue, de la concertation, de la coopération et de la solidarité.

La Francophonie réunit en son sein tous les grands axes de civilisations. Celles-ci portent en commun la fraternité, le partage, la tolérance et la compassion. Je formule le souhait qu'au travers de notre grande famille, ces valeurs puissent instaurer un monde de paix où, de la somme des différences, s'épanouiront le progrès et le développement durable.

Pour terminer, dans l'espoir que l'Asie du Sud-Est accueille le prochain sommet, j'adresse mes plus fervents vœux de réussite à cette XII^e Conférence et je ne doute pas que les résolutions concrètes adoptées seront autant de réponses aux défis que nous avons relevés et aux enjeux planétaires que nous avons fait nôtres.

Je vous remercie de votre attention.

**Allocution de Son Excellence Monsieur Denis Sassou N'Guesso
Président de la République du Congo
à la séance solennelle inaugurale du Sommet**

Mesdames et messieurs,
Mes chers amis de la ville de Québec,

Il y a 400 ans, le Français Samuel de Champlain fondait la ville de Québec. C'est un beau souvenir pour les Québécois, c'est un beau sujet de méditation pour les francophones de tous les continents. Merci de nous avoir associés à la célébration de cet anniversaire !

Monsieur le Président du Sommet,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs,
Chers amis,

Avant de m'autoriser quelques remarques sur notre ordre du jour, permettez-moi, au nom du groupe des pays francophones d'Afrique centrale, de féliciter notre secrétaire général, Monsieur le Président Abdou Diouf, pour le travail réalisé à la tête de l'organisation depuis le Sommet de Bucarest.

Avec dynamisme et inspiration, il a fortifié notre jeune institution, il l'a rendue plus visible et plus cohérente sur le terrain en renforçant la concertation avec les autres opérateurs et acteurs de la Francophonie. Il a su défendre, chaque fois que les événements l'exigeaient, la plus haute idée de la Francophonie, notamment en matière de droits humains et en faveur de la démocratie.

La contribution significative de notre organisation pour le maintien et la recherche de la paix au Tchad, en République démocratique du Congo et en République centrafricaine a été appréciée par les populations de notre région.

Nous allons nous pencher sur les enjeux de la langue française face au défi d'un monde en perpétuelle évolution. Nous aimerions à cette occasion rappeler que la langue française forme le socle de notre institution. Parlée sur cinq continents, avec des variantes et des accents qui affirment nos identités et soulignent nos originalités, la langue française est la parole magique, la clé, par laquelle nous nous reconnaissons fils, filles, citoyens et citoyennes d'un espace planétaire commun. Un espace qui occupe une place importante dans nos esprits et entretient une flamme vivace dans nos cœurs.

À Bucarest, notre secrétaire général nous a présenté un vade-mecum. Nous l'avons adopté. Il doit constituer notre ligne de conduite, axée sur deux engagements logiques et simples.

Premier engagement : le devoir d'utiliser le français dans les enceintes internationales chaque fois que notre langue officielle nationale n'est pas la langue de travail de cette enceinte.

Deuxième engagement : la nécessité de développer ou de consolider la vie francophone dans la vie culturelle et les établissements de formation de nos pays respectifs. Quelle place la langue française tient-elle dans nos programmes d'études scolaires et universitaires ? Est-elle la langue d'enseignement ou seulement une matière d'enseignement ?

La Francophonie n'est pas un club, c'est une famille, avec autant de devoirs que de droits. La Francophonie est une famille dont la sensibilité a évolué avec le monde. Aujourd'hui, la démocratie, l'État de droit, le respect des droits humains et la bonne gouvernance constituent des piliers de l'édifice que représente la Francophonie nouvelle. Mais leur application doit tenir compte à la fois des cultures et de l'évolution du monde.

Un autre point fera l'objet de nos débats : l'environnement et le développement durable. Il s'agit là d'un défi planétaire, une question qui met en évidence l'interdépendance des sociétés.

L'Afrique centrale possède un bien commun à toute l'humanité : la forêt du bassin du Congo, le deuxième poumon de la planète après l'Amazonie. En 1999, à Yaoundé, un sommet des chefs d'État des pays concernés avait lancé un processus devant permettre une meilleure gestion des ressources forestières. En 2002, lors du Sommet de la terre, à Johannesburg, avait été mis en place un programme de partenariat pour le bassin du Congo regroupant, outre les pays de la région, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, des organisations internationales, des ONG. En février 2005, à l'issue d'un sommet régional, tenu à Brazzaville, auquel s'était joint le Président Chirac, un plan d'action commun avait été adopté et un traité créant une commission des forêts d'Afrique centrale (Comifac) avait été signé.

C'est pour donner suite à ces engagements que le Congo tiendra à Brazzaville, du 27 au 30 octobre, un forum du développement durable où sont invités chacun des pays ici présents. Ce sera l'occasion de nous concerter, une fois de plus, afin d'effectuer de nouvelles avancées sur des questions dont la prise de conscience est générale et universelle, où les engagements sont nombreux mais où la mobilisation des ressources demeure désespérément lente.

Faudra-t-il se laisser prendre de court demain par la nature, comme nous nous sommes laissé surprendre aujourd'hui par la déréglementation des marchés financiers et boursiers ? Les pays en développement paient le prix des siècles d'exploitation anarchique de la nature par les pays aujourd'hui développés. Mais l'avenir de ces derniers dépendra aussi du sort qu'on voudra bien réserver aux pays en développement.

Notre point commun est la langue française. Elle nous permet de dialoguer, de délibérer, sans interprète. Cela devrait, cela doit nous rapprocher. Cela implique une conscience et une volonté communes : celles de faire face ensemble aux défis de ce siècle naissant. Profitons de chacune de nos rencontres pour consolider, pour approfondir ce bien commun. Il n'y a pas de doute, un trésor est caché dedans !

Faisons que ce sommet soit aussi fructueux que les précédents !

Je vous remercie.

**Allocution de Monsieur José Manuel Barroso
Président de la Commission européenne
à la séance solennelle inaugurale du Sommet**

Madame la Gouverneure générale du Canada,
Monsieur le Premier ministre du Canada,
Monsieur le Premier ministre du Québec,
Monsieur le Secrétaire général des Nations unies,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs les chefs d'État et de gouvernement,
Excellences, mesdames, messieurs,

C'est avec un immense plaisir que je participe à ce XII^e Sommet de la Francophonie, à l'invitation du Premier ministre canadien, M. Stephen Harper, et du secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf, que je salue amicalement. Je tiens à remercier tout aussi chaleureusement le Premier ministre du Québec, M. Jean Charest, qui nous accueille aujourd'hui à Québec. Le Québec, qui célèbre cette année quatre siècles d'histoire francophone sur le continent américain. Je voudrais donc, au nom de l'Union européenne, souhaiter un très heureux quadricentenaire à tous les Québécois.

Je suis heureux que la Commission européenne soit invitée à ce sommet car la Francophonie incarne l'histoire et la réalité actuelle de la construction européenne. La France, mais aussi la Belgique et le Luxembourg, pays fondateurs de la Communauté européenne, ont apportés une contribution indispensable à notre projet commun de paix et de prospérité. Et, aujourd'hui, plusieurs États membres de la Communauté européenne sont membres de ce grand projet de la Francophonie.

Les institutions européennes sont un des lieux privilégiés de pratique et de valorisation de la langue française au niveau international et nous sommes fiers du rayonnement universel de cette belle langue qu'est le français. L'Union européenne et la Francophonie partagent une approche convergente d'ouverture au multilinguisme.

Dans nos sociétés pluralistes, le multilinguisme est un des meilleurs moyens pour les citoyens d'ouvrir de nouvelles perspectives personnelles, sociales, professionnelles et culturelles. Pour nos sociétés, c'est essentiel aussi pour le développement et la compétitivité dans l'économie du savoir. Il faut absolument favoriser l'immense source d'enrichissement individuel et collectif que représente la diversité linguistique et culturelle. C'est la manière la plus positive de dire non à un monde uniformisé autour d'une seule langue, même si parfois il s'avère nécessaire d'utiliser une langue véhiculaire. C'est aussi un moyen dynamique de lutter contre le repli identitaire dont je perçois, parfois et malheureusement, le retour. Je crois sincèrement – là, je m'insère dans la grande tradition de Léopold Sédar Senghor – aux valeurs de l'universalisme, aux valeurs de l'ouverture.

Je crois, comme Jean-Marie Le Clézio, grand nom de la littérature française et Prix Nobel de littérature 2008, à une littérature-monde. Je crois que nous devons défendre nos identités. Mais ce sont des identités ouvertes et non des identités repliées sur

elles-mêmes. La mondialisation que nous voulons, maintenant au XXI^e siècle, est pour l'ouverture et l'interdépendance et contre toute volonté de repli sur soi-même.

Je suis très fier d'avoir, en tant que président de la Commission européenne, créé un portefeuille du multilinguisme. Nous posons actuellement les fondements d'une politique linguistique ambitieuse en Europe. Et, comme l'a dit le Président Sarkozy, la Francophonie, c'est plus qu'une langue, plus qu'un langage, c'est aussi une culture de responsabilité. La Communauté européenne et l'Organisation internationale de la Francophonie partagent de très importants combats politiques. Nous sommes des acteurs importants de la coopération internationale. Nous collaborons à des projets concrets avec nos pays partenaires pour encourager la paix, pour contribuer au développement durable et à la lutte contre le changement climatique, pour renforcer l'éducation, la recherche et la société de l'information. Nous avons, en particulier, une volonté commune, à laquelle je suis très attaché : l'aide au développement, le soutien à l'Afrique.

De son côté, l'Europe a ouvert avec l'Afrique, en 2007, un nouveau chapitre de sa relation stratégique. Nous voulons une relation politique forte pour nous attaquer ensemble aux grands défis de la mondialisation.

Et, je voudrais conclure par un appel politique qui me tient à cœur. Nous le savons tous, le monde a les yeux braqués sur la crise financière et à juste titre. Chacun de nous doit assumer ses responsabilités et l'Union européenne le fait de façon déterminée. L'Union européenne, sous la présidence française du Conseil, sous la direction exceptionnelle et l'impulsion du Président Nicolas Sarkozy, est en train, non seulement de donner une réponse aux Européennes et Européens, mais aussi en train de proposer au monde une solution. Mais sous la tension de la question financière, il faut éviter une tentation, celle de faire de cette crise un prétexte pour, en parlant du sauvetage financier, oublier le sauvetage humain.

Je veux le dire clairement, ne nous laissons pas détourner de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. L'Europe et ses États membres maintiennent leur objectif conjoint de consacrer 0,7% du PIB européen à l'aide au développement d'ici 2015. C'est pourquoi j'invite, plus que jamais, la communauté internationale à tenir ses engagements d'aide au développement. Ne nous soustrayons pas à notre responsabilité politique et à notre devoir moral. Parce qu'une autre crise, moins spectaculaire peut-être en termes d'attention médiatique mais infiniment plus grave, frappe le monde en développement. Près d'un milliard de personnes souffrent de la faim aux quatre coins de la planète. La flambée des prix alimentaires et énergétiques mondiaux en 2008 a fait augmenter leur nombre de 75 millions de personnes par rapport à 2005.

Comment pourrions-nous justifier un jour d'avoir mobilisé tant de moyens et de volontés politiques pour imaginer des solutions à la crise financière et de n'avoir rien tenté face à l'injustice de la faim ? C'est pourquoi, je voudrais conclure en vous disant : l'Union européenne et la Francophonie doivent rester unis. Unis autour d'une langue, certes, autour d'une culture. La culture de la responsabilité politique. La culture qui consiste à refuser la fatalité.

Merci.

**Allocution de Monsieur Ban Ki-moon
Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies
à la séance solennelle inaugurale du Sommet**

Monsieur le Premier ministre du Canada,
Monsieur le Premier ministre du Québec,
Excellences, mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,

Permettez-moi tout d'abord de remercier nos hôtes, le Premier ministre du Canada, Stephen Harper, et celui du Québec, Jean Charest, et de féliciter le Canada pour les nombreuses contributions qu'il apporte à l'Organisation des Nations unies.

Je suis ravi que ce sommet se tienne dans la superbe ville de Québec, qui fête ses 400 ans d'existence.

En ces temps de grandes difficultés financières, il est particulièrement opportun que la gouvernance économique figure parmi les thèmes de ce sommet.

Nous sommes à mi-parcours dans la course pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement, notre vision commune pour édifier un monde meilleur en ce nouveau siècle. Or de nombreux pays ne seront pas en mesure d'atteindre les objectifs fixés d'ici à 2015.

Je me félicite des mesures et initiatives prises par les dirigeants mondiaux pour remédier aux effets et aux causes de la crise financière. La stabilité et la confiance doivent être restaurées d'urgence.

Comme nous le savons tous, l'ONU est une instance unique en son genre où tant les pays en développement que les pays développés peuvent se faire entendre. En tant que secrétaire général de l'ONU, j'ai pour mission première d'empêcher que la crise n'ajoute aux souffrances des plus pauvres d'entre les pauvres.

Le danger, bien sûr, est que les pressions résultant de la crise financière mondiale ne nous fassent reculer encore. Mais ce n'est pas une fatalité et nous devons faire le nécessaire pour que cela n'arrive pas. Je compte sur vous pour m'aider à préserver ces acquis en cette période difficile, au nom de la solidarité humaine et de la responsabilité que nous avons de protéger les moins bien lotis.

Nous devons également rester attentifs aux autres crises.

Les changements climatiques demeurent le plus grand défi de notre temps. Nous ne pouvons permettre à la crise financière de freiner nos progrès, ni à Poznań, en décembre, ni à Copenhague, l'année prochaine.

En cette ère de mondialisation, nous assistons à un regain de violence et à l'émergence inquiétante de menaces d'un type nouveau contre la paix et la sécurité internationales. Les changements climatiques, la prolifération des maladies et des armes meurtrières, et le fléau du terrorisme ne connaissent pas de frontières.

Pour le bien commun, nous devons préserver les biens collectifs mondiaux. Jamais le partenariat international n'a été plus important. Le partenariat est la voie de l'avenir. Tel est le modèle qu'il nous faut suivre pour relever les autres défis. Tel est le modèle qu'il nous faut suivre pour trouver ensemble une solution à la crise financière.

Le mois prochain, à Doha, la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement nous donnera une excellente occasion de tenir nos promesses. Nous devons faire en sorte que la crise financière ne sape pas nos engagements visant à consacrer davantage de ressources au développement et à la lutte contre les changements climatiques. Il n'y a pas de temps à perdre. J'exhorte les États membres à y participer à un niveau élevé.

L'ONU doit œuvrer à l'avènement d'un monde plus sûr, plus sain et plus prospère. Et pour cela, elle a besoin du concours d'organisations comme la vôtre. Poursuivons donc la coopération qui existe entre nos deux organisations dans le domaine de la prévention des conflits.

J'espère aussi que cette collaboration des pays francophones aidera à régler d'une manière pacifique les conflits qui existent entre certains des membres de votre organisation. Pour ma part, je m'engage à continuer ce travail important avec nos deux secrétariats. N'oublions pas en effet que sans la paix, il n'y a pas de développement durable.

Je vous remercie.

**Allocution de Son Excellence Monsieur Abdou Diouf
Secrétaire général de la Francophonie
à la séance solennelle inaugurale du Sommet**

C'était il y a 400 ans.

Ils étaient paysans, marins, artisans, fortunés ou indigents, seuls ou en famille, mais tous mus par la même volonté de tenter l'aventure d'un monde meilleur, d'un monde nouveau. Il leur fallut affronter l'océan, les tempêtes, les épidémies avant d'aborder aux rives promises du Saint-Laurent. Il leur fallut défier le climat, défricher, bâtir. Il leur fallut entrer en contact, nouer des alliances, créer des échanges avec les Amérindiens, qui avaient avant eux apprivoisé ces territoires. Ils n'avaient pour seuls bagages que leur courage, leur espérance, et la langue de France.

C'était il y a 400 ans.

Le vent de la volonté, de la ténacité, de la créativité n'a, depuis lors, jamais cessé de souffler sur Québec, ville, province, nation où se réalisent les équilibres les plus subtils entre tradition et modernité, entre résistance et conquête, entre identité et diversité, entre fierté et générosité.

Le souvenir stimulant de ces siècles d'histoire, le rayonnement international du Québec, la place de premier plan que tient aujourd'hui le Canada sur l'échiquier mondial, la volonté que vous avez eue, Monsieur le Premier ministre du Canada, Monsieur le Premier ministre du Québec, de placer cette conférence sous le signe de l'innovation, mais aussi de l'actualité la plus prégnante, nous met au défi de tenir ici un sommet historique.

Vous avez souhaité, sommet après sommet, que la Francophonie rénove et modernise ses modes de fonctionnement et d'intervention, qu'elle s'appuie sur des textes de référence exigeants. Nous l'avons fait.

Vous avez souhaité que nous nous dotions de missions claires et cohérentes, inscrites dans une stratégie à long terme. Nous l'avons fait, en synergie avec l'ensemble des acteurs de la Francophonie et guidés par le souci constant de toujours mieux répondre aux attentes et aux besoins des populations de nos pays membres.

Vous avez souhaité que nous tissions des liens toujours plus étroits avec les autres organisations internationales et régionales. Nous l'avons fait, soucieux d'agir en toute complémentarité pour plus d'efficacité, mais aussi de développer notre magistrature d'influence sur la scène internationale.

Beaucoup a été accompli, beaucoup reste à accomplir, certes, pour approfondir les pistes éclairées que vous avez, pour nous, identifiées, pour consolider les avancées réalisées dans le domaine de la promotion de la langue française, de la diversité culturelle et linguistique, dans le domaine de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, dans le domaine de l'éducation, de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans le domaine du développement durable et de la solidarité.

Pouvons-nous, devons-nous attendre encore plus de la Francophonie ? Est-ce réaliste ? Est-ce souhaitable ?

C'est à vous et à vous seuls qu'il reviendra de répondre à cette question.

Mais j'ajouterai aussitôt, la Francophonie peut-elle rester spectatrice des crises inédites – alimentaire, financière – qui ébranlent la planète, et auxquelles les plus défavorisés, comme toujours, paieront le plus lourd tribut ?

La Francophonie peut-elle rester indifférente au risque de clivages religieux, culturels, politiques, idéologiques, économiques qui menacent l'équilibre du monde ?

La Francophonie peut-elle assister, impassible, aux tentations qui se font jour, ici ou là, d'exacerber les replis identitaires, de remettre en cause la démocratie, le pluralisme, les libertés individuelles, d'ériger le « laisser-faire » en doctrine économique, de sacrifier les biens communs de l'humanité et le développement durable sur l'autel de la spéculation et du seul profit, de substituer la logique de l'affrontement à celle du dialogue, de la puissance à celle du partage, de l'uniformisation à celle de la diversité ?

Être unis dans la diversité ne suffit pas ! Nous devons être solidaires dans l'adversité ! Car c'est un combat dans lequel on ne peut, comme le disait Bossuet, « *s'affliger des conséquences, tout en s'accommodant des causes* ».

Refuser le monde et la mondialisation, tels qu'ils sont, requiert que l'on fasse, à l'échelle globale, des choix politiques forts, que l'on transcende les logiques de puissance, les coalitions d'intérêts particuliers, que l'on accepte, enfin, de travailler tous ensemble à la mise en place de systèmes de régulation, à l'élaboration et à l'adoption de normes communes, tendues vers la réalisation d'objectifs et l'affirmation de valeurs universellement partagées.

Au moment où s'ouvre ce sommet, je voudrais vous convaincre que la Francophonie a une partition importante et originale à jouer dans la redéfinition des règles du jeu international, dans l'émergence d'un multilatéralisme plus équilibré, plus équitable, plus solidaire, à l'image des pratiques que nous avons développées au sein de notre communauté.

Cela étant, la Francophonie, à l'instar de toutes les organisations multilatérales, sera ce que vous en ferez. Sa capacité à peser dans la nécessaire démocratisation des relations internationales, dans la nécessaire régulation de la mondialisation dépendra de la confiance que vous lui témoignerez, des moyens que vous lui allouerez, de la crédibilité que lui octroierez, de l'utilité que vous lui reconnaîtrez.

Le destin politique de la Francophonie du XXI^e siècle est donc entre vos mains !
Donnez-nous l'esprit, nous écrivons la lettre !

Je vous remercie.

**COMMUNICATIONS
DES NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES ASSOCIÉS
OU OBSERVATEURS**

**Communication de Son Excellence Monsieur Edward Nalbandian
Ministre des Affaires étrangères de la République d'Arménie**

**à l'occasion de l'admission de l'Arménie
en qualité de membre associé de la Conférence**

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement, Chefs des délégations,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs,

Je souhaite exprimer tous nos remerciements aux autorités du Canada et du Québec pour avoir été les hôtes d'un sommet parfaitement organisé, qui restera pour l'Arménie un événement d'une grande portée dans ses relations avec l'Organisation internationale de la Francophonie.

Je voudrais remercier la Conférence d'octroyer le statut de membre associé à l'Arménie : décision qui vient couronner la politique menée ces dernières années par les autorités arméniennes en vue de la réalisation de ses engagements en faveur de la Francophonie, tout particulièrement la promotion de l'usage de la langue française et l'adhésion aux valeurs fondatrices de l'organisation. Cette politique est animée par une ferme volonté d'inscrire durablement l'Arménie dans l'espace francophone. Elle repose également sur le haut niveau de relations existant entre l'Arménie et la France, nourries par les liens profonds noués par le passé, ainsi qu'avec d'autres pays membres de la Francophonie.

Cette conférence intervient à un moment important de la vie de l'organisation, dans un contexte où elle cherche à renforcer les moyens de son action avec les changements nécessaires dont le Président Nicolas Sarkozy a parlé hier face aux défis auxquels le monde entier, y compris les pays membres de la Francophonie, sont confrontés.

Le monde où nous vivons aujourd'hui rend toujours plus d'actualité les combats engagés par la Francophonie, ceux en faveur de la diversité culturelle, ceux au service de la paix et de la coopération, ceux livrés pour le développement durable, pour les sociétés pluralistes, respectueuses de la démocratie et des droits de l'Homme, sans oublier, enfin, cet engagement indéfectible en faveur d'un monde solidaire où doit primer l'action multilatérale.

Ce sont là des défis majeurs qu'il convient de relever et nous devons nous féliciter que les États membres de la Francophonie, forts des valeurs communes qui les unissent, œuvrent de concert pour apporter leur contribution au règlement de ces problèmes. Les enjeux en présence nécessitent une implication forte de nos pays et une mobilisation de tous les acteurs de la Francophonie. Nous considérons, à cet égard, que les orientations et propositions qui seront adoptées par le Sommet constituent des réponses appropriées à tous ces défis.

Monsieur le Président,

Le statut de membre associé place l'Arménie face à de nouvelles responsabilités et il m'importe de vous dire que nous aurons à cœur de remplir toutes nos obligations et de participer activement aux travaux de l'organisation. Vous pouvez compter sur notre détermination à faire progresser les valeurs et objectifs de la Charte de la Francophonie.

Permettez-moi, pour conclure, d'exprimer toute notre appréciation pour l'action menée par le Secrétaire général depuis le Sommet de Bucarest ; nous tenons à l'assurer de notre plein soutien dans l'accomplissement de sa mission.

Je souhaite également remercier la Roumanie pour les succès enregistrés par l'organisation durant sa présidence et adresser au Canada nos meilleurs vœux de réussite dans l'exercice de sa présidence future.

Je vous remercie.

**Communication de Son Excellence Monsieur Rolands Lappuke
Ambassadeur itinérant de la République de Lettonie**

**à l'occasion de l'admission de la Lettonie
en qualité de membre observateur de la Conférence**

Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les Chefs de délégation,
Excellences,
Mesdames et messieurs,

Je tiens à vous exprimer, au nom du Président de la République de Lettonie Valdis Zatlers, toute notre gratitude pour l'honneur qui nous est fait de devenir membre observateur de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Ce moment est d'autant plus émouvant qu'il a lieu dans la Belle province, terre d'accueil tant aimée de notre ancienne Présidente Vaira Vike-Freiberga, qui était parmi vous à Bucarest et qui vous salue.

La Francophonie n'est pas seulement un territoire dans lequel est parlée la langue française, mais un espace plus vaste dans lequel sont reconnues les valeurs portées par celle-ci. Le Président Léopold Sédar Senghor y voyait la possibilité d'associer une identité particulière à une universalité.

Dans ce contexte, je voudrais vous relater le destin d'intellectuels lettons qui ont payé de leur liberté une intuition semblable.

Dans les années suivant la Seconde guerre mondiale, au cours de laquelle la Lettonie avait perdu son indépendance, le pouvoir totalitaire aux accents monolingues qui sévissait dans notre pays fit tout pour couper tout lien politique et culturel avec l'Occident, famille spirituelle des Lettons. L'accès à l'universalité n'était plus libre.

Comme pour ignorer les contingences politiques, un groupe de Lettons se retrouvaient régulièrement pour lire ensemble la littérature mondiale, pour édifier entre eux un monde libre ! Un élément majeur de cet espace était la langue française. Pour eux, l'espace spirituel francophone était un espace de liberté. Ceci n'avait pas échappé à la police d'État – le KGB – qui désigna ces intellectuels comme le « Groupe français ». Ses membres furent déportés en Sibérie.

Le pouvoir, en construisant un barrage totalitaire, essayait de dévier le cours des valeurs culturelles dont un peuple s'abreuvait depuis des siècles. Ces intellectuels résistaient en se créant un espace de valeurs culturelles, morales et esthétiques – ce même espace de liberté.

Aujourd'hui, j'ai la conviction que c'est avec passion que ces Lettons auraient signé la Déclaration de Bamako, si cela était en leur pouvoir. Ils auraient souscrit au devoir humaniste de démocratie, de l'État de droit et des droits de l'Homme. Je vous remercie d'avoir réhabilité devant l'histoire mes compatriotes courageux, qui aimaient tant la langue française.

Mesdames et messieurs, vous saisissez, dès lors, l'immense valeur symbolique de cette journée pour mon pays. L'histoire ouvre à la Lettonie une nouvelle porte pour intégrer l'espace de liberté et de valeurs démocratiques qu'est la Francophonie. La Lettonie rencontre de nouveaux amis, si variés et riches de passé et de culture. Enrichie de cette nouvelle dimension dans ses relations internationales, la Lettonie n'aura de cesse de partager son expérience avec vous et de faire partager votre expérience avec notre peuple.

La Lettonie saura faire face à ses nouvelles responsabilités.

Je vous remercie de cet accueil si fraternel !

**Communication de Monsieur Saroj Chavanaviraj
Représentant spécial du Premier ministre du Royaume de Thaïlande
à l'occasion de l'admission de la Thaïlande
en qualité de membre observateur de la Conférence**

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames, messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous transmettre les chaleureuses salutations de Monsieur Somchai Wongsawat, le Premier ministre du Royaume de Thaïlande, que j'ai l'honneur de représenter devant cette éminente assemblée. Retenu à son grand regret à Bangkok par des engagements impératifs, il m'a chargé de vous dire à quel point la Thaïlande tout entière est heureuse et fière d'être admise aujourd'hui au sein de la grande famille de la Francophonie. Au nom du gouvernement thaïlandais, je voudrais également vous adresser, et à travers vous adresser au gouvernement et au peuple canadien, ainsi qu'à Monsieur le Premier ministre et à la population québécoise, nos vifs remerciements pour leur chaleureux accueil et leur hospitalité. En cette occasion, je tiens aussi à vous adresser toutes nos félicitations à l'occasion du 400^e anniversaire de la ville de Québec.

Cela fait plus de trois siècles que l'usage de la langue française demeure populaire en Thaïlande et la connaissance du français a permis aux Thaïlandais d'accéder à une meilleure vision du monde. La Thaïlande porte un grand intérêt aux activités de la Francophonie et admire son rôle vital, en tant que forum international pour l'établissement et la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, la coopération pour le développement et la compréhension de la diversité culturelle pour une solidarité internationale dans le contexte de la mondialisation.

Je tiens donc à vous confirmer notre fervente participation aux diverses activités de la Francophonie car la Francophonie nous apparaît à la fois comme une confirmation et comme une promesse : confirmation que des liens entre différents pays et différentes cultures sont possibles et souhaitables en dépit, parfois, du poids de l'histoire ; promesse de l'élargissement de cet état d'esprit à un nombre grandissant de pays en vue d'y puiser des solutions innovantes. C'est là, à nos yeux, le trait unique qui fait de la Francophonie un forum planétaire, aujourd'hui irremplaçable, à vocation multilatérale.

Je vous remercie de votre attention.

**INTERVENTIONS
SUR LE RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

**Intervention de la Très Honorable Pearlette Louisy
Gouverneure générale du Commonwealth de Sainte-Lucie**

Monsieur le Président,
Monsieur le Premier ministre du Québec,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État, de gouvernement et de délégation,
Mesdames et messieurs,

C'est avec une immense joie que je vous retrouve ici dans cette belle ville de Québec, ville que je revois d'ailleurs avec beaucoup d'émotion puisque c'est ici que j'ai fait mes études, il y a déjà un bon nombre d'années.

En mon nom personnel et au nom des membres de ma délégation, je tiens d'abord à remercier les co-hôtes pour leur aimable hospitalité et pour leurs marques de gentillesse à notre égard. Nous sommes ravis de nous joindre aux Québécois pour célébrer le 400^e anniversaire de la fondation de Québec.

Nous voudrions aussi féliciter le secrétaire général pour la qualité de son rapport, riche en activités et réalisations. Nous félicitons également l'administrateur pour son engagement dans la modernisation et la redynamisation de notre organisation. Nous tenons d'ailleurs à les remercier pour les nombreuses propositions qu'ils nous ont soumises, surtout celles qui répondent aux besoins des Caraïbes. Il reste cependant à souhaiter que les financements seront à la hauteur des attentes.

Monsieur le Président,

Nous notons les efforts de resserrement dans la programmation et souhaitons que les programmes retenus soient ceux qui ont un intérêt pour la majorité des États membres. À cet égard, nous nous inquiétons de l'augmentation du taux de fonds liés, fléchés et affectés dans notre organisation. À notre avis, cela va à l'encontre de l'esprit multilatéral puisque cela empêche la majorité des pays de décider des priorités et de leur financement.

Concernant le volet politique de l'organisation, nous considérons que l'OIF s'est beaucoup trop dispersée et qu'il faut un resserrement là aussi, en rappelant que l'OIF n'est pas l'ONU. À cet égard, nous réitérons nos réserves quant à la formation des forces de maintien de la paix, compte tenu des ressources limitées qui sont à notre disposition.

Enfin, permettez-nous, Monsieur le Président, de demander à l'OIF d'appuyer Sainte-Lucie dans sa démarche pour la formation en français dans les champs d'action qui sont pour nous indispensables.

Nous tenons à dire au secrétaire général que nous appuyons son action et qu'il peut compter sur notre soutien.

Je vous remercie de votre attention.

**Message de Son Excellence Monsieur Zine El Abidine Ben Ali
Président de la République tunisienne
prononcé en son nom par le Premier ministre Mohamed Ghannouchi**

Madame la Gouverneure générale,
Excellences, mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs,

Il m'est particulièrement agréable d'exprimer mes vifs remerciements aux autorités canadiennes et québécoises amies pour la chaleur de l'accueil et l'hospitalité qu'elles nous ont réservées ainsi que pour l'excellente préparation de notre conférence. Il m'est tout aussi agréable d'exprimer le plaisir de me trouver dans cette belle ville de Québec, dont nous nous réjouissons de fêter le 400^e anniversaire de sa fondation.

Monsieur le Président de la République Zine El Abidine Ben Ali m'a fait l'honneur de le représenter à ces importantes assises et de vous adresser, en son nom, le message suivant :

Madame la Gouverneure générale,
Excellences, mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs,

Je voudrais d'abord remercier les autorités canadiennes et québécoises amies pour l'accueil chaleureux qui a été réservé à la délégation tunisienne et pour les efforts déployés en vue du bon déroulement de nos assises, auxquelles nous souhaitons plein succès.

Il me plaît également d'exprimer notre reconnaissance à Son Excellence Monsieur Traian Basescu, président de la Roumanie, pour son appréciable contribution, tout au long de son mandat de président du XI^e Sommet, au rayonnement de notre organisation dans le monde et à la promotion de nos valeurs communes. Il m'est tout aussi agréable de rendre hommage à Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, secrétaire général de la Francophonie, pour les efforts qu'il ne cesse de mener en vue du renforcement du rôle et de la place de notre organisation sur la scène internationale.

Notre conférence revêt une importance particulière car elle se tient à un moment où la communauté internationale se trouve confrontée à de nombreux problèmes épineux. C'est donc l'occasion pour nous de nous concerter sur les meilleurs moyens de faire face aux multiples défis qui se posent avec acuité à nos différents pays et que nous sommes appelés à relever dans l'esprit de dialogue et de solidarité qui a toujours prévalu au sein de l'espace francophone, creuset de cultures riches par leur diversité et vecteur de connaissance, de savoir et de progrès.

Dans un monde où le phénomène de la mondialisation a tendance à sacrifier la diversité culturelle et linguistique au nom du pragmatisme et de l'efficacité, notre organisation est vivement invitée à démontrer, à travers la promotion d'un partenariat

fructueux entre ses diverses composantes culturelles, sa capacité à s'adapter à cette nouvelle donne sur la scène internationale, et aux progrès scientifiques et technologiques qui marquent notre temps. Les thèmes retenus pour ce sommet répondent à cette préoccupation commune et portent sur des domaines prioritaires auxquels nous devrions accorder une attention particulière en vue d'assurer la stabilité de nos sociétés et la prospérité de nos nations, et de garantir la pérennité de notre patrimoine commun, fondé sur l'esprit de dialogue et les valeurs de tolérance, d'ouverture et de solidarité auxquelles nous sommes profondément attachés.

Le renforcement de la coopération dans le domaine de l'éducation au sein de la Francophonie représente, à cet égard, un enjeu considérable pour nos pays, qui bénéficient en cela de l'usage de la langue française, outil d'échanges et de partage des connaissances et du savoir. Il va sans dire que l'accès de tous à un enseignement de qualité constitue un droit fondamental de la personne et, par là-même, une condition essentielle du développement durable et du progrès de nos sociétés. L'adaptation de ce secteur stratégique aux exigences de la qualité, aux avancées pédagogiques et aux innovations technologiques est devenue une nécessité impérieuse pour assurer aux générations futures une formation de haut niveau.

C'est dans ce contexte que s'est inscrite notre initiative d'organiser en Tunisie, en juin dernier, le Symposium international sur « les TIC au service de l'Éducation », qui avait été favorablement accueillie par le Sommet de Bucarest.

Tout en remerciant vivement tous ceux qui ont soutenu cette initiative, je voudrais rendre un hommage particulier à Son Excellence Monsieur le Secrétaire général Abdou Diouf, qui n'a ménagé aucun effort pour que ledit symposium soit un succès éclatant. En effet, les participants, dont bon nombre de ministres responsables des secteurs de l'Éducation et des TIC dans l'espace francophone, ont pu engager une réflexion approfondie sur cette question, qui s'insère dans le cadre de la dynamique créée par le Sommet mondial sur la société de l'information que la Tunisie a été honorée d'accueillir en novembre 2005.

La richesse et la densité des travaux de ce symposium, auxquels ont pris part des délégations de cinquante États membres de notre organisation, ont permis de faire le bilan de l'action francophone en la matière et d'ouvrir de nouvelles perspectives de coopération dans ce domaine. Nous sommes invités, dès lors, à faire en sorte que ces conclusions soient adoptées et intégrées dans les programmes futurs de notre organisation, ce qui permettrait à l'espace francophone de réaliser pleinement les objectifs majeurs inhérents à l'émergence de la société du savoir, dont l'éducation, la formation et le développement des ressources humaines constituent les fondements essentiels.

La Tunisie, qui prône une approche globale et inclusive des droits de l'Homme, se félicite de l'intérêt accru que l'OIF accorde à cette approche. Nous considérons à cet égard que la perspective dans laquelle devrait s'inscrire notre action commune gagnerait à ne pas perdre de vue que les attributs fondamentaux de la personne humaine constituent un tout indissociable, la dignité de l'Homme ne pouvant être effective sans la promotion de ses droits dans leur interdépendance et leur complémentarité.

Que deviendraient, en effet, les droits politiques sans une solide assise économique, sociale et culturelle ? La jouissance de ces droits peut-elle être pleine et entière dans une société qui souffre du chômage, de la pauvreté et de l'analphabétisme ? La réponse à ces questions nous a amenés à initier tout au long des deux dernières décennies un processus continu de réformes pour promouvoir les droits de l'Homme dans leur globalité, consacrant les droits politiques et civils, tout en œuvrant avec détermination à accorder aux droits économiques, sociaux et culturels toute l'importance qu'ils méritent.

Nous avons également œuvré à réunir les conditions propices à l'extension du champ d'exercice de la liberté d'expression, en multipliant les encouragements en faveur des créateurs, des journalistes et des communicateurs et en les entourant de toutes les garanties pour les aider à accomplir au mieux leur mission. Et c'est dans ce contexte que le paysage médiatique tunisien, l'un des piliers de l'édifice démocratique, a été élargi à l'initiative privée, dont la présence dans ce paysage s'est considérablement affirmée au cours des dernières années.

C'est également dans le souci d'intégrer toutes les franges de la population tunisienne dans un projet de société alliant modernité et authenticité que s'inscrivent les diverses lois qui visent une plus grande égalité entre hommes et femmes, en ouvrant de bonnes perspectives de promotion sociale pour la femme tunisienne et en lui permettant d'accroître sa participation à la vie politique du pays et de jouer le rôle qui lui revient dans les différents secteurs d'activité. Il en est de même de la protection des catégories sociales aux besoins spécifiques telles que l'enfance, les personnes âgées et les personnes handicapées, laquelle occupe une place de choix dans nos programmes d'action. Nous nous félicitons à cet égard de l'intérêt que notre conférence porte au renforcement de notre action tendant à la consécration des droits et du bien-être de l'enfant dans l'espace francophone.

Cette approche des droits de l'Homme est de nature à instaurer un processus de démocratisation évolutif et irréversible permettant d'éviter des phénomènes de rejet ou des dérapages, sources de crises et de conflits. Dans cette optique, le rôle de notre organisation revêt une importance cruciale, tant il est vrai que la diffusion de la culture démocratique dans nos différents pays passe par la consolidation des partenariats francophones, notamment en matière de développement économique et social. Et nous ne pouvons que nous réjouir, à cet égard, du fait que la communauté internationale ait pris conscience de l'étroite interdépendance entre paix, stabilité et développement, et de l'impérieuse nécessité d'agir de concert pour éradiquer les causes profondes du terrorisme et de la violence dans le monde que sont la pauvreté, l'injustice et l'exclusion. Aussi, nous paraît-il important d'agir pour que soient prises les mesures nécessaires à la mise en œuvre du Fonds mondial de solidarité adopté à l'unanimité par les Nations unies et dont la Tunisie avait eu l'honneur de proposer la création.

Nul doute que, parmi les défis majeurs qui s'imposent à nous aujourd'hui, figurent ceux liés à l'environnement et aux changements climatiques, tant ces changements, aux conséquences néfastes sont susceptibles d'engendrer des pertes de croissance et des retards de développement préjudiciables à tous. Plus encore, ils sont de nature à provoquer des phénomènes d'exode massif et à devenir, ainsi, une source potentielle d'instabilité politique de par le monde.

Conscients du fait que ces problèmes se posent avec acuité aux pays en développement, notamment les pays africains, nous n'avons cessé de multiplier les appels pour focaliser l'attention de la communauté internationale et celle aussi de nos partenaires du Nord sur ces défis qui interpellent particulièrement notre esprit de solidarité et notre engagement commun en faveur du co-développement et de la stabilité au sein de l'espace francophone.

C'est dans ce cadre, que s'est inscrite notre initiative d'organiser, en novembre 2007 à Tunis, la Conférence sur la solidarité internationale face aux changements climatiques en Afrique et en Méditerranée. Cette conférence qui a été couronnée par l'adoption d'un plan d'action pour la solidarité internationale face aux changements climatiques en Afrique et en Méditerranée, témoigne d'une prise de conscience quant à la nécessité de conjuguer les efforts et de mobiliser toutes les énergies pour faire face à ce grand défi. Les recommandations et orientations qui ont été adoptées lors de cette conférence pourraient nous être utiles dans l'élaboration de nos programmes futurs dans ce domaine.

Madame la Gouverneure générale,
Excellences, mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs,

Je voudrais enfin réitérer mes vifs remerciements au gouvernement et au peuple canadiens ainsi qu'au gouvernement du Québec et les féliciter chaleureusement pour l'excellente organisation de notre sommet, dont le succès témoigne de notre volonté commune de renforcer davantage l'action de la Francophonie pour le progrès de nos pays, et pour la paix et la concorde dans le monde. Je puis vous assurer que la Tunisie ne ménagera aucun effort, tout comme l'ensemble de ses partenaires francophones, pour que notre prestigieuse organisation demeure fidèle à la vocation qui est la sienne d'être un espace de solidarité et de concertation, et un instrument de fructueuse coopération pour le bien-être de nos peuples.

Merci de votre aimable attention.

**Intervention de Son Excellence Madame Nguyen Thi Dzoan
Vice-présidente de la République socialiste du Vietnam**

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État, de gouvernement et de délégation,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs,

Le Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage offre aux pays membres l'occasion de faire le bilan des acquis et de définir les orientations de la Francophonie. De Bucarest à Québec, nous constatons avec satisfaction que dans tous ses domaines d'intervention, la Francophonie se présente toujours comme un rassemblement intergouvernemental qui s'engage dans une coopération constructive au service des intérêts et du développement de chaque pays membre ainsi que de la communauté internationale.

Le monde où nous vivons est celui de la paix, de la justice et du respect de la dignité humaine. Il s'agit d'un monde de coopération, de développement et de prospérité. Les progrès scientifiques et technologiques ainsi que l'accroissement rapide des liens économiques et des échanges commerciaux ont fait entrer l'humanité dans une nouvelle ère de développement sans précédent. Les droits de l'Homme sont devenus, de nos jours, les valeurs universellement respectées, reconnues et défendues.

Force est de constater que dans ce monde, la guerre, les conflits, le terrorisme, la pauvreté, etc., restent des menaces sur l'environnement de vie de chaque individu. L'hégémonie dans les relations internationales, l'imposition injuste de certains principes à l'ensemble de l'humanité se présentent comme un défi à la lutte pour l'égalité, la démocratie et le progrès social. De plus, le spectre d'une récession économique et de nouvelles évolutions complexes en matière de sécurité énergétique et alimentaire ainsi que l'échec récent du cycle de Doha risquent de menacer les efforts de la communauté internationale au service d'un développement durable.

En tant que membre de la grande famille francophone depuis plus de trente ans, le Vietnam considère que le renforcement de la coopération avec l'Organisation internationale de la Francophonie et ses pays membres constitue une priorité de sa politique extérieure. Le Vietnam, fort de son statut de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour le mandat 2008-2009 et de son expérience, continuera à apporter ses contributions effectives à la stabilité et au développement de nombreux pays membres de la Francophonie, notamment en Afrique. En vue du développement de la Francophonie et de celui de chaque pays membre, nous voudrions proposer les orientations suivantes pour le développement francophone à l'avenir.

Premièrement, la Francophonie et chaque membre font partie intégrante de la communauté internationale. Ainsi, il conviendrait pour la Francophonie de se joindre aux efforts des Nations unies et des pays de la région dans tous les domaines : de la prévention et la résolution des conflits à la lutte contre la pauvreté, en passant par la promotion de la croissance économique et la préservation de la diversité culturelle. Nous saluons, à ce titre, la coopération active menée ces derniers temps entre l'OIF et les Nations unies, l'Union européenne, l'Union africaine et d'autres

organisations internationales. Nous apprécions également la participation de nombreux pays membres de la Francophonie et leur collaboration étroite et efficace au sein des enceintes internationales, contribuant à promouvoir la transparence dans le fonctionnement de celles-ci et, par conséquent, à faire valoir le rôle des mécanismes multilatéraux dans la vie internationale.

Deuxièmement, malgré ses réalisations, la Francophonie reste une organisation dans laquelle existe un écart considérable entre pays membres en termes de niveau de développement. Nombreux sont, en effet, les pays membres qui doivent faire face au quotidien à la famine et à la pauvreté. La lutte contre la famine et la pauvreté, et pour le développement durable devraient donc être les premières priorités dans les orientations de développement de la Francophonie. Ce sont également des questions fondamentales, évoquées dans les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) annoncés en l'an 2000 par les dirigeants du monde. Ces objectifs constituent, dès lors, un cadre fondamental des relations internationales pour le développement durable. Fort de ses expériences dans la réalisation des OMD, notamment des progrès importants qu'il a obtenus dans la lutte contre la pauvreté, le Vietnam invite les pays membres de la Francophonie, en fonction de leurs conditions respectives, à faire des OMD leurs objectifs nationaux. Nous appelons également l'OIF, les pays développés et les institutions financières internationales à accorder aux pays en développement membres de la Francophonie un soutien politique et un appui financier permettant d'assurer la réalisation avec succès des OMD dans l'espace francophone.

Troisièmement, les modèles de coopération au développement dans l'espace francophone, notamment celui de la coopération tripartite ou quadripartite dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'éducation..., ont prouvé leur efficacité et leur compatibilité avec les conditions et les capacités respectives des pays membres. Le Vietnam est un des pionniers dans la prise d'initiatives de coopération et la collaboration avec d'autres pays membres en vue de leur mise en œuvre. La promotion des coopérations tripartites et quadripartites vise non seulement à renforcer la coopération dans l'espace francophone mais aussi à permettre une utilisation efficace de l'aide publique au développement de la communauté internationale, contribuant ainsi au développement de chaque pays membre et de la Francophonie dans son ensemble. Dans ce sens, le Vietnam invite les pays développés francophones et ceux qui se trouvent hors de l'espace francophone, les organismes spécialisés des Nations unies, les institutions financières et les bailleurs de fonds internationaux à poursuivre leur appui à la promotion de ces modèles de coopération au développement.

Vu toutes ces orientations, la volonté politique de chaque pays membre, le dynamisme des opérateurs de l'OIF, le rôle particulièrement important du Secrétaire général Abdou Diouf et le soutien de la communauté internationale, nous avons l'espérance d'un brillant avenir de la Francophonie en tant que nouveau modèle de l'unité dans la diversité, du renforcement du rôle des institutions multilatérales au service de la paix, du développement et du progrès.

Je termine en souhaitant que la Francophonie puisse se réunir encore une fois sur la terre d'Asie, après le Sommet de Hanoi. Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de Madame Eugenia Kistruga
Vice-ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne
de la République de Moldavie**

Monsieur le Secrétaire général,
Messieurs les Premiers ministres du Canada et du Québec,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Honorable assistance,

Permettez-moi tout d'abord de féliciter les autorités québécoises et canadiennes pour la reprise de la présidence du Sommet de la Francophonie. La conférence actuelle coïncide avec une année anniversaire pour Québec, encore une raison pour adresser nos sincères et cordiales félicitations et nos vœux de prospérité continue.

L'importance des réunions de haut niveau de la Francophonie est indiscutable. Cette année, nous en sommes au douzième sommet, qui va se déployer conformément à un nouveau scénario et qui a pour but l'affirmation politique de l'organisation sur le plan international. Au cours de la conférence, nous examinerons des sujets d'intérêt commun, d'une importance fondamentale tant pour l'organisation que pour chaque pays membre.

Naturellement, un des sujets sera dédié à la langue française – le maillon qui assure la liaison entre les États francophones, le pilier des relations de coopération entre eux. En République de Moldavie, la langue française reste la plus sollicitée de toutes les langues étrangères étudiées. Chaque année, le nombre d'élèves des classes francophones, de l'enseignement primaire jusqu'à la terminale, augmente. En septembre 2008 a été inaugurée la première année scolaire des classes bilingues dans l'enseignement professionnel, au profil « tourisme et services hôteliers ». La filière francophone universitaire, soutenue par l'Agence universitaire de la Francophonie, est vraiment considérée comme la « pépinière » des spécialistes moldaves francophiles dans divers domaines. Au plan national, les activités menées pour la promotion de la langue française sont mises en place avec succès. En même temps, nous souhaiterions une présence plus active de la Francophonie institutionnelle dans notre pays.

La République de Moldavie se trouve parmi les premiers pays qui ont adhéré à la convention de l'Unesco concernant la diversité culturelle et linguistique. Adeptes de cette diversité, la Moldavie partage la préoccupation de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et de ses débats relatifs à la tendance à marginaliser la langue française dans le cadre des institutions internationales. Souhaitant apporter sa contribution effective dans la conservation du rôle et de la place de la langue française, notre pays a sollicité d'être inclus dans le projet « Langue française dans l'Union européenne », programme pluriannuel de formation au français des fonctionnaires publics. Il y a quelques jours, le 13 octobre, à Chişinău, nous avons signé le mémorandum concernant la mise en place de ce projet et nous espérons en bénéficier dès 2009. Dans ce contexte, nous exprimons notre gratitude à Monsieur Abdou Diouf pour l'appui accordé, ainsi qu'à la France, à la Communauté française de Belgique, au Grand Duché du Luxembourg et à l'OIF dans son ensemble.

Passant à la dimension politique, je voudrais réitérer l'attachement de mon pays aux valeurs francophones et, en même temps, accentuer la vocation européenne de la République de Moldavie. Le chemin qu'elle a pris vers l'intégration européenne est irréversible. Il reflète la ferme conviction des citoyens moldaves d'avoir un futur européen dans un État moderne, prospère et stable. Je profite de cette occasion pour réitérer à la France, actuellement présidente en exercice de l'Union européenne, les remerciements de mon pays pour l'assistance accordée pour l'approfondissement du dialogue entre la République de Moldavie et la Communauté européenne. La République de Moldavie aspire à la réalisation d'objectifs considérés impératifs pour le processus d'intégration comme : l'initiation des négociations sur le nouvel accord politique avec l'Union européenne qui constituerait le fondement d'une coopération plus avancée ; l'obtention à moyen terme de l'accord de l'Union européenne pour l'élimination du régime de visa pour les citoyens de la République de Moldavie ; et, bien sûr, nous comptons avoir à l'avenir le soutien de l'Union européenne en vue de la solution du problème transnistrien, dans le cadre des formats existants de « 5+2 » établis pour la négociation.

L'OIF, par ses actions de promotion de la démocratie, des droits de l'Homme, de prévention et gestion des conflits, a montré sa capacité et sa vocation politiques. Comme vous le savez, en 2007, à la demande de la République de Moldavie, un comité *ad hoc* restreint consultatif sur le conflit transnistrien a été convoqué. Le sujet du conflit gelé, qui persiste dans la région Est de notre pays, a été abordé aussi dans le cadre de la commission politique et pendant une des sessions du Conseil permanent de la Francophonie de l'année passée. L'OIF a alors exprimé son appui pour l'intégrité territoriale de la République de Moldavie et pour la résolution pacifique du conflit, situé dans le voisinage direct de l'Union européenne. Nous souhaiterions une implication effective de la communauté francophone en vue d'une solution viable du conflit transnistrien qui passe par la démilitarisation et la démocratisation de la région en cause. La République de Moldavie tient à consolider son statut de neutralité et insiste sur le retrait des effectifs militaires étrangers du territoire de sa région Est. Dans ce contexte, nous serions reconnaissants pour votre accord d'inclure dans le texte de la Déclaration de Québec, que nous allons examiner pendant le sommet, un point à part relatif à la République de Moldavie.

Nous nous félicitons de la présence à l'ordre du jour du sommet de la problématique de l'environnement. C'est un sujet complexe et actuel, qui concerne notre futur commun. Les effets du changement climatique se font ressentir aussi en République de Moldavie, affectée ces dernières années par la sécheresse, les inondations et les tempêtes, qui endommagent gravement l'économie nationale et dont les conséquences sont difficiles à dépasser. Nous considérons que ce problème devrait être placé parmi les priorités de l'OIF. Nous avons tous l'obligation d'éduquer les générations futures à se préoccuper de l'avenir de la planète, pour une part, et d'autre part, nous devons contribuer à la recherche de solutions adéquates pour stopper la dégradation de l'environnement. Nous croyons que l'organisation d'une conférence des ministres des pays francophones chargés de l'environnement pourrait consolider nos efforts communs en ce sens. Si cette suggestion est acceptée par les États membres, la République de Moldavie serait honorée d'accueillir cet important forum. Finalement, je voudrais profiter de cette occasion pour réitérer notre aspiration à vous accueillir à Chişinău en 2012, à l'occasion du XIV^e Sommet de la Francophonie.

**EXPOSÉS LIMINAIRES ET INTERVENTIONS
SUR LES ENJEUX DU SOMMET**

**Exposé liminaire de Son Excellence Monsieur Blaise Compaoré
Président du Burkina Faso**

sur l'Enjeu « Paix, gouvernance démocratique et État de droit »

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Chers collègues,
Honorables délégués,

Je voudrais adresser mes sincères remerciements aux gouvernements du Canada, du Québec, du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'au secrétaire général de la Francophonie pour m'avoir demandé d'introduire les travaux de cette session thématique consacrée à la gouvernance politique, aux enjeux de la paix, de la démocratie et de l'État de droit.

Vous me permettrez, avant de revenir sur le sujet, de saluer nos co-hôtes canadiens et québécois pour la chaleur de l'accueil et la qualité de l'organisation de notre sommet. Je rends un hommage appuyé au secrétaire général de la Francophonie, le Président Abdou Diouf, pour la grande compétence avec laquelle il assure la conduite de l'action francophone dans le monde.

Comme on le sait, la question de la gouvernance politique, notamment les enjeux de la paix, de la démocratie et de l'État de droit, constituent des préoccupations récurrentes de notre espace communautaire.

Les peuples, de tout temps, ont toujours aspiré profondément à la liberté, à la justice et à l'équité. Chaque fois que ces valeurs universelles leur sont déniées, ils les revendiquent avec véhémence et quelquefois dans la violence, engendrant les conséquences que l'on sait sur l'ordre politique, économique et social établi.

Les crises politico-sociales qui secouent certains pays de notre espace sont malheureusement fondées sur ce constat. Il est, par conséquent, impérieux de travailler davantage à l'essor, à l'approfondissement et au maintien de la démocratie et de l'État de droit, gages de la paix sociale et condition première pour engager la lutte pour un développement durable de nos pays.

La démocratie et l'État de droit ne se déclinent pas seulement dans l'organisation d'élections et la mise en place d'institutions républicaines. L'exigence tient aussi dans des élections libres et transparentes qui, seules, confèrent une légitimité populaire. Même la légitimité populaire acquise et reconnue se doit d'être appuyée par une gouvernance politique qui assure l'impartialité dans le fonctionnement et la gestion des institutions républicaines ainsi que des services publics.

Généralement, la paix intérieure est menacée chaque fois que les élections sont conduites sans équité ou lorsque le fonctionnement des institutions républicaines et de l'administration publique n'obéissent pas aux règles établies. C'est la raison pour laquelle ma conviction est faite qu'il nous faut, leaders politiques, nous efforcer de mettre en place un mode de gouvernance politique qui favorise la paix, la concorde et donc la stabilité dans nos États.

C'est pourquoi, convaincu qu'il ne saurait y avoir de progrès social réel sans bonne gouvernance, le Burkina Faso s'est doté, en 1998, d'un plan national de bonne gouvernance et, depuis 2004, d'une politique nationale de bonne gouvernance qui guide désormais l'action de l'État et permet de consolider au quotidien les acquis de la démocratie et de l'État de droit. Notre pays a imaginé par ailleurs des mécanismes et des modes d'écoute, de dialogue, dans le cadre de la promotion et de la consolidation de la cohésion et de la paix sociales. À cet égard, nous avons mis en place en 2000 le Collège des sages, un regroupement de représentants de la société civile, à une période difficile de notre histoire et organisé en mars 2001 une journée nationale de pardon, dans l'esprit d'une réconciliation nationale. De même, les rencontres périodiques gouvernement-secteur privé, gouvernement-syndicats, les journées nationales de concertation avec les jeunes, les femmes, les paysans, etc. assurent la promotion d'une culture de dialogue constructif.

Par ailleurs, après s'être soumis aux exigences du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, structure de référence adoptée par les États membres de l'Union africaine pour évaluer la bonne gouvernance, mon pays s'apprête à soumettre son premier rapport au collège des chefs d'État évaluateurs qui se réunira dans quelques jours à Cotonou.

Mesdames et messieurs,

Je considère que la bonne gouvernance, incarnée par une vision et un leadership éclairés et prospectifs, la transparence, l'obligation de rendre compte, la culture de responsabilité et de tolérance, le renforcement du rôle de la société civile, l'intégration des femmes et des jeunes dans les systèmes de production de richesse et de gestion du pouvoir, la réaffirmation du rôle de régulation de l'État, la promotion de la fonction sociale et de l'équité, constituent des voies qui pourraient être frayées par la Francophonie. De même, la perspective de promotion du dialogue démocratique mondial touchant des questions importantes telles que la détermination et l'articulation des rôles respectifs de l'État et du marché, l'organisation du commerce international, avec l'épineux problème des subventions à l'exportation, les mécanismes innovants de financement du développement sont autant de pistes de réflexion.

Toutefois, il est juste de reconnaître que sans un minimum de performance et de bien-être, les régimes démocratiques perdent les soutiens nécessaires à leur survie. Les aspirations à la liberté et à la démocratie ne peuvent s'enraciner que dans le bien être des populations. Le sud de notre espace communautaire et l'Afrique en particulier disposent d'immenses ressources pour la satisfaction de leurs besoins et un meilleur ancrage à l'économie du monde. En effet, l'Afrique possède plusieurs atouts dont, notamment :

- l'extraordinaire richesse de son substrat culturel ;
- le dynamisme des communautés à la base ;
- la diversité et l'importance des ressources naturelles.

Mesdames et messieurs,

Nous devons être concrets. Que peuvent faire les pays membres de la Francophonie au sein de notre organisation pour promouvoir et consolider la démocratie, l'État de droit et préserver la paix sociale ?

De mon point de vue, la Francophonie, pour répondre à ces questionnements, doit s'atteler à relever certains défis :

- le défi d'une action francophone plus marquée dans le monde ;
- le défi d'une meilleure institutionnalisation de notre organisation ;
- le défi d'une volonté plus affirmée en matière de promotion de la femme pour rendre effective son intégration à tous les niveaux de la vie politique, économique et sociale ;
- le défi de l'intensification de la coopération en matière d'enseignement supérieur, de recherche scientifique et de formation professionnelle ;
- le défi d'un engagement accru en faveur de la mobilité de la main-d'œuvre, des étudiants, des artistes dans l'espace francophone ;
- le défi de l'harmonisation des règles juridiques en matière de droit des affaires et de la fiscalité ;
- le défi de la construction d'un espace économique francophone dynamique et viable.

Mesdames et messieurs,

Face aux insuffisances et aux dérives de la « démocratie et de l'économie de marché », mises à rudes épreuves par les dernières crises alimentaire, énergétique et financière, la Francophonie doit constituer une force majeure de proposition et un « pool » dynamique dans la redéfinition des relations politiques, économiques et sociales dans le monde. La force du nombre de ses membres, la diversité et la richesse de ses ressources humaines et culturelles sont des facteurs favorables et déterminants à cet égard.

Nous pouvons et nous devons oser, si nous voulons contribuer utilement à l'avènement d'un monde meilleur, pour nos peuples respectifs et pour les autres peuples, conforme à nos aspirations légitimes et à celles de notre organisation.

Je vous remercie.

**Exposé liminaire de Son Excellence Monsieur Abdoulaye Wade
Président de la République du Sénégal
sur l'Enjeu « Gouvernance et solidarité économiques »**

Excellences, mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, messieurs,

Je voudrais d'abord remercier les gouvernements canadien et québécois pour l'accueil et l'organisation de ce XII^e Sommet de la Francophonie. Mes remerciements et mes félicitations vont ensuite au secrétaire général, le Président Abdou Diouf, qui dirige notre organisation de belle manière, associant harmonieusement la délicatesse dans l'approche et la quête légitime d'une plus grande implication des membres. Sa compétence avérée et son engagement résolu ont été générateurs d'un effet d'entraînement permanent qui est aujourd'hui à la base de la dynamique de notre organisation, qui a atteint sa vitesse de croisière.

Vous m'avez demandé d'introduire le thème de la gouvernance économique, un des quatre sujets clés de nos travaux, je me suis demandé si c'était parce que le dernier rapport de la Banque mondiale « Doing Business » avait classé notre pays premier pays réformateur en Afrique pour l'année 2008 alors qu'il y a quelques années, il ne figurait même pas dans ce classement. Dans ce cas, il ne s'agirait que de ce qu'on appelle une « étude de cas », pour illustrer un discours. À vrai dire, tout le monde sait ce qu'il faut faire pour, passez-moi le terme, « performer » une gestion macroéconomique en ces temps d'ardeur « francophonique » (j'espère que ce mot existe). La difficulté est de savoir comment et avec quels moyens, surtout les moyens humains.

Parmi les éléments qui nous ont valu notre place, je peux citer :

- un guichet unique pour les nouveaux investisseurs pour tous les renseignements et toutes les formalités ;
- la réduction considérable du délai de création d'une entreprise, passé de 58 à deux jours ;
- l'adoption d'un nouveau code des marchés publics ;
- la compression du délai de transfert de la propriété ;
- la simplification des formalités pour le commerce transfrontalier ;
- la baisse de la fiscalité sur les entreprises sans augmentation des impôts ;
- la transparence dans les mécanismes et procédures des marchés publics (comment sont gérées les ressources publiques, au double plan des recettes et des dépenses ?) ;
- le guichet unique pour le dédouanement ;
- l'allongement des horaires d'ouverture des services de douane ;
- la création d'un système électronique de transfert de données.

La notion de gouvernance n'est pas nouvelle. Si nous sommes ici en nombre très limité, privilégiés que nous sommes, au rang de décideurs du monde, c'est bien parce que nos parents ont su faire de la bonne gouvernance familiale en nous inculquant les bons principes du travail, de la concurrence stimulante, d'efforts soutenus.

Ils savaient ce qu'ils voulaient que nous devenions. Ils avaient une stratégie ! Bref, comme Monsieur Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir, nos parents ont aussi fait de la bonne gouvernance familiale avant la lettre.

Tentons maintenant une définition. Je définirais la bonne gouvernance comme l'art de combiner durablement les atouts que l'on a en main pour obtenir un résultat maximum, bref l'optimum. La bonne gouvernance n'est pas seulement la bonne gestion, le « management » que l'on apprend à l'université, bien que celle-ci soit un de ses éléments. Si la gestion relève de la science, la bonne gouvernance relève de l'art. Elle est au-delà de la gestion, dans la sphère stratégique.

Elle se projette dans tous les espaces de l'activité humaine : bonne gouvernance politique, bonne gouvernance économique, qui peut être gouvernance publique – celle requise de l'État dans la gestion des affaires publiques, ou gouvernance privée, celle du secteur privé des entreprises. Il reste que dans l'un et l'autre cas, l'État est le garant du respect des règles de conduite de l'activité économique, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale, avec la vocation de se retirer de plus en plus pour laisser la place au secteur privé. La bonne gouvernance peut s'appliquer dans le domaine du sport, bref chaque fois qu'il y a un choix à faire avec des moyens limités.

Au plan institutionnel, en plus de la Commission nationale de lutte contre la corruption, nous avons créé le Conseil présidentiel de l'investissement, qui est un cadre de réflexion, d'orientation et de prise de décision sur toutes les questions liées à l'amélioration de l'environnement des affaires. Ce conseil comprend des représentants de l'administration et du secteur privé. Il est placé sous la présidence directe du chef de l'État et se réunit tous les six mois. Ces réformes, sont en harmonie avec la Constitution sénégalaise du 22 janvier 2001 qui affirme notre « *attachement à la transparence dans la conduite et la gestion des affaires publiques ainsi qu'au principe de la bonne gouvernance* ».

Mais si la bonne gouvernance au plan national est nécessaire et toujours perfectible, elle trouve ses limites dans l'interdépendance des économies nationales et les aléas de la conjoncture mondiale. Ceci me permet de dire un mot sur la gouvernance mondiale, avec la crise profonde qui fait des ravages et a déjà échappé des mains des décideurs. Par l'effet de la mondialisation, nous subissons tous les effets des décisions prises ailleurs, souvent sans notre avis, voire sans notre consentement, en particulier nous, pays en développement ; si bien que la saine gestion des affaires locales n'est pas forcément garantie d'immunité contre les facteurs exogènes sur lesquels nous n'avons aucune prise. Nous subissons toujours l'effet de transmission internationale des cycles, l'inflation transmise par exemple. Ainsi, des pays africains qui affichaient des taux de croissance économique de plus de 6% ont vu leurs efforts nettement stoppés par la flambée des prix du pétrole consécutive, non pas au jeu de l'offre et de la demande mais à des pratiques oligopolistiques et de spéculation. Exemple de transport des fonds de spéculation du pétrole aux productions agricoles.

Voilà ce qui me conduit à poser le problème de la gouvernance économique mondiale, de la gouvernance financière, si elle existe. J'ai exprimé mon opinion sur cette question il y a quelques semaines à l'Assemblée générale des Nations unies et plus récemment au World Policy Forum, à Évian.

Je crois que si le monde va si mal, c'est largement à cause de la faillite de l'intelligentsia et de la mal gouvernance de l'économie mondiale. Il n'y a pas de système financier car les référentiels normatifs n'existent nulle part. Comment peut-on parler de « système international » quand les forces du marché sont livrées à elles-mêmes, sans autorité régulatrice. Ne vous étonnez pas lorsque le patron de l'Internationale libérale que je suis parle de régulation car le libéralisme que je prône n'est pas le « laisser faire laisser passer » de l'illustre économiste Bastiat ; ce n'est pas le libéralisme qui conduit à une situation dans laquelle les forts écrasent les faibles ; ce n'est pas une doctrine qui conduit à l'impérialisme des plus forts. C'est le libéralisme social qui me vaut, moi Sahélien, d'avoir été nommé récemment « patron » de l'Internationale libérale, qui ne comporte presque que des partis du Nord et qui n'a jamais eu parmi ses membres que des partis de droite, mais nous sommes plutôt d'une certaine droite.

Dans son essence, un système économique suppose par définition un minimum d'ordre et de règles d'encadrement pour que le jeu de l'économie de marché, dont je suis partisan, produise pleinement ses effets positifs pour tous. Or, ce qui caractérise le mieux le marché mondial actuel, c'est la spéculation, et le désordre monétaire et financier dans les mouvements de capitaux, qui se déplacent selon le flair des « joueurs ». Jamais dans l'histoire de l'humanité on n'a assisté à des déplacements aussi massifs et fréquents de la monnaie sans contrepartie réelle. Pratique inflationniste par nature.

D'un autre côté, toute réforme du « système financier » et des institutions financières, suppose, au préalable, celle du système monétaire international et des mécanismes monétaires. Nous n'étions pas à Bretton Woods, j'y reviendrai. Pour cela, il faut un retour sur l'économie réelle, celle de l'investissement dans les infrastructures, dans la production de biens et services et la création d'emplois.

En somme, on ne peut pas régler une crise financière par des mesures financières, sauf répit de courte durée ou transfert de maladie d'un secteur à l'autre de l'économie ou de la société ; les réformes doivent déboucher sur la production de biens et de services réels. On peut toujours renflouer des banques avec l'argent du contribuable, mais on ne pourra certainement pas faire disparaître comme par enchantement les faillites d'entreprises, la ruine des épargnants, les pertes massives d'emplois.

Dans ce contexte, l'Afrique offre aujourd'hui de réelles opportunités de solution durable à la crise, grâce à ses énormes ressources humaines et naturelles. Pour que l'économie réelle rattrape l'économie virtuelle inflationniste qui a conduit à l'impasse actuelle, il faut recycler les fonds spéculatifs dans l'investissement en Afrique, notamment dans les infrastructures, l'agro-business et les matières premières, dans un esprit de partenariat « gagnant-gagnant ». Au demeurant – et c'est une leçon d'humilité et de réalisme que le monde développé devrait tirer de la crise – nous devons tous participer à la réforme de la gouvernance mondiale. Comment imaginer refaire le monde sans l'Afrique ? Nous n'étions pas présents à Bretton Woods, nous n'étions pas présents à Marrakech à l'aube du Gatt, même pas par procuration de nos colonisateurs de l'époque. Personne n'ayant le monopole de l'intelligence, faisons preuve de moins de dogmatisme et de plus de capacité d'écoute, d'ouverture et de dialogue pour construire une autre gouvernance mondiale sur la base d'une nouvelle échelle de valeurs communes.

Au Sommet de l'Union européenne-Afrique de Lisbonne, j'avais proposé un partenariat Europe-Afrique. Apparemment, je n'ai pas été compris. Sans l'Afrique, l'Europe rencontrera les pires difficultés. Ce n'est pas de la prophétie mais de la prévision. Au plan institutionnel par exemple, beaucoup d'organismes, devenus aujourd'hui de véritables mamouths paralysés par une bureaucratie budgétivore et des lourdeurs administratives incompatibles avec l'exigence de rapidité et d'efficacité qui commande l'exécution des projets de développement, devraient être réformés en profondeur, certains fusionnés, d'autres décentralisés auprès des pays bénéficiaires de leurs prestations. Un jour, j'avais dit au secrétaire général des Nations unies de mener une vaste enquête sur le système des Nations unies dans son ensemble pour déceler les doubles emplois, les gaspillages et d'affecter les économies réalisées au financement du développement.

Le Forum d'Évian auquel j'ai participé récemment s'était polarisé sur la crise financière. J'ai attiré l'attention sur la crise latente plus fondamentale du système monétaire international. C'est lui qui a assigné aux États-Unis d'Amérique la mission de fournir l'alimentation permanente du monde en moyens de paiements internationaux, ce qui ne pouvait se faire que par l'endettement donc par l'émission de dollars sans contrepartie, ce qui, à long terme, ne pouvait avoir pour conséquence que la dépréciation du dollar. Qui a cherché à arrêter cette dépréciation qui a été une source permanente d'inflation et de déséquilibre ? Qui a cherché à aider les États-Unis en difficulté, par exemple par la réévaluation du dollar ? On aurait certainement éteint l'incendie plus tôt.

J'ai avancé qu'aujourd'hui, des investissements massifs en Afrique provoqueraient une heureuse déflation dans les pays du Nord. Les capitaux errants comme des vautours cherchant leur proie d'une place boursière à une autre se stabiliseraient pour entrer sainement dans un processus long de production, de distribution de revenus, d'épargne et d'investissement. Je sais qu'en principe, les États n'ont pas les moyens de diriger les mouvements de capitaux mais rien n'empêche une politique d'incitation, d'encadrement, d'orientation vers l'Afrique. Lorsqu'un jour le Président Clinton a indiqué qu'il allait demander aux entreprises américaines de se délocaliser en Afrique, je me suis écrié : « *En voilà au moins un qui a compris !* » Il n'a pas eu le temps de mettre cette politique en place. Et ce qui devait arriver arriva.

Je conclus : les crises naissent dans le Nord mais ont leur solution dans le Sud. Ce n'est pas un paradoxe mais simplement une assertion difficile à comprendre. En somme, l'Afrique pourra jouer un rôle de partenaire historique devant relayer la croissance économique mondiale – elle a d'immenses ressources matérielles et humaines – bref, jouer pour ce siècle le rôle que le continent américain a joué depuis le 19^e siècle. Mais cela suppose qu'on cesse de la considérer comme un problème mais plutôt comme une partie de la solution.

Voilà ce que je voulais dire comme introduction, non exhaustive. Mais il ne pouvait pas en être autrement, compte tenu des limites de temps. J'espère que les débats compléteront.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Marc Ravalomanana
Président de la République de Madagascar**

Excellences, mesdames et messieurs,

En un sens, nous sommes un peu représentatifs du monde. Parmi nous, il y a des pays industrialisés, des pays émergents et des pays en développement.

Nous sommes tous confrontés à de grands défis : la crise alimentaire mondiale, la crise financière, le changement climatique, etc. Nous venons tous de participer à l'Assemblée générale des Nations unies, où ces problèmes ont été évoqués.

Mais est-ce que la Francophonie a sa propre position sur ces questions ? Est-ce que la Francophonie a la volonté et le pouvoir de jouer un rôle important dans les discussions sur ces sujets au sein des instances internationales ? Comment et sur quelles bases ? Est-ce que la Francophonie prend la parole dans les discussions sur le commerce international ou sur la restructuration des Nations unies ?

Je suis convaincu que nous, pays francophones, avons beaucoup de liens communs à part la langue. Nous avons des valeurs communes. Nous avons également des liens historiques. Tous ces facteurs devraient nous guider vers l'adoption d'une position commune au sein des instances internationales.

La voix de la Francophonie devrait se faire entendre, surtout en faveur des pays en développement. Nous, pays en développement, sommes en danger d'être oubliés parmi les grands défis politiques, économiques et écologiques qui nous interpellent.

Ces défis risquent de nous faire perdre de vue l'urgence des mesures à prendre pour changer le destin de millions de familles qui vivent dans la pauvreté, sans nourriture adéquate, sans eau potable et assainissement, sans assistance médicale, sans logement, sans éducation.

Pour mieux gérer tout cela, c'est la fraternité et la solidarité qui doivent nous guider. La fraternité et la solidarité nous orientent vers des mesures adéquates, pour un monde plus équilibré et plus juste.

Maintenant, plus que jamais, face à la crise alimentaire globale et aux autres crises, nous, en Afrique, avons besoin de la solidarité des pays industrialisés.

La Francophonie pourrait œuvrer en faveur de cette solidarité. La Francophonie pourrait jouer un rôle plus important en traduisant cette solidarité en actions concrètes, bénéfiques pour tous les États membres. La Francophonie pourrait trouver son leitmotiv et sa distinction dans cette solidarité.

Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Anton Thalmann
Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la Confédération suisse**

Monsieur le Premier ministre,

Tout d'abord, j'aimerais transmettre à ce sommet les meilleurs vœux de succès du président de la Confédération, M. Pascal Couchepin, retenu en Suisse par des obligations urgentes. Puis, laissez-moi féliciter les co-hôtes de ce sommet pour sa parfaite tenue mais aussi pour le merveilleux accueil qui nous est réservé.

La Francophonie s'est dotée, ces dernières années, de deux instruments politiques majeurs qui guident son activité dans le domaine de la paix, de la démocratie et de l'État de droit : la Déclaration de Bamako, en 2000, et la Déclaration de Saint-Boniface, en 2006. Cette dernière en particulier, issue de la Conférence ministérielle sur la prévention des conflits et la sécurité humaine qui s'est tenue ici au Canada, marque à notre avis une étape significative dans le développement de la Francophonie politique.

Le présent sommet marque la volonté de renforcer l'action de notre organisation et de ses États membres, précisément dans ces domaines de la paix et de la démocratie, et nous nous en félicitons. La Suisse soutient et participe résolument à cette démarche. En effet, l'action en faveur de la paix et de la démocratie sont des points forts de notre politique étrangère.

Nous pensons que la Francophonie peut et doit apporter une contribution, et cela notamment grâce à son savoir-faire dans les domaines clés que sont la diplomatie préventive, l'accompagnement de sortie de conflit (ou la consolidation de la paix) et l'accompagnement des processus électoraux. Cela dit, nous sommes conscients du fait que la Francophonie, très sollicitée dans ce domaine, ne dispose que de moyens limités. Dès lors, nous encourageons le secrétaire général à faire appel de façon plus systématique aux pays membres qui disposent d'une expertise suffisante en la matière.

Venant à la gouvernance économique maintenant, la Suisse salue et encourage l'utilisation de la Francophonie pour exprimer les préoccupations des États face à des défis nouvellement surgis tels que la grande crise financière qui nous guette aujourd'hui. Finalement, il faudrait également se poser la question s'il y a un rôle à jouer pour la Francophonie dans la lutte contre la corruption, fléau contre lequel la communauté internationale n'a pas encore trouvé de remède adéquat.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Soubanh Srithirath
Ministre chargé de la Francophonie
près la présidence de la République démocratique populaire lao**

Monsieur le Président,
Excellences mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Excellences mesdames et messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et messieurs,

À l'instar des orateurs qui m'ont précédé, je voudrais exprimer notre reconnaissance et nos remerciements aux autorités canadiennes et du Québec pour leur accueil et leur hospitalité. Je tiens également à remercier l'OIF et les membres de son secrétariat pour leur aide.

En matière de démocratie et des droits de l'Homme, afin de donner suite à la décision prise en 1999 à Moncton, un symposium international sur le bilan des politiques de la démocratie, des droits et libertés dans l'espace francophone a été organisé. Ce symposium nous a permis de faire le bilan des acquis et des lacunes de la nouvelle conception stratégique et politique, telle qu'elle est définie dans le chapitre 5 de la Déclaration de Bamako.

Il est intéressant de rappeler que lors de la session du Conseil permanent, certaines interventions auxquelles nous souscrivons pleinement ont souligné que si démocratie et droits de l'Homme sont indissociables et interdépendants, l'interaction entre ces deux notions soulève quelques enjeux. Il est généralement reconnu qu'il n'y a pas de modèle unique de démocratie ou d'institution démocratique.

D'ailleurs, la Déclaration de Bamako le reconnaît en affirmant qu'il n'y a pas de mode d'organisation unique de démocratie et que le respect des principes universels, les formes d'expression de la démocratie doivent s'inscrire dans les réalités et les spécificités historiques, culturelles et sociales de chaque pays.

Nous prenons acte et saluons les nombreuses actions entreprises par le Secrétaire général et du rôle croissant de la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme.

Membre engagé de l'OIF et fidèle à sa charte, le Laos partage entièrement les valeurs communes de la démocratie et des droits de l'Homme. Tout au long de notre histoire, notre peuple a fait d'immenses sacrifices et a enduré des privations pour acquérir son indépendance. La politique suivie depuis deux décennies est de conduire le Laos vers une économie industrialisée en 2020. Pour atteindre les objectifs de notre plan, nous pratiquons une politique d'ouverture, de concorde nationale, de stabilité politique et de progrès social. C'est, en effet, le volet « développement » qui nous importe le plus, parce que nous ne pouvons pas parler de démocratie et des droits de l'Homme lorsque le peuple vit dans le sous-développement. Le développement est la clé de la démocratie parce qu'elle en constitue le préalable, parce qu'elle est la condition des droits de l'Homme.

Nous devons donc réfléchir aux moyens de favoriser les échanges et résoudre les problèmes économiques, et à la manière par laquelle l'univers économique francophone doit être créé pour mieux maîtriser les intérêts de la mondialisation. La Francophonie aura tout intérêt à porter son attention et son action sur les projets phares ayant une valeur ajoutée relative aux problèmes de la paix, de la prévention des conflits, de la démocratie, des droits de l'Homme, pour s'enraciner davantage sur les questions fondamentales telles que la pauvreté, l'analphabétisme, la sécurité alimentaire, le développement durable, les investissements et la création d'un espace francophone de prospérité partagée.

À notre avis, la priorité absolue, dans le contexte où se trouve notre pays et avec l'objectif de 2020, est la formation de ressources humaines de qualité par l'éducation. Si notre pays a atteint l'objectif quantitatif du développement fixé par le Plan d'action de Dakar et les Objectifs du millénaire dans le domaine de l'éducation, il nous faudrait maintenant concentrer nos efforts sur la qualité de notre système d'éducation.

La politique de relance économique lancée par notre pays depuis deux décennies a enregistré des résultats significatifs dans plusieurs domaines : la croissance soutenue de l'économie, la paix et la stabilité sont au rendez-vous, le niveau de vie de la population s'est amélioré, les investissements augmentent, les infrastructures ont été réhabilitées. Il est également intéressant de signaler que notre pays a à son actif des résultats tangibles de sa stratégie de développement : ce sont l'élimination de la faim et la réduction de la pauvreté.

Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de Son Excellence Madame Octavie Modert
Secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la
Recherche
Ministre chargée de la Francophonie du Grand-Duché du Luxembourg**

Excellences,
Mesdames et messieurs,

La Francophonie est le meilleur, voire le seul forum Nord-Sud.

Face à la crise financière et aux menaces d'une récession économique planétaire, nous devons resserrer encore davantage la solidarité économique, la coopération et le partenariat entre nos pays. La crise financière actuelle ne doit pas obnubiler l'obligation de solidarité entre nos pays : le Luxembourg a fait de la coopération une de ses priorités, avec d'ailleurs une large majorité de pays francophones. Nous maintenons toujours au Luxembourg le cap de 1% affecté à la coopération et nous en sommes déjà à 0.92% du PIB affecté à l'aide publique au développement. Nos programmes et actions se situent surtout dans les domaines de l'éducation, de l'alimentation et de la santé, avec un accent de plus en plus marqué sur les instruments de la micro-finance au-delà du simple microcrédit. La coopération n'aura d'effet durable que si elle aboutit au décollage économique des pays en développement. Et la dimension économique peut ainsi enrichir la dimension culturelle de l'Organisation internationale de la Francophonie.

La crise financière actuelle a failli faire oublier la crise alimentaire qui frappe si durement les pays et les individus les plus démunis, et qui compromet si gravement leur avenir et celui de nombreuses générations futures. Elle nous rappelle avec insistance l'importance de l'agriculture et de la production de vivres. Elle nous apprend qu'il ne faut plus continuer à marginaliser le rôle social de l'agriculture et sa fonction vivrière si essentielle. C'est cette fonction vivrière qui doit être au centre de nos préoccupations afin que chaque pays puisse arriver à avoir les moyens de la subsistance de sa population.

Il est évident que l'agriculture doit être durable et respectueuse de l'environnement : elle l'est déjà à beaucoup d'endroits où elle vise une production vivrière normale. Dans cet esprit, elle entretient le paysage et est source d'emplois dans les régions rurales. Non, agriculture et écologie ne s'excluent pas, bien au contraire, elles se donnent la main et vont logiquement et naturellement ensemble.

Mesdames, messieurs,

La paix, la gouvernance démocratique et l'État de droit sont les garants de la dignité humaine et sont les conditions indispensables de la justice, de la sécurité et d'un développement à visage humain. Ils devront donc tout naturellement rester au premier plan de nos préoccupations. Malgré des revers déplorables et trop souvent sanglants, l'esprit démocratique a beaucoup progressé dans l'ensemble de nos pays, grâce aux déclarations de Bamako et de Saint-Boniface ; grâce également à l'engagement sans relâche de notre secrétaire général, S.E. M. Abdou Diouf, dont l'expérience politique et diplomatique, les liens étroits avec d'autres organisations

internationales, notamment l'ONU et l'Union européenne, enfin la connaissance profonde de l'Afrique et de ses cultures plurielles ont contribué à la prévention, voire à la solution de nombreuses crises latentes ou réelles. J'ai bon espoir que sa voix pourra contribuer aussi à désamorcer certaines évolutions inquiétantes, comme les menaces qui pèsent toujours sur la relance du processus démocratique dans certains de nos pays membres.

Aussi, mon pays entend-il donner un prolongement à sa politique de résolution pacifique des conflits par une solidarité affirmée et confirmée ; par un engagement concret pour le développement, la paix et la sécurité, le respect des droits de l'Homme ; par la poursuite résolue d'une approche multilatérale. C'est également dans cet esprit que le Luxembourg conçoit sa candidature pour un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies en 2013-2014, posée en 2001 déjà, et qu'il entend continuer à assumer sa part des responsabilités.

Excellences, mesdames, messieurs,

En ayant mis au devant de la scène et au centre de ses discussions les sujets cruciaux sous revue, notre organisation n'en deviendra que plus visible. Elle sera en effet bien armée pour devenir, sous l'égide de notre secrétaire général, une nouvelle force sur l'échiquier planétaire : un modèle de développement alternatif fondé sur le respect de l'Homme, de la nature et des générations futures. Ces générations futures sont d'ailleurs les premières concernées par ces thématiques-ci. Voilà pourquoi je salue la présence parmi nous des représentants du Conseil international des organisations de jeunes de la Francophonie, dans le cadre du forum sur la participation citoyenne des jeunes en Francophonie. Et je pourrais m'imaginer de renforcer nos échanges avec le Parlement des jeunes francophones dont le Luxembourg avait, par ailleurs, fortement soutenu la création lors du Sommet de Moncton.

Intervention de Son Excellence Monsieur François Bozizé Président de la République centrafricaine

Messieurs les Premiers ministres du Canada et du Québec,
Co-hôtes du Sommet de la Francophonie,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Distingués invités,
Mesdames, messieurs,

La République centrafricaine, mon pays, est honorée de participer aux travaux du XII^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, qui se tient au Canada-Québec. À cet égard, il m'est particulièrement agréable d'exprimer, au nom de ma délégation et en mon nom propre, nos sincères remerciements aux gouvernements co-hôtes de l'organisation de cette conférence pour l'accueil chaleureux et amical qu'ils ont bien voulu nous réserver.

Aussi, profitant de l'occasion, je voudrais adresser les salutations amicales et toutes les félicitations du gouvernement et du peuple centrafricains aux gouvernements co-hôtes du Canada et du Québec et à leurs citoyens à l'occasion de la commémoration du 400^e anniversaire de la fondation du Québec.

Nous saisissons également cette occasion pour adresser nos sincères félicitations à Monsieur Stephen Harper pour son élection comme Premier ministre du Canada.

Le choix du Québec pour abriter cette XII^e Conférence est à nos yeux une juste reconnaissance et un hommage historique au peuple québécois pour tous les efforts qu'il a menés pour sauvegarder, dans le bilinguisme, la langue française.

Le rendez-vous de Québec est une occasion propice qui nous permettra certainement d'étudier ensemble des solutions nouvelles aux grands enjeux de la Francophonie, notre organisation commune, qui se veut de plus en plus présente dans le monde et prête à apporter sa contribution à la recherche d'idées novatrices face aux grands défis de la mondialisation.

La République centrafricaine témoigne toute sa gratitude à la contribution efficace du secrétaire général pour traduire en actes les décisions de la Francophonie et l'engager ainsi activement dans la reconstruction durable et l'enracinement de la démocratie en République centrafricaine.

Concernant la paix, la gouvernance démocratique et l'État de droit, la République centrafricaine, pays en situation de post-conflit, n'a pas hésité à s'engager dans la mise en œuvre d'un ensemble de dispositifs des déclarations de Bamako et de Saint-Boniface pour promouvoir la démocratie. C'est ainsi qu'avec le concours de la Francophonie, un premier dialogue national a été tenu en 2004, lequel a permis l'élaboration d'une nouvelle constitution, promulguée le 27 décembre 2004, et l'organisation en 2005 d'élections générales, jugées justes, transparentes et démocratiques par la communauté internationale ainsi que par les observateurs de la Francophonie.

Malgré ces avancées, la stabilité voulue ne couvre pas encore tout le territoire parce quelques situations internes et d'autres à nos frontières restent des sujets de préoccupation qui se traduisent par des actes de rébellion, des agressions sur les populations, entraînant des déplacements massifs et des réfugiés.

Aussi, le gouvernement actuel poursuit ses efforts en mobilisant la communauté internationale aux côtés de la République centrafricaine pour la mise en place dans la sous-région d'une force multinationale initialement composée des éléments des pays de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (Cémac), devenue la Mission de consolidation de la paix en Afrique (Micopax), élargie à certains pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (Céac), la Force de l'Eufor, composée des pays de l'Union européenne, et la Mission des Nations unies en Centrafrique et au Tchad (Minurcat).

Nous voulons ici rendre un vibrant hommage à tous les pays de la Cémac, qui n'ont jamais cessé de nous accompagner, à la France, à l'Union africaine, à l'Union européenne et aux Nations unies pour ces actes de solidarité agissante.

Pour accompagner et consolider ce processus de paix, nous avons initié la tenue d'un nouveau dialogue politique inclusif dont les préparatifs évoluent sous les auspices de S.E. El Hadj Omar Bongo Ondimba, président de la République gabonaise, retenu comme médiateur.

Nous nous sommes engagés, dans l'intérêt de la réconciliation nationale et de la paix, à accorder une amnistie, dont la loi a été publiée le 13 octobre 2008, à ceux qui en auraient besoin, dans le respect des engagements internationaux de la République centrafricaine pour leur permettre de participer à cette assise.

Par ailleurs, la création d'un environnement propice aux différentes activités politiques, sociales et économiques nous a amenés, avec le concours de la France, de l'Union européenne et des Nations unies, à développer le nouvel outil qu'est la Réforme du secteur de la sécurité (RSS), qui impliquera différents départements clés ainsi que la mobilisation de la société civile et des différentes ONG pour un changement qualitatif de comportement en vue de la consolidation de la paix.

La situation des pays fragiles et vulnérables comme la République centrafricaine nécessite une plus grande mobilisation de la communauté internationale par des actions concrètes et soutenues.

Nous formons les vœux que la prochaine Conférence mondiale sur le financement du développement, à Doha au Qatar à la fin de cette année, aboutisse à la prise de décisions courageuses pouvant aider à apporter des réponses concrètes à ces crises.

C'est pourquoi, nous saluons les propos et félicitons le Président Nicolas Sarkozy et le directeur du Fonds monétaire international (FMI), M. Dominique Strauss-Khan, ainsi que les conclusions de la Conférence de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de juin 2008 qui invitent la communauté internationale à maintenir son aide envers les pays les moins développés et cruellement frappés par la crise alimentaire et la crise énergétique.

Nous poursuivons nos engagements pour une bonne gouvernance de nos ressources et c'est dans cette perspective que nous venons de poser notre candidature à l'Initiative pour la transparence dans les industries d'extraction (ITIE) et de faire la promotion de la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise en encourageant nos entreprises à adhérer aux instruments, normes et principes internationaux pertinents.

Pour résumer mon propos, je dirais qu'il y a nécessité de mettre en place au niveau de la Cémac, berceau du deuxième poumon du monde, un mécanisme de conseil et de suivi des questions énergétiques et environnementales, à l'instar de ce qui se fait dans le cadre des négociations en matière de commerce international à l'OMC.

Cette région dispose d'importantes ressources forestières et fossiles dont l'exploitation doit être menée de manière écologiquement rationnelle afin d'assurer des meilleurs profits ou bénéfices pour les populations.

Les crises énergétique et environnementale font partie des difficultés vécues par les États de la Cémac et le besoin de disposer de compétences techniques, humaines et financières est plus qu'urgent. L'Institut de l'énergie et de l'environnement des pays francophones (l'IEPF) pourrait accompagner les États de la Cémac et servir aussi de facilitateur pour assurer le renforcement des capacités et la formation des différentes catégories d'acteurs de développement concernés par ces domaines. Ce mécanisme permettrait à la Cémac d'être informée, de suivre et de participer valablement aux différentes négociations sur les principales conventions issues de Rio (climat, biodiversité et désertification).

Ce plaidoyer est pour vous demander, messieurs les chefs d'État et de gouvernement, de doter la Cémac et peut-être les autres sous-régions d'une antenne de l'IEPF.

Mesdames et messieurs,

Je vous remercie.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Youssouf Bakayoko
Ministre des Affaires étrangères de la République de Côte d'Ivoire**

Monsieur le Président,

Je voudrais en premier lieu vous exprimer tout le soutien du Président Laurent Gbagbo, qui n'a pu effectuer le voyage en raison d'engagements de dernière heure. Il souhaite plein succès à vos travaux.

Je voudrais également remercier les autorités du Canada et du Québec pour l'accueil qui nous est réservé et les facilités qui nous sont offertes.

Concernant la situation en Côte d'Ivoire, je peux vous dire que, depuis la signature de l'Accord de Ouagadougou, le climat politique est plus serein et des progrès réels sont perceptibles : la fin des hostilités entre les Forces nouvelles et les Forces de défense et de sécurité, le redéploiement de l'administration, la libre circulation des personnes et le lancement du processus de l'identification.

Ces progrès ont été possibles grâce à l'esprit de consensus qui règne autour de l'accord de paix entre les différents acteurs politiques. Ces progrès existent aussi grâce à l'appui du Président Blaise Compaoré, président du Burkina Faso, dont je salue encore la disponibilité et le « leadership ».

Enfin, notre session a lieu à ce moment où le monde est frappé par une grave crise financière. Je voudrais appuyer la proposition de la tenue d'une rencontre internationale faite par le président de la République française, dont le pays est membre du Conseil de sécurité des Nations unies et qui assume, pour notre bonheur, la présidence de l'Union européenne. La langue française, que nous avons en partage, est devenue le patrimoine de chacun de nos pays. Plus personne ne la considère comme propriété exclusive de la France. Le partenariat qui nous lie rend chacun de nous responsable de sa promotion et de son épanouissement car, dans les temps futurs, les utilisateurs de cette langue n'auront pas à la considérer comme étrangère à leurs communautés.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Genc Pollo
Vice-Premier ministre de la République d'Albanie**

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et messieurs,

Permettez-moi, au nom du gouvernement de la République d'Albanie, d'adresser mes plus chaleureux remerciements aux gouvernements du Canada, du Québec et du Nouveau-Brunswick pour la qualité de l'accueil et l'excellente organisation de ce XII^e Sommet de la Francophonie.

À titre personnel, je suis particulièrement heureux de me trouver à Québec, dont le 400^e anniversaire de la fondation, célébré il y a peu de temps, témoigne d'une histoire imprégnée d'un extraordinaire potentiel de diversité culturelle et linguistique, ce qui constitue d'ailleurs la raison d'être de notre famille francophone.

L'Albanie se félicite de l'action politique de la Francophonie, telle qu'elle est reflétée dans le rapport d'activités du secrétaire général. Nous nous réjouissons de voir que son engagement démocratique, au cours de ces dernières années, s'est traduit par des propositions et des réalisations concrètes en matière de respect et d'enracinement des droits et des libertés dans les pays membres, de prévention des conflits, de mise en place d'un système d'alerte précoce, ainsi que de renforcement des capacités pour l'accompagnement des pays en crise ou en sortie de crise.

Il faudrait bien l'admettre, les acquis sont indéniables, mais toutefois des défis majeurs restent. Malheureusement, les conflits sont toujours présents dans certains des pays francophones, la situation en RDC nous le rappelle. Mais il y a encore des espaces francophones où les règles de la démocratie sont bafouées, où la société civile peine à se faire entendre où les médias sont muselés, où les droits de l'Homme ne sont pas respectés. Ces pratiques sont intolérables. Non seulement elles vont à l'encontre des engagements que nous avons pris solennellement à Bamako, non seulement elles n'ont rien en commun avec les principes de la démocratie, mais elles entravent sévèrement et de manière durable le développement de ces pays et de leurs populations. Au moment où le contexte international est sillonné de nouveaux défis à l'égard de la paix et de la sécurité globale, ainsi que des menaces toujours présentes du terrorisme, la concertation francophone devrait se multiplier avec une détermination et une vigueur renouvelées.

Nous croyons qu'il est temps de gérer communément la problématique internationale dans la nécessité d'une approche novatrice des enjeux de sécurité collective. C'est un engagement que mon pays est en train d'honorer dans les faits, puisque des militaires albanais, depuis plusieurs mois, font partie de la Force de l'Union européenne au Tchad, œuvrant ainsi à l'amélioration de la situation humanitaire et de la sécurité dans ce pays.

D'une des dictatures les plus féroces durant le régime communiste, l'Albanie est désormais un pays où la démocratie s'est installée de manière irréversible. L'État de droit et le respect des libertés fondamentales ont été et demeurent des préoccupations primordiales pour le gouvernement albanais dans sa marche vers

la construction d'une société de tolérance et de paix. Nous, Albanais, sommes particulièrement fiers d'être porteurs d'une longue et solide tradition de pleine harmonie et de compréhension entre les confessions religieuses dominantes dans le pays. À nos yeux, le dialogue interculturel et le multiculturalisme, menés avec conviction, peuvent avoir un effet positif afin de prévenir les tensions et les conflits en occupant le terrain qui ne saurait être laissé aux animateurs de la discrimination, de l'exclusion ou encore du terrorisme. Il ne peut y avoir de coexistence fondée sur le préjugé culturel et moins encore sur la prééminence ethnique.

Sous le signe de ces convictions, le gouvernement albanais a déjà approuvé la Stratégie nationale pour le dialogue interculturel, laquelle est pleinement compatible avec les engagements entrepris dans le cadre de la Convention de l'Unesco pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, ainsi qu'avec les engagements qui découlent de son adhésion au Groupe des amis de l'Alliance des civilisations. Une conférence régionale sur le dialogue interconfessionnel, sous l'égide du Premier ministre de l'Albanie, aura lieu dans les mois à venir. Si le modèle albanais de la coexistence pacifique et harmonieuse des différentes confessions peut servir à d'autres, l'Albanie serait heureuse d'apporter son concours à qui le souhaite.

D'autre part, pour ce qui est des termes de la bonne gouvernance, l'Albanie a été très positivement classée, tel que le démontre le dernier rapport de la Banque mondiale se référant au climat des investissements, appuyé d'ailleurs par les constats encourageants de transparence internationale en matière de lutte efficace contre la corruption.

La tenue de ce XII^e Sommet de la Francophonie coïncide fort heureusement avec le 60^e anniversaire de la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Quel meilleur forum que celui-ci pour célébrer moyennant le français, langue originaire de la Déclaration et véhiculaire de ses principes, l'universalité et aussi bien la reconnaissance du caractère inaliénable de la dignité et de l'égale valeur de tous les êtres humains ? Et quel meilleur forum que celui-ci pour également observer d'un œil vigilant les défaillances, les limites et, hélas, les multiples violations des droits des hommes et des femmes qui sont perpétrées à chaque minute dans le monde entier, les empêchant de bénéficier du droit à la dignité humaine, à l'éducation, à la participation dans la vie sociale, politique et culturelle ?

L'Albanie considère que la Francophonie, en tant que milieu par excellence de la diversité culturelle, devra apporter une valeur ajoutée en faveur d'une consolidation ultérieure de l'éducation civique afin qu'ensemble, nous puissions transmettre aux nouvelles générations un legs précieux, celui de la coexistence et du dialogue, ainsi que de la durabilité de la paix et du développement.

Pour sa part, mon pays continuera d'apporter son soutien afin que la Francophonie renforce ses mandats d'excellence, vigoureusement réitérés d'ailleurs dans la Déclaration de Québec, et poursuive son rôle en faveur de la dignité humaine, du pluralisme culturel et du respect de la diversité des peuples.

Je vous remercie.

**Exposés liminaires et interventions
sur l'Enjeu « Environnement »**

**Exposé liminaire de Son Altesse Albert II
Prince souverain de Monaco
sur l'Enjeu « Environnement »**

Monsieur le Président,
Mesdames, messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous exprimer, vous dire mon plaisir d'être avec vous à Québec pour la XII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

À Québec plus qu'ailleurs, la Francophonie est une réalité vivante, portée par des hommes et des femmes qui font exister chaque jour ses richesses et ses valeurs, son histoire et ses rêves. Car la Francophonie, nous le savons tous, va bien au-delà de cette langue qui nous est commune. La Francophonie, comme en témoigne notre sujet d'aujourd'hui, est aussi – et peut-être avant tout – un espace de dialogue permettant à des peuples de tous les continents de se retrouver autour de valeurs et d'espoirs partagés.

À l'heure où le monde est suspendu aux soubresauts d'une finance vacillante, nous mesurons, plus que jamais, la nécessité de repenser les termes mêmes de cette mondialisation qui, trop souvent, oublie les hommes et ce qu'ils ont de plus précieux : le respect de leurs droits élémentaires, leur environnement, leur culture.

Face à cette exigence, la Francophonie a un rôle essentiel à jouer. Parce qu'elle est porteuse d'un héritage de cultures, de connaissances et de rencontres, mais aussi parce qu'elle permet à des États que tant de choses semblent opposer de se retrouver dans un esprit de fraternité, la Francophonie nous montre la voie d'une mondialisation différente, plus juste, plus solidaire, en un mot, plus humaine.

Oui, c'est bien ce souci humaniste qui doit nous inspirer aujourd'hui, comme une exigence de nos peuples, au-delà de leurs différences, et parfois de leurs divergences. Et c'est en ce sens profondément humaniste que je souhaite que nous abordions maintenant nos travaux : la sauvegarde de l'environnement, ne l'oublions jamais, est avant tout le droit des générations futures à vivre sur une planète à peu près préservée, leur droit à exister, tout simplement.

Ce droit est aujourd'hui directement menacé. Ce sont des espèces qui, chaque année, s'éteignent ou disparaissent ; ce sont des paysages qui, petit à petit, s'effacent sous l'effet du réchauffement ; ce sont des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes, frappant des populations de plus en plus nombreuses ; c'est le retour de luttes ancestrales pour l'accès aux biens les plus immédiats, et en particulier à l'eau ; c'est, enfin, l'apparition de menaces nouvelles, menaces sanitaires, migratoires ou même de conflits qui planent sur l'ensemble des populations.

Car la question de l'environnement, mesdames et messieurs, est une question qui influe sur tous les aspects de l'existence humaine et touche tous les États, quelles que soient leur taille, leur position géographique, leur situation économique. Devant des périls qui ignorent les frontières et se jouent des océans, nous devons impérativement être unis. Nous ne pouvons pas faire autrement. C'est pourquoi il est essentiel que nous puissions nous retrouver dans des enceintes multilatérales comme celle-ci, dans un esprit de dialogue et de respect.

Je sais que M. René Prével, président d'Haïti, prendra la parole après moi. Avant tout, je tiens à exprimer toute ma sympathie et toute ma compassion aux populations d'Haïti, lourdement frappées par les cyclones. Je serai particulièrement à l'écoute de la présentation qu'il fera d'un pays du Sud confronté à une situation évidemment très différente de celle de Monaco.

Monaco, à son échelle, et avec ses caractéristiques particulières, s'est engagé résolument dans la voie du développement durable, d'un point de vue intérieur autant qu'international et dans le cadre d'une vision globale de développement.

Au niveau national, le développement durable passe par un soin scrupuleux de la préservation des ressources et par un recours le plus large possible aux énergies renouvelables. D'ores et déjà, la Principauté peut se féliciter d'être le pays développé dont le niveau d'émissions de gaz à effet de serre par habitant est le plus faible.

Au niveau international, il s'agit de conduire une politique d'aide publique au développement responsable et solidaire. Depuis mon arrivée au pouvoir, les crédits éligibles à l'aide ont ainsi été augmentés de 25% par an. Cet effort sans précédent est destiné très majoritairement aux populations des pays francophones du continent africain. Mais cette solidarité qu'imposent les questions environnementales va au-delà des seuls États. Sur un sujet aussi vaste, aux ramifications aussi complexes dans l'ensemble des activités humaines, nous savons que l'implication de tous est nécessaire. C'est pourquoi nous devons travailler en permanence avec les sociétés civiles, avec les scientifiques, avec les entreprises, avec les ONG, avec toutes les bonnes volontés que préoccupe notre avenir commun, avec tous ceux dont l'intelligence et l'énergie seront indispensables au succès de notre engagement.

C'est dans cet esprit que j'ai créé une fondation qui conduit aujourd'hui des partenariats sur tous les continents dans trois domaines clés : la préservation de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et la gestion durable de l'eau. C'est ainsi, en associant étroitement les énergies et les talents, en fédérant autour de causes communes les États et les peuples, que nous parviendrons à mener la révolution des pratiques et des mentalités qui seule nous permettra de sauver notre planète. À ce titre, la Principauté de Monaco entend jouer un rôle fédérateur, en particulier en accueillant des rencontres internationales, au niveau des États comme des sociétés civiles. Par sa situation géographique particulière à la frontière de l'Europe et tournée vers le Sud, vers la mer Méditerranée, vers l'Afrique, et par sa capacité aussi à rayonner, Monaco attire vers lui des forces vives venues du monde entier. C'est en ce sens que je souhaite avancer, convaincu que tout doit être fait pour faciliter le travail de ceux qui œuvrent concrètement à la sauvegarde de notre patrimoine commun.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs, cher amis,

Si nous parvenons à entraîner concrètement avec nous les talents formidables et les forces innombrables aujourd'hui mobilisées à travers le monde, alors nous pouvons faire changer les choses. Si nous parvenons à faire avancer de concert les pays développés en proie aux contradictions du consumérisme et les pays du Sud confrontés à celles du développement, alors tout sera possible. Ce message d'espoir, nous ne devons pas l'oublier.

Aussi insurmontable que paraisse la tâche et quelles que soient les difficultés du moment, nous devons savoir que l'urgence et l'espoir sont nos meilleures armes contre tous ceux qui jugent ce combat inutile ou irréaliste. Souvenons-nous de tout ce que nous avons accompli depuis que les problématiques environnementales ont surgi dans le débat public, il y a moins de vingt ans. Au moment d'ouvrir nos travaux sur l'avenir des forêts qui mérite la plus grande attention, c'est ce même esprit de coopération que je souhaite voir présider aujourd'hui.

La déforestation constitue, à n'en pas douter, un déséquilibre de notre planète et je regrette que cette dimension n'ait pas été davantage prise en compte lors des négociations de Kyoto. Le rôle économique que représente la forêt et sa conservation, la possibilité que cette valeur concoure au développement des pays dont le territoire en est largement couvert, notamment en Afrique, le rôle fondamental que peut jouer la déforestation évitée dans le bilan mondial des émissions de gaz à effet de serre, sont autant de points essentiels.

La Principauté de Monaco, tant par ses actions de coopération que par sa fondation, s'est engagée dans des projets de gestion durable de la forêt et je souhaite que dans cet esprit, les actions soient amplifiées à l'avenir.

La Francophonie, plus que jamais, doit continuer à adresser au monde un message de responsabilité, de solidarité et d'espoir : l'espoir d'une mondialisation plus harmonieuse, plus équitable, plus respectueuse des biens et des valeurs communes qui font la grandeur de la vie sur terre, sa possibilité même.

Je voudrais pour finir rendre hommage à un grand poète dont la disparition a cette année endeuillé la Francophonie. Aimé Césaire, dans son célèbre discours sur le colonialisme, avait déclaré :

« Une civilisation qui s'avère incapable de résoudre les problèmes que suscite son fonctionnement est une civilisation décadente.

Une civilisation qui choisit de fermer les yeux à ses problèmes les plus cruciaux est une civilisation atteinte.

Une civilisation qui ruse avec ses principes est une civilisation moribonde ».

Ces phrases très fortes, très dures même, désignaient bien entendu des faits d'une tout autre nature que ceux qui nous réunissent ici. Mais prenons garde, cependant, que les négligences dont nous pourrions être coupables ne nous fassent pas condamner aux yeux des générations futures. Il en va de la sauvegarde même de notre civilisation.

Je vous remercie.

**Exposé liminaire de Son Excellence Monsieur René Préal
Président de la République d'Haïti
sur l'Enjeu « Environnement »**

Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Monsieur le Président du bureau de la Conférence,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Distingués représentants des pays membres et des États associés et observateurs,
Mesdames et messieurs,

J'ai choisi de partager avec vous ce vidéo, initiative spontanée d'un jeune cinéaste haïtien, réalisée plus d'une semaine après le passage du dernier des quatre ouragans qui nous ont touché récemment, pour vous donner une image plus expressive, quoique atténuée par l'effet du décalage, de la situation dramatique à laquelle nous faisons face depuis.

Tande ak wà se de (entendre et voir ne sont pas pareils) disent les Haïtiens pour exprimer dans leur deuxième langue nationale (le créole) leur consternation devant ce désastre qui emporte avec lui vies, moissons, habitats, établissements scolaires, centres de santé, systèmes d'irrigation, voies de communication et même des quartiers entiers. Évanouissement de tous les acquis d'un laborieux effort de lente reconstruction qui nous plonge subitement dans une séquence circulaire où il faut de nouveau et sans cesse alterner investissements, gestion des désastres, réhabilitation et reconstruction.

Je n'ai pas de mots pour remercier les pays amis d'Haïti pour ce grand mouvement de solidarité à l'endroit des familles et des communautés sinistrées. Nous savons que le plus difficile est encore à faire ; c'est-à-dire dans l'effort de reconstruction, pour rétablir les voies de communication, remettre en place les équipements sociaux, rétablir les capacités productives de nos agriculteurs et de nos entreprises, reloger les familles sinistrées et surtout redonner espoir à une population sur qui semble peser en fin de compte l'impact de toutes les crises auxquelles l'humanité fait face présentement. Nous affronterons ces nouveaux défis avec le sentiment que nous ne serons pas seuls dans nos efforts de reconstruction et surtout dans nos efforts pour retrouver nos capacités pour produire et commercer. Nous les affronterons avec l'aide de la coopération internationale, mais aussi et surtout en comptant sur l'investissement privé haïtien et étranger, qui doit être le moteur de la croissance pour créer des emplois et générer des revenus pour les paysans et les pauvres, seule façon de les porter à ne pas organiser leur survie en se servant de nos forêts et de nos arbres comme matières premières. Notre effort de reconstruction compte aussi sur la mobilisation des Haïtiens eux-mêmes et des réseaux associatifs de solidarité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

L'environnement de notre pays a été soumis à plusieurs formes d'agression successive : d'abord celle des Espagnols, qui ont détruit la civilisation autochtone indienne respectueuse de l'environnement, ensuite l'occupation française qui a remplacé les Indiens par des Noirs venus d'Afrique pour produire des denrées qui exigeaient l'abattage d'immenses forêts endémiques. Cette phase d'agression coloniale a duré 300 ans.

À partir de 1804, au cours des deux cents ans qui ont suivi, la responsabilité haïtienne a pris le relais de la pression sur l'environnement, les généraux s'accaparant de grandes plaines, acculant ainsi les petits soldats reculés dans les mornes à trouver leur subsistance au détriment des espaces forestiers de la montagne. Incidemment, nous soulignerons également les 19 ans de l'occupation américaine, à partir de 1915, qui a accordé de vastes domaines forestiers en concession à des entreprises américaines. On n'oubliera pas évidemment les dégâts causés par les 29 ans de la dictature des Duvalier, avec une répartition, sous forme de vastes concessions forestières, à la famille et aux alliés du dictateur.

Ces considérations ne visent à culpabiliser personne. Je les évoque simplement pour vous inviter à comprendre l'histoire d'un désastre écologique et nous mettre, ainsi, sur la voie des solutions durables à mettre en place.

En intervenant ici sur le thème de l'environnement, je regrette de ne pouvoir apporter aucune bonne nouvelle. Même si, en fin de compte, les nouvelles sont mauvaises pour tout le monde puisque les changements climatiques, la réduction des forêts, la raréfaction de nos ressources en eau et les désastres naturels n'ont pas de frontière.

Cependant, cela ne saurait me faire oublier, puisque l'humanité est aussi riche de ces contradictions, la fête de la ville de Québec, porteuse de ses 400 ans d'un héritage que nous avons en partage et ouvrant ses portes à une autre grande fête : celle de la grande famille de la Francophonie, réunie pour témoigner son affection et exprimer son admiration à un membre campé au bout de l'Amérique du Nord et montant une garde vigilante autour d'un patrimoine cher à nous tous.

Haïti salue la réussite de cette nation québécoise, fière et têtue, dont la belle vieille capitale coquette et accueillante, modèle de modernité, de diversité et d'ouverture sur le monde, nous convie à repenser notre destin commun avec l'espoir qu'un monde meilleur est possible.

Haïti remercie spécialement le Canada ; Haïti remercie spécialement Québec pour l'aide qu'ils lui apportent, une aide qui prend le temps d'écouter nos besoins et qui cherche à organiser, dans le dialogue avec nous, les réponses à nos problèmes de fond.

Comment oublier, en étant réunis à ce XII^e Sommet de la Francophonie, que ce qui nous tient ensemble, c'est d'abord, pour la plupart des peuples ici représentés, cette aventure historique commune avec la France ?

Une aventure qui nous a amenés de la domination coloniale hier à la coopération solidaire et fraternelle aujourd'hui. Une aventure marquée par la singularité de notre relation à la puissance française, puisque la première vague de colonisation au 17^e siècle visait les Caraïbes et l'Amérique du Nord, alors que la deuxième, au 19^e siècle, concernait surtout le continent noir d'où est issu notre peuple. Une aventure marquée par une grande souffrance pour l'Afrique, puisque dans les deux moments historiques, elle a été fortement mise à contribution par la traite d'abord, par la conquête territoriale ensuite. Afrique ! Haïti vous dit aujourd'hui : Honneur et respect !

Une aventure qui nous a permis, à nous Haïti, rejeton de l'Afrique, de tisser notre identité au fil de siècles de lutte pour survivre au milieu d'une hostilité internationale

façonnée par le racisme et la domination coloniale. Une aventure singulière, avec la révolution de 1804 qui, dans la foulée des révolutions américaine et française du 18^e siècle, a posé aux mondes d'hier et d'aujourd'hui le défi de la reconnaissance du caractère universel de la proclamation des droits de l'Homme à la liberté, à la dignité, et à l'égalité, en faisant des Haïtiens libres pour de vrai. Une aventure qui, au-delà de notre propre libération, a porté les Haïtiens à s'engager dans des actes concrets d'assistance et de solidarité avec des peuples en lutte pour leur liberté : c'est le cas, en particulier, de la Grande Colombie (aujourd'hui Venezuela, Équateur, Colombie, Panama) sous les directions successives de Miranda et de Bolivar. La résonance humaniste de cette révolution haïtienne n'a pas échappé à des grands penseurs de la France comme Lamartine, Victor Hugo et Victor Schoelcher.

Voilà pourquoi notre identité qui s'enracine dans la mémoire de nos origines africaines est aussi une identité plurielle. Une identité façonnée aussi par la France, que nous avons prise au mot dans ses nobles et courageuses proclamations pour la liberté, l'égalité et la fraternité. Une identité construite dans une certaine complicité avec la France dont la littérature et la production scientifique continuent d'être une source d'inspiration et d'enrichissement intellectuel pour les Haïtiens. Une identité ouverte sur l'Amérique pour laquelle les Haïtiens ont aussi combattu au nom de la liberté et de la dignité.

Aujourd'hui, le destin d'Haïti apparaît comme celui de l'infortune et de toutes les malédictions, à cause sans doute de notre histoire tumultueuse et complexe, à cause surtout des difficultés qui se sont accumulées au cours de ces cinquante dernières années, marquées d'abord par une dictature destructrice, puis par un bouillonnement politique où les demandes de justice, de bien-être économique et de démocratie n'ont pu être effectivement prises en compte.

Aujourd'hui, si ce destin nous place face au péril de la disparition à cause de l'effet cumulatif des désastres naturels, le réveil de notre conscience face au danger, la mobilisation et la solidarité qui l'accompagnent sont des atouts importants pour assumer et conduire les changements qui s'imposent.

Comme cela arrive souvent dans l'histoire de l'humanité, les grandes crises sont porteuses d'opportunités de dépassement et de transcendance lorsque nous les abordons avec courage et ténacité. C'est pourquoi aujourd'hui nous embrassons cette communauté de la Francophonie sans complexe et sans aigreur ; pleinement conscients de la générosité, de l'esprit de solidarité, de l'ouverture d'esprit et du sentiment de fraternité qui l'animent ; pleinement d'accord avec le nouveau projet d'humanité dont elle est porteuse pour notre planète :

- un projet d'humanité marqué par la prise de conscience que la plus grande crise actuelle, celle qu'on ne dit pas toujours, est une crise de gouvernance ;
- un projet d'humanité qui place les valeurs morales en amont de la décision politique et qui accepte que le monde ne peut plus être gouverné aujourd'hui avec les mêmes réflexes de prédation, de spéculation et d'égoïsme des 17^e et 18^e siècles, comme au temps de la colonie ou de la piraterie institutionnelle ;
- un projet d'humanité capable de porter l'exemple que nous pouvons faire la politique autrement, et qui nourrit l'élan collectif pour attaquer avec la même vigueur et la même promptitude que nous employons à résoudre la crise

financière actuelle les autres situations critiques plus connues et plus têtues, qui ont pour noms : crise alimentaire, crise de notre écosystème, crise énergétique, terrorisme, trafic des stupéfiants, misère et pauvreté ;

- un projet d'humanité animé par l'esprit de sacrifice collectif et le courage de mobiliser les ressources et les outils économiques et financiers pour organiser notre marche collective vers la conquête du bonheur de nos citoyens ;
- un projet d'humanité qui reconnaît que la meilleure façon de lutter contre les crises actuelles est dans le soutien à la reconstruction et à l'accroissement des investissements productifs dans les pays du Sud.

Les ressources pour cela sont déjà entre nos mains : il nous suffit d'accepter d'arrêter tout acte de guerre pendant un seul mois sur notre planète. Un seul petit mois de paix dans le monde ! Pour que les ressources libérées viennent à leur tour libérer des milliards d'êtres humains de la faim et de la misère !

C'est à ce projet d'humanité qu'Haïti adhère, en se déclarant prête à exercer sa part de responsabilité dans la solidarité et le respect, avec un sentiment de véritable fraternité, qui fera de la communauté francophone un exemple et un modèle pour le reste de l'humanité.

Je vous remercie.

**Intervention de Son Excellence Madame Irina Bokova
Représentante personnelle du président de la République de
Bulgarie au Conseil permanent de la Francophonie**

La Bulgarie considère les changements climatiques comme une des menaces à long terme les plus sérieuses pour la sécurité et le développement de l'humanité. Le quatrième rapport du Panel intergouvernemental sur les changements climatiques réaffirme de manière catégorique que le réchauffement global progressif du climat est dû essentiellement à l'activité humaine, qui engendre des changements importants dans la structure et le fonctionnement des écosystèmes. Ces changements produisent des conséquences néfastes sur la diversité biologique et les chaînes d'alimentation des populations en eau potable et en nourriture. Les États les plus démunis et les États insulaires en sont menacés directement au plus haut point, mais les effets défavorables vont toucher plus ou moins les autres régions également.

On comprend aisément l'inquiétude croissante de l'opinion internationale et la nécessité d'une approche globale et de responsabilités partagées dans la lutte contre les changements climatiques. Dans le contexte de la crise financière mondiale et des ressources financières limitées, il est essentiel que les États ne faiblissent pas dans leur volonté politique et qu'ils poursuivent avec la même intensité leur lutte contre les changements climatiques. N'oublions pas que, pour être efficaces, la plupart des mesures dans ce domaine doivent être appliquées suivant une approche de longue durée conséquente et planifiée. La Bulgarie salue le progrès réalisé et l'adoption d'une feuille de route par la Conférence des Nations unies sur le changement climatique qui s'est tenue en décembre 2007 à Bali. Il s'agit d'un acquis incontestable qui trace la voie vers le début des négociations sur la période d'après 2012, date à laquelle expire le Protocole de Kyoto. Nous sommes prêts à intensifier notre contribution pour parvenir à un accord global d'ici la fin de 2009.

Note d'information : Le plan d'action de Bali vise à parvenir, d'ici la fin de l'année 2009, à un accord sur les éléments constructifs fondamentaux, à savoir : l'objectif à long terme de réduire les émissions de gaz ; des actions différenciées de réduction de la part des pays développés et des pays en développement ; une adaptation aux conséquences négatives des changements climatiques telles les sécheresses et les inondations ; des moyens permettant de réduire les émissions des gaz à effet de serre ; des voies pour une large utilisation des technologies écologiques et pour l'appui financier des mesures tant d'adaptation que d'atténuation des changements climatiques.

Mon pays est fermement convaincu que pour trouver une réponse efficace et adéquate aux défis du changement climatique au niveau global, l'ONU doit continuer à jouer un rôle de promoteur pour résoudre ce problème global. La Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) offre le dispositif juridique nécessaire au niveau international. Elle continuera à remplir sa fonction d'instrument essentiel, favorisant la prise de décisions en la matière. Membre de l'Union européenne, la Bulgarie partage le rôle actif de la communauté dans la recherche de mesures adéquates face aux changements climatiques et dans l'élaboration du futur régime après 2012. Nous soutenons l'idée de la nécessité de voir les pays développés réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins

20% d'ici 2020 (de 30% dans certaines conditions) et descendre sous les niveaux de 1990, avec la perspective de réduire, d'ici 2050, les émissions de 60 à 80% par rapport à 1990. D'autre part, nous sommes d'avis que les risques sérieux que court l'humanité exigent que tous les pays assument leur part proportionnelle des obligations à réduire les émissions de gaz à effet de serre, conformément au principe de la responsabilité commune mais différenciée. L'examen des données et des prévisions relatives au développement économique des États nous permet de constater que la politique et les mesures de la part de certains pays émergents destinées à remédier aux changements climatiques vont jouer un rôle de premier ordre en vue de l'établissement d'un équilibre global des émissions, réduites dans une perspective à un moyen terme.

Note d'information : L'Union européenne est prête à réduire ses émissions de 30% sous les niveaux de 1990 à condition que d'autres États, sources d'émissions nuisibles (USA, Chine, Inde, etc.) prennent des engagements analogues. Les USA, qui n'ont pas signé le Protocole de Kyoto et qui n'acceptaient pas les conclusions des scientifiques sur l'existence du réchauffement global, ont manifesté dernièrement leur volonté de participer aux négociations pour la mise en place d'un nouvel instrument et même de prendre certains engagements pour limiter les émissions de gaz à effet de serre en fonction des engagements que prendraient des pays émergents comme la Chine et l'Inde. Ces deux États, ainsi que d'autres pays émergents, notamment en Asie et dans le Monde arabe, dont l'économie marque un essor rapide, apparaissent aujourd'hui comme les principaux pollueurs actuels et potentiels de l'environnement par des gaz à effet de serre. Ils ne veulent pas s'engager sur des objectifs concrets dans le futur accord international pour limiter ces émissions. Ils insistent sur le fait que les pays développés, avec leur important potentiel industriel et technologique, sont responsables de l'état actuel de l'environnement et doivent par conséquent prendre des engagements financiers plus clairs et plus concrets pour trouver une solution aux problèmes.

Nous saluons l'accord des États du G8, qui s'est concerté en juillet dernier pour réduire de 50% les émissions nuisibles au niveau global d'ici 2050. Comme cet objectif est établi à long terme, nous considérons qu'il est particulièrement important de déclarer des engagements analogues par rapport aux objectifs à moyen terme afin de réduire les gaz à effets de serre, ce qui aurait un impact fort positif sur les négociations autour du nouvel instrument.

Note d'information : En réponse à la déclaration du G8, les cinq plus grands pays émergents – la Chine, l'Inde, le Brésil, le Mexique et l'Afrique du Sud – ont déclaré en commun qu'ils n'acceptaient pas les restrictions envisagées car celles-ci entraîneraient une consommation réduite de carburants et une baisse du taux de croissance de leurs économies.

De son côté, l'État bulgare est attaché à une approche transparente et différenciée de la contribution des différents pays respectant les spécificités de leur développement socioéconomique et favorisant la croissance économique des pays à PIB inférieur. La Bulgarie estime que la croissance économique et la protection de l'environnement peuvent aller de pair et que, par conséquent, tous les États devraient contribuer à la résolution de ce problème. L'atténuation des conséquences des changements climatiques joue un rôle de plus en plus important dans la lutte contre la pauvreté.

Nous insistons sur l'importance des investissements écologiques au nom d'un développement durable.

Note d'information : Cette question est très importante et la Bulgarie y est sensible car, en tant que signataire de l'annexe B du Protocole de Kyoto, elle s'est engagée à réduire la quantité des émissions pendant la première période envisagée (2008-2012) de 8% par rapport aux émissions de l'année de base 1988. La politique de la Bulgarie en faveur de la mise en œuvre de la CCONUCC et du Protocole de Kyoto fait partie de la stratégie nationale pour la protection de l'environnement. Les mesures envisagées et les normes juridiques bulgares en vigueur dans ce domaine sont entièrement mises en conformité avec l'acquis communautaire de l'UE. Le ministère de l'environnement et des eaux (MEE) tient un rôle dirigeant dans l'élaboration et la réalisation de la politique de l'État dans le domaine de la protection de l'environnement. Le MEE est chargé de préparer et de présenter les inventaires annuels sur les émissions des gaz à effet de serre, ainsi que d'élaborer et d'implanter les politiques et les mesures pour atteindre l'objectif de réduire les effets du changement climatique.

Mon pays appuie l'approche de la communauté internationale pour faire face, avec un esprit de conséquence, aux problèmes liés au changement climatique et pour alimenter un dialogue plus intense au sein de l'Assemblée générale de l'ONU. Ces questions seront d'une importance clé pendant la 63^e session ordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU et dans les forums subsidiaires sur ce problème, dans le contexte de la 14^e Session des pays de la CCONUCC, laquelle se tiendra en décembre 2008 à Poznan et dont on attend de donner le départ des négociations sur un texte concis d'un nouvel accord global pour la période après 2012.

Note d'information : Le thème de la lutte contre les changements climatiques néfastes a été introduit en priorité dans l'ordre du jour de la 62^e session ordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU. Les trois débats consacrés à ce thème ont souligné le rôle clé de la Convention cadre de l'ONU sur les changements climatiques, la nécessité claire et nette pour les États industriels développés de s'assigner des objectifs plus ambitieux, ainsi que le besoin de s'assurer de la coopération des pays en développement dans la lutte contre les changements climatiques. Le 24 septembre dernier, à New York, s'est tenu un sommet sur le financement des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Notre pays y a pris part.

La Bulgarie estime que les pays industriels émergents et les pays en développement ont un rôle essentiel et des responsabilités particulières pour relever les défis et pour conduire à bien le processus intergouvernemental visant à produire un nouvel instrument juridique international. Nous attachons une grande importance aux cinq éléments constructifs du futur accord et nous considérons que le débat sur ces éléments doit être mené de façon parallèle. Il nous semble que toutes les parties engagées dans le processus devraient faire le maximum pour accélérer les négociations pour élaborer des propositions concrètes et constructives qui puissent être intégrées dans le futur projet d'accord à Copenhague.

Note d'information : La position de l'UE est que les mesures d'adaptation ne sauraient être envisagées séparément et en dehors des actions d'atténuation des conséquences défavorables. Ces actions impliquent un financement correspondant et un transfert de capacités technologiques.

Il existe un large accord qu'outre les mesures les plus sérieuses pour atténuer les conséquences des changements climatiques, il faudra déployer des efforts considérables d'adaptation aux changements climatiques. L'adaptation aux conséquences défavorables du changement continue d'être une des questions les plus sensibles et les plus débattues dans le contexte du Protocole de Kyoto. Elle implique la nécessité de définir des mesures pertinentes, de mettre en place une capacité, d'entreprendre et d'accentuer des actions opportunes au niveau local sur l'adaptation aux phénomènes naturels extrêmes. À cet égard, la Bulgarie estime que la constitution du Fonds d'adaptation pour subventionner des projets et des programmes d'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement constitue un pas en avant dans ce domaine. La Bulgarie juge essentielle la question du financement des mesures d'adaptation parallèlement à celle du financement des autres domaines de lutte contre les défis climatiques. Les sources de ces moyens, les mécanismes de leur collecte, de leur contrôle et de leur dépense, autrement dit l'architecture financière du problème, constituent autant de thèmes de premier ordre. La Bulgarie partage la position commune de l'Union européenne que le marché de dioxyde de carbone peut jouer un rôle d'instrument principal pour générer des moyens financiers pour la lutte contre les changements climatiques, y compris dans le domaine de l'adaptation.

Conformément au principe des responsabilités générales mais différenciées, nous sommes d'avis que tous les États devraient unir leurs efforts pour réussir l'adaptation et que nous ne pouvons plus nous permettre aujourd'hui une approche qui tolère, de quelque façon ou à un degré quelconque, la pollution. Par ailleurs, nous sommes conscients de la responsabilité historique des pays développés dans l'apparition et aujourd'hui dans le règlement des problèmes du réchauffement global. L'adaptation efficace relève de la responsabilité de chaque État et elle doit commencer au niveau local. La politique nationale dans ce domaine joue un rôle pilote et, là-dessus, les pays en développement devraient faire des efforts supplémentaires pour mettre en place de nouvelles capacités. D'autre part, nous constatons que les actuels flux monétaires en direction des pays en développement ne suffisent pas pour financer le développement et encore moins pour subventionner les besoins croissants à la suite des changements climatiques. Dans ce contexte, il est impératif d'apporter un soutien d'adaptation aux pays en développement. Il est, à nos yeux, particulièrement important que les fonds d'adaptation soient répartis ou dirigés de manière à prendre en considération les besoins pressants de ces pays. Outre les instruments et les mécanismes de financement prévus par le Protocole de Kyoto, la Bulgarie attache une grande importance aux idées novatrices pour assurer de nouvelles sources de financement. Elle participe à la discussion d'initiatives dans le cadre de l'Union européenne pour mobiliser des ressources supplémentaires permettant de renforcer la capacité des pays en développement dans la lutte contre les changements climatiques. La Bulgarie est fermement convaincue que les nouvelles ressources ont un potentiel certain pour générer des moyens nouveaux, pour maintenir le volume et la dynamique du financement futur dans le contexte des difficultés éprouvées actuellement par le système financier mondial.

Je vous remercie de votre attention !

Intervention de Sa Majesté Norodom Sihamoni Roi du Cambodge

Monsieur le Président,

Je pense qu'aujourd'hui tout le monde est conscient que le réchauffement climatique est responsable des fréquents désastres naturels que sont les inondations, la sécheresse, les tempêtes et tremblements de terre qui frappent un peu partout dans le monde.

Selon le rapport de la réunion internationale des Nations unies sur le changement climatique qui s'est tenue en 2007 à Bangkok, une hausse de température de 2°C menacerait d'extinction 30% des espèces végétales et animales de notre planète. Une autre étude, menée par l'Organisation mondiale de protection de l'environnement, montre qu'il suffirait seulement de 0,1% du PIB mondial pour prévenir de telles catastrophes, sans risque de ralentir l'économie mondiale. Devant une telle menace pour l'humanité, le monde doit se forger une conscience collective et s'efforcer de lutter efficacement contre l'émission excessive de gaz à effet de serre, conséquence de l'industrialisation actuelle dans le monde, laquelle constitue une des causes majeures de ces catastrophes naturelles successives.

De nos jours, les pays industrialisés consomment 75% de l'énergie mondiale et produisent 80% des gaz à effet de serre alors que les pays en voie de développement, qui en produisent peu et dont l'économie dépend essentiellement de l'agriculture, sont les principales victimes du réchauffement climatique, qui affecte gravement leur situation déjà fragile en raison des inondations et des sécheresses.

Il est donc absolument primordial pour toutes les nations, en particulier celles qui polluent le plus, d'appliquer la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique et son protocole de Kyoto afin de contribuer efficacement au ralentissement du réchauffement planétaire et par là même lutter contre la dégradation environnementale à l'échelle mondiale.

Si l'on tient compte de l'augmentation de la consommation d'hydrocarbures, produisant de plus en plus de dioxyde de carbone, je pense que nous devons partager l'expérience, la connaissance et le savoir-faire de la bioénergie, déjà progressivement expérimentée et utilisée dans de nombreux pays, afin de contribuer à réduire la consommation excessive d'hydrocarbures.

Je partage aussi le point de vue de ceux qui prônent des efforts accrus sur la préservation de la biodiversité afin de renverser la tendance climatique actuelle. À cette fin, il est impératif, à mon sens, de mettre un terme à la déforestation excessive en cours dans certaines régions du monde, notamment dans les pays les moins avancés, en les aidant à trouver d'autres sources de revenus pour compenser la déforestation. Car la tendance actuelle du réchauffement climatique ne connaît pas de frontière, affectant des régions un peu partout dans le monde.

Le Cambodge, pour sa part, conscient de cette situation extrêmement sérieuse pour l'humanité tout entière, mène une vaste campagne de reboisement. C'est ainsi

que 14 300 hectares ont déjà été plantés entre 2003 et 2006. D'autre part, une rationalisation et une interdiction de coupes abusives de bois ont été mises en place. L'exportation de bois est interdite depuis 1996. En tant que signataire du Protocole de Kyoto en 2002, le Royaume du Cambodge s'est engagé à protéger la biodiversité en mettant en place 23 zones de protection naturelle sur une superficie de plus de quatre millions d'hectares, sous le contrôle du ministère de l'Environnement.

D'autre part, mon pays soutient le Mécanisme pour un développement propre (MDP) du Protocole de Kyoto, perçu comme une motivation pour les investissements dans les projets qui appuient le développement durable, ainsi que le Plan d'action de Bali pour une réduction des gaz à effet de serre. Toutes ces mesures constituent évidemment un engagement international pour freiner le réchauffement planétaire.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de rappeler que lors du Sommet de Bucarest, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés – je cite – « à coopérer avec les Nations unies, chargées au premier rang de relever ce défi universel, dans le cadre du Protocole de Kyoto, à travailler ensemble dans d'autres enceintes internationales en vue de réduire les gaz à effet de serre dans la perspective de l'après 2012 ».

Intervention de Son Excellence Monsieur Paul Biya Président de la République du Cameroun

Monsieur le Président,
Excellences, mesdames, messieurs,

Les enjeux de l'environnement sont liés à des préoccupations qui portent pour l'essentiel sur les changements climatiques, le développement durable, la lutte contre l'avancée du désert, la conservation de la diversité biologique. Aucun pays, bien sûr, n'est épargné.

Au Cameroun, on observe une augmentation de la fréquence de la sécheresse, avec pour corollaire la raréfaction des ressources en eau et des pâturages, le développement des maladies liées à l'eau, la progression du désert, la diminution des rendements agricoles et de la production de l'énergie hydro-électrique. Pour y faire face, nous avons pris des mesures adéquates parmi lesquelles : la création d'un observatoire national des changements climatiques, qui a pour mission d'en suivre et d'en prévoir les effets en vue de proposer des mesures d'adaptation aux différents secteurs de l'économie nationale. Pour contenir en particulier la progression du désert, l'opération dite « Sahel vert » a été relancée.

Au plan sous-régional, le Cameroun et les autres pays du bassin du Congo, deuxième massif forestier tropical, ont adopté des politiques de gestion destinées à protéger l'environnement et les écosystèmes. Ceci s'est traduit par l'adoption d'un plan de convergence pour toute la sous-région, dans le cadre de la Commission des forêts d'Afrique centrale (Comifac). Notre détermination à agir de manière concertée dans la sous-région s'est également traduite par la création du Réseau des aires protégées d'Afrique Centrale dont certaines sont transfrontalières. En ce qui concerne tout particulièrement le Cameroun, nous avons décidé d'ériger 18% du territoire national en aires protégées et nous entendons procéder à l'extension de cette superficie à hauteur de 30%.

Toutes ces mesures constituent, à n'en pas douter, autant de contributions appréciables dans le cadre des actions menées par la communauté internationale pour relever les défis de l'environnement. C'est pourquoi nous pensons qu'en retour, de réelles compensations doivent être envisagées en guise de soutien aux efforts, voire aux sacrifices consentis par nos pays. Je souhaite que la Francophonie puisse accorder toute l'attention nécessaire à cette préoccupation et voir quels soutiens apporter aux pays concernés, notamment dans le cadre des négociations engagées à l'échelle internationale. Il est tout aussi souhaitable que le Mécanisme pour un développement propre (MDP) du Protocole de Kyoto de même que le processus de mise en place des projets pilotes destinés à la réduction des émissions dues à la déforestation bénéficient d'un appui financier accru de la communauté internationale. En somme, face à tous ces défis, il y a lieu d'inviter la Francophonie à s'impliquer plus avant dans la recherche des réponses attendues tant à l'échelle du monde qu'à celle des sous-régions et des pays les plus concernés.

Merci de votre aimable attention.

**Exposés liminaires et interventions
sur l'Enjeu « Langue française »**

**Exposé liminaire de Son Excellence Monsieur Jean Charest
Premier ministre du Québec
sur l'Enjeu « Langue française »**

Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les Chefs de délégation,
Monsieur le Secrétaire général,

Il y a 400 ans, le français a pris racine en Nouvelle-France. Depuis cette date, l'épopée nord-américaine est partie intégrante de l'aventure francophone.

Dès cette époque, les premiers découvreurs du continent, Français ou « Canadiens français », se lancent à la recherche des sources du Mississippi ; ils explorent le Missouri, l'Ohio et ses 450 kilomètres de terres baignées par le Mississippi. Plus tard, ils se rendent jusqu'à Santa Fe, au Nouveau-Mexique, un fabuleux territoire que les coureurs des bois parcourent en propageant le français d'un bout à l'autre du continent. Tout au long de leurs pérégrinations, ils fondent des postes de traite, berceaux des villes américaines à venir : Milwaukee au Wisconsin, Dubuque en Iowa, Saint-Paul au Minnesota. À San Francisco, ils créent des journaux et des quartiers français. Damien Marchessault, un Québécois, sera élu maire de Los Angeles à deux reprises.

Le peuple québécois a été l'un des principaux architectes de cette histoire. Il a fait de cet héritage une Amérique à son image et du français une autre manière d'être nord-américain. Le Centre de la francophonie des Amériques, que j'ai eu l'honneur d'inaugurer hier en compagnie du Président Nicolas Sarkozy, en atteste avec éloquence.

Sous l'effet de la mondialisation, le rapport de force linguistique a atténué le poids et le statut du français. Ce constat, je le déplore sans qu'il m'afflige car la situation n'est pas irréversible. Surtout, je sais que le fatalisme et l'attentisme ne peuvent être la réponse de la Francophonie à cet état de chose, qui signifie aussi un affaiblissement du pluralisme linguistique sans lequel notre combat en faveur de la diversité culturelle aura été vain.

Depuis le Sommet de Beyrouth, nous avons multiplié nos efforts, en coopération avec les grandes aires linguistiques, pour que la diversité culturelle et linguistique soit une réalité concrète. La tâche, pourtant, est loin d'être accomplie, surtout en ce qui a trait au rayonnement et à l'usage du français. L'adoption du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales* lors du précédent sommet, à Bucarest, est un premier pas dans la longue marche que nous avons entamée pour le raffermissement du français comme langue universelle de communication. Le français doit continuer de se déployer au sein des grandes enceintes internationales comme langue officielle et de travail, tout comme dans l'espace économique, assise essentielle à l'acquisition d'un véritable statut international. L'Union européenne, où siègent seize de nos États et gouvernements membres, a le devoir de s'associer activement à cette ambition culturelle et politique, à laquelle je la convie à nouveau.

J'ai la conviction que le déploiement du français sur la scène internationale, mission collective de la Francophonie, est aussi la responsabilité individuelle de chacun de ses membres, quel que soit son statut. Le français est notre espace culturel partagé. Il m'incombe de le rappeler devant vous, au nom de la nation québécoise, qui a préservé son identité contre vents et marées au cours des siècles, environnée du monde anglo-saxon avec lequel elle cohabite et dialogue au quotidien. En adhérant à l'OIF, chacun de nos États et gouvernements prend un engagement solennel à l'égard du français et en devient solidairement responsable. Ce geste implique, faut-il le rappeler, de contribuer à sa diffusion dans l'espace culturel mondial en même temps qu'au sein de son système éducatif national, base indispensable de toute avancée véritable du français.

Dans plusieurs de nos pays où le français n'est pas une langue officielle, le repli du français comme langue seconde est trop souvent observé. Cette évolution constitue une source d'inquiétude pour la Francophonie. Et un défi aussi. L'offensive d'autres langues émergentes, stimulée par un bassin démographique en expansion rapide, doit nous inciter à réagir avec énergie et détermination et, surtout, dans la durée, car les initiatives fugaces sont d'avance vouées à l'insuccès. Là encore, c'est l'affaire de chacun de nos États membres. Le français langue seconde doit retrouver toute sa place dans les systèmes scolaires, à tous les niveaux de formation, car l'avenir du français est indissociable du nombre d'apprenants et de locuteurs réels dans chacun de nos États. Notre combat pour la promotion du français est par conséquent inséparable de celui que nous poursuivons en faveur de l'éducation de base pour tous, notamment en Afrique où le français s'est depuis longtemps greffé à la multitude des langues nationales.

Il est illusoire d'espérer conforter l'usage du français dans le monde sans favoriser sa diffusion dans l'espace numérique. La bataille du multilinguisme se joue chaque jour sur ce nouveau territoire capital, que le français doit chercher à occuper davantage. Sans une visibilité accrue sur nos écrans, dans nos villes, dans les grandes rencontres internationales, le français sera peu à peu marginalisé. Et nous-mêmes un peu plus réduits au silence, même dans l'espace francophone, car contraints de recourir à une langue qui ne sera plus partagée culturellement par la Francophonie.

Une mobilisation sans précédent de la Francophonie et de tous ses opérateurs est nécessaire pour assurer le plein rayonnement de la langue française. Une responsabilité particulière incombe à cet égard à TV5 et à l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), à travers leurs réseaux actifs sur chacun des continents. Je vous y invite, au nom de la pérennité de notre communauté, et j'exhorte nos membres à répondre à l'appel lancé voici quelques mois à leur intention par notre secrétaire général en faveur de la signature d'un pacte linguistique, volontairement négocié mais engageant, afin que la Francophonie soit demain plus francophone qu'aujourd'hui.

Dans l'immédiat, il est urgent de tracer un portrait d'ensemble permanent des avancées et des reculs du français dans l'espace international et dans nos pays. Dans ce but, et en collaboration avec l'OIF et l'AUF, le Québec appuiera financièrement au cours des quatre prochaines années la création d'un réseau d'études démographiques et statistiques ayant pour mandat de circonscrire les dynamiques linguistiques au sein des populations francophones et ailleurs. La

production d'un bilan rigoureux servira au développement des futures actions de l'OIF en faveur de la langue française.

Monsieur le Secrétaire général, depuis votre nomination à la tête de la Francophonie, vous vous êtes engagé sans relâche en faveur de la promotion du français. À tout moment, vous êtes apparu comme le porte-parole passionné et éloquent de la cause du français, de sa modernité et de son universalité, convaincu qu'une Francophonie de toutes les langues trahirait sa vocation première. Vous nous avez donné rendez-vous ce matin, Monsieur le Secrétaire général, pour que la Francophonie, sûre d'elle-même, renoue avec son engagement de toujours en faveur du français. Soyez assuré de notre appui et de notre fidélité pour que soit prise en compte notre voix unique sur la scène mondiale.

Je vous remercie.

**Exposé liminaire de Son Excellence Monsieur Abdou Diouf
Secrétaire général de la Francophonie
sur l'Enjeu « Langue française »**

Monsieur le Président de la Conférence,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,

Il pourrait paraître paradoxal pour un observateur extérieur que notre organisation éprouve le besoin d'inviter ses chefs d'État et de gouvernement à débattre de la langue française, dans la mesure où elle est réputée être au fondement même de notre identité. Et pourtant ce débat n'est pas superflu. J'ajouterais même qu'il est devenu de la plus haute importance car à force de penser que le statut, l'utilisation et la promotion de la langue française, non seulement dans le monde mais aussi au sein des pays membres de la Francophonie, va de soi, on risque de se priver du volontarisme que ce statut, cette utilisation, cette promotion requièrent. À cet égard, je voudrais remercier très vivement les co-hôtes de ce sommet d'avoir inscrit cette thématique au rang de nos priorités, comme je voudrais remercier le Premier ministre du Québec pour la brillante et stimulante réflexion qu'il vient de nous livrer.

Je souhaiterais, pour ma part, soumettre à votre sagacité un certain nombre de réflexions, de questions et tout d'abord un constat : la langue française se porte bien, puisque le dernier rapport « La Francophonie dans le monde », paru en 2007, fait état de 200 millions de locuteurs.

Première question : se porte-t-elle aussi bien dans les enceintes internationales ?

Nous faisons tout, en tout cas, pour que son statut de langue officielle ou de travail soit maintenu et respecté. Nous avons activement œuvré, avec l'appui déterminant du Groupe des ambassadeurs francophones, en faveur de l'adoption par l'Assemblée générale de l'ONU et le Conseil exécutif de l'OMS d'une résolution sur le multilinguisme. Nous avons activement œuvré, avec l'appui du Grand témoin de la Francophonie, Jean-Pierre Raffarin, pour la signature d'une convention pour l'usage et la promotion de la langue française lors des Jeux olympiques de Pékin.

Nous nous sommes dotés, lors de notre dernier sommet, à Bucarest, d'un vademecum et nous serions légitimement en droit de nous dire qu'avec plus de la moitié des États membres de l'Union européenne également membres de la Francophonie, de radieuses perspectives s'offrent à nous.

Je suis malheureusement obligé de constater que la place du français recule dans les instances européennes alors que le nombre de nos membres augmente. Il s'agit là d'une abdication linguistique regrettable et dommageable. La situation n'est pas plus satisfaisante aux Nations unies. Je vous le dis solennellement : de tels comportements entachent grandement la crédibilité des prises de position fermes soutenues par ailleurs par notre organisation au nom du respect de la diversité linguistique et donc de la démocratisation des relations internationales. Nous ne pouvons plus nous permettre de mettre en contradiction nos déclarations et nos actes.

J'ai bien conscience que tous les fonctionnaires internationaux ne possèdent pas le français. C'est bien pour cela que nous avons fait l'effort considérable de former plus de 25 000 diplomates, fonctionnaires et experts européens. Mais il y a tous les autres, tous ceux qui parlent parfaitement cette langue et qui préfèrent, par snobisme ou au nom de je ne sais quelle modernité déjà dépassée, s'exprimer en anglais quand rien ni personne ne les y oblige.

Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,

Notre organisation a besoin, aujourd'hui et dans les semaines à venir, de votre appui renouvelé et de votre engagement ferme pour une mise en œuvre effective de ce vade-mecum sur l'utilisation du français dans la vie internationale.

Deuxième question : quel est l'état de la langue française en Francophonie ?

Nous faisons tout pour qu'elle se porte toujours mieux, mus par la volonté de développer l'enseignement du et en français, de favoriser et de soutenir la création et l'information en français, de favoriser la présence de contenus en français sur la Toile et ce, avec l'appui de tous nos opérateurs.

Est-ce suffisant ? Qui plus est dans un contexte qui s'est profondément modifié depuis la création de notre communauté.

La plupart de ces programmes, avaient été conçus et déployés, à l'origine, à destination de pays membres dans lesquels la langue française était déjà bien implantée puisqu'elle avait le statut de langue officielle, sans pour autant être, dans la plupart d'entre eux, langue maternelle. À ce stade même, on peut être amené à se demander si cet état de fait perdurera. Les démographes nous affirment, certes, que la grande majorité des locuteurs de français seront, dans les années qui viennent, africains. Mais ce sont là des projections purement mathématiques qui ne prennent pas en compte les évolutions sociétales, qui ne prennent pas en compte, surtout, le fait qu'on impose difficilement l'usage d'une langue dont on pense qu'elle a peu d'utilité. Il faudra donc bien mettre, enfin, sur la table le problème du français comme critère déterminant à l'embauche, le problème de la mobilité au sein de l'espace francophone, le problème de l'accueil des étudiants, pour ne citer que ceux-là.

Qu'en est-il, maintenant, des pays membres, désormais majoritaires, où notre langue a le statut de langue étrangère ?

Le réalisme nous impose de dire que nous ne pouvons pas démultiplier nos programmes et nos interventions à l'infini, faute de moyens, mais également au risque d'en diluer l'impact en nous privant de la masse critique seule à même de conduire à l'efficacité. Il y a là des choix stratégiques à opérer et sur lesquels il vous revient de vous prononcer. J'ajouterais, cependant, que nous n'avons pas vocation à déployer des programmes dans ce domaine, comme dans d'autres, dans des pays qui n'en seraient pas demandeurs.

Pourtant, il y a dans beaucoup de nos pays membres un véritable « rattrapage linguistique » à opérer. Cela requiert une vraie volonté politique, à laquelle nous ne pouvons nous substituer mais que nous sommes en mesure de soutenir avec l'appui

de tous nos opérateurs. C'est ce véritable pacte linguistique que je souhaiterais mettre en place, avec votre accord et votre appui, et dont j'ai voulu tester la pertinence en dépêchant d'éminentes personnalités dans sept de nos États membres.

Cela demandera de la volonté de part et d'autre, de la rigueur, de la patience mais j'ai la conviction que nous avons beaucoup à en attendre, sous peine de voir un jour notre coopération multilatérale s'effriter, nos valeurs s'estomper, notre organisation perdre son âme.

Je vous remercie.

**Intervention de Monsieur Khalil Karam
Représentant personnel du président de la République libanaise
au Conseil permanent de la Francophonie**

Au Liban, notre langue vernaculaire étant l'arabe, la Francophonie a pour nous une plus grande portée que la langue; elle est l'entonnoir de notre attachement aux grands principes de liberté, de démocratie et de justice ainsi qu'aux droits de l'Homme et en particulier le droit légitime à la sécurité et à la stabilité.

Les circonstances actuelles que vit le Liban me poussent à citer notre ancien président de la République, Charles Hélou, qui, lors de la séance inaugurale du Haut conseil de la Francophonie, avait proclamé que les Libanais « *souffraient et espéraient en français...* ». Nous saluons la Francophonie militante.

J'ai retenu de Monsieur Charest, Premier ministre du Québec, qu'il fallait revendiquer nos succès. Et pour vous citer : « *la convention sur la protection de la diversité culturelle est partie du Sommet de Beyrouth en 2002 et a été avalisée par l'Unesco en 2005* ».

Le Président Abdou Diouf, secrétaire général de la Francophonie, a souhaité, dans une dernière missive, enserrer une « initiative phare » et, ce matin, un « pacte linguistique ». S'il est vrai, comme l'a souligné le Président Michel Sleiman, que la Francophonie se porte bien au Liban, les trois quarts des enfants scolarisés dans le primaire le seront en français. Il n'en demeure pas moins que nous envisageons dans le courant de l'année 2009 de créer un observatoire de la francophonie qui contrôlerait la dynamique du français au Liban, son fonctionnement, sa structuration et rapporterait au gouvernement et aux organismes francophones ses conclusions.

La perspective des VI^{es} Jeux de la Francophonie, prévus en septembre prochain à Beyrouth, constituera une opportunité pour communiquer à l'occasion de cette fête de la jeunesse francophone.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Soubanh Srithirath
Ministre chargé de la Francophonie
près la présidence de la République démocratique populaire lao**

Monsieur le Président,
Excellences mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Excellences mesdames et messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et messieurs,

C'est avec une certaine fierté que j'aimerais dire, du haut de cette tribune, que les liens entre la Francophonie institutionnelle et le Laos sont établis depuis plus de trente ans. En effet, le Laos, qui a participé à la grande aventure de la Francophonie depuis 1972, est devenu État membre à part entière au Sommet de Chaillot en 1991.

Le point culminant de notre engagement dans le mouvement francophone a sans aucun doute été pour le Laos l'organisation, en novembre 2007, à Vientiane de la 65^e session du Conseil permanent de la Francophonie et de la 23^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie.

Le Laos est un pays pluriethnique où cohabitent 48 minorités linguistiques vivantes et vivaces. La diversité de ces langues apporte une richesse qu'il convient de préserver, tant dans l'intérêt des individus que dans celui des générations présentes et futures. L'aménagement linguistique doit réussir un savant dosage entre différents facteurs, en intégrant à la fois le respect identitaire, l'articulation harmonieuse des langues et la mise en œuvre d'un plurilinguisme fonctionnel, promoteur d'ouverture vers l'altérité, l'universel et la modernité, dans une perspective de paix.

La réforme de l'éducation au Laos, qui a pour objectif d'harmoniser la durée de l'enseignement général de douze années d'études, a pris acte du très faible niveau de l'apprentissage des langues étrangères. Elle prévoit la généralisation progressive de l'enseignement des langues, notamment l'anglais et le français, aux niveaux primaire et secondaire.

Dans ce contexte, le projet multi-partenarial de valorisation du français en Asie du Sud-Est (Valofrase) vient à point nommé. Valofrase va certes accompagner ce mouvement de généralisation de l'apprentissage des langues dans l'enseignement secondaire mais il va également renforcer le programme des classes bilingues. Mise en place depuis 1991, cette formation touche aujourd'hui trois mille élèves et 132 enseignants dans treize établissements. Ce type d'enseignement donne d'excellents résultats : 100% de réussite à l'examen final (équivalent du Bac), pourcentage élevé à l'examen d'entrée aux universités.

La Francophonie se manifeste dans des filières et des établissements d'enseignement supérieur par le biais de programmes conjoints entre les autorités du Laos et l'AUF, le Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France, le Centre régional de formation pédagogique (Cref-AP).

Cette action multiforme porte principalement sur la formation initiale et continue des enseignants du et en français qui rassemblent plus de 250 élèves professeurs.

Par ailleurs, mon pays abrite l'Institut de la Francophonie pour la médecine tropicale, qui a permis, depuis sa création, à plus de 120 étudiants du Laos, du Vietnam, de la Chine, du Cambodge et de Madagascar d'obtenir un master.

Dans le domaine de la recherche, il faut noter l'émergence d'un important pôle francophone en médecine et en biologie autour de la nouvelle université des sciences médicales, de l'Institut de la Francophonie pour la médecine tropicale, de la Fondation Mérieux et de l'Institut Pasteur du Laos. Consciente du rôle qu'elle peut jouer pour encourager les jeunes à s'intéresser au français, la Chambre de commerce française au Laos, en étroite coopération avec l'AUF, l'ambassade de France et l'université nationale, a mis en place un forum francophone pour l'emploi, qui permet d'établir l'indispensable liaison entre employeurs et étudiants pour des stages comme pour des emplois.

Les signes d'un renouveau de l'apprentissage ciblé du français sont donc bien présents aux différents niveaux de l'enseignement. Il est aussi des actions francophones visibles pour l'ensemble de la population lao : c'est le cas de la signalisation des rues, des institutions gouvernementales et des monuments publics dans la capitale et dans d'autres villes, de l'existence d'une presse télévisuelle et écrite.

Après ce bref aperçu sur la présence francophone, certes incomplet, l'enjeu pour mon pays est de réussir son intégration régionale dans le respect de ses valeurs, de sauvegarder l'unité du pays dans la diversité de ses langues et ethnies, de prendre en marche le train de la mondialisation sans perdre son âme.

Nous pensons que, dans ce contexte, la Francophonie, qui met en avant des idéaux de paix et d'équité, des principes tels que le partenariat, le respect des différences, la multi-culturalité et la solidarité est à même de nous aider à passer ce cap à la fois essentiel et délicat de l'histoire de notre pays.

**Intervention de Monsieur Cristian Preda
Représentant personnel du président de la Roumanie
au Conseil permanent de la Francophonie**

Monsieur le Président du Sommet,
Mesdames et messieurs les chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et messieurs les Ministres,
Mesdames et messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames, messieurs,

Il vous est déjà connu qu'il y a plus d'une année, la Roumanie a été désignée par le Secrétaire général « État phare » de la Francophonie pour la région de l'Europe centrale et orientale. La Roumanie a assumé avec responsabilité et fierté ce rôle. Nous espérons que l'expérience roumaine que nous voulons enrichir à l'avenir pourrait constituer une source d'inspiration et un modèle d'action pour notre région. Une meilleure image de cette expérience et de la dimension de notre engagement sur la voie de la promotion du français peut être formée si nous prenons en considération quatre éléments clés, à savoir :

1. la création, à l'occasion du Sommet de la Francophonie de Bucarest, du programme de bourses d'études doctorales et de recherche postdoctorale Eugen Ionesco, avec un budget d'un million d'euros annuellement. À travers ce programme, géré par le ministère roumain des Affaires étrangères et par l'Agence universitaire de la Francophonie, la Roumanie accorde en priorité des bourses aux ressortissants des pays francophones du Sud, tout en contribuant au développement des élites francophones du Sud ;
2. l'adoption, toujours à l'occasion du Sommet de Bucarest, du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales. La Roumanie entend soutenir la pluralité des langues de travail au sein des organisations internationales, notamment au sein de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations unies, comme condition nécessaire de la préservation de la diversité linguistique. Nous encourageons donc les États francophones à formuler leurs discours en français si le contexte le permet. Nous réaffirmons notre engagement d'utiliser la langue française dans la vie internationale chaque fois que possible ;
3. la mise en pratique du plan pluriannuel pour la formation en français des fonctionnaires publics roumains, qui a connu un réel succès ;
4. l'importance attachée à la chaîne TV5 Monde, qui reste un des instruments privilégiés pour assurer le rayonnement international du français. Notre pays a assuré la diffusion obligatoire du TV5 Monde par les opérateurs du câble.

L'expérience que nous avons accumulée et qui s'inscrit dans le cadre des quatre éléments déjà mentionnés nous permet de soutenir que les progrès déjà enregistrés en ce qui concerne la promotion du français doivent être encouragés, consolidés et complétés par des efforts constants et des initiatives novatrices.

Un « pacte linguistique », tel que celui proposé par le Secrétaire général pour la promotion du français, qui puisse marquer un engagement formel de la part des

États ou gouvernements qui le souhaitent serait une possible initiative dont la concrétisation renforcera certainement la position du français au sein de notre famille francophone. Pour lui assurer efficacité et crédibilité, à notre avis, ce pacte devrait être un texte concis et ciblé sur des objectifs clairs. Il serait souhaitable, à la fois, de citer dans le texte les moyens qui pourraient être mobilisés pour l'atteinte de ces objectifs.

Un dernier mot sur le français dans la vie internationale et plus particulièrement sur le dossier économique. J'aimerais dire simplement qu'il est important que le français évolue vers le statut de langue des affaires à portée internationale. En même temps, il faut souligner aussi un autre aspect essentiel : l'enseignement du français et en français pour le grand public. Il est important à cet égard de valoriser pleinement les réseaux des professeurs et enseignants de français pour que le français ne soit pas seulement une langue de communication internationale mais aussi une langue d'accès à la culture et au savoir.

Je vous remercie.

Intervention de la Très Honorable Pearlette Louisy Gouverneure générale du Commonwealth de Sainte-Lucie

Les langues africaines en Francophonie

Depuis le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de Dakar en 1989, les langues africaines sont appelées des langues partenaires. Certes le français dans l'espace francophone est un outil de communication orale et écrite privilégié qu'il faut entretenir et développer pour renforcer la solidarité active. Toutefois, les chefs d'État, dans le souci de cultiver la spécificité des peuples à travers leurs langues, leurs cultures, ont donné des instructions à l'ACCT, à l'époque, pour mener une politique de valorisation et de défense de la pluralité des langues qui cohabitent au sein de l'espace francophone. L'arabe, l'espagnol, le portugais sont des langues transfrontalières qui sont en usage dans certains pays membre de l'OIF. D'où la création de la Direction des langues et de l'écrit, pour manifester la ferme volonté de la Francophonie de défendre le plurilinguisme, qui constitue une des grandes richesses des États du Sud.

L'action menée par la Francophonie pour la valorisation et la promotion des langues africaines s'articule autour de deux axes :

- l'édition en langues africaines et créoles, qui s'appuie sur une didactique appliquée des langues, un soutien au secteur de l'alphabétisation et la mise à disposition d'ouvrages traduits du français en langues locales et vice-versa ;
- un réseautage linguistique, avec le soutien du Conseil international francophone des langues (Cifla), en matière de prospective et de politique de promotion des langues nationales.

L'utilisation des langues partenaires, particulièrement en Afrique, est un facteur de développement et d'enrichissement des cultures. Il y a des idées, des sensibilités qu'on ne peut mieux exprimer que dans sa langue locale. Dans le domaine de l'éducation de base, on enregistre moins d'échecs scolaires quand l'enfant apprend à écrire, à lire et à compter dans sa langue maternelle avant de passer au français.

Au Burkina Faso, l'exemple le plus illustratif demeure celui de l'école bilingue qui bénéficie des fonds liés de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), un partenaire francophone qui investit beaucoup dans l'éducation.

En tout état de cause, le français est une clé sociale qui ouvre des portes à de multiples fonctions ; il ne peut que cohabiter en bonne intelligence avec les langues africaines, étant donné que la diversité culturelle et linguistique est une des valeurs fondamentales en Francophonie.

La langue française

Monsieur le Président,

Nous vous remercions, Monsieur le Premier ministre du Québec, pour votre intervention liminaire, et le Secrétaire général pour son rapport et pour son engagement sur la langue française.

Monsieur le Secrétaire général,

Le recul du français dans les instances internationales est dû au recul du français dans les pays eux-mêmes et pour régler ce problème, il faut le traiter à la base : aider à renforcer l'enseignement du français dans les pays. J'aimerais confirmer, Monsieur le Secrétaire général, que nous sommes demandeurs.

Sainte-Lucie appuie la résolution sur la langue française et s'engage à poursuivre ses efforts pour promouvoir cette langue qui nous tient tant à cœur. Dans ce sens, nous comptons sur l'appui de l'OIF et de l'Agence universitaire de la Francophonie pour la mise en place de campus numériques et de maisons des savoirs, qui faciliteront la formation des maîtres en français, surtout au primaire.

Nous participons aussi très activement aux travaux menés par l'OIF pour le développement d'une méthode d'enseignement convergente du français et du créole. Nous voulons remercier l'OIF pour cette excellente initiative. Nous sommes convaincus que cette méthode sera des plus efficaces pour l'apprentissage du français et pour une utilisation plus formelle du créole dans notre système scolaire, ce qui encouragera par ailleurs un plus grand usage de notre langue maternelle.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Jean-Jacques Nyenimigabo
Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture
de la République du Burundi**

Excellence monsieur le Président,
Excellences mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Excellences mesdames et messieurs les Chefs de délégation,
Excellence monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, messieurs,

Lorsque les premiers pionniers de la langue française jetaient l'ancre sur les côtes de ce beau et vaste pays en 1608, personne d'entre eux ne pensait probablement que 400 ans plus tard, en 2008, leur arrivée serait célébrée dans un foisonnement multiculturel d'une telle envergure et que les nations des quatre coins du monde y seraient associées au Sommet de la Francophonie pour partager la joie, l'expérience et les valeurs véhiculées par cette langue depuis cette période.

Mon pays, le Burundi, apprécie à sa juste valeur le choix judicieux porté sur le Canada et le Québec pour l'organisation de ce XII^e Sommet, qui coïncide avec le quadricentenaire de la présence du français en Amérique du Nord et au Canada en particulier, qui est devenu ainsi le foyer de rayonnement du français dans cette partie du continent américain où l'anglais se taille une part prépondérante.

Vous conviendrez avec moi qu'il s'agit d'un travail fastidieux pour que le français se maintienne dans un contexte sociolinguistique dominé par l'anglais. Toutes proportions gardées, une situation similaire se retrouve en Afrique orientale et australe où le Burundi, francophone, se situe dans une région essentiellement anglophone. Mon vœu le plus ardent est que les générations futures puissent, à l'instar de ce que la ville de Québec est en train de vivre aujourd'hui, organiser au Burundi l'énième centenaire du français et qu'en ces temps-là, l'aire francophone se soit étendue au-delà des frontières d'aujourd'hui et que le nombre de locuteurs francophones ait « pris l'ascenseur » par rapport à la situation actuelle.

À l'occasion du débat sur la langue française, je prends la parole pour confirmer la vigueur de l'engagement du Burundi et pour expliciter les choix politiques qui l'ont conduit à développer certaines actions en faveur de la langue française. Pour commencer, je voudrais dire que le fondement de l'engagement du Burundi en faveur de la langue française n'est pas dans le combat du français contre l'anglais mais dans le combat pour la diversité des langues. Pour réaffirmer cet engagement, je me réjouis de pouvoir annoncer qu'à la veille du XII^e Sommet de la Francophonie, mon pays vient de ratifier la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

S'agissant de la promotion du français, le gouvernement du Burundi s'est attelé à mettre sur pied une politique claire visant à renforcer l'acquisition des connaissances linguistiques et en même temps s'en servir comme outil de travail, d'enseignement et de communication à tous les niveaux de l'administration, à côté d'autres langues officielles reconnues comme telles.

De par sa position géographique, le Burundi est une plaque tournante et un carrefour entre l'Afrique orientale et australe. Cette position centrale est un atout majeur pour le rayonnement de la langue française dans ces pays voisins, anglophones et lusophones. Le Burundi est déjà membre du Comesa, où le français est reconnu comme langue de travail. Il abrite en outre le secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands lacs. Pour compléter le cadre, le Burundi a adhéré le 1^{er} Juillet 2007 à la Communauté est-africaine, où il voudrait planter le drapeau de la Francophonie.

Depuis plus d'une décennie, le Burundi a mis sur pied un centre d'enseignement des langues, dans le but d'organiser des stages de français à l'université en faveur des étudiants en provenance des universités de Dar Es-Salaam, Nairobi et Makerere. Pour faire rayonner la langue française dans la région, nous avons identifié un projet de renforcement des compétences des professeurs du Centre d'enseignement des langues du Burundi pour qu'il puisse servir de cadre de perfectionnement pour tous les universitaires de la région orientale et australe. Nous souhaitons que ce centre puisse être réhabilité sous trois aspects, comprenant la rénovation, l'extension et la modernisation de ses infrastructures, afin de disposer d'outils performants dans le domaine des multimédias et répondre ainsi à la demande en forte croissance des pays de la région d'Afrique de l'Est.

Toujours dans l'esprit de renforcer la connaissance et l'utilisation de la langue française, le Burundi a initié, en collaboration avec la France, l'OIF et l'Unesco, la mise en chantier d'une bibliothèque nationale à caractère régional qui servira de référence francophone.

Enfin, dans le cadre de la promotion de la langue française, le Burundi se propose d'organiser, dans la foulée du présent sommet, un colloque régional sur le thème : « Le français et les langues partenaires au sein de la Communauté est-africaine ». La tenue de ce colloque offrirait à notre organisation l'occasion de manifester sa vitalité dans un environnement multilingue et aborderait les enjeux linguistiques de l'intégration régionale afin de conforter les relations entre les langues et le développement. Dans cet esprit, le lancement d'un pôle de recherche sur le multilinguisme au niveau régional, sur le rôle et la place du français en tant que langue d'enseignement, de partage, d'ouverture et d'éducation à la citoyenneté, serait tout à fait apprécié.

Lors du Sommet de Bucarest, nous avons pris une série d'engagements et parmi eux l'éducation occupait le devant de la scène. Je me réjouis que dans ce cadre, le Burundi ait été choisi pour bénéficier du projet innovant intitulé « Initiative de formation à distance des maîtres » (Ifadem). Ce projet, qui vise le renforcement de la didactique du français, a pour toile de fond le relèvement du niveau du français chez les enseignants.

Je saisis, enfin, cette occasion pour souligner combien la délégation de l'Agence universitaire de la Francophonie au Burundi a une place importante dans la région des Grands lacs et mérite en conséquence une attention particulière en vue de son renforcement.

Mon propos était de vous entretenir de l'importance du rayonnement de la langue française au Burundi et dans les régions environnantes, du fondement de l'engagement

de mon pays dans la réalisation de cet objectif majeur de notre organisation et des récentes initiatives prises pour contribuer à la promotion de la langue française.

Je termine en réaffirmant l'engagement de mon pays en faveur de la diversité linguistique et culturelle, ainsi que de la promotion et du rayonnement de la langue française.

Je vous remercie.

**Intervention de L'Honorable Shawn Graham
Premier ministre du Nouveau-Brunswick**

Excellences, mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et messieurs,

La langue française représente l'essence même de notre existence au Canada et au Nouveau-Brunswick. Elle explique notre passé, marque notre présent et contribue à notre avenir. Pour la population du Nouveau-Brunswick, seule province canadienne officiellement bilingue, la langue française fait partie de notre identité et représente un avantage économique, social et culturel important. Grâce aux politiques et mécanismes que nous avons mis en place, nous avons réussi à créer un sentiment de fierté chez tous nos citoyens et à assurer des relations ouvertes et harmonieuses.

Nous devons traiter de la question de la langue française dans toute sa complexité et en tenant compte de sa relation avec les autres langues. À notre avis, la Francophonie a un rôle essentiel à jouer pour la promotion de la langue française et doit redoubler d'efforts pour assurer son utilisation partout dans le monde.

Depuis Moncton, en 1999, le Nouveau-Brunswick s'est fait le champion de la jeunesse et nous croyons que la langue française ne pourra survivre si ces derniers n'en voient pas l'utilité ou n'en sentent pas le besoin. Il nous faut donc contribuer au renforcement de l'identité francophone chez les jeunes pour qu'ils se sentent fiers de parler français et d'appartenir à cette grande famille qu'est la Francophonie.

La mobilité, le développement de contenus sur le web, l'accès à des programmes de formation et la création de réseaux d'échanges nous semblent essentiels. À cet effet, je me dois de mentionner le forum sur la participation citoyenne des jeunes de la Francophonie qui se déroule en marge de notre sommet. C'est une initiative importante qui contribue à renforcer leur sentiment d'appartenance. C'est aussi une chance inouïe pour nous de pouvoir bénéficier de leur contribution aux enjeux dont nous discutons.

Ces jeunes sont non seulement notre avenir, ils sont notre présent. J'ai eu l'occasion de rencontrer ces jeunes vendredi et je peux vous dire que j'ai été impressionné par leurs analyses des enjeux que nous discutons entre nous. Ils ont d'excellentes idées et une passion à partager. Plus tard aujourd'hui, les jeunes présenteront un manifeste de leurs travaux à la gouverneure générale du Canada et au secrétaire général de la Francophonie.

Je souhaite que nous puissions travailler avec la jeunesse de par le monde pour la survie de la langue française et de la Francophonie internationale.

Merci, monsieur le Président.

Intervention de Son Excellence Monsieur Albert Pintat Santolaria Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,

Permettez-moi d'exprimer tout le soutien de la Principauté d'Andorre au projet de résolution sur la langue française. Nous pensons que cette résolution permettra de renforcer l'usage de cette langue dont Léopold Sédar Senghor affirmait qu'elle était un « instrument de symbiose ».

La résolution place d'emblée la Francophonie dans sa nécessaire relation avec la diversité linguistique. La langue française est représentée dans la principauté grâce notamment au système d'enseignement du français, implanté dans notre pays depuis la fin du 19^e siècle et auquel nous tenons fermement. Notre système éducatif a le plurilinguisme comme principal objectif. Une Francophonie frileuse, repliée sur elle-même ne peut atteindre les objectifs ambitieux en matière de langue française qui doivent être les siens. L'Organisation internationale de la Francophonie doit s'ouvrir aux autres langues et cultures, comme elle l'a montré par son action en faveur de la convention de l'Unesco sur la diversité culturelle, qu'Andorre a ratifiée.

Cette action ne sera pleinement efficace à l'échelle planétaire que si elle se fait en coopération étroite avec les autres aires linguistiques et je me réjouis particulièrement des contacts récents de l'OIF avec l'Organisation des États ibéro-américains dont Andorre est membre.

La Francophonie que nous voulons doit être diverse. Elle doit être aussi moderne et nous nous réjouissons que la résolution sur la langue française soit placée sous le signe de l'innovation.

Un élément que je voudrais évoquer est celui de l'accès aux supports culturels en français et je souligne au passage le rôle essentiel joué par TV5 Monde, comme l'a si bien précisé le Premier ministre Jean Charest. Cet accès me paraît primordial pour la promotion d'une langue française moderne, diverse et en prise avec l'actualité qui, loin de nuire à la langue figée de la grande littérature, ne peut qu'en faciliter l'approche. À cet égard, je voudrais vous faire partager une triste expérience récente. Au milieu de l'été dernier, les Andorrans ont eu la désagréable surprise de ne plus entendre les chaînes de Radio-France (France Inter, France Culture, France Musique), qu'ils avaient l'habitude d'écouter. Il y a eu une véritable mobilisation populaire en faveur des fréquences en français. Il y avait derrière cette mesure drastique une histoire de satellites et de gros sous tout à fait étrangère à nous. Nous travaillons pour rétablir ces fréquences. Cette histoire montre que l'accès aux médias francophones ne va malheureusement pas toujours de soi. Il ne faudrait pas soumettre le droit à entendre ces émissions à un quelconque péage financier.

Cette situation montre aussi à quel point nos citoyens sont attachés à la fois à la liberté d'accès et de choix des différents médias et à la richesse que leur a toujours conférée leur situation de carrefour, de rencontre et de partage entre trois cultures.

Le français en Andorre est source d'équilibre, comme l'a si bien signalé le Premier ministre François Fillon.

Mes derniers mots sont pour les co-hôtes, pour la brillante organisation de ce sommet et l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservé dans cette belle ville de Québec qui fête cette année ses premiers 400 ans.

Tous nos vœux de bonheur et de prospérité aux Québécois !

Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de Monsieur Sasko Stefkov
Représentant personnel
du président de l'Ex-République yougoslave de Macédoine au CPF**

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Excellences,
Chers collègues,

C'est un honneur particulier et un grand plaisir d'être présent ici, parmi vous, à Québec, à ce prestigieux Sommet de la Francophonie.

Permettez-moi tout d'abord d'adresser, au nom de la République de Macédoine, un vibrant hommage à nos hôtes du Canada, du Québec et du Nouveau-Brunswick pour l'excellente organisation de ce sommet et de les féliciter pour le grand jubilé, le 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec.

Je voudrais aussi exprimer toutes nos félicitations et vifs remerciements au secrétaire général, le Président Abdou Diouf, pour l'excellent travail qu'il a accompli depuis le dernier sommet.

Depuis son adhésion en tant que membre à part entière de l'OIF au Sommet de Bucarest en 2006, mon pays a relevé plusieurs défis. Tout d'abord de perpétuer avec plus de vigueur cette tradition francophone, car la langue française qui est au cœur de cette grande famille est présente sur notre territoire depuis fort longtemps.

La République de Macédoine a relevé le défi d'ouvrir de plus larges possibilités aux jeunes générations d'apprendre cette langue qui, par sa richesse et les valeurs européennes et universelles qu'elle véhicule, ouvre une fenêtre sur une partie importante du patrimoine culturel et scientifique de l'humanité. C'est dans ce sens que de très nombreuses activités ont été entreprises en Macédoine, notamment par la Commission nationale pour la Francophonie, pour sensibiliser la nouvelle génération à l'apprentissage de la langue française, de la maternelle à l'éducation universitaire.

Un programme de cours de français pour les fonctionnaires de l'administration se réalise déjà. Je tiens à remercier la France qui assure ce programme. Très prochainement, nous nous préparons pour la signature avec l'OIF du mémorandum pour l'apprentissage du français de spécialité européenne. La République de Macédoine a obtenu le statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne depuis 2005 et attend l'ouverture des négociations d'adhésion, d'où l'importance particulière pour notre administration de progresser dans la connaissance de la langue française.

La République de Macédoine a aussi relevé le défi d'affirmer la langue française et de s'en servir dans les enceintes internationales et les contacts avec l'étranger. C'est ce que nous avons réalisé pendant la présidence de l'Assemblée générale des Nations unies que nous venons d'assurer.

Mesdames et messieurs,

Mon pays se reconnaît bien dans les principes qui fondent l'action de la Francophonie. Il est très soucieux de la préservation et de l'affirmation de son identité, de son histoire, de la richesse de son héritage culturel ainsi que de toutes les valeurs de la société macédonienne d'aujourd'hui comme la paix, la démocratie, la tolérance, la solidarité. Dans le processus actuel de mondialisation, qui affecte les cultures considérées à tort comme petites, je crois qu'il est de notre devoir d'œuvrer encore plus dans le sens d'un des objectifs principaux de la Francophonie qu'est la préservation de la diversité linguistique et culturelle.

Je tiens à exprimer notre soutien à l'initiative du secrétaire général pour la signature de pactes linguistiques avec les pays membres où le français n'est pas une langue officielle. Un tel projet, avec des mesures appropriées et des instruments « sur mesure », sera certes très utile pour le renforcement de la place du français dans l'éducation.

Je tiens aussi à exprimer, au nom de la République de Macédoine, le soutien à la résolution sur la langue française.

Je vous remercie.

**Intervention de Son Excellence Madame Octavie Modert
Secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la
Recherche
Ministre chargée de la Francophonie du Grand-Duché du Luxembourg**

C'est avec une satisfaction particulière que j'ai noté que la langue française occupe la première place à ce sommet. C'est-à-dire celle qu'elle a toujours mérité et qu'elle mérite plus que jamais. Car elle reste le fondement de l'édifice francophone en même temps que le lien le plus fort qui nous unit tous. Vous savez qu'au Luxembourg, le français est une des deux langues officielles, à côté de notre langue maternelle, le luxembourgeois, et que l'esprit et les objectifs de l'OIF y sont entièrement partagés.

La langue française a besoin de nous tous. Elle est en perte de vitesse dans les organisations internationales. Dans beaucoup de nos pays membres mêmes, elle cède le pas à l'anglais, voire à l'espagnol... Elle a perdu son statut de langue universelle de l'Europe, qu'elle tenait au temps des Lumières, et nous ne pouvons plus qu'avoir de la nostalgie des temps glorieux où la reine Christine de Suède correspondait en français avec Descartes, le Cardinal de Retz et le Prince de Condé ; où Catherine II courtoisait les philosophes français et tâchait d'attirer Diderot en Russie ; où le Roi de Prusse Frédéric II écrivait un poème « *à l'heureux Voltaire dans son ermitage* », alors que lui-même était « *condamné* » à « *penser, vivre et mourir en roi* » : et cela, paradoxalement, dans son splendide château de « Sans souci ».

Le français n'en est pas pour autant menacé dans son universalité. Le terrain qu'il a perdu en Europe, il l'a largement reconquis dans d'autres parties du monde, puisqu'il est écrit et parlé, à différents niveaux il est vrai, dans 65 pays et sur les cinq continents.

Mais le plus important, c'est la vitalité de la langue elle-même. Rivarol a écrit dans son Discours sur l'universalité de la langue française de 1784 : « *Toutes les langues sont mortelles mais quand elles ont atteint leur plus haut degré de perfection, elles gagnent une certaine immortalité grâce aux chefs-d'œuvre qu'elles ont produits. Le français ne deviendra langue morte que lorsqu'il cessera d'avoir de grands écrivains* ».

Tel n'est certainement pas encore le cas et l'OIF y a beaucoup contribué : par une réflexion, plus compréhensive depuis quelques temps, sur l'identité francophone dans la mondialisation ; par une relance de la francophonie culturelle grâce à la Journée internationale de la Francophonie ; par le Prix des cinq continents, qui illustre désormais chaque année l'universalité de la littérature et partant de la culture française ; par le rayonnement médiatique de TV5 Monde. Je pourrais donc m'imaginer qu'on pourrait favoriser une étroite collaboration avec l'OIF au profit des formateurs pour amplifier ses répercussions.

Cette langue, j'en suis persuadée, possède encore beaucoup d'atouts. Elle produit toujours de grands chefs-d'œuvre, littéraires et philosophiques. Elle incarne toujours un mode de penser, de sentir et de vivre. Et surtout, elle possède encore les gènes révolutionnaires qu'il nous faudra pour résister aux dérives inhumaines d'une mondialisation qui expose les plus faibles et les plus démunis à l'exploitation et au mépris cynique de leur dignité humaine.

Je soutiens le projet de résolution. L'OIF est le meilleur, voire le seul forum Nord-Sud qui existe. Le français que nous avons en partage nous permet de resserrer nos liens, d'utiliser ce forum inédit pour aborder des thématiques qui, trop souvent, ne le sont pas ailleurs ou le sont sous d'autres jours.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Charles Murigande
Ministre chargé des Affaires du Conseil des ministres
de la République du Rwanda**

Monsieur le Président,

Le Rwanda est l'un des quelques rares pays d'Afrique bénis par le fait que tous ses citoyens partagent une même langue, à savoir le kinyarwanda, et par conséquent l'identité et la culture rwandaises s'expriment premièrement à travers cette langue vernaculaire. Le Rwanda fut une colonie allemande jusqu'à la fin de la Première guerre mondiale et fut par la suite confié à la tutelle belge, successivement par la Société des Nations et l'Organisation des Nations unies. C'est cette colonisation belge qui introduisit la langue française au Rwanda.

En 1959, à la veille de l'indépendance du Rwanda, une partie de la population rwandaise fut chassée de sa patrie (je vous fais l'économie des détails, ici) et fut obligée de s'installer en Ouganda, en Tanzanie, au Kenya (et au Burundi et en République démocratique du Congo). Ce deuxième accident historique introduisit chez les Rwandais l'usage de l'anglais. Les changements politiques intervenus au Rwanda en 1994 permirent à toutes les filles et fils du Rwanda de retrouver leur droit de vivre dans leur pays.

Se rendant compte que le Rwanda comptait dorénavant des Rwandais qui ne parlaient que l'anglais comme langue étrangère et compte tenu du fait que le Rwanda vivait dans un environnement régional dominé par l'anglais et qu'il commerçait à plus de 80% avec des pays anglophones, notamment ceux de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et du Marché commun de l'Afrique de l'Est et du Sud (Comesa) ; le gouvernement rwandais prit la décision de faire de l'anglais une langue officielle au même titre que le français et le kinyarwanda.

Il est malheureux de constater que, du fait de l'accès très limité à l'enseignement formel pendant la période coloniale et postcoloniale, le Rwanda compte un faible pourcentage de personnes pouvant s'exprimer correctement dans ces deux langues étrangères que sont le français et l'anglais, soit 8% et 4% respectivement selon le dernier recensement général de la population de 2002. Avec ce pourcentage, c'est donc un abus de langage que d'appeler le Rwanda un pays francophone et anglophone. Le Rwanda est simplement kinyarwandaphone.

La bonne nouvelle est qu'avec l'enseignement de base universel de neuf ans (soit six ans du primaire et trois ans du cycle inférieur du secondaire), que l'on est sur le point d'atteindre bientôt, et l'apprentissage systématique du français et de l'anglais que nous pratiquons actuellement, le pourcentage de Rwandais qui s'expriment dans les deux langues étrangères officielles du Rwanda est en train d'augmenter substantiellement.

Pour terminer mon intervention, qu'il me soit permis de faire les observations suivantes :

À Bucarest, lors du débat sur le Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, j'avais tenu à souligner le fait que mon pays

comptait des officiels qui ne parlaient pas le français, à cause de l'histoire malheureuse qui les a contraints à grandir dans des pays anglophones, et qu'il nous serait difficile d'observer strictement le vade-mecum.

Depuis 1994, le Rwanda a triplé le nombre d'élèves à l'école primaire, multiplié par six le nombre d'élèves à l'école secondaire et multiplié par douze le nombre d'étudiants dans l'enseignement universitaire. Tous ces Rwandais qui sont sur les bancs de l'école apprennent la langue française. Nous pouvons par conséquent dire que contrairement à la propagande en cours, le Rwanda d'aujourd'hui est beaucoup plus francophone que ne l'était celui d'avant 1994.

Le Rwanda a donc, plus que jamais, le français en partage avec tous les membres de la Francophonie. Le Rwanda est membre fondateur de cette organisation et entend rester membre de cette organisation. Mais le Rwanda compte aussi être un modèle du respect de la diversité culturelle et linguistique que notre organisation prône en faisant coexister de façon harmonieuse le français, l'anglais et le kinyarwanda.

Je vous remercie.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Anton Thalmann
Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la Confédération suisse**

Monsieur le Président,
Excellences,

À travers sa politique sur les langues, la Suisse veut être un partenaire du pacte linguistique prôné par monsieur le Secrétaire général.

En effet, la politique des langues en Suisse, pays multilingue, a fait l'objet de débats parfois passionnés et les cantons francophones, minoritaires, ont pu obtenir l'accord qu'une seconde langue nationale serait enseignée durant l'école obligatoire dans les classes alémaniques de la Suisse, où l'anglais tend à prendre la priorité.

Par ailleurs, l'harmonisation des systèmes scolaires cantonaux, qui a été plébiscitée par le peuple suisse, facilitera, à travers un plan d'études commun par région linguistique, l'apprentissage des branches principales. Cela signifie, pour les cantons francophones, la mise en valeur de la langue et de la culture françaises.

Et finalement, nous analysons la mise en vigueur, pour la formation de base et la formation continue, d'un apprentissage linguistique à distance. Les premières expériences réussies, nous pourrions envisager une collaboration et un partenariat dynamiques avec tous les intéressés qui ont la langue française en partage.

Merci de votre attention.

**COMMUNICATIONS DES ÉTATS ASSOCIÉS
ET OBSERVATEURS**

**Communication de Son Excellence Monsieur Jan Kohout
Vice-ministre des Affaires étrangères de la République tchèque**

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les Chefs de délégation,
Excellences,
Chers délégués,

Permettez-moi aussi de me joindre à tous ceux qui m'ont précédé en remerciant nos co-hôtes pour leur accueil chaleureux ainsi que pour l'organisation professionnelle de nos rencontres dans la ville historique de Québec, à laquelle nous souhaitons bonne chance pour les prochains 400 ans.

C'est la cinquième fois que la République tchèque a la chance de participer au Sommet de la Francophonie et je veux saisir l'occasion pour vous remercier encore d'avoir accueilli mon pays à Moncton, au Canada, en 1999, à titre d'observateur dans votre large famille.

Le rapide bilan du développement de la dimension francophone dans notre pays depuis lors est encourageant. Après avoir renoué avec le monde francophone, qui a été le nôtre surtout depuis l'existence de la Tchécoslovaquie dans les années 20, la Francophonie est devenue une composante de poids dans la stratégie du développement de mon pays. La multiplication des liens entre nos pays – culturels, politiques mais aussi économiques – fait preuve d'un dynamisme exceptionnel et d'une spécificité qui la rend unique, sous la direction attentive et assidue de notre excellent secrétaire général. Sans cette pluralité, le monde de demain perdrait énormément, comme les échanges aujourd'hui l'ont de nouveau montré.

En 2008-2009, la République tchèque a l'occasion de coopérer très étroitement avec la France, actuelle présidente de l'Union européenne et noyau de la Francophonie dans le monde. En effet, Prague prend la relève de Paris au mois de janvier prochain à la présidence du Conseil de l'Union européenne et va essayer d'assurer une continuité dans ce cadre, aussi et surtout sur les dossiers importants discutés ici : réforme de la gestion financière, protection de l'environnement.

Les présidences successives de l'Union européenne jouent aussi un rôle important dans le cadre du développement de la diversité culturelle et linguistique dans notre pays. Le partenariat stratégique signé avec la France en juin ainsi que la solidarité avec l'OIF nous permettent de viser des orientations et des coopérations concrètes et diversifiées qui donnent une ampleur nouvelle dans les domaines scientifique, universitaire et éducatif, en offrant entre autres un cadre à la mobilité étudiante et enseignante, mais aussi dans le domaine de la protection du patrimoine et de l'audiovisuel.

D'après une récente évaluation, la République tchèque serait le pays d'Europe centrale dans lequel l'attractivité du français est la plus forte. Le français y est d'ailleurs dans une phase ascendante.

Nul doute que l'effet d'adhésion à l'Union européenne et l'accueil par l'OIF a eu des effets positifs pour le français. Dans tous les domaines, nous avons vu apparaître une élite francophone capable de jouer un rôle dynamique dans les relations internationales. La francophonie au sein des institutions publiques est réelle. Le partenariat de l'OIF est de première importance pour son développement. Notre réflexion se poursuit néanmoins pour faire toujours mieux pour la promotion du français, de façon à élargir son rayonnement encore davantage afin qu'il devienne et conforte sa position de deuxième langue étrangère chez nous après l'anglais.

Monsieur le Secrétaire général,

Nous portons un vif intérêt à tous les aspects de la Francophonie et sommes prêts à contribuer activement à l'aide au développement en son sein. Nous étudions la possibilité d'apporter notre soutien, dans un avenir proche, à la coopération multilatérale francophone en matière de développement. Déjà, maintenant, nous contribuons à l'aide auprès de plusieurs de nos amis francophones – en Europe comme en Afrique ou en Asie du Sud-Est – et nous souhaitons mettre en œuvre des programmes de coopération et des projets dont pourront bénéficier tous les pays francophones intéressés.

Merci de votre attention.

Communication de Son Excellence Monsieur Peter Jankowitsch Ambassadeur de la République d'Autriche

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les délégués,

Mon pays, l'Autriche, est très heureux de se joindre aux nombreux membres de la grande famille francophone qui sont venus pour animer et mener à bon port les travaux de ce XII^e Sommet de la Francophonie, et pour célébrer en même temps le « quadricentenaire », les 400 ans de Québec, cette ville phare au cœur de la Francophonie nord-américaine et canadienne.

Qu'il me soit permis, comme aux orateurs précédents, d'adresser, tout d'abord, un vibrant hommage de gratitude aux organisateurs canadiens et québécois de ce sommet qui, certainement, n'ont ménagé aucun effort pour rendre notre séjour non seulement agréable mais aussi mémorable.

Si, depuis le sommet africain de Ouagadougou, l'Autriche est devenue un compagnon de route fidèle et fiable de la Francophonie, ceci s'explique par de nombreuses raisons qui, pour la plupart, résident dans le succès avec lequel la Francophonie et son cadre institutionnel, l'OIF, a réussi dans la construction d'un ensemble de valeurs et de principes que nous partageons avec elle.

Et, en effet, d'un sommet à l'autre, de Ouagadougou à Bucarest, de Bucarest à Québec, la Francophonie n'a pas hésité à exprimer avec toujours plus de clarté et de fermeté son adhésion à ses principes fondateurs et directeurs. Je veux parler, dans ce contexte, de sa détermination à affirmer son adhésion inébranlable aux valeurs de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, valeurs auxquelles s'ajoutent celles de la défense de la diversité culturelle et du dialogue permanent entre les cultures du monde.

Comme tous les autres membres de la grande famille francophone, membres de plein droit, associés et observateurs confondus, l'Autriche reste fermement attachée à toutes les expressions de la diversité culturelle, en particulier en ce qui concerne le maintien et la promotion du multilinguisme aux Nations unies ainsi que dans toutes les autres grandes organisations internationales, soient-elles de la famille des Nations unies ou de nature régionale, comme par exemple l'Union européenne.

C'est dans cet esprit que mon pays fut parmi les premiers à ratifier la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, et que nous nous sommes rangés à côté de ceux qui, aux Nations unies, ont travaillé dans le même sens. Avec eux, nous nous réjouissons du fait que cette année même, l'année 2008, a été déclarée « Année internationale des langues ».

C'est justement avec le souhait de renforcer encore les bastions du multilinguisme que nous nourrissons l'espoir que la Francophonie puisse établir une représentation permanente auprès des organisations internationales à Vienne. Cette représentation, qui pourrait bénéficier de certains avantages offerts par le gouvernement fédéral autrichien, serait aussi un puissant instrument de liaison entre les divers membres

de l'OIF – surtout ceux n'ayant pas une représentation bilatérale à Vienne – et l'Autriche, et peut-être même avec quelques autres pays membres de l'Union européenne dans le voisinage immédiat de mon pays.

Comme j'arrive directement de New York et de l'Assemblée générale des Nations unies pour ce Sommet de la Francophonie, j'ai aussi un autre motif pour m'exprimer devant vous et vous dire un grand et sincère merci. Je voudrais tout particulièrement remercier tous les pays membres de l'OIF qui ont voté pour mon pays lors d'une élection difficile au Conseil de sécurité et dont les votes lui ont permis d'être élu membre du Conseil de sécurité pour la période 2008-2010.

Pour l'Autriche, le Conseil de sécurité, auquel nous avons déjà appartenu à deux reprises – la première fois dans les années 1973-74 à une période particulièrement difficile de la politique mondiale –, est le forum mondial le plus important pour formuler nos choix politiques et les communiquer aux autres membres de la communauté internationale. Ce sera aussi pour nous un autre moyen d'exprimer notre adhésion aux valeurs et principes de la Francophonie. Nous serons certainement, au Conseil de sécurité des Nations unies comme ailleurs, orientés et inspirés par les valeurs fondamentales de la Francophonie que sont la paix, la démocratie et les droits de l'Homme, exprimées dans les déclarations de Bamako et de Saint-Boniface et renforcées, j'en suis sûr, par la Déclaration de Québec qui doit être adoptée demain.

Le respect de ces valeurs et principes nous apparaît d'autant plus important que le monde ne cesse d'être frappé par de nouvelles situations de crise dont quelques-unes dans l'espace francophone. Contribuer concrètement à la gestion de ces crises et permettre d'en sortir reste un des grands principes de la politique étrangère de mon pays et nous reconnaissons pleinement, dans cet ordre d'idées, la valeur ajoutée que constitue l'action de la Francophonie dans ce domaine. Une de nos principales contributions est la participation de l'Autriche à un grand nombre d'opérations de maintien de la paix des Nations unies et tout dernièrement, en ce qui concerne l'espace francophone, l'envoi d'un contingent important de troupes de maintien de la paix dans le cadre des opérations de l'Eufor au Tchad et en RCA.

De même, l'Autriche reste totalement d'accord avec l'accent que la Francophonie et ses pays membres ont mis sur la nécessité de respecter et de promouvoir les règles de l'État de droit et du Droit international, qui sont les principes fondamentaux sur lesquels repose le bon fonctionnement de notre actuel système international.

Je ne saurais terminer cette brève intervention sans rendre hommage tout particulièrement à notre distingué secrétaire général, le Président Abdou Diouf, non seulement pour les travaux menés depuis le Sommet de Bucarest mais pour l'ensemble d'une action qui ne cesse de rehausser le prestige et le poids politique d'une grande organisation internationale comme l'est l'OIF, le cadre institutionnel, maintenant bien rodé et bien éprouvé de la Francophonie.

Nous serons très heureux de l'accueillir à Vienne l'année prochaine pour renforcer encore nos liens avec la Francophonie, qu'il représente si dignement.

**Communication de Son Excellence Monsieur Krypos Chrysostomides
Ministre de la Justice et de l'Ordre public
de la République de Chypre**

Monsieur le Premier ministre du Canada,
Monsieur le Premier ministre du Québec,
Monsieur le Premier ministre du Nouveau-Brunswick,
Monsieur le Président de la Conférence,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames, messieurs,

Monsieur le Président, je voudrais, tout d'abord, remercier le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec pour l'organisation de ce sommet et pour leur accueil chaleureux. La République de Chypre est très honorée et fière de participer au XII^e Sommet de la Francophonie.

Les quatre enjeux inscrits à l'ordre du jour que nous discutons au cours de cette conférence démontrent la volonté des pays membres et des pays associés et observateurs de s'engager dans un dialogue approfondi sur les thèmes qui nous préoccupent tous.

Mon pays s'engage à œuvrer dans le sens de cette coopération étroite et apporte son plein soutien à la Déclaration de Québec. Il travaillera avec les pays qui ont le français en partage, au sein des instances internationales, pour le rayonnement de la langue française, la promotion du pluralisme culturel et le développement des pays moins favorisés, afin de faire émerger une autre vision du monde basée sur les principes de la fraternité, de la justice et de la solidarité. Face aux discordes et aux conflits qui déchirent le monde, nous avons le devoir de mettre en avant un nouvel humanisme mondial. Notre pays entend apporter son soutien aux actions de l'organisation aussi bien dans les domaines linguistique et culturel que politique. Chypre est particulièrement sensible au respect de la démocratie et des droits de l'Homme, à l'application du Droit international et au respect de la Charte de l'ONU, qui protège la souveraineté et l'intégrité territoriale des États. C'est sur ces principes que se base le nouveau processus des négociations entre les deux communautés à Chypre qui vise à une résolution de la question chypriote et à la fin de l'occupation.

Mesdames, messieurs, permettez-moi de conclure en exprimant mon espoir que les valeurs qui nous unissent contribueront à la paix et au progrès, non seulement dans l'espace francophone mais aussi dans le monde entier.

Je vous remercie.

**Communication de Son Excellence Monsieur George Baramidze
Vice-premier ministre de la République de Géorgie**

Monsieur le Secrétaire général,
Monsieur le Premier ministre,
Mesdames et messieurs, chers collègues,

Je suis extrêmement honoré de pouvoir m'adresser à vous au moment où mon pays fait face à des événements si difficiles.

Depuis la Révolution pacifique de novembre 2003, les autorités géorgiennes se sont fermement engagées à mettre en œuvre des réformes radicales dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale en vue d'établir un État de droit véritablement démocratique, fondé sur les valeurs occidentales. L'adhésion de la Géorgie à l'Organisation internationale de la Francophonie, à titre d'observateur, en 2004 doit être considérée comme une confirmation du fait que les valeurs qui sont au cœur de la Francophonie sont précisément les valeurs pour lesquelles la Géorgie se bat aujourd'hui : la démocratie, les droits de l'Homme, l'État de droit et la tolérance.

Notre désir de vivre librement, d'exercer notre droit de choisir nos partenaires et de faire partie de la communauté démocratique n'a malheureusement pas vraiment été respecté par la Russie. Le mois d'août 2008 a réservé de terribles épreuves à la Géorgie. L'invasion militaire russe a fait des centaines de victimes parmi la population civile, des villages entiers ont été vidés de leurs habitants, au vu de leur appartenance ethnique, et détruits ensuite, l'infrastructure économique du pays a été délibérément détruite, des forêts incendiées : c'est un cas classique d'écocide.

Mais le but que s'était fixé l'agresseur n'a pas été atteint.

La Géorgie a repoussé l'offensive russe, qui visait nettement la destitution du gouvernement démocratiquement élu, et la réponse à cette agression sera l'approfondissement des réformes démocratiques aussi bien qu'un mouvement incontournable vers l'intégration européenne et euro-atlantique.

Pour terminer, je voudrais remercier les représentants de tous les pays francophones pour leur soutien moral, politique et économique, et tout particulièrement, la France qui, en agissant en qualité de présidente de l'Union européenne, a joué le rôle de médiateur dans ce conflit. Grâce aux efforts accomplis, nous avons réussi à éviter le pire, c'est-à-dire l'annexion totale de la Géorgie. Certains territoires occupés sont déjà libérés, même si une grande partie du pays, les régions de l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud, restent toujours *de facto* annexées par les occupants russes. Mais les Géorgiens continuent, mesdames et messieurs, à compter sur le soutien du Monde libre pour que la justice soit faite et que l'intégrité territoriale de notre pays soit enfin rétablie.

Je vous remercie de votre attention.

**Communication de Son Excellence Madame Veronika Stabej
Ambassadeur, Coordonnatrice nationale pour la Francophonie
de la République de Slovénie**

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et messieurs,

C'est un honneur d'adresser la parole à ce grand Sommet de la Francophonie au nom de la Slovénie et nos remerciements les plus sincères à nos hôtes pour une excellente organisation et le même accueil chaleureux qu'ils ont déjà réservé à mon pays à Moncton, quand il a rejoint cette grande famille francophone. Vu que le monde où nous habitons devient de plus en plus interconnecté et interdépendant, une approche globale et multilatérale visant à résoudre les questions complexes à tous les niveaux devient indispensable pour maintenir la paix, la sécurité, la prospérité et l'amitié entre les nations.

Le maintien de la paix et de la sécurité durables exige des efforts continus pour éradiquer la pauvreté, promouvoir la croissance économique, le développement durable et la prospérité globale pour tous.

La Slovénie s'est toujours pleinement engagée dans la promotion et le respect universel des droits de l'Homme et des libertés fondamentales au profit de tous. Elle est disposée à jouer un rôle actif dans les efforts mondiaux en vue d'atteindre les objectifs de développement internationalement reconnus.

La Slovénie adhère pleinement à la coopération multilatérale, à la promotion de la diversité culturelle et linguistique, et souligne l'importance du dialogue interculturel et interreligieux. Nous saluons les efforts déployés par l'Organisation internationale de la Francophonie et ses membres, tout particulièrement pour l'emploi de la langue française, surtout dans les organisations internationales. La Slovénie se réjouit du fait que la Francophonie se soit affirmée dans sa dimension politique. Nous sommes persuadés que la communauté internationale doit fournir des réponses rapides, collectives et plus élaborées face aux nombreuses menaces que nous devons affronter aujourd'hui. Nous reconnaissons que les changements climatiques représentent un défi majeur, susceptible d'affecter toutes les parties du monde.

La Slovénie veut poursuivre sa contribution à la paix, à la sécurité et à la prospérité mondiales, y compris au sein des institutions internationales, et envisage dans ce sens sa candidature à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU. Notre intention est de bâtir sur les engagements et les expériences acquises ces dernières années, notamment lors de la présidence du Conseil de l'Union européenne durant le premier semestre de 2008, tout en encourageant un dialogue ouvert et transparent ainsi qu'un esprit de cohérence et de recherche de consensus.

Merci de votre attention.

**Communication de Monsieur Bozidar Gagro
Président de la Commission nationale pour la Francophonie
de la République de Croatie**

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et messieurs les Délégués,

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser les chaleureuses et amicales salutations de Monsieur Stipe Mesic, président de la République de Croatie, qui regrette d'avoir été contraint de renoncer à se rendre personnellement à Québec à l'occasion de ce sommet. Néanmoins, il a tenu à vous transmettre ses plus sincères félicitations pour l'excellente préparation de cette réunion et forme le vœu que ses travaux soient un pas supplémentaire dans la promotion des valeurs de la Francophonie à travers le monde.

De même, qu'il me soit permis de m'adresser, en mon nom personnel, au secrétariat ainsi qu'à la présidence pour les féliciter de l'excellent travail accompli. Je saisis cette occasion pour remercier également les gouvernements du Canada et du Québec, co-hôtes de cette conférence en partenariat avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, qui nous font l'amitié de nous accueillir si chaleureusement. Mais avant tout, je ne saurais oublier de féliciter tous les Québécois et toutes les Québécoises, à l'occasion du 400^e anniversaire de la fondation de leur ville. Je le fais avec d'autant plus de plaisir qu'un Croate fit aussi partie de l'expédition menée par Pierre Dugua de Mons en 1604, quatre ans avant l'entreprise de Champlain. Mais en prenant part, dès 1541, au troisième voyage de Jacques Cartier, deux autres Croates, Ivan Malogrudic de Senj et Marin Masalandra de Dubrovnik, avaient, pourrait-on dire, déjà ouvert la voie au développement des relations croato-canadiennes.

Comme vous le savez, la Croatie est devenue membre observateur de l'Organisation internationale de la Francophonie au Sommet de Ouagadougou en 2004. Depuis, elle prend une part active à ses travaux et apprécie vivement, à cet égard, que les pays observateurs soient, quant à leurs compétences, pratiquement sur un pied d'égalité avec les membres à part entière de l'OIF.

C'est l'une des raisons qui ont encouragé le gouvernement croate non seulement à davantage prendre à cœur la promotion des activités liées à la Francophonie sur le plan national, mais aussi à mieux les coordonner. D'autre part, le parlement croate a, depuis cet été, rejoint l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Une commission nationale pour la coopération avec la Francophonie a, en outre, été mise en place par le gouvernement. Pluridisciplinaire par sa composition, elle réunit notamment les délégués de différents ministères, des représentants de l'université, des médias, d'organisations non gouvernementales et de l'Alliance française. En outre, l'entrée prochaine de la Croatie dans l'Union européenne portera à seize, sur vingt-huit, le nombre de ses États membres qui sont à la fois membres de la famille francophone, ce qui ne pourra que contribuer à la défense du français et de la diversité linguistique au sein de l'Union européenne.

Et ce combat pour la défense de la diversité culturelle, nous le menons sur tous les fronts : ainsi, la Croatie est-elle devenue en 2006 le premier pays européen à avoir ratifié la convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Dans l'action menée pour nous rapprocher de nos concitoyens et rendre plus reconnaissables les objectifs poursuivis par l'OIF, nous nous attachons, en Croatie, à toujours respecter l'équilibre entre la promotion des valeurs et l'action concrète. Or la langue française nous introduit déjà dans cette double logique de la défense et de la promotion active, laquelle relève souvent du combat contre l'irresponsabilité et l'inertie. Mais au-delà de la défense et de la promotion du français en tant que langue de communication internationale, l'OIF a su réunir un corps de principes et de valeurs que de nombreux pays souhaitent partager – promotion de la démocratie, respect des diversités, développement de l'éducation, avancée de la solidarité, prévention des conflits.

La Croatie partage la conviction que la Francophonie sera d'autant plus forte que ses valeurs et ses principes seront mis en application de manière concrète et efficace, en vue de mettre en œuvre ce qu'on a appelé une « culture de gestion axée sur les résultats ». Aussi est-il encourageant de constater que le projet de la Déclaration de Québec aborde la plupart des grandes questions auxquelles la communauté internationale doit aujourd'hui répondre.

La Croatie considère en effet que c'est tout à l'honneur de l'OIF que d'être en phase avec son époque, de savoir identifier avec précision les défis présents et à venir, et d'offrir, sinon des remèdes universels, du moins l'engagement solidaire de tous ses membres. À nos yeux, c'est ainsi et sans craindre d'affirmer ce qui fait sa singularité que l'OIF affirmera davantage son statut d'organisation internationale novatrice, responsable et incontournable de la scène internationale.

Enfin, la Croatie tient à saluer en particulier les efforts que le secrétaire général investit personnellement en vue de promouvoir et de développer le dialogue avec d'autres organisations internationales, non seulement celles qui relèvent d'abord d'autres aires linguistique et culturelles mais également celles qui ont un caractère éminemment politique. Nous voyons là un point essentiel pour accroître encore son rayonnement mondial.

Éviter les doubles emplois, rechercher des solutions en conjuguant nos forces, voilà une approche qui ouvrira – la Croatie en est convaincue – un champ d'action plus vaste et plus ouvert encore à l'organisation qui nous réunit et à laquelle nous sommes fiers d'appartenir.

Je vous remercie.

COMMUNICATION DE L'INVITÉ DE MARQUE

Communication de Son Excellence Monsieur Abdelaziz Bouteflika Président de la République algérienne

Monsieur le Premier ministre du Canada,
Monsieur le Premier ministre du Québec,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Excellences,
Mesdames et messieurs,

Je voudrais, tout d'abord, exprimer mes sincères remerciements à Monsieur le Premier ministre du Canada et à Monsieur le Premier ministre du Québec, qui ont bien voulu m'inviter à participer au XII^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

C'est la troisième fois que j'ai l'honneur et le plaisir de participer à un tel sommet. Après Beyrouth, capitale arabe, et Ouagadougou, capitale africaine, ma présence aujourd'hui parmi vous souligne l'appréciation de l'Algérie quant aux idéaux, aux objectifs et à l'action de l'OIF. Notre participation à ce sommet représente aussi un témoignage envers le peuple canadien, auquel nous attachent tant de liens d'amitié et d'estime. Elle répond, enfin, à l'appel amical lancé par le Président Sarkozy, le 20 mars 2008, à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie.

Les enjeux de ce sommet apparaissent clairement à travers le choix judicieux des thèmes qui nous sont soumis et qui pourraient donner lieu à un échange fructueux, qu'il s'agisse de la démocratie et de l'État de droit, de la gouvernance économique, de l'environnement ou de la langue française.

En tant que pays en développement appartenant à l'ensemble africain et arabe, permettez-moi, dans cette intervention, de centrer mes propos sur les problèmes et les défis auxquels font face ces différents ensembles et les menaces qui pèsent sur notre monde, non seulement en termes de paix et de sécurité mais aussi en termes de dysfonctionnement de l'économie mondiale et de défis écologiques. Je me permettrai aussi d'aborder la question essentielle du dialogue, voire de l'alliance des cultures et des civilisations, et la capacité de l'OIF de jouer un rôle de premier plan dans ce domaine en raison de la diversité culturelle de ses membres mais aussi de l'utilisation de l'outil de la langue française en tant que moyen de communication et de rapprochement.

Les sommets, tels que celui-ci, qui rassemblent des pays de cultures et de civilisations diverses, avec des niveaux de développement différents, permettent un débat et une discussion franche sur les préoccupations communes qui agitent le monde.

La démocratie et l'État de droit, deux concepts intimement liés, sont deux préoccupations majeures pour l'Algérie qui, depuis son indépendance, a accompli de grandes réalisations dans l'édification d'un État moderne et d'une société ouverte sur le monde. Ces avancées considérables nous amènent naturellement à renforcer l'État de droit en rationalisant son fonctionnement, tout en favorisant l'émergence d'une société civile pour consolider l'expérience démocratique dans notre pays. La démocratie, les droits de l'Homme et

l'exercice des libertés fondamentales sont aujourd'hui des acquis auxquels le peuple algérien est très attaché. L'Algérie, faut-il le rappeler, a été parmi les premiers pays africains à se soumettre au mécanisme de l'évaluation par les pairs mis en place dans le cadre de l'Union africaine.

La gouvernance économique constitue, quant à elle, un thème crucial, en particulier pour les pays en développement, dans la mesure où elle conditionne l'amélioration des fondamentaux de leurs économies et, partant, des indices de développement humain. L'Algérie a entrepris depuis des années un processus colossal de réformes à même de permettre le passage à une économie de marché et de s'intégrer dans l'économie mondiale. Pour cela, elle a pris pour option l'ouverture aux investissements directs étrangers, conjuguée à un travail infatigable en vue d'améliorer de jour en jour le climat des affaires. Mon pays a aussi entamé un programme ambitieux de développement des grandes infrastructures économiques et sociales auquel ont été associés, outre les entreprises algériennes, un certain nombre de groupes internationaux dont ceux notamment du Canada.

Nous apprécions la langue française en tant qu'outil et moyen de communication et d'échanges. C'est pour cela que mon pays, toujours attaché à son identité nationale arabe et amazigh, a entrepris des efforts importants, notamment en termes de formation de formateurs pour l'enseignement du français dans son système éducatif et permettre à ses jeunes une plus grande ouverture au monde.

Monsieur le Premier ministre du Canada,
Monsieur le Premier ministre du Québec,
Mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Excellences,
Mesdames et messieurs,

Notre rencontre se tient dans une conjoncture lourde de menaces, tant en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales qu'en ce qui concerne les relations économiques internationales. La crise financière qui secoue le monde est des plus sérieuses et des plus préoccupantes, et elle appelle des décisions urgentes, voire une refonte du système économique et financier mondial, qui a montré ses limites. Avec le recul, on rejoint l'ensemble des pays en développement lorsque, il y a quelques années déjà, ils appelaient à l'instauration d'un nouvel ordre économique international bâti sur la justice, le partage et l'équité.

La crise actuelle, qui ébranle les pays industrialisés, touche également les pays en développement, qui voient leurs problèmes économiques structurels accentués avec de nouvelles menaces et des difficultés cruciales pour leur avenir.

Le renchérissement des prix des denrées alimentaires et les prémisses de retour aux ères de famine des années 70 dans certains pays constituent une préoccupation majeure. Il est urgent de définir et mettre en œuvre une stratégie mondiale concertée, dans le cadre d'une coopération renouée et renforcée entre les pays industrialisés et les pays en développement pour faire face aux causes de cette situation dramatique que sont la spéculation et la logique débridée des marchés, le recours massif aux subventions et le développement inconsidéré des agro-carburants.

La question de la sécurité alimentaire et les défis induits par la problématique du changement climatique représentent également des questions vitales pour l'ensemble des pays de la planète mais surtout pour ceux les moins développés, notamment sur le continent africain.

Une prise de conscience internationale commence à être perçue en matière d'environnement et d'appréhension des défis du changement climatique. Les enjeux du développement durable nous interpellent tous pour changer nos comportements en matière de production et de consommation. Il demeure toutefois que l'objectif de la croissance écologique doit découler d'un processus historique propre à chaque pays. Les pays développés doivent reconnaître leur responsabilité historique dans la dégradation des conditions environnementales et contribuer fortement, en conséquence, à la sauvegarde de l'environnement tant dans leurs pays respectifs que dans les pays en développement de manière bilatérale ou multilatérale.

L'Algérie a fait le choix du développement durable basé sur une plus grande efficacité énergétique mais aussi sur le développement des énergies renouvelables et la prise en compte de la dimension environnementale dans toutes les politiques publiques. Ainsi, en plus de la ratification des principaux instruments internationaux en la matière, l'Algérie a procédé à la promulgation de plusieurs législations relatives au développement durable, la protection de l'environnement, la préservation des zones côtières et montagneuses, la maîtrise de l'énergie, la gestion des déchets.

Sur ces deux volets vitaux, il serait opportun que ce sommet puisse ajouter sa voix à l'appel pour l'intégration des problématiques de changement climatique et de la sécurité alimentaire dans l'agenda sur le climat et une forte mobilisation de la communauté internationale en faveur du renouveau et de la relance du secteur agricole dans le monde, et particulièrement dans les pays en développement.

J'ajouterai pour mémoire qu'à la crise financière, au spectre de la crise alimentaire et aux défis écologiques s'ajoute l'instabilité du prix des matières premières, principale source de revenus des pays en développement.

Face aux menaces de récession généralisée, la communauté internationale se doit, impérativement et sur la base d'une analyse partagée, de formuler une politique de relance durable de l'économie mondiale car il y va de la stabilité et de la paix dans le monde. Ce constat alarmant de la situation économique, qui préfigure un ralentissement de la croissance mondiale, n'est que le résultat du déséquilibre et du manque de prévisibilité au niveau mondial, liés en grande partie à l'absence de régulation et au relâchement constaté des efforts d'assainissement de l'environnement économique, laissé aux seules lois des marchés.

La nécessité d'une nouvelle approche de la gouvernance économique au niveau mondial se fait sentir et prend une allure d'urgence absolue. Cette gouvernance doit nécessairement être partagée dans le cadre des Nations unies. C'est la condition *sine qua non* de l'adhésion de tous les membres de la communauté internationale et le dépassement du système inique mis en place au lendemain de la Deuxième guerre mondiale pour servir les intérêts d'un nombre restreint de pays.

Les pays en développement doivent être pleinement associés à cette démarche nouvelle, qui se retrouve dans la nécessaire réforme globale du système des Nations unies, tant dans son contenu politique qu'économique. Les pays non alignés et l'Union africaine ont présenté, à ce sujet, des propositions constructives. Cette réforme devrait être relancée et menée à terme afin d'assurer dans les années à venir la paix et la stabilité tant recherchées.

Dans cet ordre d'idées, il est à souligner que la préservation de la paix et de la stabilité a été le souci majeur et constant de l'organisation continentale africaine, qui a, il faut le dire, marqué des points positifs sur le plan de la prévention et de la gestion des conflits, en matière de développement ainsi que dans le domaine de la consolidation de la démocratie et de l'État de droit.

Néanmoins, tout n'est pas encore réglé. En effet, certains conflits perdurent et menacent bien des pays. L'Union africaine a besoin d'aide et de soutien pour mettre en place des capacités propres en matière de maintien de la paix mais aussi dans le cadre des efforts de réhabilitation et de reconstruction à la suite d'un conflit.

Un engagement plus significatif du monde développé dans la concrétisation des décisions prises au sommet du G8 à Gleneagles, en termes d'aide publique au développement et d'allègement de la dette, serait un premier pas vers l'éradication de la pauvreté et de ses corollaires que sont les fléaux du terrorisme et de l'immigration clandestine. L'Algérie ne peut qu'adhérer à l'appel lancé, il y a quelques jours, par le secrétaire général des Nations unies, Monsieur Ban Ki-Moon, pour le respect des engagements pris par les pays industrialisés, qui permettrait de respecter le calendrier prévu de 2015.

Par ailleurs, l'initiative française de l'Union pour la Méditerranée, à laquelle mon pays s'est associé, constitue un facteur d'espoir pour atteindre notre idéal commun d'instauration en Méditerranée d'une aire de paix, de stabilité et de progrès partagé. Bien qu'elle privilégie la réalisation de projets concrets, l'Union pour la Méditerranée ne peut faire abstraction des préoccupations d'ordre politique. Sa contribution au règlement du conflit israélo-palestinien, notamment, devrait figurer sur son agenda.

Les pays de l'OIF, dont beaucoup appartiennent à la région méditerranéenne, peuvent apporter leur contribution au règlement des conflits dans la région qui, s'ils ne sont pas résolus, sont susceptibles de mettre en danger la paix et la stabilité dans cette région si sensible.

Le terrorisme frappe toujours dans plusieurs régions du monde. Ce fléau sévit dans la quotidienneté et nul ne peut s'en considérer aujourd'hui épargné tant qu'une action collective résolue et soutenue, reposant sur un instrument juridique international global, ne sera pas entreprise par la communauté internationale.

L'Algérie ne cesse d'appeler, depuis plus d'une décennie, à la conclusion d'une convention globale contre le terrorisme international comprenant une définition, sans équivoque, de ce fléau dissociant clairement la lutte légitime contre l'occupation étrangère des actes perpétrés par des individus et des groupes terroristes, et évitant tout amalgame préjudiciable au dialogue des cultures et des civilisations.

De par leur appartenance civilisationnelle et leur diversité culturelle, les pays de l'OIF ont la capacité d'œuvrer utilement pour l'accomplissement et l'approfondissement d'un véritable dialogue culturel, indispensable pour préserver la paix, favoriser le développement et le bien-être dans le monde et démentir les promoteurs de la théorie infondée du « choc des civilisations » dont les conséquences ne peuvent être que désastreuses et dramatiques.

Le dialogue culturel associé à une approche concertée entre pays développés et pays en développement pour limiter la fracture économique et sociale sont les meilleurs remparts contre les relents de xénophobie et d'intolérance, et aussi les meilleurs catalyseurs pour l'instauration et la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Ainsi au-delà de l'usage de la langue française, qui constitue un outil essentiel de communication et d'échange, il est certain que notre action en faveur du dialogue des cultures devrait dépasser les débats et les discussions officielles au sein d'institutions spécialisées pour prendre en charge l'élément humain et sa formation. Cet axe constitue une orientation des plus impératives pour permettre, outre la compréhension entre les différentes cultures, de former les ressources humaines, tellement nécessaires à tout effort de développement. La coopération culturelle, scientifique et technique ainsi que le transfert de technologies et de savoir-faire constituent également un terrain où notre travail pourrait être fructueux.

L'OIF, qui a accumulé une expérience avérée dans le domaine de l'éducation, constitue indubitablement un outil essentiel de renforcement de la coopération dans ce domaine stratégique allant de la lutte contre l'analphabétisme à la formation et à l'approfondissement des échanges scolaires universitaires. L'on ne pourrait qu'encourager une coopération OIF-Union africaine sur cet aspect stratégique, sachant l'engagement de la mise en œuvre par cette dernière de la deuxième Décennie pour l'éducation en Afrique.

L'OIF, qui a marqué des points appréciables en matière de coopération culturelle et éducative, a les potentialités pour approfondir son rôle sur le plan politique et prendre sa part dans les débats internationaux. L'action en ce sens du secrétaire général, le Président Abdou Diouf, et son expérience ont été et seront, j'en suis convaincu, des atouts permettant d'atteindre cet objectif.

L'Algérie ne ménagera aucun effort pour être en phase avec les objectifs, les actions et les débats de l'organisation. Indépendamment du statut qui lui est reconnu pour participer aux travaux, la présence de l'Algérie à ces sommets est un témoignage de l'intérêt qu'elle porte à l'OIF, avec laquelle elle souhaite engager une coopération substantielle en matière culturelle, éducative et environnementale.

Permettez-moi, encore une fois, d'exprimer, en ce 400^e anniversaire de Québec, tous mes vœux de prospérité et de progrès à l'ensemble du peuple canadien. Je voudrais aussi remercier nos hôtes, le gouvernement canadien et le gouvernement du Québec, pour la bonne organisation de nos travaux et pour leur accueil chaleureux, qui ont été pour beaucoup dans le succès de ce XII^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

Je voudrais, avant de finir, adresser mes salutations les plus respectueuses à Madame la Gouverneure générale du Canada, la Très Honorable Michaëlle Jean, qui a laissé en Algérie un souvenir inoubliable lors de la visite officielle dont elle nous a honorés en novembre 2006. Je dois souligner que cette visite a contribué à renforcer les liens entre nos deux pays et je voudrais ici en rendre hommage, et un hommage bien mérité, à Madame la Gouverneure générale.

Ce sommet fera certainement date, compte tenu des thèmes débattus et des décisions prises. Il marque le commencement d'une nouvelle étape pour l'Organisation internationale de la Francophonie en tant qu'acteur influent sur la scène internationale.

Je vous remercie.

QUATRIÈME PARTIE

Liste générale des participants

**Liste générale des participants
à la XII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement
des pays ayant le français en partage**

Présidence : CANADA

M. Stephen Harper
Premier ministre du Canada

Co-hôte : CANADA-QUÉBEC

M. Jean Charest
Premier ministre du Québec

ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES

ALBANIE

M. Genc Pollo
Chef de délégation
Vice-Premier ministre

M. Ferit Hoxha
Secrétaire général
Ministère des Affaires étrangères

M. Yllet Aliçka
Représentant personnel du président de la
république au CPF

M. Besnik Konci
Ambassadeur

M^{me} Elida Petoshati
Secrétaire générale
Commission nationale pour la
Francophonie

M^{me} Lidra Zegali
Conseillère
Ministère des Affaires étrangères

ANDORRE

M. Albert Pintat Santolaria
Chef de délégation
Chef du gouvernement de la Principauté

M^{me} Meritxell Mateu Pi
Ministre des Affaires étrangères

M^{me} Imma Tor Faus
Représentante personnelle du chef du
gouvernement au CPF
Ambassadeur d'Andorre à Bruxelles

M^{me} Maria Ubach Font
Directrice Affaires multilatérales et Coopération
Ministère des Affaires étrangères

BELGIQUE

Chef de délégation
M. Yves Leterme
Premier ministre

M. Baudouin de la Kethulle
Représentant personnel du Premier
ministre au CPF
Ambassadeur de Belgique en France

M. Jean Lint
Ambassadeur de Belgique au Canada

M^{me} Godelieve Van den Bergh
Consul général de Belgique à Montréal

M. Stéphane Doppagne
Conseiller aux Affaires politiques et
Francophonie
Ambassade de Belgique à Paris

M. Vincent Houssiau
Conseiller diplomatique

M^{me} Monia Bensaud
Conseillère

M^{me} Christine Somerhausen
Attachée aux Affaires étrangères

BÉNIN

Chef de délégation

M. Boni Yayi
Président de la République

M. Moussa Okanla
Ministre des Affaires étrangères

M^{me} Christine Ouinsavi
Ministre de l'Enseignement primaire et
secondaire

M^{me} Mariam Aladji Boni Diallo
Conseillère spéciale aux affaires diplomatiques
Présidence de la République

M. Adrien Ahanhanzo-Glélé
Représentant personnel du président de la
république au CPF
Secrétaire général de la Commission
nationale permanente de la Francophonie

M. Théodore Honoré Ahimakin
Ambassadeur du Bénin au Canada

M. Albert Agossou
Ambassadeur du Bénin en France

M. Claude Fassinou
Directeur du protocole d'État

M. Jean-Pierre Edon
Chef du protocole
Présidence de la République

M. Jonas Djebou
Directeur adjoint des organisations
internationales
Ministère des Affaires étrangères

M. Jules Agani
Assistant du secrétaire général
Commission nationale de la Francophonie

M^{me} Opportune Migan
Deuxième conseillère chargée du dossier
Francophonie
Ambassade du Bénin en France

M^{me} Laure Vignon
Deuxième conseillère
Ambassade du Bénin en France

M. Constant Dazan
Chargé du dossier Francophonie
Ministère des Affaires étrangères

BULGARIE

Chef de délégation

M^{me} Irina Bokova
Représentante personnelle du président de
la République au CPF
Ambassadeur de Bulgarie en France

M. Evgueni Stoytchev
Ambassadeur de Bulgarie au Canada

M^{me} Anna Draganova
Secrétaire parlementaire
Ministère des Affaires étrangères

M. Stéphane Bontchev
Correspondant national auprès de l'OIF

BURKINA FASO

Chef de délégation

M. Blaise Compaoré
Président de la République

M. Alain Yoda
Ministre d'État
Ministre des Affaires étrangères

M. Filippe Savadogo
Ministre de la Culture, du Tourisme et de la
Communication, Porte-parole du gouvernement

M. Beyon Luc Adolphe Tiao
Représentant personnel du président de la
république au CPF
Ambassadeur du Burkina Faso en France

M^{me} Juliette Bonkougou
Ambassadeur du Burkina Faso au Canada

M. Léon Yougbaré
Directeur du protocole d'État

M. Honoré Guibila
Directeur adjoint du protocole d'État

M. Saïdou Ouédraogo
Directeur de la communication
Présidence de la République

M. Massa Ountana
Conseiller diplomatique
Présidence de la République

M. Jean Guion
Conseiller
Présidence de la République

M. Lamine Sow
Conseiller
Présidence de la République

M. Dramane Konaté
Secrétaire général
Commission nationale pour la Francophonie

M^{me} Salamata Léontine Ouadba
Correspondante nationale auprès de l'OIF
Commission nationale pour la Francophonie

M. Honoré Guibila
Premier Conseiller

M. Charles Bamouni
Conseiller culturel

M. Maxime Sib
Conseiller économique

BURUNDI

Chef de délégation

M. Yves Sahinguvu
Premier vice-président de la République

M. Jean-Jacques Nyenimigabo
Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture

M. Claude Nimubona Gatogato
Représentant personnel du président de la République au CPF
Ambassadeur du Burundi en France

M^{me} Appolonie Simbizi
Ambassadeur du Burundi au Canada

M^{me} Jeanne Ntakabanyura
Ambassadeur déléguée à la Francophonie
Ministère des Relations extérieures et de la Coopération internationale

M. Nicodème Nduhirubusa
Ambassadeur

M. Pie Baribwegure
Chef de cabinet du Premier vice-président

M. Procés Bigirimana
Conseiller

M. Isaïe Kubwayo
Premier conseiller
Ambassade du Burundi en France

M. Zéphyrin Maniratanga
Premier conseiller
Ambassade du Burundi au Canada

CAMBODGE

Chef de délégation

Sa Majesté Sihanouk Norodom
Roi du Cambodge

M. Som Oi Kong
Vice-Premier ministre
Ministre du Palais royal

M. Kiman Uch
Représentant personnel du gouvernement royal au CPF, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Cambodge en France

M. Thomico Sisowath
Secrétaire d'État
Secrétaire particulier du roi père

M. Song Veng Ly
Secrétaire d'État
Chef du secrétariat du roi

M. Van Vann
Directeur du protocole du Palais royal

M. Sovanna Kan
Directeur adjoint du Département des relations extérieures du Palais royal

M. Bunvuth Sieng
Directeur du protocole
Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale

M^{me} Sonnarin Hay
Directrice du Département de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale

M^{me} Somanine Oum
Ministre plénipotentiaire chargée de la Francophonie, Ambassade royale du Cambodge en France

M. Chây Loc
Conseiller auprès du vice-premier ministre
Correspondant national auprès de l'OIF

CAMEROUN

Chef de délégation

M. Paul Biya
Président de la République

M. Henri Eyebe Ayissi
Ministre des Relations extérieures

M. Essimi Menye
Ministre des Finances

M. Pierre Hélé
Ministre de l'Environnement et de la Protection de la nature

M. Maurice Kamto
Ministre délégué auprès du ministre de la Justice

M. Jean-Baptiste Beleoken
Ministre, Directeur du cabinet civil
Présidence de la République

M. Paul Atanga Nji
Ministre, Chargé de mission
Présidence de la République

M. René-Emmanuel Sadi
Ministre, Représentant personnel du président de la République au CPF
Présidence de la République

M. Lejeune Mbella Mbella
Ambassadeur du Cameroun en France
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Dominique Awono Essama
Ambassadeur
Chef du protocole d'État

M. Martin Belinga Eboutou
Conseiller spécial
Présidence de la République

M. Solomon Azoh-Mbi
Haut commissaire du Cameroun à Ottawa

CANADA

Chef de délégation

M. Stephen Harper
Premier ministre du Canada

M^{me} Josée Verner
Ministre du Patrimoine canadien, de la Condition
féminine et des Langues officielles
Ministre responsable de la Francophonie

M^{me} Beverly J. Oda
Ministre de la Coopération internationale

M. Lawrence Cannon
Ministre des Transports, de l'Infrastructure
et des Collectivités

M. James Moore
Secrétaire d'État
Porte d'entrée de l'Asie-Pacifique,
Olympiques de 2010, Langues officielles

M. Gene Zwozdesky
Ministre responsable des Relations avec
les autochtones
Gouvernement de l'Alberta

M^{me} Carolyn Bertram
Ministre des Communautés, des Affaires
culturelles et du Travail
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard

M. Gregory Selinger
Ministre des Finances, Ministre responsable
des Services en langue française
Gouvernement du Manitoba

M^{me} Madeleine Meilleur
Ministre des Services sociaux et communautaires,
Ministre déléguée aux Affaires francophones
Gouvernement de l'Ontario

M. William Norris
Ministre de l'Éducation supérieure, de l'Emploi
et du Travail, Ministre de l'Immigration
Gouvernement du Saskatchewan

M. Wayne Elhard
Ministre des Autoroutes et des
Infrastructures, responsable de la
Commission des services publics
Gouvernement du Saskatchewan

M. Jacques Bilodeau
Représentant personnel du Premier
ministre au CPF

M. Mark Cameron
Directeur Priorités, planification et recherche
Bureau du Premier ministre

M. Kory Teneycke
Directeur Communication
Bureau du Premier ministre

M. Dimitri Soudas
Attaché de Presse
Conseiller principal (Québec)
Bureau du Premier ministre

M^{me} Carolyn Bertram
Attachée de Presse
Bureau du Premier ministre

M. Martin Dumont
Conseiller en politiques
Bureau du Premier ministre

M. Keith Fountain
Conseiller en politiques
Bureau du Premier ministre

M. Louis Lévesque
Sous-ministre
Affaires intergouvernementales
Bureau du Conseil privé

M. Patrick Tanguy
Directeur des opérations
Affaires intergouvernementales
Bureau du Conseil privé

M. Claude Carrière
Conseiller de la politique étrangère et de la
défense auprès du Premier ministre
Bureau du Conseil privé

M^{me} Corinne Guénette
Analyste Communications et consultations
Bureau du Conseil privé

M^{me} Diana Graham
Analyste Communications et consultations
Bureau du Conseil privé

M^{me} Christine Pappas
Analyste Communications et consultations
Bureau du Conseil privé

M. Marc Lortie
Ambassadeur du Canada en France

M. John McNee
Ambassadeur et Représentant permanent
du Canada auprès des Nations unies

M. Philippe Beaulne
Directeur des affaires de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères et du
Commerce international

M. David Angell
Directeur général des organisations
internationales
Ministère des Affaires étrangères et du
Commerce international

M. Peter McGovern
Directeur général Asie du Sud et du Sud-
Est et Océanie
Ministère des Affaires étrangères et du
Commerce international

M^{me} Janet Graham
Directrice générale Afrique
Ministère des Affaires étrangères et du
Commerce international

M^{me} Barbara Brown
Directrice générale Afrique de l'Ouest et du
Centre
Ministère des Affaires étrangères et du
Commerce international

M^{me} Kerry Buck
Directrice générale Moyen-Orient et
Maghreb
Ministère des Affaires étrangères et du
Commerce international

M^{me} Diane Jacovella
Vice-présidente
Agence canadienne du développement
international (Acdi)

M^{me} Marie-Geneviève Mounier
Sous-ministre adjointe
Affaires intergouvernementales et du sport
Patrimoine canadien

M. David Drake
Directeur des opérations
Secrétariat de la politique étrangère et de la
défense

M^{me} Mylène Paradis
Analyste
Secrétariat de la politique étrangère et de la
défense

M^{me} Chantal de Varennes
Correspondant national auprès de l'OIF,
Conseillère Francophonie
Ambassade du Canada en France

M^{me} Nathalie Podeszinski
Adjointe spéciale principale
Cabinet de la ministre de la Francophonie

M^{me} Emmanuelle Lamoureux
Deuxième secrétaire Francophonie
Ambassade du Canada en France

M. Étienne Savoie
Directeur adjoint des affaires de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères et du
Commerce international

M^{me} Madeleine Duchesne
Gestionnaire-Organisations multilatérales
Patrimoine Canadien

M^{me} Séline Grandchamp
Gestionnaire Unité de la Francophonie
ACDI

M^{me} Danielle Blain
Agente de programme
ACDI

M^{me} Christine Gonthier
Conseillère principale en communication
ACDI

M^{me} Sirine Hijal
Conseillère
Direction des affaires de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères et du
Commerce international

M^{me} Isabelle Mainville
Conseillère
Direction des affaires de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères et du
Commerce international

M. Luc Fréchette
Directeur général
ACDI

M. René Bouchard
Directeur des affaires de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères et du
Commerce international

M^{me} Isabelle Roy
Directrice des Relations avec l'Afrique
occidentale et centrale
Ministère des Affaires étrangères et du
Commerce international

M^r Éric Pelletier
Directeur des communications
Direction des affaires de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères et du
Commerce international

M^{me} Florence Nguyen
Stratège, Communications sur la politique
étrangère et des communications ministérielles
Ministère des Affaires étrangères et du
Commerce international

M^{me} Suzanne Lalonde
Directrice adjointe
Direction des affaires de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères et du
Commerce international

M^{me} Rachna Mishra
Adjointe exécutive du Représentant personnel
du Premier ministre du Canada au CPF
Ministère des Affaires étrangères et du
Commerce international

M^r Benoît Girouard
Conseiller
Direction des affaires de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères et du
Commerce international

M^r Fred Jacques
Conseiller
Direction des affaires de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères et du
Commerce international

M^r Philippe Cousineau
Conseiller
Direction des affaires de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères et du
Commerce international

M^r Jean Fortin
Conseiller
Direction des affaires de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères et du
Commerce international

M^r Richard Guénette
Responsable de la logistique et finance
Direction des affaires de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères et du
Commerce international

CANADA-NOUVEAU-BRUNSWICK

Chef de délégation
M. Shawn Graham
Premier ministre

M. Hédart Albert
Ministre du Mieux-être, de la Culture et du
Sport, responsable de la Francophonie

M. Roland Haché
Ministre de l'Environnement

M^{me} Mirelle Cyr
Représentante personnelle du Premier
ministre au CPF
Sous-ministre adjointe
Ministère des Affaires intergouvernementales

M^{me} Danielle Mingay
Correspondante nationale auprès de l'OIF
Directrice des relations internationales et de
la Francophonie multilatérale
Ministère des Affaires intergouvernementales

M^{me} Sheri Shannon
Adjointe principale du Premier ministre

M. Serge Cormier
Cabinet du ministre responsable de la
Francophonie

M. Mathieu Caissie
Conseiller aux relations francophones

M^{me} Manuela Kamdom Essombé
Conseillère en relations internationales

M^{me} Gisèle Regimbal
Directrice des communications

M. Jonathan Lévesque
Agent aux affaires internationales

CANADA-QUÉBEC

Chef de délégation

M. Jean Charest
Premier ministre

M^{me} Monique Gagnon-Tremblay
Vice-première ministre
Ministre des Relations internationales
Ministre responsable de la Francophonie

M. Wilfrid-Guy Licari
Représentant personnel du Premier
ministre au CPF
Délégué général du Québec à Paris

M. Gaston Harvey
Sous-ministre adjoint
Ministère des Relations internationales

M. Mario Lavoie
Conseiller spécial du Premier ministre

M. Paul-André Boisclair
Délégué aux affaires francophones et
multilatérales
Délégation générale du Québec à Paris

M. Raymond Bernier
Directeur du cabinet de la ministre des
Relations internationales et ministre
responsable de la Francophonie

M. François Émond
Directeur adjoint du cabinet de la ministre
des Relations internationales et ministre
responsable de la Francophonie

M. Christopher Malone
Directeur général Francophonie et
développement international
Ministère des Relations internationales

M. Michel Grégoire
Directeur Francophonie
Ministère des Relations internationales

M. Michel Leclerc
Conseiller
Direction de la Francophonie
Ministère des Relations internationales

M^{me} Chantal Houdet
Conseillère
Direction de la Francophonie
Ministère des Relations internationales

CAP-VERT

Chef de délégation

M. José Armando Ferreira Duarte
Ambassadeur du Cap-Vert en France
Représentant personnel du président de la
République au CPF

CENTRAFRIQUE

Chef de délégation

M. François Bozizé
Président de la République

M. Dieudonné Kombo Yaya
Ministre des Affaires étrangères

M. Joseph Kiticki Kouamba
Conseiller diplomatique
Représentant personnel du président de la
République au CPF

M. Jean Willybiro Sako
Ambassadeur de la RCA en France

M. Emmanuel Touaboye
Ambassadeur de la RCA à Washington

M. Stanislas Moussa Kembé
Ambassadeur
Directeur général du protocole d'État

M. Dominique Nguerematchi
Chargé de mission
Ministère des Affaires étrangères

M. Pascal Bolanga Henry
Conseiller

M. Simon Feikoumon
Conseiller

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

Chef de délégation

M. Rudy Demotte
Ministre-Président du gouvernement de la
Communauté française de Belgique

M. Philippe Suinen
Représentant personnel du ministre-
président au CPF
Commissaire général aux Relations
internationales

M. Charles Houard
Délégué Wallonie-Bruxelles à Québec

M. Jean-Pol Baras
Délégué Wallonie-Bruxelles à Paris

M. Cengiz Bingol
Conseiller
Cabinet du ministre-président

M. Roger Hottermans
Conseiller
Délégation Wallonie-Bruxelles à Paris

M^{me} Anne Deschamps
Première attachée
Département Francophonie, CGRI

COMORES

Chef de délégation

M. Ahmed Abdallah Sambi
Président de l'Union

M. Ahmed Ben Said Jaffar
Ministre des Relations extérieures, de la
Coopération et de la Francophonie

M. Hamidou Bourhane
Directeur du protocole

M^{me} Nailane Nakchamy
Conseillère du président de l'Union

M. Abdourahmane Saïd Bakari
Correspondant national auprès de l'OIF
Ministère des Relations extérieures, de la
Coopération et de la Francophonie

CONGO

Chef de délégation

M. Denis Sassou-Nguesso
Président de la République

M. Basile Ikouebe
Ministre des Affaires étrangères et de la
Francophonie

M. Henri Lopes
Ambassadeur du Congo en France
Représentant personnel du président de la
république au CPF

M. Serge Mombouli
Ambassadeur du Congo au Canada

M. Maganga Boumba
Ambassadeur itinérant

M^{me} Gisèle Ngondo
Ambassadeur itinérant

M. Chryst Engobo
Ambassadeur

M. Gabriel Angaba
Directeur

M. Ernest Mouaïtaya
Directeur de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères et de la
Francophonie

M. Jean-Dominique Okemba
Conseiller spécial

M. Grégoire Mbéré
Conseiller
Présidence de la République

M. Clotaire Okouya
Conseiller économique et financier
Présidence de la République

M^{me} Claudia Lemboumba Sassou-Nguesso
Conseillère
Présidence de la République

M^{me} Gisèle Bouanga-Kalou
Conseillère culturelle
Ambassade du Congo en France

M^{me} Francine Ndongo
Conseillère technique

M^{me} Lydie Ondzet
Conseillère

M. Guy Ngoya
Chargé de mission

M. Guy Pella
Chargé de mission

M. Gabriel Makima
Attaché
Présidence de la République

M. Pierre Ondongo
Attaché
Présidence de la République

M. Benjamin Ngakosso
Fonctionnaire
Présidence de la République

M. Marien Ominga
Fonctionnaire
Présidence de la République

M. Emmanuel Etinga
Fonctionnaire
Présidence de la République

CONGO (République démocratique)

Chef de délégation

M. Raymond Tshibanda
Ministre d'État, Directeur de cabinet du
président de la République

M. Antipas Mbusa Nyamwisi
Ministre des Affaires étrangères

M^{me} Isabel Ruth Tshombe
Représentante personnelle du président de
la République au CPF

M. Seraphin Ngwej
Ambassadeur itinérant

M^{me} Mwanaut Makonga Mak
Chef du protocole
Présidence de la République

M. Marcellin Cishambo
Conseiller principal
Présidence de la République

M^{me} Louise Ramazani Nzanga
Chargée d'affaires a.i.
Ambassade de la RDC au Canada

M. Didier Mwewa Wa Mwewa
Délégué général à la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération internationale

M. Nico Tenday-Mukendi
Conseiller
Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération internationale

M^{me} Astrid Kachaka Ngoie
Assistante de la représentante personnelle
du président de la république au CPF

M^{lle} Aurélie Mupepe Kwanza
Assistante de la représentante personnelle
du président de la république au CPF

CÔTE D'IVOIRE

Chef de délégation
M. Youssouf Bakayoko
Ministre des Affaires étrangères

M. Komoé Augustin Kouadio
Ministre de la Culture et de la Francophonie

M. Sahi Alphonse Voho
Ambassadeur, Conseiller spécial
Représentant personnel du président de la
république au CPF

M. Louis Bony
Ambassadeur de la Côte d'Ivoire au Canada

M. Djadan Koffi
Ambassadeur
Directeur du Département Europe

M^{me} Jeanine Remack Medina
Conseillère spéciale du président de la
république, chargée de la Francophonie

M^{me} Apo Aye Monnet
Directrice générale de l'AICF

M^{me} Catherine Gui Sonh
Directrice des relations extérieures de l'AICF

M. René Gnalega Makagnon
Correspondant national auprès de l'OIF
Directeur de la Francophonie et de la
coopération culturelle
Ministère de la Culture et de la Francophonie

M. Raphaël Huebi
Conseiller correspondant de la délégation
Présidence de la République

M. Amédée Pierre Fieni
Chargé de mission
Ministère de la Culture et de la Francophonie

M. Eboua N'Gaman
Chargé de mission
Ministère des Affaires étrangères

DJIBOUTI

Chef de délégation
M. Ismaïl Omar Guelleh
Président de la République

M. Mahmoud Ali Youssouf
Ministre des Affaires étrangères et de la
Coopération internationale

M. Rachad Farah
Représentant personnel du président de la
république au CPF
Ambassadeur de Djibouti en France

M. Roble Olhaye
Ambassadeur
Représentant permanent à la Mission de
Djibouti à New York

M^{me} Mariam Ahmed Goumaneh
Directrice des organisations internationales
Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération internationale

M. Ali Guelleh Aboubaker
Chef de cabinet du président de la
République

M. Djama Elmi Darar
Directeur du protocole d'État

ÉGYPTE

Chef de délégation
M. Moufid Chehab
Vice-Premier ministre
Ministre des Affaires légales et parlementaires

M^{me} Naela Gabr
Représentante personnelle du président de
la République au CPF, Assistante du
ministre des Affaires étrangères

M. Ashraf Mounir
Conseiller
Ambassade d'Égypte au Canada

M. Mahmoud El Ashmawe
Attaché diplomatique
Cabinet du ministre des Affaires étrangères

M. Tarek Tayel
Deuxième secrétaire
Ambassade d'Égypte en France

Ex-République yougoslave de MACÉDOINE

Chef de délégation
M. Sasko Stefkov
Conseiller du Premier ministre,
Coordonnateur pour la Francophonie

M. Blagoj Zsov
Représentant personnel du président de la
république au CPF
Ministère des Affaires étrangères

M. Sasko Nasev
Ambassadeur de l'Ex-République
yougoslave de Macédoine au Canada

FRANCE

Chef de délégation

M. Nicolas Sarkozy
Président de la République

M. François Fillon
Premier ministre

M. Alain Joyandet
Secrétaire d'État auprès du ministre des
Affaires étrangères et européennes, chargé
de la Coopération et de la Francophonie

M. Christian Philip
Représentant personnel du président de la
république au CPF

M. Simon Moulié
Ambassadeur de France au Canada

M. Henri Guaino
Conseiller spécial

M. François Alabrune
Consul général de France à Québec

M. Marcel Escure
Correspondant national auprès de l'OIF
Chef du Service des affaires francophones
Ministère des Affaires étrangères et
européennes

M. François Sastourné
Adjoint au chef du Service des affaires
francophones
Ministère des Affaires étrangères et
européennes

M. Philippe Pejo
Conseiller
Cabinet du secrétaire d'État chargé de la
Coopération et de la Francophonie

M. Jean-Paul Rebaud
Sous-directeur du français
Ministère des Affaires étrangères et
européennes

M^{me} Florence Jeanblanc Risler
Ministre conseiller pour les affaires
économiques

M. François Delattre
Ministre conseiller
Ambassade de France au Canada

M. Olivier Colom
Conseiller technique

M^{me} Lise Talbot Barré
Première secrétaire
Ambassade de France au Canada

M. Rémy Queney
Service des affaires francophones
Ministère des Affaires étrangères et
européennes

M^{me} Annabelle Chouzenoux
Chargée de mission
Ministère des Affaires étrangères et
européennes

M^{me} Sandrine Guala-Molino
Chargée de mission
Ministère des Affaires étrangères et
européennes

M^{me} Laureen Dangles
Chargée de mission

M^{me} Maud Pretot
Chargée de mission
Consulat général de France à Québec

M. Emmanuel Larrourou
Chargé de mission

GABON

Chef de délégation

M. Omar Bongo Ondimba
Président de la République

M^{me} Georgette Koko
Vice-Premier ministre
Ministre de l'Environnement

M. Paul Toungui
Ministre d'État
Ministère des Affaires étrangères

M. Martin Mabala
Ministre de la Justice, Garde des Sceaux

M. Noël Messone
Ministre délégué aux Affaires étrangères

M. André Anguile
Ambassadeur du Gabon au Canada

M^{me} Pascaline Bongo Onimba Mferri
Directrice de cabinet
Présidence de la République

M. Michel Essonghe
Haut représentant personnel du président de la république

M. Guillaume Pambou-Tchivounda
Représentant personnel du président de la république au CPF

M. Benoît Joseph Mouity-Nzamba
Ambassadeur, Secrétaire général de la Commission nationale de la Francophonie

M^{me} Gisèle Nzamé-Evouna
Conseillère
Direction de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères

M^{me} Florentine Tahiro-Apérano
Conseillère chargée de la Francophonie
Ambassade du Gabon en France

GRÈCE

Chef de délégation

M. Yannis Valinakis
Secrétaire d'État aux Affaires étrangères

M. Dimitrios Paraskevopoulos
Représentant personnel du président de la république au CPF
Ambassadeur de Grèce en France

M. Andreas Kotidis
Conseiller d'ambassade
Ambassade de Grèce en France

M. Andreas Papastavrou
Directeur du Bureau du secrétaire d'État
Ministère des Affaires étrangères

M. Alexandros Rallis
Ministre plénipotentiaire
Ministère des Affaires étrangères

M^{me} Chrysoula Liatsou
Conseillère auprès du secrétaire d'État
Ministère des Affaires étrangères

GUINÉE

Chef de délégation

M. Ahmed Souaré
Premier ministre

M. Amadou Bah
Ministre des Affaires étrangères

M. Bachir Touré
Ministre de la Justice

M. Alpha Abdoulaye Diallo
Représentant personnel du président de la République au CPF

M^{me} Keita Makalé Camara
Ambassadeur de Guinée en France
Déléguée permanente auprès de l'Unesco

M^{me} Kadiatou Diallo
Correspondante nationale auprès de l'OIF
Directrice adjointe de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères

M. Ahmadou Camara
Chef de cabinet de la primature

M^{me} Aminatou Barry Camara
Directrice du Bureau de la communication
Primature

M. Daouda Camara
Conseiller chargé de mission Amérique

M. Saliou Sampil
Conseiller diplomatique

M. Bernard Haoumou
Conseiller chargé de l'éducation

M. Aliou Barry
Conseiller aux droits de l'Homme

M^{me} Kaba Hawa Diakité
Chargée d'affaires a.i.
Ambassade de Guinée au Canada

M^{me} Aissatou Sow
Conseillère
Ambassade de Guinée au Canada

M^{me} Fatoumata Bah
Première secrétaire
Ambassade de Guinée en France

GUINÉE-BISSAU

Chef de délégation

M^{me} Maria da Conceição Nobre Cabral
Ministre des Affaires étrangères

M. Ernestino Jorge Mango
Point focal de la Francophonie

GUINÉE ÉQUATORIALE

Chef de délégation

M. José Esono Micha Akeng
Vice-ministre des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de la Francophonie

M. Lino-Sima Ekur Avomo
Ambassadeur, Représentant permanent de la Guinée équatoriale aux Nations unies

HAÏTI

Chef de délégation

M. René Préval
Président de la République

M. Alric Nicolas
Ministre des Affaires étrangères et des Cultes

M. Yves-Robert Jean
Directeur général
Ministère de la Planification et de la
Coopération externe

LAOS

Chef de délégation

M. Soubanh Srithirath
Ministre près de la présidence de la
République, chargé de la Francophonie

M. Soutsakhone Pathammavong
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
du Laos en France, Représentant personnel
du chef de l'État au CPF

M^{me} Kannika Phommachanh
Représentante permanente du Laos auprès
de l'ONU

M. Khamliene Nhouyvanisvong
Ambassadeur, Délégué permanent du Laos
auprès de l'Unesco

M^{me} Manorom Phonseya
Directrice adjointe du département des
organisations internationales
Ministère des Affaires étrangères

LIBAN

Chef de délégation

M. Michel Sleiman
Président de la République

M. Tammam Salam
Ministre de la Culture

M. Fawzi Salloukh
Ministre des Affaires étrangères et des Émigrés

M. Nassib Lahoud
Ministre d'État

M. Khalil Karam
Représentant personnel du président de la
République au CPF

M^{me} Sylvie Fadlallah
Ambassadeur, Déléguée permanente du
Liban auprès de l'Unesco

M. Massoud Maalouf
Ambassadeur du Liban au Canada

M^{me} Marwa Halawani
Directrice de cabinet du ministre de la Culture

M. Khalil El-Haber
Consul général du Liban à Montréal

M. Élie Assaf
Directeur général
Présidence de la République

M. Bassam Boutros
Chef de cabinet
Présidence de la République

M. Abdel Moutaleb El Hinawi
Conseiller

LUXEMBOURG

Chef de délégation

M^{me} Octavie Modert
Ministre en charge de la Francophonie,
Secrétaire d'État à la Culture, à
l'Enseignement supérieur et à la Recherche

M^{me} Sylvie Lucas
Ambassadeur, Représentante permanente
du Luxembourg auprès de l'ONU

M. Jean-Pierre Kraemer
Représentant personnel du Premier
ministre au CPF

M^{me} Barbara Zeches
Correspondante nationale auprès de l'OIF
Ministère de la Culture, à l'Enseignement
supérieur et à la Recherche

M. Marc-Henri Godefroid
Secrétaire de Légation, Consul

M. Luc Klonski
Délégué CIJEF

MADAGASCAR

Chef de délégation

M. Marc Ravalomanana
Président de la République

M. Marcel Ranjeva
Ministre des Affaires étrangères

M^{me} Irène Rabenoro
Ambassadeur, Représentante personnelle du
président de la république au CPF
Déléguée permanente de Madagascar
auprès de l'Unesco

M. Constant Horace
Ambassadeur de Madagascar au Canada

M^{me} Hanitra Rajoanah
Secrétaire générale de la présidence

M. Olivier Andrianarisoa
Conseiller à la présidence

M. Christian Andriamialy
Attaché aux Affaires étrangères
Chef de division Coopération socioculturelle

M^{me} Andry Andriamialy
Chef de la Division de coopération socioculturelle
Ministère des Affaires étrangères

M^{me} Monique Rakotoanosy
Correspondante nationale auprès de l'OIF
Conseillère technique
Ministère des Affaires étrangères

M^{me} Lanto Rahajarizafy
Première conseillère
Délégation permanente de Madagascar
auprès de l'Unesco

M. Soloherinaina Ratsimbazafy
Premier conseiller
Ambassade de Madagascar au Canada

M. Ndrianjasa Ramanantsalama
Conseiller culturel et social
Ambassade de Madagascar au Canada

M^{me} Clara Randrianjara
Conseillère
Ambassade de Madagascar au Canada

M. Tahiry Razafintsalama
Attaché d'ambassade

MALI

Chef de délégation

M. Toumani Amadou Touré
Président de la République

M. Maharafa Traoré
Ministre de la Justice, Garde des Sceaux

M. Mamadou Diawara
Ambassadeur

M. Sékou Doucouré
Représentant personnel du président de la
République au CPF
Secrétaire général de la Commission nationale
des cultures africaines et de la Francophonie

M. Mohamed Salia Sokona
Ambassadeur du Mali en France
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Modibo Diarra
Directeur du protocole
Présidence de la République

M. Sékouba Cissé
Directeur des Affaires politiques
Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération internationale

M^{me} Nana-Aïssa Touré
Correspondante nationale auprès de l'OIF
Chef du Département de la coopération
culturelle et sociale
Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération internationale

M. Mamadou Berthé
Premier conseiller

M. Cheick A. Tidiane
Conseiller
Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération internationale

M. Diawoye Diabaté
Conseiller
Ambassade du Mali au Canada

M. Seydou Sissouma
Conseiller technique
Présidence de la République

M. Bassirou Diarra
Conseiller technique
Présidence de la République

MAROC

Chef de délégation

M. Abbas El Fassi Fihri
Premier ministre

M^{me} Latifa Akharbach
Secrétaire d'État auprès du ministre des
Affaires étrangères et de la Coopération

M. Mohamed Tangi
Ambassadeur du Maroc au Canada

M^{me} Karima Benyaïch
Représentante personnelle du Premier
ministre au CPF, Directrice de la
coopération culturelle et scientifique
Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération

M. Abdelkader El Ansary
Directeur général de l'Agence marocaine
de coopération internationale

M^{me} Souraya Otmani
Consul général du Maroc à Montréal

M. Omar Aït Salah
Directeur chargé du protocole
Primature

M. Mohamed Nbou
Directeur des études, de la planification et
de la prospective, Ministère de l'Énergie,
des Mines, de l'Eau et de l'Environnement

M^{me} Souad El Idrissi El Hassani
Chef du Service des organisations
internationales à caractère culturel
Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération

M. Mohamed Meskaoui
Second à l'Ambassade du Maroc au Canada

M. Mostapha El Manzhi
Conseiller
Ambassade du Maroc au Canada

M. Omar El Kassimy
Conseiller technique au cabinet
Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération

M. Jamel Chabli
Conseiller en communication

MAURICE

Chef de délégation

M. Navinchandra Ramgoolam
Premier ministre

M. Keerteecoomar Ruhee
Haut commissaire au Canada

M^{me} Kalindee Bhanji
Secrétaire permanent, Chef de cabinet

M. Dan Callikan
Directeur de la communication

M. Janmajaising Bissoondoyal
Premier secrétaire
Ambassade de Maurice en France

M. Sanjeev Goboodhun
Deuxième secrétaire
Ambassade de Maurice en France

M. Lucien Finette
Délégué

MOLDAVIE

Chef de délégation

M^{me} Eugenia Kistruga
Vice-ministre des Affaires étrangères et de
l'Intégration européenne

M^{me} Victoria Iftodi

Représentante personnelle du président de
la République au CPF
Ambassadeur de Moldavie en France

MONACO

Chef de délégation

Prince Albert II de Monaco
Prince souverain

M. Franck Biancheri
Conseiller de gouvernement pour les
relations extérieures et pour les affaires
économiques et financières internationales

M. Jean Pastorelli
Représentant personnel du prince souverain
au CPF, Ambassadeur de Monaco en France
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M^{me} Christiane Stahl
Conseillère au cabinet du Prince souverain

M. Bernard Fautrier
Ministre plénipotentiaire

M. Rémi Mortier
Premier secrétaire, délégué à la Francophonie
Ambassade de Monaco en France

M^{me} Bénédicte Mourou-Schutz
Administratrice principale
Direction de la coopération internationale
Département des Relations extérieures

M^{me} Daphné Le Son
Administratrice
Direction des Affaires internationales
Département des Relations extérieures

M. Jean-Claude Bachand
Consul général honoraire à Montréal

M. Lionel Schutz
Directeur du développement
Fondation Albert II de Monaco

NIGER

Chef de délégation

M. Seini Oumarou
Premier ministre

M^{me} Aïchatou Mindaoudou
Ministre des Affaires étrangères, de la
Coopération et de l'Intégration africaine

M. Mamadou Dagra
Ministre de la Justice, Garde des Sceaux

M^{me} Aïssa Amadou Siddo
Ministre du Tourisme et de l'Artisanat

M. André Salifou
Représentant personnel du président de la
république au CPF

M^{me} Nana Aïcha Foumakoye
Ambassadeur du Niger au Canada

M. Amadou Seydou
Ambassadeur du Niger en France

M^{me} Rakiatou Mayaki
Correspondante nationale auprès de l'OIF
Secrétaire générale de la Commission
nationale de la Francophonie

M. Mahaman Ousmane
Directeur de cabinet du Premier ministre

M. Boubacar Sori
Conseiller spécial du président de la
République

M. Saley Hassane
Conseiller du Premier ministre

M. Grema Ari Lawan Oumara
Président de la Commission nationale Ohada

ROUMANIE

Chef de délégation
M. Lazar Comanescu
Ministre des Affaires étrangères

M^{me} Elena Stefoi
Ambassadeur

M. Cristian Preda
Représentant personnel du président au CPF
Conseiller présidentiel

M^{me} Maria Niara Berteau
Directrice des affaires francophones
Ministère des Affaires étrangères

M. Cosmin Boiangiu
Directeur, Porte-parole
Ministère des Affaires étrangères

M^{me} Codrina Vierita
Correspondante nationale auprès de l'OIF
Conseillère diplomatique
Ministère des Affaires étrangères

M^{me} Cristina Popescu
Conseillère
Administration présidentielle

M. Mugurel Stanescu
Premier secrétaire
Ambassade de Roumanie au Canada

M^{me} Luminita Balan
Deuxième secrétaire
Direction des affaires francophones
Ministère des Affaires étrangères

RWANDA

Chef de délégation

M. Bernard Makuza
Premier ministre

M. Charles Murigande
Ministre chargé du Conseil des ministres

M^{me} Edda Mukabagwiza
Ambassadeur

M. Innocent Nkurunziza
Secrétaire particulier du Premier ministre

SAINTE-LUCIE

Chef de délégation
M^{me} Pearlette Louisy
Gouverneure générale

M^{me} Paule Turmel-John
Correspondante nationale auprès de l'OIF
Secrétaire générale de la Commission
nationale auprès de l'Unesco

M^{me} Vera Lacoeylle
Conseillère
Délégation permanente de Sainte-Lucie
auprès de l'Unesco

SÉNÉGAL

Chef de délégation
M. Abdoulaye Wade
Président de la République

M. Mame Birame Diouf
Ministre de la Culture et de la Francophonie

M. Issakha Mbacke
Ambassadeur du Sénégal au Canada

M^{me} Mame Fatim Gueye
Représentante personnelle du président de la
République au CPF, Correspondante nationale
auprès de l'OIF, Secrétaire générale de la
Commission nationale pour la Francophonie

M. Oumar Demba Ba
Ministre conseiller diplomatique

SEYCHELLES

Chef de délégation
M. Joseph Belmont
Vice-président de la République

M. Claude Morel
Ambassadeur, Représentant personnel du
président de la République au CPF

M^{lle} Michelle Murray
Deuxième Secrétaire
Ministère des Affaires étrangères

SUISSE

Chef de délégation
M. Anton Thalmann
Secrétaire d'État aux Affaires étrangères

M. Ernest Iten
Ambassadeur
Représentant personnel du président de la
confédération au CPF

M. Werner Baumann
Ambassadeur de Suisse au Canada

M. Nicolas Bruehl
Chef adjoint de mission, conseiller
Ambassade de Suisse au Canada

M. Patrick Pardo
Chef du Service de la Francophonie
Département fédéral des Affaires étrangères

M^{me} Sophie Lachat
Correspondante nationale auprès de l'OIF
Collaboratrice scientifique
Département fédéral des Affaires étrangères

M. Didier Berberat
Conseiller national
Président CECAC APF

M. Claude Roch
Conseiller d'État
Chef du Département de l'Éducation, de la
Culture et du Sport du Canton du Valais

TCHAD

Chef de délégation
M. Idriss Deby Itno
Président de la République

M. Moussa Faki Mahamat
Ministre des Relations extérieures

M. Jean-Bawoyeu Alingué
Ministre de la Justice

M. Tadjimé Toïdé Masrangar
Représentant personnel du président de la
république au CPF

M. Djimrangar Dadnadji
Directeur de cabinet
Présidence de la République

M. Hassan Patcha
Conseiller spécial
Présidence de la République

M. Mahamat Ismael Chaibo
Conseiller spécial
Présidence de la République

M. Moustapha Ali Alifei
Conseiller diplomatique
Présidence de la République

M. Hassan Guedallah
Directeur général de la communication
Présidence de la République

M. Moussa Kadam
Conseiller Éducation nationale

TOGO

Chef de délégation
M. Gilbert Fossoun Hounbo
Premier ministre

M. Koffi Esaw
Ministre des Affaires étrangères et de
l'Intégration internationale

M. Biossey Tozoun
Ministre de la Justice, Garde des Sceaux

M. Bawoumond Améléte
Ambassadeur du Togo au Canada

M. Kangni Alemdjrodo
Représentant personnel du président de la
République au CPF

M. Amakoé Olta Jibidar
Président
Commission nationale de la Francophonie

M. Kondi Mani
Secrétaire des Affaires étrangères
Ministère des Affaires étrangères et de
l'Intégration internationale

M^{me} Afiwa Hohoueto
Magistrat, Experte Ohada

M. Kodjovi Bessa Messangan
Chef du protocole d'État
Cabinet du Premier ministre

M. Lorempo Landjergue
Chargé d'affaires
Ambassade du Togo aux États-Unis

M^{me} M'Gbenta Lomba
Premier secrétaire
Ambassade du Togo au Canada

TUNISIE

Chef de délégation

M. Mohamed Ghannouchi
Premier ministre

M. Abdelhafidh Harguem
Secrétaire d'État chargé des affaires
maghrébines, arabes et africaines auprès
du ministre des Affaires étrangères

M. Mouldi Sakri
Ambassadeur de Tunisie au Canada

M. Imed Sassi
Consul

M. Mohamed Taieb Yousfi
Chargé de mission au Premier ministère

M. Mohamed Ben Mahmoud
Chargé de mission au Premier ministère

M. Nejmeddine Lakhel
Conseiller
Ambassade de Tunisie au Canada

VANUATU

Chef de délégation

M. Serge Vohor
Ministre des Infrastructures et des
Télécommunications

M. Emiliano Bouletare
Conseiller politique
Ministère des Infrastructures et des
Télécommunications

M^{me} Marie-Antoinette Nirua
Ministère des Affaires étrangères

VIETNAM

Chef de délégation

M^{me} Thi Doan Nguyen
Vice-présidente de la République
M. Binh Minh Pham
Premier vice-ministre des Affaires étrangères

M. Van Doan Truong
Vice-ministre

M. Trinh Duc Du
Assistant-ministre
Ministère des Affaires étrangères

M. Van Nghia Dung
Ambassadeur, Représentant personnel du
président de la république au CPF
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Dung Duong Chi
Correspondant national auprès de l'OIF
Directeur général
Ministère des Affaires étrangères

M. Vu Dang Dung
Directeur adjoint du département Amérique
Ministère des Affaires étrangère

M. Phan Dung Mai
Assistant du directeur des organisations
internationales
Ministère des Affaires étrangère

M. Huu Luc Nguyen
Adjoint au directeur de cabinet
Présidence de la République

M^{me} Vu Ha Le Nguyen
Directrice générale adjointe
Département des affaires extérieures
Office de la présidence

M^{me} Thi Dung Nguyen
Directrice adjointe
Secrétaire de la vice-présidente

M. Nguyen Qnoc Vinh Dong
Ministère des Affaires étrangère

ÉTATS ASSOCIÉS

ARMÉNIE

Chef de délégation

M. Edward Nalbandian
Ministre des Affaires étrangères

M. Arman Akopian
Ministre-conseiller, Chargé d'affaires
Ambassade d'Arménie au Canada

M. Vahagn Atabekyan
Conseiller
Ministère des Affaires étrangères

CHYPRE

Chef de délégation

M. Kypros Chrysostomides
Ministre de la Justice et de l'Ordre public

M. Yannis Michaelides
Haut commissaire adjoint de Chypre au Canada

M. Charambolos Timotheou
Représentant personnel du président de la République au CPF

M^{me} Georgia Hadjicosti-Georgiou
Chargée du dossier de la Francophonie

M^{me} Charis Christodoulidou
Conseillère
Ministère des Affaires étrangères

GHANA

Chef de délégation

M. Alhaji Aliu Mahama
Vice-président de la République

M. Akwasi Osei Adjei
Ministre des Affaires étrangères

M. Albert Owusu-Sarpong
Représentant personnel du président de la République au CPF
Ambassadeur du Ghana en France

M^{me} Abigaïl Mills
Secrétaire particulière du vice-président

ÉTATS OBSERVATEURS

AUTRICHE

Chef de délégation

S.E. M. Peter Jankowitsch
Ambassadeur, ancien Ministre fédéral

M. Werner Brandstetter
Ambassadeur d'Autriche au Canada

CROATIE

Chef de délégation

M. Bozidar Gagro
Président de la Commission pour la Francophonie

M^{me} Vesela Mrden Korac
Ambassadeur de Croatie au Canada

M. Zvonimir Frka-Petešić
Commission pour la Francophonie

GÉORGIE

Chef de délégation

M. George Baramidze
Vice-Premier ministre
Ministre d'État de l'Intégration européenne

M^{me} Nino Kalandadze
Vice-ministre des Affaires étrangères

M^{me} Mamuka Kudava
Ambassadeur de Géorgie en France

M. Vasil Sikharulidze
Ambassadeur de Géorgie pour les États-Unis, le Canada et le Mexique

M^{me} Ketevan Kheladze
Conseillère du Vice-Premier ministre

M. Giorgi Tushmalishvili
Conseiller
Ambassade de Géorgie en France

HONGRIE

Chef de délégation

M. Miklós Szabó
Membre de l'Académie hongroise des sciences

M. Béla Szombati
Ambassadeur de Hongrie en France

M. Tamàs Kiraly
Chef de mission adjoint

LETTONIE

Chef de délégation
M. Rolands Lappuke
Ambassadeur itinérant
Ministère des Affaires étrangères

M. Margers Krams
Ambassadeur de Lettonie au Canada

M^{me} Elina Cakla
Première secrétaire
Ambassade de Lettonie au Canada

M^{me} Inga Sadovska
Troisième secrétaire
Ministère des Affaires étrangères

LITUANIE

Chef de délégation
M. Aurimas Taurantas
Ambassadeur itinérant
Ministère des Affaires étrangères

M^{me} Ginte Bernadeta Damusis
Ambassadeur de Lituanie au Canada

M^{me} Augusta Lekaité
Troisième secrétaire
Ambassade de Lituanie au Canada

MOZAMBIQUE

Chef de délégation
M. Aires Bonifacio Ali
Ministre de l'Éducation

S.E. M. Henrique Banze
Vice-ministre des Affaires étrangères et de
la Coopération

M^{me} Ana Nemba Uaine
Représentante personnelle du président de
la république au CPF
Ambassadeur du Mozambique en France
Déléguée permanente auprès de l'Unesco

M^{me} Ana Manso
Directrice de la coopération

M. Acacio Chacate
Assistant du ministre

M. Manuel Carlos
Deuxième secrétaire

M. Armando Sambo
Technicien de coopération

M^{me} Josefina Come
Conseillère pédagogique

POLOGNE

Chef de délégation
M. Piotr Ogradzinski
Ambassadeur de Pologne au Canada

M. Jacek Bazanski
Directeur adjoint
Département de l'Europe de l'Ouest et du Nord
Ministère des Affaires étrangères

SERBIE

Chef de délégation
M. Radojko Bogojevic
Secrétaire d'État

M^{me} Mirjana Nikolic
Directrice des droits humains, de
l'environnement et de la Francophonie

M^{me} Natasa Vuckovic
Députée

M^{me} Branimir Filipovic
Ministre conseiller, chargé d'affaires a.i.

SLOVAQUIE

Chef de délégation
M^{me} Maria Krasnohorská
Ambassadeur, Directrice générale

M. Stanislav Opiela
Ambassadeur de Slovaquie au Canada

SLOVÉNIE

Chef de délégation
M^{me} Veronika Stabej
Ambassadeur, Coordonnatrice nationale
pour la Francophonie

M. Tomaz Kunstelj
Ambassadeur de Slovénie au Canada

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Chef de délégation
M. Jan Kohout
Vice-ministre des Affaires étrangères

M^{me} Jaroslava Jeslinkova
Consul général à Montréal

M^{me} Katerina Sternbergova
Conseillère
Ministère des Affaires étrangères

THAÏLANDE

Chef de délégation

M. Saroj Chavanaviraj
Envoyé spécial du Premier ministre

M. Suphorn Pholmani
Directeur général adjoint
Département des affaires européennes
Ministère des Affaires étrangères

M. Ruengdej Mahasaranond
Ministre près l'Ambassade de Thaïlande au
Canada

M. Chanchai Charanvatnakit
Ministre près l'Ambassade de Thaïlande en
France

M. Anothai Homjit
Premier secrétaire
Département des affaires européennes
Ministère des Affaires étrangères

UKRAINE

Chef de délégation

M. Ihor Ostash
Ambassadeur d'Ukraine au Canada

M. Igor Kyzym
Conseiller
Ambassade d'Ukraine au Canada

INVITÉ DE MARQUE

ALGÉRIE

Chef de délégation

M. Abdelaziz Bouteflika
Président de la République

M. Mourad Medelci
Ministre des Affaires étrangères

M. Djamel Ould Abbas
Ministre de la Solidarité nationale et de la Famille

M. Smail Benamara
Ambassadeur

M. Delmi Boudjemma
Directeur général
Ministère des Affaires étrangères

M. Mokhtar Reguieg
Directeur général du protocole

M. Djamel Kehal
Directeur général de la sécurité et de la protection

M. Mohamed Benamar Zerhouni
Conseiller du président de la République

M. Saadeddine Nousouat
Conseiller du président de la République

M. Mustapha Bouteflika
Conseiller du président de la République

M. Said Bouteflika
Conseiller du président de la République

M. El-Mouloud Bousbia
Ministre-conseiller

M. Nasser Habechi
Sous-directeur

M^{me} Fouzia Khachai
Chargée de mission

M^{me} Houria Bekkouche
Directrice d'études

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

Chef de délégation

Secrétaire général de la Francophonie

M. Abdou Diouf

M. Clément Duhaime
Administrateur de l'OIF

M. Pierre de Cocatrix
Directeur de cabinet du secrétaire général

M. Ousmane Paye
Conseiller spécial du secrétaire général

M^{me} Christine Desouches
Conseiller spécial chargée des affaires politiques et diplomatiques

M. Hervé Cronel
Conseiller spécial chargé de l'économie et du développement durable

M^{me} Annie Dyckmans
Conseiller personnel

M. Marc Cousineau
Conseiller chargé de la coopération

M. René Leduc
Conseiller

M. Mohamed Ali Bouleyman
Conseiller

M^{me} Chantal Moreno
Conseillère

M. Malik Sarr
Conseiller

M. Christophe Versieux
Conseiller

M. Hugo Sada
Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme

M. Frédéric Bouilleux
Directeur de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique

M. Soungalo Ouédraogo
Directeur de l'éducation et de la formation

M. Tharcisse Urayeneza
Directeur du développement durable et de la solidarité

M^{me} Hary Andriamboavonjy
Directrice de la planification stratégique

M^{me} Kadiatou Ba-Dadié
Directrice de l'administration et des finances

M^{me} Maria Niculescu
Représentante permanente auprès de l'UE

M. Moussa Camara
Représentant permanent auprès de l'ONU à New York

M. Libère Bararunyeretse
Représentant permanent auprès de l'ONU à Genève

M. Guillaume Nseke
Représentant permanent à Addis Abeba

M. Patrice Burel
Directeur du bureau régional de l'Asie-Pacifique

M. Xavier Michel
Directeur du bureau régional de l'Afrique centrale

M. Étienne Alingué
Directeur du bureau régional de l'Afrique de l'Ouest

M. Pietro Sicuro
Directeur de l'Intif

M. Mahaman Sériba
Directeur du CIJF

M^{me} Fatimata Dia Touré
Directrice de l'IEPF

M. Emmanuel Adjovi
Président du comité du personnel

CONTRÔLE FINANCIER

M^{me} Luce Nadeau
Contrôleur financier

COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. Philippe Séguin
Premier président de la Cour des comptes de France

M. Jacques Sallois
Président de la Cour des comptes

M^{me} Astrid Couzian
Directrice de l'audit externe

M. David Gruson
Commissaire aux comptes

OPÉRATEURS DIRECTS DU SOMMET

AUF

Chef de délégation

M. Charles Gombé Mbalawa
Président

M. Bernard Cerquiglini
Recteur

M. François Vignaux
Directeur de cabinet

M. Abderrahmane Lellou
Vice-recteur aux programmes

M. Serge Rousselle
Directeur du bureau des Amériques

M^{me} Cécile Auneau
Responsable du service Communication
et valorisation

M^{me} Aïcha Moutaoukil
Responsable des relations avec les
institutions de la Francophonie

M^{me} Rachida Maouche
Chef de projet réseaux de chercheurs

AIMF

Chef de délégation

M. Olivier Chambard
Secrétaire permanent

M. Pierre Baillet
Secrétaire permanent adjoint

M. Laurent Jabœuf
Chargé de mission

TV5 MONDE

Chef de délégation

M^{me} Marie-Christine Saragosse
Directrice générale

M^{me} Michèle Jacobs-Hermes
Directrice de la Francophonie, des
relations internationales et de la
promotion du français

M^{me} Agnès Benayer
Directrice de la communication

M. Philippe Dessaint
Directeur des projets événementiels
internationaux

M^{me} Suzanne Guoin
Présidente directrice générale
TV5 Québec-Canada

M. Martin Carrier
Directeur marketing
TV5 Québec Canada

M^{me} Denise Époté-Durand
Directrice de TV5 Afrique

UNIVERSITÉ SENGHOR

Chef de délégation

M. Fernand Texier
Recteur

M. Christian Mesenge
Directeur du département Santé

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE ET AUTRES PARTENAIRES DE LA FRANCOPHONIE

APF

Chef de délégation

M. Guy Nzouba-Ndama
Président de l'Assemblée nationale du
Gabon

Président de l'APF

M. Jacques Legendre
Sénateur français
Secrétaire général parlementaire de l'APF

M. Jean-Luc Lala
Secrétaire général administratif

M^{me} Bénédicte Ferrière

Secrétaire générale administrative
adjoite

M^{me} Pascale Langlois
Conseillère
Assemblée nationale du Québec

M. Serge Pelletier
Conseiller

M. Bachir Dieye
Conseiller

CONFÉJES

Chef de délégation

M. Youssouf Fall

Secrétaire général

M^{me} Loraine Geoffrion

Conseillère technique

CONFÉMEN

Chef de délégation

L'Honorable Kelly Lamrock

Ministre de l'Éducation du Nouveau-Brunswick

Président en exercice de la Confémen

M^{me} Adiza Hima

Secrétaire générale

FFA

Chef de délégation

M. Steve Gentili

Président

M^{me} Isabelle Gratiant

Déléguée générale

M. Richard Aubry

Directeur affaires internationales

